

M. ROOSEVELT

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS

ET

LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



PAR

A. FIRMIN

*Ancien Secrétaire d'Etat, des Finances et du Commerce, Ancien Ministre
d'Haïti en France, Officier de l'Instruction Publique, Officier
de la Légion d'Honneur, etc.*

New York

HAMILTON BANK NOTE
ENGRAVING AND PRINTING
COMPANY
88 & 90 GOLD STREET

Paris

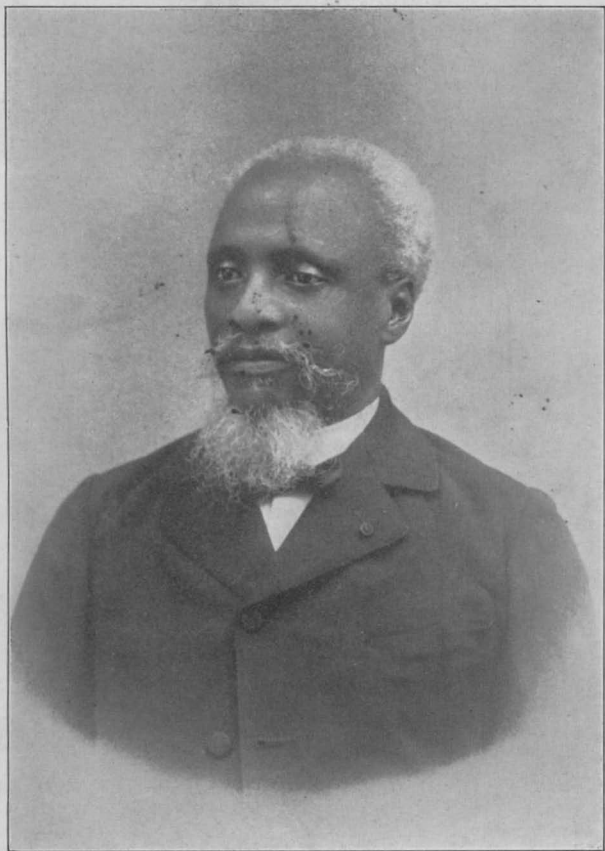
F. PICHON ET DURAND-AUZIAS
*Librairie du Conseil d'Etat et
de la Société de Législation
Comparée*
20 RUE SOUFFLOT 20

1905

Tous Droits Réservés

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



T. L. Harris



(Liche Liébert.)

SON EXCELLENCE M. ANTÉNOR FIRMIN.

Firmin, Joseph-Anténor, 1850-1911.

M. Roosevelt, président des États-Unis et la République d'Haïti/ par A. Firmin. New York, Hamilton Bank Note Engraving and Printing Company ; Paris, F. Pichon et Durand-Auzias, 1905.

x, 501 p. front. (port.) 19 cm.

Roosevelt, Theodore, 1858-1919.

Haïti --Relations extérieures -- États-Unis

États-Unis --Relations extérieures -- Haïti

Haïti -- Politique et gouvernement --1844-1934

Haiti --Foreign relations --United States.

United States --Foreign relations --Haiti.

Haiti --Politics and government --1844-1934.

.



PRÉFACE

EN annonçant, en septembre dernier, la prochaine apparition de « Monsieur Roosevelt, président des Etats-Unis, et la République d'Haïti, » je n'avais à l'idée que la composition d'un opuscule où ne se trouveraient exposées que d'une façon écourtée mes pensées et mes convictions sur la question américaine, telle qu'elle s'est posée pour Haïti, depuis qu'on s'est plu à voir dans l'avènement du nouvel hôte de la Maison Blanche une menace pour notre autonomie nationale. En une vingtaine de pages, tout cela pourrait être dit assez clairement pour me faire comprendre. Certainement. Mais il faudrait alors attendre du lecteur qu'il se rapporte, de confiance, à une conclusion dont il ignorerait les prémisses. Ce serait dogmatiser en une affaire où les intérêts de chaque Haïtien sont à ce point engagés que c'est un droit et un devoir pour tous d'avoir une vue complète de la matière, afin de pouvoir contrôler avec une pleine intelligence l'opinion qu'on essaie de lui suggérer. Aussi est-ce en face de cette réflexion que je me suis mis à tourner et retourner ma conception, à tourner et retourner des pages, et surtout à stimuler ma mémoire, en l'absence

d'une bonne bibliothèque qu'il ne faut pas chercher à Saint Thomas. De là est sorti ce volume.

J'ai fait de mon mieux ; mais j'ai le clair sentiment qu'on pourrait faire mieux. Que ceux qui auront la bienveillance de me lire ne me tiennent donc pas rigueur, mais qu'ils passent sur mes erreurs et sur mes fautes. Il semble que c'est dans ma destinée d'écrire des livres improvisés. J'en gémissais si j'ambitionnais la gloire de compter parmi les grands écrivains et d'imprimer à mes œuvres le sceau de l'immortalité ; mais je n'ai jamais eu de telles aspirations, si prétentieuses et si futiles, en un temps où tout se règle à la minute, chaque jour comportant une histoire mondiale plus variée et plus objective que celle qu'offraient des siècles entiers dans les périodes reculées du passé. Ce à quoi il faut viser aujourd'hui, c'est au résultat du jour : *Carpe diem!* on pourrait répéter, avec Horace, en attachant aux mots une valeur philosophique plus sérieuse que n'y mettait l'aimable épicurien. Écrit ainsi, un livre devient une action : le mien en est une. Incorrect parfois, faible en plus d'un endroit, mais jamais mensonger et toujours sincère, frappé au coin d'un réel patriotisme, tel je le présente, comme un acte de foi dans l'avenir d'Haïti, la République noire.

Les Haïtiens ne connaissent pas assez les Américains. Cette négligence d'étudier l'histoire, la vie et les institutions d'un grand peuple avec lequel nous avons tant de points de contact, matériels et moraux, constitue une grave lacune et même un danger, qu'il faut combler ou conjurer au plus tôt. C'est dans ce but que je me suis

compli, peut-être trop longuement, à faire dérouler cette histoire, dans ses grandes lignes sociologiques, aux yeux et à l'esprit de mes concitoyens. Je ne veux point le dissimuler : il y a eu dans mon choix d'un tel plan non seulement le besoin de faire connaître ce qu'est l'Américain, en montrant d'où il vient, mais aussi le désir de faire saisir comment un peuple se rend digne de la liberté et de l'égalité, en y mettant une énergie constante à conquérir l'une et l'autre, sous l'empire d'une raison éclairée, y voyant la source de tout bien-être social et de tout progrès. J'avoue qu'en me plongeant dans cette atmosphère saine et vivifiante de l'histoire américaine, j'ai eu plus d'une émotion patriotique capable de régénérer l'esprit le moins susceptible d'impulsions libérales ; et je souhaite de tout mon cœur et de toute mon âme que la même impression se produise sur mes lecteurs haïtiens, à qui va tout naturellement ma pensée de patriote.

Haïti, toute modeste et reprochable qu'elle est, vaut sans doute mieux que le dédain gratuit et les calomnies grossières dont elle est si souvent l'objet. J'ai fait mes efforts pour la montrer telle qu'elle est, dans son incomparable beauté, dans ses incontestables ressources, dans sa sérieuse valeur géographique, au point de vue des intérêts américains dans le canal de Panama, et dans la vitalité de son jeune peuple. Ai-je réussi ? Je l'ignore ; mais combien ne serais-je pas heureux de penser que l'attention du monde civilisé pourrait être tournée vers mon pays dans une attitude de considération et de sympathie qu'il mérite à tant de titres !

Heureux, dit-on, sont les peuples qui n'ont pas d'histoire. Il semblerait, de là, qu'il vaudrait mieux continuer à vivre dans une éternelle pénombre et n'attirer aucune lumière indiscrete sur notre existence nationale. Plusieurs le disent, avec plus ou moins d'arrière-pensée; et ceux-là s'indignent toutes les fois qu'on provoque sur Haïti le regard scrutateur de l'étranger. Ils préfèrent mourir dans le silence, plutôt que de crier leurs maux, dans le but d'y trouver un remède. Ils raisonnent comme Joseph de Maistre, lequel a écrit ce précepte: « *Expressa nocent, non expressa non nocent.* Il y a une infinité de choses vraies et justes qui ne doivent pas être dites et encore moins écrites.» Mais qu'était-ce que de Maistre? Le préconisateur enliablé de l'obscurantisme, le logicien paradoxal d'une philosophie politique propre à ramener l'humanité à voir dans le despotisme, les privilèges de classe et les exactions de toute couleur, l'ordre naturel des choses d'ici-bas. Je ne m'y suis donc pas arrêté; et j'ai écrit toutes les vérités assainissantes, éclairantes, indispensables à entendre pour qu'on se détourne des habitudes d'esprit tangiblement hostiles à notre évolution de peuple organisé.

Ces considérations sur notre histoire, dévoilant les maux dont notre organisme national est affligé et dont l'influence pernicieuse paralyse si malheureusement notre développement économique, politique et social, étaient nécessaires pour convaincre ceux qui ne croient point à la possibilité de notre amélioration, parce qu'ils pensent que notre état actuel est le résultat d'une espèce de fatalité

physiologique indéfinissable, mais qu'on appelle infériorité de la race. La théorie des races inférieures est certainement frappée à mort avec la subite et renversante révélation des éminentes aptitudes des Japonais ; mais les entêtés de la doctrine de l'inégalité des races humaines ne manqueront pas d'essayer bientôt de faire passer les Japonais pour des blancs *allophylles*, sinon pour un peuple de race blanche d'Asie, comme seraient d'après eux les anciens Égyptiens ! Dans tous les cas, les nègres ayant toujours été considérés comme le type le plus abject de notre espèce, absolument incapable d'un haut développement intellectuel et moral, tout le temps qu'on ne fera pas toucher du doigt, pour ainsi dire, les causes de notre stagnation nationale, il faudra inévitablement s'attendre à la conclusion qu'elle est due à l'imperfectibilité de notre race. Une telle conclusion autorise contre nous toutes les prétentions et sanctionne toutes les injustices à notre égard. C'est par elle que nous voyons tant d'hommes connus pour leur bon sens et leur libéralisme, tel un Pierre Leroy-Beaulieu, ne point se faire un cas de conscience de persuader implicitement les Américains de nous effacer de la carte des états indépendants, ou à l'amiable ou par la force.

Quoi qu'on fasse, qu'on en parle tout haut ou qu'on veuille la voiler en des subtilités sournoises, la question de race domine fatalement le problème de la destinée d'Haïti. Tout le temps que les noirs continueront à être un objet de mépris par d'autres hommes, ou blancs ou jaunes, Haïti ne sera jamais prise au sérieux ; et la pire

des choses serait le fait abominable que ce fût parmi les Haïtiens mêmes que l'étranger trouverait l'exemple de ces distinctions absurdes et sacrilèges, dont il se moque ou s'apitoie, mais qui ne sauraient lui inspirer aucun sentiment de respect pour le nègre ni d'estime pour le mulâtre. Et, pourtant, un pays indépendant est, dans le cercle des nations, comme un homme dans le cercle de la société où il vit : l'un et l'autre ne peuvent évoluer ou grandir qu'en jouissant de la considération de ceux qui les entourent.

Il est certain que si Haïti, se dépouillant de toutes les tares traditionnelles qui la font se buter à mille obstacles, toutes les fois qu'elle essaie d'aller de l'avant, progressait d'une façon normale et se sentait estimée et respectée au dehors malgré sa faiblesse, nous n'aurions point cette inquiétude déprimante dont on est si souvent agité au sujet de notre indépendance nationale. Nous ne serons à l'abri de ces craintes maladives que lorsque, par notre conduite raisonnable, nous aurons acquis la conviction que le monde civilisé voit en nous un peuple digne de continuer sa carrière civilisatrice. Car lorsqu'en ce cas une puissance quelconque aura un intérêt sérieux à débattre avec nous, elle y mettra la forme et la conscience dont elle use avec tout pays en pleine possession de sa souveraineté. Nous n'aurons à nous préoccuper que d'être corrects, c'est-à-dire avoir le droit de notre côté, dans nos relations internationales, pour nous sentir en sécurité. Mais un tel degré d'assurance en soi-même ne sera obtenu par Haïti qu'avec la pleine conscience de sa

destinée, c'est-à-dire de l'idéal, du but qu'elle a à atteindre, en tant que nation indépendante.¹ Aucun peuple, pas plus qu'aucun individu, ne peut vivre, progresser, monter avec une ardeur soutenue dans les voies de la civilisation, s'il n'a point un but, un idéal qui l'attire, à travers toutes les pérépéties de son existence. Pour l'homme ce but est d'ordinaire plus évident, plus net, dans la précision de la volonté individuelle; pour les nations, il est parfois voilé en des formes imprécises; mais il existe toujours et agit impérieusement, comme le magnétisme terrestre imprimant une direction irrésistible à l'aiguille aimantée, malgré le brouillard qui cache, à l'horizon, le point d'orientation. Cet idéal, pour Haïti, c'est l'effort sublime d'un petit peuple en vue de la réhabilitation de toute une race d'hommes, effort si noble et si digne que chacun de ceux qui y participent pourrait, à juste titre, se considérer comme un apôtre. Edmond Paul, dont je ne cesserai de glorifier le nom, le sentait admirablement, lorsqu'il écrivit ces magnifiques paroles :

« Ainsi, en résumé, quand l'esclave de l'habitation Bréda eut brandi le casque et groupé autour de lui tous les nègres épars, qui venaient de briser leurs chaînes, il personnifiait la première épopée militaire de la vieille Saint-Domingue, et de ce jour notre nation datait.

« A cette nation, il fallait un but.

« Ce fut celui de prouver l'aptitude de toute la race noire à la civilisation qui fut posé. But puissant, gigantesque, capable de dévorer des générations; toutefois digne de contenir et d'exercer notre activité! »

Si nous n'avons pas un meilleur rang; si nous ne sommes pas en meilleure posture, parmi les nations civilisées; si nous sommes réduits à baisser la tête et à trembler pour notre lendemain, au lieu de nous montrer fiers et calmes, c'est que nous avons tourné le dos au but puissant, qui serait notre force, qui donnerait une orientation à l'âme nationale que nous sentons confusément, en dérive. Nous pouvons heureusement nous relever de cette prostration lamentable, en nous convainquant de tout le mal que nous a causé une politique impie et débilitante; et ce serait un nouveau mérite pour M. Roosevelt si sa belle et saine énergie, après nous avoir inspiré une peur salutaire, nous faisait retrouver enfin la voie depuis longtemps abandonnée de notre destinée nationale.

A. FIRMIN.

SAINT THOMAS, 19 Mars 1905.

M. ROOSEVELT,
PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS, ET
LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI



CHRISTOPHE COLOMB

LA destinée des hommes et des choses est un problème obsédant qui fera toujours le désespoir de la pensée et de l'intelligence, dans leurs efforts et leurs tentatives de découvrir les réalités de l'avenir. Nous sommes lancés comme dans l'inconnu, au milieu du monde dont les dimensions gigantesques, l'ordonnance et la beauté harmonique écrasent notre imagination et nous suggèrent mille hypothèses, dont celles qui paraissent les plus absurdes sont peut-être appelées à se réaliser dans les plus splendides proportions.

C'est ainsi que, vers le milieu du quinzième siècle, aux confins du moyen âge, après les découvertes en Occident, de la poudre à canon, de la boussole magnétique et surtout de l'imprimerie, si quelqu'un eût osé émettre la supposition de voir en moins de cinq cents ans une des plus grandes puissances de la terre — au point de vue de la force, de la richesse, de l'intelligence

et de la civilisation — être établie et prospérer, presque aux antipodes des grandes contrées de l'Europe, l'esprit le plus sagace, le plus ouvert et le plus libéral, resterait incrédule, se moquant d'une hypothèse absolument illogique, étant donnée l'ignorance dans laquelle on était des particularités géographiques les plus saillantes de notre planète. Mais déjà existait un homme illuminé par la foi et le génie, appelé à émerveiller son temps par la plus glorieuse des découvertes. Je nomme Christophe Colomb !

Le grand navigateur était né à Gênes vers 1435. Comme la plupart des hommes dont l'intelligence supérieure sort de l'ordinaire et brille comme un phare, à la lumière duquel l'humanité se guide dans la voie du progrès et de la vérité, Colomb avait appris peu de choses à l'école ; mais il a été toute sa vie un étudiant assidu et avait réussi à meubler son esprit d'un fonds considérable de connaissances.

Vers l'âge de trente-cinq ans, en 1470, il vint résider au Portugal où se trouvait alors le centre des entreprises maritimes de l'Europe. Dans l'intervalle de ses voyages il étudiait librement, en vrai autodidacte, toutes les branches des sciences cultivées à cette époque et dont il était également curieux. Pour suppléer à ses moyens d'existence, il faisait ou refaisait des cartes géographiques et des cartes marines qu'il vendait à un bon prix.

Il se jeta surtout avec ardeur dans les recherches spéculatives de l'époque sur la voie la plus courte pour naviguer vers les Indes. Joignant à ses expériences maritimes

les études sérieuses qu'il fit des anciens géographes grecs, des géographes arabes et de ses contemporains, il se convainquit qu'il y avait des terres au delà des mers occidentales de l'Europe et qu'il croyait être les côtes orientales de l'Asie. Sa correspondance scientifique avec le savant Italien, Paul del Pozzo Toscanelli, l'affermir dans ses idées qui le dominèrent exclusivement et devinrent sa plus profonde conviction et l'idéal à la réalisation duquel devait se dévouer toute sa vie. Chaque jour augmentait cette conviction, par de nouvelles lumières que lui apportaient les informations successives des marins ou l'observation de faits significatifs tels, par exemple, que des troncs de pins apportés à l'île de Madère par les courants occidentaux et les cadavres de deux hommes dont les traits et les vêtements indiquaient qu'ils n'appartenaient à aucune des nations européennes.

Mais il lui manquait les moyens indispensables à la réalisation de son projet d'aller à la recherche de cette terre occidentale, qui était devenue pour lui la plus obsédante, mais la plus attrayante des visions.

Il s'adressa d'abord au gouvernement de sa patrie, dans un double sentiment de délicatesse et de patriotisme. Il sentait que nul autre n'était mieux qualifié pour lui venir en aide et qu'à nul pays il n'eût désiré plus ardemment la gloire d'avoir pris une initiative digne d'immortaliser un peuple. Mais la République de Gênes, que Louis XI avait *donnée au diable* en 1464, à cause de sa turbulence et de sa paillardise nationale, ayant subi, en 1475, l'invasion des Turcs ottomans, qui la

dépouillèrent de ses comptoirs, ne pouvait guère offrir les ressources que réclamait l'entreprise. Il en essuya un refus qui l'obligea à se tourner vers Venise, l'ancienne rivale de sa patrie, alors une des premières puissances de l'Europe et qui s'appelait elle-même la *Dominante Venise*, comme l'Autriche, un siècle plus tard, prenait pour devise les cinq voyelles A. E. I. O. U. signifiant : *Austriae est imperare orbi universo*. Mais Colomb n'obtint pas un meilleur résultat. Il s'adressa, après cela, au roi Jean II de Portugal, qui le renvoyait, de délai en délai, à une époque qui ne vint jamais, tandis qu'il était soumis à toutes les vexations. Le souverain portugais tenta même de le déshonorer, en faisant un usage déplacé des données qui lui étaient fournies par l'immortel Génois à l'appui de sa théorie. Il essaya alors d'obtenir le concours de Henry VII d'Angleterre; mais il n'en reçut qu'un brutal refus.

C'est alors seulement qu'il tourna son espoir vers la cour d'Espagne où régnaient Ferdinand V et la reine Isabelle. C'était malheureusement à un moment où l'Espagne, engagée dans la guerre contre les Maures, laquelle absorbait l'esprit des souverains et de la nation, voyait son trésor public épuisé et les forces du pays profondément affaiblies. Malgré la meilleure volonté, il fallait attendre que la situation se fût améliorée. Colomb le comprit. Il attendit durant sept ans une réponse favorable, qui ne lui vint que sous la forme d'une promesse que les souverains espagnols accepteraient de patronner son entreprise, après la fin de la guerre.

Cela lui parut tellement aléatoire qu'il y vit un refus honnête et se décida à se diriger vers la France, en quête de l'appui dont il avait l'impérieux besoin. Voyageant à pied, il s'arrêta au monastère de *Sainte Marie de Rabida*, près de Palos, pour visiter le Prieur, Juan Perez de Marchena, qui l'avait amicalement accueilli, lors de son arrivée en Espagne. Ayant appris son intention, le religieux lui persuada d'attendre qu'un nouvel effort pût être fait en vue de gagner le gouvernement espagnol à son projet. Le prieur, qui était un ancien confesseur de la reine, après avoir hébergé l'illustre voyageur, partit pour la cour. Sa royale pénitente lui accorda immédiatement une entrevue, dans laquelle il plaida si éloquemment la cause du grand *Découvreur*, qu'il réussit à faire rouvrir les négociations, aidé en cela par d'éminents personnages que Colomb avait déjà intéressés à son projet.

La reine était bien disposée en faveur de l'entreprise dont elle saisit pleinement l'importance; mais le roi ne l'envisageait qu'avec une froideur touchant à de l'indifférence. Les négociations, dont l'issue n'était pas moindre que la destinée du Nouveau Monde, faillirent échouer, sur le conseil que donna au roi l'archevêque de Grenade, de ne pas accorder les titres et les dignités que Colomb, qu'il traitait d'aventurier étranger, réclamait, pour lui et ses héritiers, sur ces terres inconnues qu'il allait révéler à l'Europe, en donnant à l'Espagne un renom et une splendeur qu'elle ne pouvait alors concevoir, même en ses plus beaux rêves de grandeur et de richesse.

Mais cet aventurier de génie avait aussi de puissants et chaleureux défenseurs dans cette même cour espagnole. Ils enflammèrent le cœur d'Isabelle, qu'ils portèrent au plus haut enthousiasme. « J'assumerai la responsabilité de l'entreprise pour ma propre couronne de Castille, exclama-t-elle; et je suis prête à mettre en gage mes joyaux, pour en défrayer les dépenses si les fonds du trésor devaient se trouver insuffisants. »

C'est là un des plus beaux traits de cette belle et grande reine qui reste, dans l'histoire, comme le plus délicieux ornement parmi les fastes de l'Espagne, pays du Cid Campéador.

L'accord entre les souverains et l'immortel Colomb fut signé le 17 avril 1492; et c'est de la petite rade de Palos, en Andalousie, que partit une flotte de trois vaisseaux qu'il faut nommer, car l'histoire doit consacrer le nom de tout ce qui fut mêlé à cette grande œuvre de la découverte de l'Amérique. Le premier vaisseau était la Santa-Maria à quatre mâts, ponté et long de quatre-vingt-dix pieds; les deux autres, plus petits et non pontés, se nommaient Pinta et Nina.

Quand les compagnons du grand navigateur eurent quitté l'archipel des Canaries, cinglant vers l'ouest, ils eurent un frémissement suprême, en cessant de voir dans les brumes du soir, la silhouette de la terre qu'ils croyaient contempler pour la dernière fois. Lancés en plein inconnu, tout était pour eux un sujet de mystérieuse frayeur. Le vent qui semblait donner des ailes aux vaisseaux qu'il poussait irrésistiblement vers l'ouest, les alar-

mait, à l'idée qu'ils ne pourraient jamais plus regagner les côtes européennes; la variation de la boussole causée par la translation d'une région terrestre à une autre où la déclinaison de l'aiguille aimantée était autrement sensible, les effrayait encore davantage. Mais Colomb était là, illuminé par la science et raffermi par la foi; car il y a lieu de noter que cet homme à l'esprit et au cœur si hardis, croyait fermement en Dieu et pratiquait sincèrement. Le jour de son départ, il s'était confessé et avait reçu le sacrement eucharistique, ainsi que tout l'équipage qui l'accompagnait.

Les marins, impatients de découvrir cette terre que chaque couche épaisse de nuages rasant l'horizon ne semblait leur montrer que pour les désabuser amèrement, un instant après, commencèrent à murmurer tout bas, se plaignirent ouvertement, se mutinèrent enfin, menaçant même de lancer par-dessus bord le grand amiral, s'il n'acceptait pas de virer le cap et d'orienter la flotte vers l'est, pour les retourner à leurs foyers domestiques. Terrible alternative! Il fallait que Colomb renonçât à parfaire son entreprise, qu'il sentait à la veille du succès, ou qu'il s'exposât au pire des traitements. Il consentit à parlementer avec les mutins et obtint d'eux qu'ils lui continuassent leur obéissance encore quelques jours, avec la promesse de se ranger plus tard à leur désir de s'en retourner.

La soirée suivante, la brise de terre, chargée des effluves parfumées des fleurs tropicales, vint convaincre les hommes découragés et abattus que l'amiral seul avait

raison et que la terre si longtemps et si ardemment désirée n'était pas bien éloignée. Personne ne ferma l'œil cette nuit-là. Silencieux et graves, leur regard était tourné vers un point où avait brillé une lumière, comme celle d'une torche portée par une main d'homme. Cette pose des hommes de mer dans l'attente de l'aube matinale, qui devait les convaincre de la réalité ou démontrer encore une fois leur illusion décevante, dut offrir un imposant tableau; elle évoque à la mémoire le beau vers de Virgile, dépeignant l'attitude des compagnons d'Énée, au récit du chef qui rappelait des émotions tout aussi captivantes,

Conticuere omnes, intentique ora tenebant.

Avec les premiers rayons du jour, le vendredi 12 octobre 1492, un coup de canon parti de la caravelle de l'amiral annonça que la terre était réellement en vue. Le soleil levant fit déployer, aux regards charmés des marins adoucis et attendris, une grande île couverte de forêts luxuriantes, nonchalamment couchée dans la mer irisée des mille couleurs que l'éclat solaire y projetait obliquement, de toutes parts. C'était l'une des îles des Bahamas, la Guanahani des Indiens que Colomb baptisa du nom de San Salvador.

Le Nouveau Monde était découvert.

D'où vint à Christophe Colomb la première idée, la grande inspiration, qui illumina son esprit et le lança dans les recherches qui devaient aboutir à sa grande découverte? Tout semble indiquer que ce fut de la lecture des fragments d'Ératosthène; car le célèbre géo-

graphe grec, par une intuition géniale, avait soutenu de son autorité scientifique les légendes que le divin Platon avait accréditées, en décrivant, dans le *Timée* ou le *Critias*, une Atlantide fabuleuse, engloutie par les eaux océaniques. Il avait émis l'opinion que l'on pourrait naviguer sur l'Atlantique de l'Ibérie à l'Inde, et que l'on trouverait dans ce trajet de nouvelles terres habitables, dont personne ne se doutait.

Ératosthène, ayant vécu de 276-196 avant l'ère chrétienne, résolut le problème de la duplication du cube, inventa le mésolabe, propre à donner les moyennes proportionnelles; il continua les recherches de Manéthon, fit plusieurs compositions historiques; il écrivit des traités philosophiques qui lui méritèrent le surnom de *Second Platon*, fit des vers sur différents sujets scientifiques, notamment sur l'Astronomie d'Aratus. Ayant mesuré, le premier peut-être, un degré du méridien, il estima que la circonférence de la terre était de 250,000¹ stades, avec 694 stades au degré, chiffre qui donnerait 111,040 mètres au degré (le stade étant alors de 160 mètres) et égal à celui que l'on trouve pour le degré de 25 lieues de 4 kilomètres, 444, donnant 111,000 mètres. Il démontra l'inclinaison de l'écliptique sur l'équateur, en évalua l'angle à 23° 51' 20'', chiffre qui paraît bien approchant de l'exactitude, c'est-à-dire de l'angle de 23° 28' fixé par la science moderne. Cet angle est d'ailleurs variable, en vertu de la précession des équi-

¹ D'autres disent 252,000 stades, ce qui donnerait environ 833 $\frac{1}{3}$ stades au degré.

noxes; mais si l'on se rappelle que la diminution n'en est que de 48'' par siècle, on trouvera considérable l'écart de 23' 20'' à constater entre les deux évaluations. Cet écart égalerait vingt-neuf siècles, tandis que les calculs d'Ératosthène n'ont été probablement faits que vingt-et-un siècles, avant que les travaux de Lagrange et de Laplace eussent fixé la valeur de l'angle en question. Mais qui oserait tenir rigueur au calculateur grec?

Aussi bien, Ératosthène, mathématicien, poète, philosophe, historien et géographe, est un de ces noms que l'histoire conserve avec orgueil dans les fastes de l'esprit humain. Pourtant son plus grand titre de gloire ne se trouve point dans les travaux où il avait dépensé le plus d'intelligence et de méditations. Sa solution de la duplication du cube, oubliée ou négligée, est supplantée par le cissoïde de Dioclès ou la conchoïde de Nicomède; le nom même du mésolabe semble avoir disparu de la nomenclature des calculateurs mécaniques; les vers de l'élève de Callimaque, pas plus que les traités rivalisant avec la philosophie de Platon, n'ont résisté à la destruction du temps; les calculs astronomiques n'ont pas atteint l'exactitude qui les consacrerait au respect des siècles. Le titre impérissable qu'il gardera dans la mémoire des hommes sera surtout d'avoir soutenu une opinion qui dut passer, parmi ses contemporains, pour une aberration, une chimère, un vrai rêve platonique!...

Mais voilà. Ce rêve prit corps avec la torche dont la lumière vacillante avait projeté ses rayons, de la terre de Guanahani à l'œil scrutateur du Grand Amiral.

Il explora l'île et continua son voyage, en découvrant Cuba, Haïti et d'autres îles de l'Archipel des Antilles, qu'il croyait placées en face des côtes de l'Asie, formant une partie des Indes. De là, le nom d'Indiens donné aux Caraïbéens et l'appellation d'Indes occidentales conservées encore de nos jours à toutes ces îles qui brillent comme autant de pierres précieuses répandues à profusion dans l'Océan Atlantique.

Il retourna en Espagne, au milieu d'indescriptibles ovations, et fut reçu avec les plus grands honneurs par les souverains enchantés. Toute la cour assista, en tenue de gala, au Te Deum entonné en actions de grâces, pour le succès de sa grandiose entreprise.

Dans un deuxième voyage, en 1493, il découvrit la Jamaïque et la plupart des îles de la mer des Caraïbes. Dans un troisième voyage, en 1498, il découvrit la terre ferme du Continent Américain, près de l'embouchure de l'Orénoque et explora les régions de Para et de Cumana. Son œuvre était complète.

Mais quelle fut la récompense de ses glorieux et nobles efforts? Comme tous ceux qui désirent le bien de leurs semblables et y travaillent avec ardeur et conviction, il eut de puissants ennemis, que ses succès mêmes avaient rendus plus acharnés que jamais.

Pour son malheur, des mines d'or étaient bientôt trouvées en Haïti, la Quisqueya indienne. On l'accusa de s'enrichir, sans réserver la part des souverains espagnols. Alors un Boadilla, à l'esprit étroit, au cœur pourri, fut envoyé par les Majestés Catholiques pour contrôler

les affaires de la colonie. Sans aucune sérieuse investigation, il s'empessa d'arrêter Colomb, qu'il retourna en Espagne, les fers aux pieds. On rapporte les paroles suivantes que l'histoire doit consigner. Comme les officiers du vaisseau qui le transportait voulaient retirer ses fers, il refusa courageusement cet acte de bienveillance, en leur disant : « Je veux les porter comme un souvenir de la reconnaissance des princes. »

Arrivé en Espagne, il fut immédiatement libéré, grâce à la protection de la reine qui fut indignée de tant de cruauté, à l'égard de l'homme qui avait immortalisé son règne. Il se remit à travailler, et reprit ses démarches et ses réclamations auprès de la cour.

Malgré les bontés persistantes de la grande Isabelle, jamais justice ne fut faite à l'héroïque marin. Il réclama en vain les récompenses contractuelles qui lui étaient promises.

En 1504, il fit un quatrième voyage dont l'objet était de trouver un passage de l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique, par lequel il pût toucher à l'Inde. Après mille péripéties, son vaisseau naufraga sur la côte de la Jamaïque, où il resta toute une année. Quand il retourna une dernière fois en Espagne, ce fut pour trouver sa fidèle protectrice, la reine Isabelle, sur son lit de mort. Vieux, fatigué, la santé usée, il n'eut pas la voix assez forte ni l'influence assez grande pour obtenir de Ferdinand V l'exécution du contrat passé entre lui et les souverains de la péninsule ibérique. Brisé enfin par les soucis et les déceptions, il mourut à Valladolid, le 20 mai 1506.

Pour comble de misère, mais comme le sceau de l'immortalité, les cendres même de Colomb sont devenues l'objet de la plus étrange controverse. Différents pays s'en réclament, comme il en fut des cendres d'Homère et de sa naissance. On prétend qu'elles furent transportées d'abord au monastère de las Cuevas à Séville, en 1513, et plus tard, à Santo Domingo, en 1536, où elles restèrent plus de deux siècles ; mais qu'en 1795, après le traité de Bâle, qui céda à la France la partie orientale de l'île de Santo Domingo, elles furent dirigées à Cuba et enterrées dans la cathédrale de la Havane. Cependant Santo Domingo et Séville soutiennent que les restes du grand Amiral dorment dans leur sol !

L'Amérique entière se montre jalouse de posséder un dépôt aussi précieux. Washington serait tout prêt à en disputer l'honneur à la Havane et à Santo Domingo. « Les cendres du Découvreur de l'Amérique n'ont pas encore trouvé leur vrai lieu de repos, dit M. Henry Davenport Northrop. Ce lieu est sous le Dôme du Capitole de la République pour l'existence de laquelle il prépara la voie. »

Ces paroles, — auxquelles on pourrait reprocher un orgueil ou un égoïsme, qui font oublier qu'il y a, en dehors des États-Unis, une vingtaine de républiques pour l'existence desquelles la découverte du Nouveau Monde avait également préparé la voie, — expliquent la pensée que j'ai eue de présenter la haute individualité de Colomb en tête de cette étude.

COLONISATION DE L'AMÉRIQUE

I

COLONISATION ESPAGNOLE

AVANT que Colomb eût entrepris son deuxième voyage, il fut jugé nécessaire d'obtenir une concession du pape Alexandre VI qui, comme chef de l'Église, réclamait la domination de tous les royaumes de la terre. En conséquence, Sa Sainteté avait accordé solennellement et pour toujours à Ferdinand et Isabelle, comme à leurs héritiers, tous les territoires habités par les Infidèles, qu'ils avaient découverts ou pourraient découvrir, sans les limiter ni les décrire. Une ligne idéale était tirée, cent lieues à l'ouest des Açores, et d'un pôle à l'autre : tous les pays inconnus se trouvant à l'est de cette ligne étaient donnés au Portugal, qui avait auparavant obtenu une pareille concession, et tous ceux qui étaient situés à l'ouest revenaient à l'Espagne.

Le but indiqué et avoué de cette concession était la propagation de la foi chrétienne parmi les nations païennes des régions occidentales, que les souverains de Castille et d'Aragon s'engageaient à réaliser. De là, dans toute la chrétienté d'alors, un respect religieux des droits pres-

qué exclusifs de l'Espagne, pour coloniser les terres américaines, le Portugal s'étant montré fort peu entreprenant, en dehors de son établissement au Brésil. Toutefois, ce n'est que onze années après que Colomb avait découvert la grande terre, que l'Espagne fonda son premier établissement sur le continent américain.

Alonzo de Ojeda qui, en 1500, avait reconnu le golfe de Paria, sur la côte de Venezuela, après être revenu en Espagne, en repartit, en 1509, avec trois vaisseaux bien équipés et approvisionnés, avec une patente lui concédant tous les territoires compris entre le Cap de Vela et le golfe du Darien, où il aborda et dont il prit possession. Mais sa tentative de colonisation subit un désastreux échec et presque tous ceux qu'il avait enrégimentés périrent dans l'intervalle d'une année.

En 1512, Ponce de Léon, déjà vieux mais insatiable de plaisirs, partit en quête de la fontaine de Jouvence, dont il espérait tirer de nouvelles forces physiques et une nouvelle jeunesse. Il découvrit la grande péninsule américaine qu'il nomma Florida, en l'honneur du jour où il aborda la terre, lequel était un dimanche des Rameaux ou *Pascua florida*.

En 1513, Vasco Nuñez de Balboa, après plusieurs expéditions et de fréquentes incursions dans les parages de la Colombie, devint le chef de la petite colonie de Sainte Marie de Darien. Il apprit des aborigènes l'existence d'un autre océan beaucoup plus au sud, région où l'or était si commun, lui affirmèrent-ils, que les habitants s'en servaient pour leurs ustensiles ordinaires. Avec 190

hommes, il eut la hardiesse de traverser de hautes montagnes, des rivières, des marécages, des tribus sauvages et hostiles, sans avoir eu la moindre notion de ces pays. Il découvrit enfin l'Océan Pacifique, s'y élança avec son épée levée, dans un transport de joie indicible, et en prit possession au nom des souverains espagnols. Comme Colomb, Balboa fut arrêté, ayant trouvé un autre Boadilla dans un certain Pedrarias d'Avila.

Juan de Salis, en 1515, entreprit une expédition fameuse et voyagea le long des côtes de l'Amérique du Sud. Il découvrit, le 1^{er} janvier 1516, une rivière qu'il nomma Rio de Janeiro, en l'honneur du jour de sa découverte. Continuant vers le sud, il découvrit une vaste baie, qui n'était autre que l'embouchure du Rio de la Plata.

Vers 1518, Fernand ou Francisco Cordova, parti de Cuba, découvrit la péninsule à laquelle il donna le nom de Yucatan. Continuant à l'ouest, voyageant toujours en vue de la côte, il mouilla à Campêche où il subit un désastre, en s'aventurant à terre avec ses hommes pour faire de l'eau.

La même année 1518, Jean de Grijalva, continuant encore plus à l'ouest, dans le grand golfe équatorial, découvrit le Mexique et en prit possession au nom du roi d'Espagne. Il fut frappé d'admiration, en voyant les villages semés tout le long du rivage, avec des maisons en pierre que la distance faisait paraître blanches et élevées. La ressemblance de ces parages avec son pays natal lui parut si grande qu'il les nomma la Nouvelle Espagne.

Fernand de Magellan, d'origine portugaise, alors au service de Charles Quint, voulut trouver une entrée maritime dans le Grand Océan. Parti en 1519, il longea toute la côte orientale de l'Amérique du Sud et découvrit, en 1520, le détroit existant entre la Terre de Feu et la Patagonie, lequel porte son nom. Il traversa le Pacifique et aborda aux îles Philippines, en 1521, après une navigation de trois mois et vingt jours.

En 1519, Fernand Cortez envahit le Mexique qu'il subjuguait en y déployant autant de bravoure que d'audace. Nommé gouverneur, vice-roi du pays conquis, il fut plus tard dépouillé de son autorité et rentra dans une certaine obscurité. Il en sortit néanmoins pour découvrir, en 1535, la Californie et la Mer Vermeille ou « Mer de Cortez, » formant le plus magnifique golfe du Grand Océan. Il se couvrit ainsi de gloire, après ses déboires au Mexique; mais il mourut abreuvé de dégoûts. On rapporte qu'un jour, il s'efforçait, à travers la foule, d'arriver à Charles Quint, qui demanda quel était cet homme. La réponse fut d'une fierté toute castellane: « C'est, dit-il, celui qui vous a donné plus de provinces que votre père ne vous avait laissé de villes. »

En 1522, Pamphile de Narvaez, revenu à Cuba, après son expédition malheureuse contre Cortez, tenta de fonder un établissement à Cuba. Il découvrit la baie de Pensacola; il y débarqua et explora le pays où il trouva la mort, comme la plupart de ses émules.

De 1524 à 1527, François Pizarre, associé avec Diego d'Almagro et Fernand Luque, ce dernier un ecclésiastique

explora les régions qui s'étendent au sud de Panama et il entreprit la conquête de Quito et de tout le Pérou, dont il s'empara, de 1533 à 1534, et fonda la ville de Lima, en 1535. Il découvrit le Chili dans cette même année. Débarqué à Tacamez, au sud de la Rivière des Émeraudes, il fut enchanté par la contemplation d'un pays attrayant et fertile, dont les richesses naturelles le remplirent d'enthousiasme; mais sa tentative de subjuguier le Chili resta sans succès.

Pedro de Valdivia continua la conquête du Chili, où il fonda la ville de Santiago, en 1541, et celle de la Concepcion, en 1550; mais il ne put avancer plus loin que Biobio, arrêté qu'il fut par la vaillante résistance des Araucans.

En 1539, Fernand de Soto débarqua dans la baie de Tampa. Pourvu de tous les moyens de ravitaillement nécessaires à son entreprise, il retourna ses vaisseaux à Cuba, afin de prévenir toute idée de retraite. Poussé par l'amour de la gloire uni à l'espoir de découvrir les gisements d'or dont l'existence était plus fabuleuse que consistante, il se lança dans l'intérieur du continent. Cheminant à travers les marécages et les forêts, il pénétra dans le pays des Apalaches, à l'est de la rivière Flint. Au printemps de 1540, il reprit sa marche en avant, après avoir relevé par un prestigieux ascendant le courage de ses hommes abattus et désespérés. Ils pénétrèrent dans la Géorgie, jusqu'aux sources de Chatahoochee et, tournant au sud-ouest, ils traversèrent l'état d'Alabama jusqu'à la jonction du fleuve du même nom et la rivière Tombig-

bee. Ils atteignirent bientôt la ville qui porte le nom de Mobile, où ils durent livrer bataille aux Indiens, qui y déployèrent une bravoure de désespérés.

De Soto, ayant reçu des nouvelles de son épouse par des navires arrivés à Pensacola, n'y répondit point, faute de pouvoir annoncer la conquête d'un de ces riches domaines, à la recherche desquels il était parti.

Tournant résolument dos aux navires, il remonta vers le nord-ouest, en se dirigeant vers le pays des Chickasaws, il arriva au nord-ouest de l'État de Mississippi, vers le 15 décembre 1540, et s'y arrêta pour passer l'hiver. Le 2 mai 1541, il atteignit les bords du Mississippi, à une petite distance de la ville de Memphis, d'où lui et sa troupe contemplèrent, émerveillés, le courant majestueux du grand fleuve américain. Il y resta quarante jours, pendant lesquels il explora les régions septentrionales de ce beau pays. Prenant à l'ouest, il s'avança quatre-vingt lieues dans l'intérieur du continent, dans les terres montagneuses de la Rivière Blanche; et retournant alors vers le sud, il alla passer l'hiver près des sources chaudes de l'Arkansas. En 1542, il résolut de descendre jusqu'à l'embouchure de Washita, en cherchant une issue vers la mer; mais il se trouva, une nouvelle fois, en face du Mississippi, sans pouvoir fixer la distance à parcourir pour atteindre son but. Il fut bientôt dans le voisinage de Natchez où les aborigènes se montrèrent menaçants et farouches. C'est en vain qu'il tenta de les frapper d'une terreur respectueuse, en se disant le fils du Soleil, le principal de leurs divinités. « Vous dites que vous-

êtes le fils du soleil, répondit en dérision le chef des Natchez; desséchez cette rivière (lui montrant le Mississippi) et je vous en croirai.» Il prit des tempéraments avec eux; mais il sentit que son expédition avait échoué et il en mourut, en 1542.

Le Paraguay était découvert, en 1526, par Sébastien Cabot, alors au service de Charles Quint. Il fut conquis, en 1536, par Alvaro Nuñez-Cabeza de Vaca, ancien compagnon de Pamphile Narvaez, qui en était le gouverneur, lorsqu'il explora, de 1541 à 1544, les régions de la Plata, devenues plus tard la vice-royauté de Buenos-Ayres, comprenant les vastes plaines d'une fertilité exubérante formant les *pampas* de la République Argentine. La ville de Buenos-Ayres avait été fondée par Pedro de Mendoza, dès 1535. Toute l'Amérique du Sud se trouva ainsi sous la domination de l'Espagne qui y implanta sa langue et ses mœurs.

II

COLONISATION FRANÇAISE

CE n'est que fort longtemps après l'Espagne que la France se décida à fonder des colonies en Amérique. En 1523, François 1^{er} expédia Jean Verazzani, d'origine florentine, en vue de chercher un passage pour aller aux Indes par le nord-ouest. Parti le 17 janvier 1524, après un voyage orageux, qui dura cinquante jours, il atteignit la côte américaine, à la hauteur de Wilmington, dans la Caroline du Nord. Cherchant une bonne rade, il fit cap

au sud, jusqu'à 150 milles, et tourna ensuite vers le nord-ouest, examinant la côte en continuant son voyage. Il fut surpris et charmé de ces nouveaux pays, dont les habitants accueillirent amicalement les Européens. Il découvrit les rades de New-York et de Newport qu'il explora attentivement, étant resté quinze jours dans ce dernier port. Il continua le long de la côte de la Nouvelle Angleterre jusqu'à la Nouvelle-Écosse dont la côte avait été découverte, en 1497, par Sébastien Cabot au nom d'Henri VII, mais dont l'Angleterre ne s'était point occupée. Il en prit possession pour la France et lui donna le nom de la Nouvelle-France. Dix ans plus tard, en 1534, Jacques Cartier explora le golfe de Saint-Laurent et, en 1540, fonda le port de Ste-Croix, le premier établissement français dans cette contrée. Après un répit d'une vingtaine d'années, la France reprit ses projets de colonisation en Amérique. En 1562, le chef des Huguenots, l'amiral de Coligny, obtint de Charles IX la permission d'entreprendre la fondation d'une colonie dans le Nouveau Monde, en vue de constituer un refuge à ses coreligionnaires persécutés. L'expédition fut commandée par Jean Ribault, naturellement un protestant. Elle aborda la côte de la Floride, en mai 1562, et mouilla dans la rade de Port-Royal. Un fort fut construit sur une île située au milieu du port et le pays fut nommé Carolina, en l'honneur de Charles IX. Mais lorsque Jean Ribault retourna en France, pour annoncer son succès et se procurer des renforts, avec les ravitaillements nécessaires au raffermissement de la colonie, il trouva son pays en

proie à la guerre civile qui fit négliger son entreprise, à laquelle manqua le concours indispensable à son maintien.

Coligny profita d'une armistice pour reprendre son œuvre. En 1564, il expédia trois vaisseaux, sous le commandement de René de Laudonnière. Les volontaires s'inscrivirent avec ardeur. La flotte partie le 22 avril, atteignit la côte de la Floride, deux mois après son départ. Le débarquement se fit sur les bords de la rivière St-Jean, appelée alors rivière de Mai, où un nouveau fort fut bâti sous le même nom de Carolina. Mais des hommes indisciplinés pillèrent les provisions et se mutinèrent contre leur chef qu'ils obligèrent à leur signer une permission de s'embarquer pour la Nouvelle Espagne, afin d'éviter la famine. Ils se livrèrent plutôt à la piraterie, en commettant les pires exactions contre les Espagnols.

Laudonnière était au désespoir et s'apprêtait à abandonner son établissement, quand arriva l'escadre de Jean Ribault qui revenait avec des renforts et tout ce qu'il fallait pour la fondation d'une colonie permanente.

Cependant Philippe II, roi d'Espagne, qui fut irrité d'apprendre l'établissement d'une colonie française dans la Floride, suggéra à Melendez d'Avilez l'idée de conquérir toute la péninsule et les terres limitrophes. La destruction de la colonie française ne figurait point dans l'accord signé entre le roi et son cruel lieutenant, c'était toutefois une conséquence forcée de son exécution. La flotte de Melendez partit, en juin 1565, et arriva devant les côtes de la Floride le 28 août suivant. Le 2 septem-

bre, il découvrit un bon port avec une rivière sur les bords de laquelle il fonda une ville nommée St-Augustin, où il établit une colonie. Le 4 septembre, il arriva devant le fort Carolina où était mouillée une partie de la flotte de Ribault. Les navires français, non préparés au combat, coupèrent leurs amarres et gagnèrent la haute mer. Melendez ne pouvant point les atteindre, prit possession du pays, au nom de Philippe II, qui fut proclamé « monarque de toute l'Amérique, » en s'appuyant sans doute sur la concession du pape. Il se préparait à attaquer le Fort Carolina, quand Ribault résolut d'aller l'attaquer à St-Augustin; mais le marin français était à peine sorti de la rade que sa flotte fut assaillie par une violente tempête et naufragea sur la côte, à 150 milles au sud du fort. Le chef espagnol ayant appris la catastrophe, résolut de frapper de suite un coup contre le fort qu'il savait sans défense. Conduisant sa troupe à travers les bois et les marécages, il le surprit et s'en empara, le 21 septembre 1565. Tous les gens qui y étaient enfermés, y compris les vieillards, les femmes et les enfants, furent impitoyablement mis à mort.

Le massacre des Français et la destruction de la colonie fondée à Fort Carolina ne causèrent pas la moindre remontrance de la part du gouvernement français « que la bigoterie religieuse, dit un historien, avait rendu aveugle sur les vrais intérêts du pays dont il avait charge. » Cependant, pour la gloire de la France, il faut dire qu'il se trouva un héros qui entreprit individuellement l'œuvre de venger le sang de ses frères et le prestige du dra-

peau national : ce fut Dominique de Gourgues, un gentilhomme gascon. En vendant le patrimoine de ses ancêtres, il équipa trois vaisseaux avec cent cinquante hommes, et partit pour la Floride, en 1567. Il surprit le fort espagnol, dont il s'empara, en faisant prisonniers tous les hommes de la garnison. Il y passa l'hiver ; mais il comprit qu'il n'avait pas des forces suffisantes pour maintenir sa position et repartit pour la France, en mai 1568. Avant de mettre à la voile, il pendit tous ses prisonniers, en plaçant sur leur tête cette inscription : « Je ne leur inflige point un tel châtiment comme à des Espagnols ou des marins, mais comme à des traîtres, des voleurs et des meurtriers. » Son expédition fut désavouée par le gouvernement français et il fut obligé de se cacher pour échapper à une arrestation, après son retour en France. Les Français abandonnèrent ainsi leurs essais de coloniser la partie méridionale de l'Amérique du Nord et renoncèrent à leurs prétentions sur la Floride.

Ce ne sera qu'un siècle plus tard, en 1669, que la France reparaitra dans ces régions avec le père Marquette, missionnaire de l'ordre des Jésuites. Il entreprit de découvrir le cours inférieur du Mississipi. Après quatre ans employés à apprendre le dialecte des Illinois, il partit, en 1673, de la mission de Ste-Marie, établie dans les régions du Lac Supérieur, et parvint aux sources du grand fleuve, accompagné du diacre Joliet, cinq canotiers français et quelques Indiens, guides et interprètes, portant leurs canots sur leur dos. Ils naviguèrent sur les rivières de Wisconsin et Missouri dont ils at-

teignirent les deux embouchures ; passèrent devant l'embouchure de l'Ohio et arrivèrent à celle de l'Arkansas, d'où le père Marquette, ayant acquis pleine conviction que le Mississippi se jetait dans le golfe du Mexique, s'en retourna aux lacs, de crainte de quelques mésaventures avec les Espagnols établis dans les régions de la Floride. Son voyage avait été facilité par la *pipe de paix* dont il était revêtu par le chef d'une tribu indienne qu'il rencontra, à environ soixante-quinze lieues de l'embouchure du Wisconsin.

Sur les indications de ce Père, Robert Cavelier de la Salle partit pour la France et soumit à Colbert le plan d'une exploration et d'une colonisation dans la vallée du Mississippi. Ayant obtenu la permission de l'exécuter, il retourna au fort Frontenac, au Canada, en 1675. Après maintes reprises, dont les difficultés renaissantes ne lassèrent ni son courage, ni sa persévérance, il compléta son exploration. En 1682, il avait descendu la rivière Illinois jusqu'au Mississippi qu'il continua à descendre jusqu'au golfe du Mexique. Il donna le nom de *Louisiane* au pays qui s'étend sur la rive droite du fleuve, en l'honneur de Louis XIV, et, remontant le Mississippi jusqu'aux lacs, il retourna à Québec, dont il partit à destination de France, dans le dessein de rallier le gouvernement et le peuple français à son projet de colonisation. Ses démarches furent couronnées de succès et une expédition soigneusement organisée quitta la France en 1684, se dirigeant vers le pays à coloniser. Mais son entreprise échoua, grâce à l'antipathie que nour-

rissait contre lui le commandant de la flotte. Après un long voyage, ils étaient entrés dans le golfe du Mexique, le mois de janvier 1685; ils passèrent devant l'embouchure du Mississipi, sans s'y reconnaître, et quand la Salle s'aperçut de son erreur, le commandant refusa de virer de bord, mais continua vers l'ouest. Arrivés dans la baie de Matagorda, dans le Texas, le courageux explorateur, se voyant impuissant contre la malveillance du haineux marin, se décida à débarquer, dans l'espoir de trouver, en cheminant par terre, l'embouchure du grand fleuve mississipien. Lui et ses compagnons subirent toutes les misères imaginables. Enfin, après des épreuves écrasantes, mais insuffisantes pour abattre son indomptable courage, il fut assassiné par deux de ses hommes qui croyaient se venger ainsi de leurs souffrances, dont ils le rendaient seul responsable. Son œuvre fut reprise, en 1699, par Lemoine d'Iberville, natif du Canada, qui réussit à assurer à la France la possession de la Louisiane. En 1714, le gouvernement français, convaincu de la nécessité de coloniser sérieusement ce pays, y accorda à Arthur Crozat le monopole du commerce, avec l'engagement que celui-ci y expédierait, chaque année, deux navires chargés d'émigrants, de provisions, avec une cargaison d'esclaves noirs tirés de l'Afrique. Le roi promit, de son côté, de fournir la somme annuelle de cinquante mille livres pour favoriser le développement de la colonie. En 1718, Bienville, représentant de la *Compagnie des Indes occidentales*, fondée par Law, à qui le privilège exclusif du commerce de la Louisiane

était transféré, fut pénétré de la convenance de transporter le siège du gouvernement de la colonie dans une région du bas Mississipi, plus productive que celle où se trouve Mobile. Il fonda un nouvel établissement destiné à devenir la grande ville de la Nouvelle-Orléans.

Mais abordons la colonisation anglaise dont devait sortir la grande nation si puissante et si confiante, tant dans sa force actuelle que dans le développement continu de sa grandeur future.

III

COLONISATION ANGLAISE

DANS l'histoire de la colonisation de l'Amérique, il y a lieu de s'appuyer davantage sur la colonisation anglaise, qui est plus particulièrement intéressante, au point de vue de mon étude. Autant que possible, je tâcherai de mettre en relief les traits caractéristiques des différentes colonies fondées par les Anglais sur le continent américain et qui, après la déclaration de l'Indépendance, sont devenues les États-Unis d'Amérique. Ainsi, le sociologue perspicace n'aura qu'à bien examiner la formation originelle et la physionomie spéciale de chacun des groupes provinciaux, pour se rendre compte de leur évolution ultérieure, dans un mouvement irrésistible de cohésion nationale et d'expansion économique, avec un esprit politique dont on ne trouve ailleurs aucun parallèle historique.

Lorsque Colomb eut le glorieux succès de découvrir le Nouveau Monde, le roi et la cour d'Angleterre regretèrent vivement de n'avoir pas fait un meilleur accueil à sa pétition. Aussi, dès le 15 mars 1496, une patente ou commission de mer fut-elle accordée à Jean Cabot, vénitien de naissance, mais résidant à Bristol, et ses trois fils, les autorisant à entreprendre à leurs propres frais un voyage de découverte dans les *mers orientales, occidentales et septentrionales*, avec mission de prendre possession des contrées à découvrir, au nom du roi d'Angleterre.

Jean Cabot, accompagné de son fils Sébastien, partit de Bristol, en 1497, dans l'intention non seulement de découvrir de nouvelles terres, mais aussi de trouver un passage pour aller en Asie par le nord-ouest de l'Europe. Il fit cap à l'ouest et, le 24 juin, il atteignit la côte du Labrador, en devançant et Colomb et Améric Vespuce dans la découverte du continent américain. Dans un nouveau voyage, entrepris en mai 1498, Sébastien Cabot toucha au Labrador, 400 milles au nord du point où avait abouti son père. Il y éprouva un froid intense. Les arbres étaient encore dénudés, quoiqu'on fût au commencement de l'été. Il navigua vers le sud, en descendant vers Terre-Neuve, dans une mer si poissonneuse qu'il la nomma *Bacalaos* (Morues). Il ne s'y arrêta guère, et s'en retourna en Europe, pour passer bientôt au service de Fernand V, roi d'Espagne, au nom de qui il fit plusieurs autres explorations maritimes.

Les Anglais ne se soucièrent guère de bénéficier des

découvertes des Cabot, se contentant d'envoyer, de temps en temps, quelques navires appareillés pour la pêche sur les bancs de Terre-Neuve. Notons que la France, dès 1534, avait établi une colonie à Terre-Neuve, sur le conseil de Philippe de Chabot, amiral français, et sous le commandement de Jacques Cartier, qui débarqua dans la baie de Gaspé et prit possession du pays, au nom de son souverain.

Durant les soixante-dix-huit ans qui s'écoulèrent, de 1498 à 1576, l'Angleterre ne montra nulle ardeur à se tailler un domaine dans les vastes régions du Nouveau Monde; mais à cette dernière époque, il y eut un réveil magnifique de l'esprit public, sous la poussée du protestantisme protégé par la reine Elizabeth. Quoiqu'elle s'en servît comme d'un instrument de domination royale, il n'est pas contestable que le pays y trouva une école de discussion religieuse, morale et philosophique, hautement profitable à son développement national. La politique en obtint une base rationnelle et toutes les institutions s'en ressentirent. La marine en reçut une impulsion merveilleuse, en même temps que l'industrie et l'agriculture firent des progrès qui augmentèrent la fortune publique et donnèrent au peuple anglais une force d'expansion inconnue jusque là.

Martin Frobisher fut le premier à reprendre l'œuvre de Sébastien Cabot, en entreprenant un voyage aux régions glacées du Labrador. Il fut surtout dominé par la recherche de l'or, qu'il ne devait point rencontrer dans ces latitudes. Après trois voyages infructueux, il fut

convaincu, en 1578, de l'inutilité de ses recherches et de l'impossibilité d'une colonisation dans ces pays septentrionaux, où régnait un froid glacial, à peine supportable.

De 1577 à 1580, Sir Francis Drake parcourut la côte occidentale de l'Amérique, en commettant mille exactions sur les établissements espagnols; mais c'était plutôt, comme l'observe Bancroft, «une splendide piraterie contre une nation avec laquelle son souverain et son pays professaient d'être en paix.»

Sir Humphrey Gilbert, qui suivait avec attention le développement de l'industrie de la pêche à Terre-Neuve, pensa qu'il était possible de créer un commerce lucratif avec le Nouveau Monde, en y fondant une colonie. Il partit, en 1578, fit terre à St-John, au sud-est de Terre-Neuve, et prit possession du pays au nom de l'Angleterre. Ayant perdu son plus grand navire, avec tout ce qu'il contenait, il fut obligé de regagner les côtes britanniques. Surpris par une horrible tempête, il disparut dans les flots à bord du *Squirrel*, petit bateau de dix tonneaux, sur lequel il s'était embarqué, ne voulant pas exposer ses hommes à des dangers qu'il n'aurait point à partager.

LA VIRGINIE

Sir Walter Raleigh était le frère utérin de Sir Humphrey. Son nom est bien connu dans l'histoire et a même passé dans le roman. Guerrier, navigateur, diplomate, homme d'état et écrivain distingué, Raleigh était, en effet, un «homme à panache,» c'est-à-dire une de ces indivi-

dualités douées d'un pouvoir de fascination et d'un brio d'esprit, qui imposent prestigieusement à ceux qui les entourent. Favori d'Elizabeth, soupçonné même d'avoir été l'émule du comte d'Essex et du duc de Leicester, ainsi qu'en témoigne le célèbre romancier et poète, Walter Scott, dans son *Kenilworth*, Raleigh n'eut pas de peine à obtenir la concession qui avait été accordée à son frère. Il arma deux vaisseaux commandés par Philippe Armidas et Arthur Barlow, qui atteignirent bientôt la côte de la Caroline du Nord, au petit bras de mer d'Ocracock, et prirent formellement possession du pays. « C'était au mois de juillet, dit Northrop, le climat était délicieux, la mer était calme, l'atmosphère était claire et la chaleur était tempérée par une agréable brise de mer. Les bois abondaient en oiseaux et résonnaient de leurs trilles, au milieu des vignes sauvages s'offrant à l'œil dans la plus abondante profusion.»¹

La reine Elizabeth n'en fut pas moins enchantée que les explorateurs et elle considéra la découverte de Barlow et d'Armidas comme une gloire pour son règne. En bon courtisan, en spirituel et galant homme qu'il était, Sir Walter Raleigh donna à ce nouveau pays le nom de Virginia, en l'honneur de la reine vierge!

De nombreux émigrants s'enrôlèrent avec émulation pour l'établissement de cette belle colonie. En avril 1585, sept vaisseaux partirent de Plymouth avec environ deux cents personnes, non compris les équipages, sous le commandement de Sir Richard Greenville et Ralph Lane,

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 65.

nommé gouverneur de la Virginie. Un établissement fut fondé à Roanoke Island et les pays environnants furent explorés en divers sens. Sir Greenville, ayant constaté le plein succès de l'expédition, retourna en Europe. Mais Lane, par sa maladresse et ses perfidies envers les Indiens, compromit le sort de l'entreprise. Les Anglais, mécontents et privés de tout, songeaient à abandonner la colonie pour regagner leur patrie, quand Sir Francis Drake, avec une flotte de vingt-trois navires, vint jeter l'ancre dans la rade de l'île de Roanoke et les ramena en Angleterre.

Raleigh fut bien désappointé; mais il ne renonça point au succès. Il organisa une nouvelle expédition, en choisissant surtout des émigrants accompagnés de leurs familles, avec des instruments agricoles nécessaires à la culture du sol et tout ce qui pouvait contribuer à la prospérité de la colonie. Ce fut à ses propres dépens; car la reine, un peu avaricieuse, refusa de rien donner, malgré la faveur dont elle entoura l'expédition, qui arriva sur la côte de la Caroline du Nord, en juillet 1587, sous les ordres de John White, en qualité de gouverneur. Elle n'eut pas plus de succès que la première et fut obligée de repartir le mois suivant.

D'une énergie et d'une persévérance peu communes, Raleigh organisa une troisième expédition, qu'il fit partir en avril 1588, mais qui n'eut pas même le temps d'atteindre le rivage américain. Quand l'ancien gouverneur John White retourna, en 1590, à Roanoke, il n'y trouva nulle trace de la colonie. Raleigh, ruiné et assailli par

toutes sortes d'infortunes, dut enfin renoncer à la colonisation de la Virginie.

La première expédition anglaise qui suivit les essais infructueux de Sir Raleigh fut celle préparée par la « London Company, » sous le commandement du capitaine Newport, laquelle partit pour l'Amérique le 19 décembre 1606, dans la direction de la Virginie. La flotte, poussée au nord-ouest par une tempête, fut forcée de chercher un refuge dans la baie du Chesapeake, le 26 avril 1607. Le pays fut exploré et, un mois après, une colonie fut établie, sur la rive gauche du fleuve, par la fondation de la ville nommée Jamestown, en l'honneur de Jacques I^{er}, qui lui donna pour gouverneur Edward Wingfield. De 1608 à 1610, la colonie passa par toutes sortes d'angoisses et de difficultés, mais elle en fut relevée par l'heureuse arrivée de Lord Delaware, qui y amena de nouveaux immigrants, avec des ravitaillements suffisants. Sir Thomas Dale en fut nommé gouverneur, en 1611, et la culture des terres vint mettre les habitants à l'abri de toute disette.

Un fait d'une certaine portée sociologique s'était accompli, en 1613: le mariage de Pachontas, fille d'un cacique indien, avec un jeune Anglais. C'était la première union légale d'un homme de la race blanche avec une femme de la race rouge américaine. Ce mariage concilia aux Européens les bons sentiments du puissant chef Powhatan et de sa tribu; mais il déplut grandement à Jacques I^{er}, qui se montra mécontent de la présomption de l'un de ses sujets osant se marier à une princesse!

La pauvre Pachontas amenée en Angleterre, où sa gentillesse et sa réelle beauté furent sincèrement admirées, ne tarda pas à y mourir, succombant aux rigueurs du climat.

En 1619, la première assemblée représentative du Nouveau Monde fut organisée dans la Virginie, sous le nom de *Chambre des Bourgeois* (House of Burgesses). « L'assemblée exerça le droit absolu de décider sur l'élection de ses membres et refusa de reconnaître toute lettre-patente concédant à une juridiction seigneuriale le droit d'interrompre l'obligation d'obéir à ses décisions. »¹ Toutes les lois nécessaires au développement matériel et moral de la colonie furent votées et mises à exécution, en vertu des principes de libre gouvernement. En 1621, sous l'impulsion des patriotes d'Angleterre, la Virginie fut définitivement dotée d'une constitution écrite, donnant à la colonie une organisation gouvernementale en tout point semblable à celle de la métropole. Aussi la Virginie cessa-t-elle bientôt d'être la chose d'une corporation commerciale et les Virginiens eurent-ils le droit de se gouverner et de prendre telles mesures qu'ils jugeaient les meilleures pour leur sécurité et la prospérité de la colonie. Mais, par la plus amère ironie, quelques mois après la réunion de la première législature coloniale, le virus de l'esclavage fut introduit dans la Virginie par un bateau de guerre hollandais qui mouilla dans la rivière de Jamestown et vendit aux planteurs vingt noirs tirés de l'Afrique. Cette institution détestable y prit une extension rapide et des plus malheureuses, pour ne dis-

¹ H. D. Northrop.

paraître du sol américain qu'au prix du plus atroce déchirement.

Par une décision judiciaire du mois de juin 1624, la charte garantie à la Compagnie des Indes occidentales fut révoquée sans recours; la Virginie devint une province royale, tout en conservant ses franchises constitutionnelles. Jacques I^{er} mourut avant de les entamer et Charles I^{er} fut incapable d'obtenir le monopole du tabac, principal produit de la colonie. Il y eut pas mal de contentions entre elle et la mère-patrie; cependant la Virginie continua à prospérer, malgré ces frictions d'intérêts, malgré les fréquents démêlés avec les Indiens et les victimes qu'ils causaient parmi les blancs.

Ce fut avec horreur et indignation que les colons virginiens apprirent le détronement et l'exécution de Charles I^{er}. Un grand nombre de royalistes d'Angleterre, ne voulant point se soumettre ni accepter aucune compromission avec le Parlement, vinrent se réfugier dans la Virginie, où la plupart s'établirent sans esprit de retour.

Les Virginiens se montrèrent des loyalistes convaincus; regardant Charles II, exilé à Breda, comme leur légitime souverain, ils lui proposèrent de traverser l'Atlantique et d'accepter la royauté de leur colonie. Le Parlement ne put tolérer indéfiniment une attitude si provocante et, en 1652, une flotte fut dirigée vers l'Amérique, avec mission de forcer les colons royalistes à se soumettre au gouvernement de la *République d'Angleterre*. Il n'y eut point de choc. L'esprit libéral des com-

missaires républicains avait désarmé les Virginiens. Les parties contractantes négociant d'égal à égal, un traité fut conclu avec l'Angleterre, garantissant à la Virginie toutes les libertés dont jouissait la métropole. La monarchie fut restaurée par une proclamation de Charles II qui entra triomphalement dans la ville de Londres, le 29 mai 1660. La colonie fit nulle difficulté à reconnaître ses prérogatives royales et continua son existence laborieuse quoique aisée. Mais une aristocratie, qui s'y était formée, par le développement même des grandes richesses coloniales, reçut une nouvelle stimulation par l'adjonction sociale des immigrants royalistes venus d'Angleterre, durant la tourmente révolutionnaire. Les lois favorisaient d'ailleurs l'accroissement des grandes propriétés, dont la possession éveilla naturellement la vanité familiale de ceux qui en étaient les maîtres.

La classe des riches terriens eut seule la jouissance de l'instruction que la masse n'eut aucun moyen de se procurer, en l'absence de toute école publique dans la colonie. En 1671, Sir William Berkeley, gouverneur de la Virginie, a écrit les paroles suivantes : « Chacun instruit ses enfants, suivant ses moyens . . . Je remercie Dieu que nous n'ayons ni écoles publiques ni presse, et j'espère qu'il en sera ainsi, encore un siècle ; car l'instruction a porté au monde la désobéissance, l'hérésie et l'esprit sectaire ; et la presse les a répandus avec des libelles contre le meilleur gouvernement. Que Dieu nous garde de l'une et de l'autre ! »¹

¹ H. D. Northrop : *Our Country*, Chap. VIII, p. 99.

D'autre part, le travail déclaré théoriquement libre et honorable, tendait peu à peu à devenir le lot des humbles et des esclaves. Un tel système politique cadrait mal avec la liberté de penser, et c'est une remarque frappante que les puritains furent alors persécutés dans la Virginie avec autant d'acharnement qu'ils l'avaient été en Angleterre. Cette contradiction dans les institutions et les coutumes rendait fort complexe l'organisation sociale des Virginiens: « Ils avaient d'abord montré, dit Northrop, leur habileté à créer des institutions libres; mais ces institutions ne peuvent être conservées au milieu d'un peuple ignorant. La liberté et l'intelligence vont de pair. L'institution de l'esclavage des noirs était un élément de faiblesse et de dégradation. Le travail fut avili aux yeux des blancs, étant devenue une tâche d'esclaves, tandis qu'il devait être la gloire d'un homme libre.» Aussi bien, y avait-il là un germe malsain appelé à corrompre tous les fruits que la colonie pouvait attendre de l'avenir. Peu à peu l'intolérance religieuse, la confiscation des franchises constitutionnelles, la suppression de la liberté du commerce, avec la mise en vigueur des *lois sur la navigation*, se réunirent pour anéantir la splendeur de la colonie affaiblie et ruinée. Même la protection contre les Indiens fut refusée aux colons, dans un pur esprit de lucre.

Il en sortit la protestation populaire dont Nathaniel Bacon fut le chef, en 1676, juste un siècle avant l'indépendance des États-Unis. Après la mort de ce héros du civisme, la situation politique de la colonie devint pire

qu'auparavant. Jacques II, continuant les tendances de son père, lui ravit jusqu'au droit d'établir une imprimerie, après avoir dissous l'assemblée coloniale dont les membres même royalistes ne voyaient pas d'un bon œil la disparition de tous les privilèges du peuple virginien. La révolution de 1688 ne changea guère cet état de choses. Le gouvernement de Guillaume d'Orange et de la reine Marie permit l'établissement d'un collège dans la Virginie, mais n'abrogea point la prohibition de l'imprimerie. Le monopole du commerce colonial en faveur de la métropole devint un fait consacré, devant lequel il fallait se courber. Tous les intérêts en furent offensés; et les grands propriétaires sentirent la nécessité de s'unir au petit peuple, pour se plaindre et conspirer en silence. « La Virginie resta, à la fin, une colonie aristocratique; mais ce n'était pas moins une terre de liberté. »

NEW-YORK ET NEW-JERSEY

Le 25 mars 1609, Henri Hudson, expédié par la Compagnie hollandaise des Indes orientales, partit d'Amsterdam, à la recherche d'un passage au nord-est de l'Europe, pouvant le conduire aux Indes. Il fit cap vers la Nouvelle-Zemble, et parvint au méridien du Spitzberg; mais la glace, le brouillard et les tourmentes des tempêtes polaires repoussaient son navire, qui ne put continuer sa course. Tournant alors vers l'ouest, jusqu'à la longitude de Terre-Neuve, il descendit au sud, en suivant une ligne loxodromique, qui le conduisit tout près de la côte de Charleston.

Ne trouvant aucun indice capable d'affermir son espoir

de trouver le passage cherché, il remonta vers le nord et découvrit bientôt la baie de Delaware. Il continuait dans la même direction, quand, le 3 septembre, il arriva en face d'une baie immense. Il y entra, y prit mouillage, à deux encâblures du rivage : c'était à Sandy Hook. Après quelques jours de repos, il traversa le détroit de Long Island et il entra dans la magnifique baie intérieure, dont le pittoresque le transporta d'enthousiasme et d'admiration. A l'arrière de son navire, le « Half-Moon, » il observait le rapide courant du puissant fleuve qui reçut le nom d'Hudson, en mémoire de sa précieuse découverte. Les eaux fluviales coulaient du nord au sud, dans l'Atlantique. Il remonta le fleuve jusqu'à Albany ; mais là, il fut arrêté par un rétrécissement et remarqua que l'eau devenait de plus en plus douce. Il perdit l'espoir de trouver un passage océanique vers les Indes ; mais il se réjouit comme d'un égal succès, en se convainquant qu'il avait fait une des plus belles découvertes réalisées dans le Nouveau Monde.

Il retourna dans la baie de New-York, dont il prit possession au nom de la Hollande. Il fit bientôt voile vers l'Europe, où il rendit compte des résultats inattendus de son expédition.

La Compagnie hollandaise des Indes orientales et tout le Pays-Bas en furent particulièrement heureux ; car le pays découvert par Hudson était peuplé de mammifères à fourrure, tandis qu'une clientèle en était toute trouvée dans la Russie, qui offrait un sûr débouché à tous les articles de pelleterie.

En 1614, Adrian Black construisit dans l'île de Manhattan, au lieu où se trouve actuellement *Beaver Street*, les premières cahutes destinées à rendre habitable le hameau qui devait se transformer en la splendide ville de New-York. Un fort fut construit, à la même époque, sur la pointe inférieure de l'île. En peu d'années, des forts ou factoreries furent établis tout le long du fleuve, jusqu'au fort Orange, du côté d'Albany. Mais ce n'était là que de simples postes de commerce et non une vraie fondation coloniale. Ce fut seulement en 1622 que la Compagnie hollandaise des Indes occidentales fit une expédition régulière, comprenant plus de trente familles de Wallons dans le dessein d'établir une colonie permanente, qui reçut le nom de Nouvelle-Hollande. Une partie de ces colons, sous la conduite de Cornelis Jacobsen May, remonta le Delaware et construisit le fort Nassau, à quelques lieues de l'endroit où se trouve actuellement la ville de Camden, afin d'affirmer le droit des Hollandais sur cette région. Enfin Peter Minuits gouverneur envoyé par la Compagnie avec un modeste personnel, acheta des Indiens l'île de Manhattan pour la valeur d'environ vingt-quatre dollars, en régularisant la possession hollandaise aux yeux des anciens propriétaires, qui devinrent par la suite ses meilleurs amis.

La ville d'Albany fut fondée en 1625.

En 1629, Samuel Godyn et Samuel Blommaert achetèrent des Indiens la partie du pays qui s'étend de Henlopen à l'embouchure du Delaware et, en 1631, une colonie fut fondée à Lewes Creek, dans l'État actuel de Dela-

ware. Mais, avant qu'elle pût recevoir les renforts nécessaires à son affermissement, les colons en furent entièrement massacrés par les sauvages.

D'ailleurs ce fut au prix de lutttes incessantes et meurtrières que les Hollandais maintenaient leurs positions contre les fréquentes hostilités des aborigènes qui, vers 1645, réduisirent leurs colonies à un état voisin de la ruine. Leur courage ne se démentit jamais et ils soutinrent vaillamment les chocs répétés des hordes indiennes. A ces maux extérieurs se joignirent d'autres causes de découragement. Ils ne jouissaient pas de plus de libertés politiques ou commerciales que dans les colonies anglaises. « Dans le but d'obliger les colons à acheter leurs fournitures et leurs provisions uniquement de la Hollande, la Compagnie leur défendit de manufacturer même les plus simples étoffes pour leurs vêtements, sous peine de bannissement.»

Malgré toutes ces difficultés, malgré les exactions au milieu desquelles se débattait la Nouvelle-Hollande, aux prises avec l'arbitraire de ses gouverneurs Kieft et Stuyvesant, elle continua à prospérer et à s'étendre. Mais plus la colonie prospérait, plus s'imposait la nécessité d'institutions protectrices des personnes et des biens de ceux qui, par leur labeur et leur attachement à l'ordre, contribuaient à cette prospérité matérielle. Le peuple, avide de justice et de sécurité, nomma une convention composée de deux délégués de chaque état, laquelle présenta ses doléances au gouverneur, en réclamant les droits de leurs mandants. Fier et hautain, comme un

vieux militaire qu'il était, Stuyvesant répondit : « Nous tenons notre autorité de Dieu, et de la Compagnie des Indes occidentales, et non du bon plaisir de quelques sujets ignorants. » Il ne sortit point de cet altier « *non possumus*. » Malheureusement, la Compagnie hollandaise approuva cette attitude et abandonna les colons au despotisme de l'arrogant gouverneur. Aussi bien, lorsqu'en 1664, le duc d'York fit diriger une expédition contre la Nouvelle-Hollande, sous le commandement de Richard Nicolls, Stuyvesant fut délaissé par le peuple et tous les établissements hollandais se rendirent aux Anglais, sans aucun effort pour soutenir un drapeau qui ne les abritait pas contre la tyrannie et les exactions administratives. Le nom de Nouvelle-Amsterdam donné à la ville fondée dans l'île Manhattan fut changé en celui de New-York, qui s'étendit à tout l'état.

L'amour indomptable de la liberté et des institutions qui la garantissent avait dominé, chez les colons hollandais, le sentiment même du patriotisme. Cependant les choses n'allèrent pas à la satisfaction du peuple, qui ne tarda pas à reconnaître que les fonctionnaires anglais étaient loin de tenir leurs promesses libérales. Le pays était administré comme l'absolue propriété du duc d'York ; le gouverneur et son conseil, également nommés par lui, faisaient et exécutaient les lois sans aucun contrôle. On refusa à la colonie même un rudiment de gouvernement représentatif. Des taxes excessives y étaient imposées et les titres de propriété, sans excepter ceux acquis sous la domination hollandaise, furent déclarés

nuls, de façon à ménager au gouverneur des gains énormes, par l'obligation d'en obtenir de nouveaux actes de vente.

Après Nicolls, New-York eut pour gouverneur un certain Lovelace, qui poussa la tyrannie à son comble. Il se contentait de brûler publiquement, sans daigner les lire, les pétitions qui lui étaient adressées, pour exposer les souffrances du peuple. « Le meilleur moyen de tenir le peuple dans l'ordre, déclarait-il, est la sévérité, en lui imposant des taxes si lourdes qu'elles ne lui laissent d'autre liberté que de penser comment il pourra s'en acquitter. »

Cependant les colons new-yorkais ne se lassèrent pas de protester. En 1683, leurs plaintes s'élevèrent à un tel degré que le duc d'York fut obligé d'accorder aux petits propriétaires le droit de nommer une assemblée représentative, laquelle se réunit en octobre de la même année. Son premier acte fut de réclamer les droits dont jouissent tous Anglais. « Le pouvoir législatif souverain, soutinrent-ils, doit résider pour toujours dans le gouverneur, le Conseil et le peuple réunis en Assemblée générale. Tout franc tenancier et citoyen doit librement voter pour la représentation nationale. Aucun citoyen ne doit être condamné à une peine, sinon que par ses pairs et tout jugement doit être rendu par un jury de douze membres. Aucune taxe ne doit être levée, sous un prétexte quelconque, sans le consentement de l'Assemblée. Aucun soldat ou marin ne doit être logé chez les habitants contre leur volonté. Il ne doit plus exister

de loi martiale. Personne professant la foi chrétienne ne doit, en aucun temps ni d'aucune façon, être inquiété ou questionné pour une différence quelconque d'opinion religieuse.»

Ces privilèges furent concédés et le duc d'York promit solennellement de n'en rien changer, sinon à l'avantage de la colonie. Louis XII disait que le roi de France ne devait point se souvenir des querelles du duc d'Orléans; Jacques II pensa que le roi d'Angleterre n'avait pas à tenir compte des engagements du duc d'York. Monté sur le trône, il n'eut rien de plus pressé que de renverser toutes les libertés qu'il avait concédées à la colonie de New-York, laquelle devint une province royale dépendant de son bon plaisir.

A l'avènement de Guillaume d'Orange, la majeure partie du peuple se réunit à Jacob Liesler, pour essayer de rétablir le régime démocratique, mais ils succombèrent. Leur chef fut exécuté, quoique resté dévoué à la couronne, mais en criant vengeance au ciel contre les auteurs de son assassinat juridique. Le peuple en avait été profondément ému et jura de ne point abandonner la cause pour laquelle deux martyrs, Liesler et son gendre, s'étaient offerts en sacrifice. Ceux qui se distinguaient par leur zèle, en faveur du pouvoir populaire, de la tolérance religieuse et de l'opposition à la doctrine de la légitimité, continuèrent la lutte avec tant de courage et de constance qu'ils réussirent à faire prévaloir leurs principes comme lois de la colonie.

Notons que la ville de New-York eut, dès 1732, un

journal politique fondé par John Peter Zenger, sous le titre de *Weekly Journal*. Le journaliste, ayant critiqué l'acte arbitraire du gouverneur et de l'assemblée encore aristocratique, imposant des taxes illégales sur la colonie, fut arrêté et livré à la justice. Il fut défendu par André Hamilton, président de l'Assemblée législative de Pensylvanie, qui démontra aux jurés que la cause plaidée devant eux était celle de la liberté de la presse dans toute la colonie et non une cause personnelle à Zenger. Le verdict d'acquittement fut unanime. Le peuple de New-York a été ainsi, par l'organe de son jury, le premier à s'assurer cette liberté, sans laquelle toutes les autres restent sans garantie. /

Le duc d'York avait vendu à Lord Berkeley et Sir Georges Carteret une partie de l'ancien territoire de la Nouvelle-Hollande, située entre l'Hudson et le Delaware. Cette partie fut nommée New-Jersey, en l'honneur de l'île anglaise de Jersey dont Sir Carteret était gouverneur. Des immigrants y furent attirés par les conditions libérales accordées par les nouveaux propriétaires, leur concédant cinq années de jouissance avant de payer aucune rente pour les terres exploitées. L'organisation politique y consistait en un gouverneur, un conseil, et une assemblée de représentants du peuple, à qui était laissé le pouvoir de faire les lois nécessaires à l'administration, les propriétaires ne s'étant réservé que le droit de nommer le gouverneur et les officiers judiciaires, avec le droit de veto.

La colonie prospérait rapidement, ayant pour capitale

Elizabethtown, quand, en 1670, des difficultés surgirent à l'occasion de la réclamation des fermages dûs par les habitants. La plupart des colons s'y trouvaient depuis la domination des Hollandais et avaient individuellement acheté leurs propriétés des Indiens; les autres arguèrent qu'ils avaient établi leurs plantations sans aucune assistance des propriétaires et ne leur devaient rien. Le représentant des propriétaires, mis en péril, s'enfuit en Angleterre, afin d'obtenir la force nécessaire pour soumettre les récalcitrants.

En 1683, la colonie reçut un notable accroissement de population, par l'arrivée des Covenantaires ou presbytériens écossais qui contribuèrent puissamment à son développement économique. Divisée, depuis que John Berkeley, dégoûté de l'arbitraire du duc d'York, avait vendu sa part de droit au Quaker Edouard Byllinge, la province du New-Jersey fut pendant longtemps réclamée, en partie, comme une dépendance militaire de New-York, tandis que le reste était réclamé comme une dépendance territoriale de la Pensylvanie. Enfin, en 1702, les propriétaires de New-Jersey renoncèrent à leur droit en faveur de la couronne; et la reine Anne réunit les deux parties en une province qui fut placée sous l'autorité du gouverneur de New-York, avec une législature distincte. Cette demi-indépendance ne plut guère aux New-Jerseyais, qui obtinrent, en 1708, un gouverneur à eux, de façon à former un état complètement séparé de New-York, quoique conservant le même esprit et les mêmes tendances politiques que leurs voisins du bord de l'Hudson.

MASSACHUSETTS

A l'avènement de la reine Elizabeth, nous l'avons déjà dit, il y eut, en Angleterre, une grande expansion d'idées morales et politiques, se manifestant surtout dans la diversité des sectes religieuses. Les esprits les plus avancés, en même temps que pondérés, formèrent le puritanisme. Ils réclamaient une forme plus pure et plus spirituelle dans le culte extérieur. A leurs yeux, l'église réformée et anglicane, en reconnaissant comme chef le monarque régnant, était à peine moins condamnable que celle de Rome. La reine et les grands dignitaires ecclésiastiques en furent froissés et déchaînèrent contre eux une odieuse persécution. Ne voulant pas se conformer à l'église officielle, ils furent appelés les « non-conformistes. »

Jacques I^{er}, qui, en Écosse, se montrait d'un libéralisme outré, devint un despote intolérable en matière religieuse, comme en tout le reste, une fois monté sur le trône d'Angleterre. « Je les porterai à se conformer, sous peine d'être classés du royaume ou même pis, dit-il en parlant des puritains. En un mot, pendez-les, voilà tout. »

Les conformistes redoublèrent les persécutions et le fanatisme religieux les disposa même à sacrifier toutes les libertés politiques qu'ils abandonnèrent à la merci de la royauté, rien que pour obtenir la soumission de leurs adversaires. Ceux-ci devinrent donc forcément les champions de la liberté contre la tyrannie. Incapables de vivre en paix, sans violenter leurs consciences, ils se résignèrent à fuir dans la Hollande, dont les citoyens avaient appris,

par leurs propres souffrances, à respecter les droits de la conscience chez les autres. Mais ils ne tardèrent pas à sentir qu'ils n'avaient point là un foyer assuré, une vraie patrie. « Ils comprenaient qu'ils n'étaient que des Pèlerins et, au lieu de se lamenter sur leur cas, ils levaient leurs yeux au ciel, leur plus chère patrie, et tranquillisaient leur esprit. »

Cependant, après douze ans de cette existence, ils se décidèrent à quitter un pays où ils avaient trouvé la sécurité, mais dont les mœurs militaires et maritimes cadraient mal avec leur tempérament moral. C'est alors qu'ils prirent la résolution d'émigrer en Amérique, où ils espéraient découvrir, dans les vastes solitudes du Nouveau Monde, un foyer où ils pussent adorer Dieu, sans crainte ni vexation, et élever leurs enfants à l'abri de tous exemples pernicioeux. Le 22 décembre 1620, les « Pilgrim Fathers » ou *Pères Pèlerins*, partis de Plymouth à bord du Mayflower, débarquèrent dans la baie du cap Cod, sous la conduite de William Brewster, le plus âgé d'entre eux. Pénétrés de la nécessité d'une organisation politique de leur petite communauté, le premier acte des Pèlerins, après avoir jeté l'ancre, fut d'esquisser un système de gouvernement, par le pacte suivant qui fut rédigé dans la cabine du Mayflower et signé de tous les hommes de l'expédition, au nombre de quarante et un :

« Au nom de Dieu, amen.

« Nous soussignés, les loyaux sujets de notre redouté souverain, le roi Jacques, ayant, — pour la gloire de Dieu et l'avancement de la foi chrétienne et pour l'honneur

tant de notre roi que de notre pays, — entrepris un voyage dans le but de fonder la première colonie à établir dans la partie septentrionale de la Virginie, convenons par ces présentes, solennellement et mutuellement, en présence de Dieu et les uns en face des autres, de nous réunir en un corps civil et politique, pour notre meilleure organisation, notre conservation et la poursuite des fins susdites, en vertu de quoi, nous entendons décréter, constituer et former graduellement telles lois, ordonnances, actes, constitutions et fonctions justes et équitables qu'il sera jugé le plus convenable pour le bien général de la colonie et auxquels nous promettons toute la soumission et toute l'obéissance nécessaire.»

Le rocher sur lequel ils mirent le pied, en débarquant sur le rivage, est encore conservé parmi leurs descendants. La tradition a également gardé le religieux respect du vieux pacte constitutionnel signé par les fondateurs de l'État de Massachusetts, dont le premier établissement reçut le nom de Plymouth, en mémoire de la ville anglaise d'où ils partirent pour se rendre en Amérique.

La fondation de Plymouth encouragea d'autres entreprises coloniales. Bientôt Portsmouth et Dover furent établis d'une façon permanente.

En mars 1629, la Compagnie de Massachusetts obtint du roi d'Angleterre la confirmation de sa charte, d'après laquelle le gouverneur était élu pour un an par les citoyens, tandis que se réunirait, à des époques fixes, un Conseil **général** ayant pouvoir de faire toutes les lois dont la colonie aurait **besoin**, sans qu'on fût obligé d'en référer au roi. Le 26 août de la même année, John Winthrop et onze de ses amis riches et instruits réussirent à obtenir

que le siège du gouvernement de la colonie serait établi dans la Nouvelle-Angleterre ou territoire des anciennes provinces devenues les États de Maine, Vermont, Connecticut, Rhode-Island, Massachusetts et New-Hampshire. C'était presque l'indépendance.

Winthrop fut nommé gouverneur du Massachusetts et partit l'année suivante pour la colonie avec environ sept cents émigrants montés sur onze navires. Salem était déjà fondée et relativement bien habitée, dès 1628, mais cherchant un endroit où il pût s'approvisionner plus abondamment d'eau pure et fraîche, il alla jeter les fondements d'une nouvelle ville sur la péninsule de Shawmut, à laquelle il donna le nom de Boston, en mémoire de la ville du même nom, dans le Lincolnshire, en Angleterre, d'où était originaire le pasteur de la première église de la future capitale du Massachusetts.

Vers la même époque, Roger Williams, fuyant la persécution politique et religieuse que lui valurent ses idées alors trop avancées, s'enfonça dans le désert et, ayant gagné la confiance et l'amitié des aborigènes Narragansett, fonda la ville de Providence, nommée en reconnaissance du concours providentiel qui lui fit trouver un refuge parmi les sauvages à peau rouge pour se mettre à l'abri des dangers qu'il courait au milieu de ses congénères civilisés. Bientôt Anne Hutchinson, la première féministe militante, réclama pour le beau sexe le droit de participer aux réunions où les hommes discutaient les textes bibliques. Ses doctrines menaçaient l'autorité des Ministres, qui se liguèrent contre elle et son

protecteur, le gouverneur Vane, « un homme de la plus saine intelligence — dit Bancroft — un homme d'État d'une intégrité immaculée, dont le nom effacé de la rubrique des fanatiques et des traîtres par le progrès de la pensée et de l'esprit libéral, sera inscrit en tête de ligne, parmi les aspirants de la vérité et les martyrs de la liberté. » Madame Hutchinson, quoique convaincue que ses adversaires étaient les maîtres de la situation, après le départ de Henri Vane pour la métropole, ne cessa point de prêcher. Pour la réduire au silence, elle fut exilée de la colonie, avec tous ses partisans. Après avoir fondé la ville d'Exeter, dans le New-Hampshire, ils se dirigeaient vers le sud, dans le but de s'établir sur Long-Island ou dans le Delaware; mais Roger Williams les persuada de se fixer près de son établissement et obtint pour eux du chef des Narragansetts le don de la superbe île située au fond de la baie du même nom et qu'ils nommèrent *l'île des Roses* ou « Rhode-Island. » Le Gouvernement qu'ils formèrent fut une pure démocratie. La longanimité de Roger ne tarda pas à renouer les relations entre les colons qui vinrent le joindre à Providence et ceux du Massachusetts, où les contentions religieuses furent une cause de troubles continuels entre des hommes expatriés en vue de chercher un asile assuré à la liberté de conscience.

Mais au fond de cette lutte même, il resta toujours un esprit de liberté et de solidarité chrétienne, qui empêcha qu'on n'en vint à cette haine sanguinaire dont l'histoire des religions offre de si regrettables exemples.

Le Maine, dont les premiers établissements furent fondés par les Français, en 1625, fut annexé au Massachusetts en 1652, et n'en fut détaché que plus de quarante ans après la déclaration de l'indépendance américaine.

En résumé le Massachusetts et Rhode-Island n'eurent pas le développement précoce et merveilleux qui fut le lot d'autres établissements coloniaux de l'Amérique du Nord ; mais l'agriculture, malgré le peu de fertilité du sol, y prospéra régulièrement et l'industrie s'y développa vite, sous un gouvernement aussi peu encombrant qu'il était efficace.

« Si la colonie se développa lentement, elle se développa constamment, dit un historien, parlant du Massachusetts ; et, à la longue, les Pèlerins eurent leur récompense, en voyant leur petit établissement s'étendre en une province florissante, dans laquelle les principes de la liberté civile étaient chéris, la religion honorée, l'industrie et l'économie acceptées comme bases de la richesse. »

Boston devint bientôt le principal centre intellectuel de toutes les colonies anglaises de l'Amérique et peut-être du Nouveau Monde. Le Massachusetts eut la gloire de voir éclater dans sa capitale la révolution qui devait affranchir les futurs États-Unis de la domination anglaise et la gloire encore plus grande d'avoir été le premier de ces États à effacer de son organisation politique et économique l'horrible esclavage des noirs, qui y fut aboli dès 1783.

LE CONNECTICUT

En 1635, les Pèlerins résolurent d'établir une colonie dans l'attrayante région du Connecticut. Cette première expédition, n'étant pas heureuse, en fut suivie, en 1836, par une autre, qui eut un meilleur résultat. Ils colonisèrent Hartford, fondèrent Springfield et consolidèrent l'établissement de Wetherfield.

Les colonies du Connecticut prirent un développement rapide, grâce à l'excellence du sol et l'agrément du climat qui y attirèrent de nombreux immigrants. Elles furent cependant harcelées par l'hostilité des Indiens, particulièrement par la tribu des Pequods, que les colons furent obligés de détruire complètement, avant de se sentir en sécurité. En 1639, ils adoptèrent une constitution établissant un gouvernement civil dans la colonie. « Elle était plus libérale, par conséquent plus durable, qu'aucune autre formée par d'autres colonies. Elle fixait, pour l'administration de la colonie, un gouverneur, une législature et des magistrats de même caractère que ceux desservant les fonctions usitées dans un comté ou une province anglaise, lesquels magistrats devaient être élus par un scrutin annuel. Tous les habitants qui avaient prêté le serment d'allégeance à l'État, devaient jouir du droit de suffrage. Le nombre des membres de la législature était proportionné à celui de la population. La colonie exerçait la puissance souveraine dans les limites de l'État et ne reconnaissait aucune suprématie au Roi ou au Parlement.»¹ Cette charte fut positivement re-

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, pp. 155, 156.

connue par Charles II, en 1662, lors de la réunion de la colonie de New-Haven avec celle de Connecticut, ayant Hartford comme ville principale. Quand le Connecticut prit place parmi les États de l'Union américaine, sa constitution n'eut besoin d'aucun changement pour s'adopter au nouvel ordre de choses.

LE MARYLAND

Lord Baltimore, de religion catholique, voulut établir une colonie dans une partie de la Virginie. Il s'y rendit, en 1629, dans le dessein d'obtenir la concession du territoire nécessaire à la réalisation de son projet. Tous ses efforts y furent vainement prodigués. Incapable d'aboutir à aucun résultat, grâce aux exigences en matière de foi auxquelles le soumirent les colons protestants, il s'en détourna, en obtenant du roi d'Angleterre une patente qui lui concéda tout le territoire comprenant à peu près celui qui appartient actuellement au Maryland. Il n'y aurait, en s'étendant sur le Maryland, qu'à répéter, le plus souvent, l'histoire et les institutions d'une colonie que nous connaissons déjà.

« Comme la Virginie, écrit Bancroft, le Maryland était une colonie de planteurs; son principal produit était le tabac et sa prospérité était également entravée par l'oppression des *lois sur la Navigation*. Comme la Virginie, il ne possédait pas de villages considérables; ses habitants se parsemaient au milieu des forêts et le long des rivières; chaque plantation était un monde resserré en

lui-même et c'est vainement que l'on tenta d'y créer des villes, par des décisions législatives. Comme la Virginie, ses laboureurs étaient, en partie, des « engagés » dont le terme de service était prolongé par une législation persévérante, en partie, des esclaves noirs qui y étaient introduits, dès la première période de la colonie, et dont l'importation était favorisée par la cupidité anglaise et par les statuts de la colonie. Comme dans la Virginie, le pouvoir de nommer à presque toutes les fonctions, dans les comtés aussi bien que dans l'État, ne revenait point au peuple et le pouvoir judiciaire était placé au-dessus de son contrôle. Comme dans la Virginie, le parti des propriétaires, qui détenait le gouvernement, était jaloux de ses prérogatives et animé des principes royalistes, qui font dériver de la volonté divine la sanction de l'autorité politique. Comme dans la Virginie, les taxes recouvrées par les agents du Comté n'étaient point concédées par le vote du peuple et, par conséquent, étaient onéreuses, tant par leur montant excessif que par la manière dont elles étaient recouvrées.»¹

La seule différence, entre les deux colonies comparées par le grand historien américain, c'est que l'esprit de liberté populaire, qui persista en dépit de tout, dans la Virginie, fut inconnu au Maryland et remplacé par un tempérament de conciliation et d'humanité, propre à adoucir les injustices, mais qui ne suffira jamais pour les abolir, au nom du droit et de la vérité.

¹ *History of the United States*, Vol. II, p. 235.

LA PENNSYLVANIE

Colonisée d'abord par les Suédois, la Pensylvanie fut conquise, en 1654, par les Hollandais qui, à leur tour, en furent dépossédés, dix ans plus tard, par les Anglais. Elle doit son nom à William Penn, une des plus belles figures dont s'honore l'histoire. Fils et héritier d'un amiral considéré comme l'un des chefs les plus distingués de la marine britannique, il renonça à la carrière des honneurs pour se consacrer exclusivement à la propagation de la foi chrétienne, dans le rang des humbles dont était recrutée, en grande partie, la secte des Quakers, nommée la « Société des amis. » Cherchant un asile à ses frères en religion condamnés à toute sorte de vexations et de persécutions, il profita, en 1675, des embarras d'un certain Edward Byllinge, qui avait acheté les intérêts de Lord Berkeley, à New Jersey, pour les acquérir au bénéfice des Quakers. En 1676, un gouvernement y fut constitué, suivant la volonté du peuple, garantissant aux habitants la protection et l'égalité, dans tous leurs droits et privilèges tant religieux que politiques. Les Quakers anglais y vinrent, en foule. Penn qui avait hérité d'une créance de seize mille livres que son père avait contre le gouvernement anglais, proposa de l'échanger contre une concession de territoire en Amérique : sa proposition fut acceptée, grâce à la sollicitude des lords North, Halifax, Sunderland et du duc d'York, qui étaient de ses amis. Cette concession lui fut octroyée en 1681. Elle s'étendit au territoire placé à l'ouest de la

rivière du Delaware et formant, à peu près, l'État de Pensylvanie, tel qu'il est actuellement circonscrit.

Il y attira tous ceux qui voulaient y fonder des établissements permanents, par une proclamation dans laquelle il déclarait son intention de laisser les habitants libres de faire les lois appelées à les régir. « Je me propose, disait-il, de ne laisser aucun pouvoir, ni à moi, ni à mes successeurs, de commettre aucun tort, afin que la volonté d'aucun homme ne puisse contrarier le bien de tout un pays. » Contrairement aux autres colonies, celle de la Pensylvanie n'eut jamais à guerroyer avec les Indiens environnants ; car les Quakers pensylvaniens mettaient dans leur conduite autant de justice que d'attrayante douceur.

En 1683, Penn fonda la ville destinée à devenir la capitale de l'État et il la nomma Philadelphie (amour fraternel), en témoignage des principes qu'il voulait faire régner comme la loi constitutive de ses possessions. Mais il ne goûta aucun plaisir à conserver les vastes pouvoirs qu'il avait sur la colonie, en sa qualité d'unique propriétaire. Dès 1682, il avait convoqué le peuple et lui avait donné une charte que Bancroft résume ainsi : « Dieu était déclaré le seul maître de la conscience ; le premier jour de la semaine (le dimanche) était réservé comme un jour de loisir pour le repos de tous les êtres créés. La règle de l'égalité était introduite dans les familles par l'abrogation des privilèges de la primogéniture. La parole d'un homme devait faire preuve, sans y ajouter le serment. Tout homme assujetti à des charges civiles

possédait le droit de suffrage; et, sans égard aux sectes, tout chrétien était éligible aux fonctions publiques. Aucune taxe ou droit de douane ne pouvait être recouvrée qu'en vertu d'une loi... Le meurtre était le seul crime punissable par la mort. Le mariage était considéré comme un contrat civil et l'adultère, un crime...»

Cependant la *Société des Amis* ne préserva pas toujours ses membres contre l'esprit de dispute et les contentions religieuses. Sous prétexte de tirer toutes les conséquences logiques de la doctrine du doux et magnanime Georges Fox, un certain George Keith causa assez de troubles dans la colonie pour fournir à Guillaume III un prétexte dont il se saisit avec empressement, en déclarant que la Pensylvanie était transformée en province royale.

En avril 1693, un gouverneur royal y fut en effet envoyé. Le peuple indigné refusa de reconnaître son autorité et l'Assemblée coloniale affirma solennellement la validité des lois faites d'après la charte accordée à William Penn par Charles II. Cette Assemblée fut dissoute, en 1694. Cependant Penn obtint la restauration de ses droits sur la Pensylvanie. Incapable de voyager, faute de moyens pécuniaires, il y députa son neveu Markham, sous la convocation de qui une nouvelle assemblée se réunit, en 1696. Elle fit plusieurs changements dans l'ancienne charte constitutionnelle et plaça le contrôle du gouvernement colonial entre les mains du peuple, en lui confiant l'élection de tous les fonctionnaires. Ces changements furent sanctionnés par Penn, en 1699, époque

où la colonie du Delaware fut définitivement séparée de la Pensylvanie.

Au commencement du 18^{me} siècle, de nombreux immigrants irlandais et écossais vinrent s'établir dans la colonie pensylvanienne, et ce courant d'immigration continua assez longtemps. C'étaient surtout des presbytériens et ils formaient une communauté énergique, intelligente et industrielle. Par leurs nouvelles plantations, ils étendirent constamment vers l'ouest les frontières de la colonie, qui devint bientôt l'une des plus prospères de l'Amérique du Nord.

Il fut question, encore une fois, de priver la Pensylvanie de sa charte et de la transformer en province royale. William Penn qui était alors dans la colonie, où il avait résolu de finir ses jours, s'embarqua pour l'Angleterre, afin d'aller y défendre les immunités constitutionnelles de la Pensylvanie, dont il fut le propriétaire légalement reconnu. Malgré l'âpreté que le gouvernement de la métropole mettait à s'emparer de cette riche province, dont on espérait tirer de nouvelles ressources pour le fisc ou une prébende pour les favoris, le grand apôtre du Quakerisme, le bienfaiteur de tout un peuple, en triompha heureusement. Ses hautes vertus, qui étaient devenues l'objet de l'admiration générale, parlèrent pour lui ; et les prétentions de la couronne durent encore reculer.

Après avoir consacré l'activité de sa vie entière et dépensé un riche patrimoine pour « faire des hommes heureux, » William Penn mourut pauvre, en 1718, au milieu

de l'estime et de la sympathie de toute l'Angleterre. « Il avait fondé une démocratie et il prouva, par la plus généreuse renonciation à des pouvoirs vraiment royaux, que le principal but de sa vie était le bien de ses semblables. »¹

CAROLINES DU NORD ET DU SUD

La sévérité que l'on mit dans la Virginie à obliger chacun de se conformer à l'église établie, porta un grand nombre de colons dissidents à se retirer dans les régions de la Caroline du Nord, afin de jouir pleinement de leur liberté de conscience. Les premiers émigrants furent des presbytériens qui s'établirent dans la zone septentrionale de cette dernière province. Ils furent suivis par d'autres coreligionnaires. Vers l'année 1663, ces parages furent habités par une population de langue anglaise, qui croissait et prospérait rapidement. Pourtant, sans s'inquiéter des occupants, Charles II, dans la même année, accorda au comte de Clarendon et sept autres de ses favoris la concession du territoire s'étendant des frontières méridionales de la Virginie à St-John's River, et de l'Océan Atlantique au Pacifique. Le pays, dans sa partie orientale, avait reçu le nom de « Caroline, » en l'honneur de Charles IX, par les Français qui y avaient fondé un établissement, un siècle auparavant ; l'ancien nom lui fut conservé par les concessionnaires anglais, mais en l'honneur de Charles II d'Angleterre. N'ayant en vue que de s'enrichir, ceux-ci affichaient toutefois un

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 226.

zèle pieux, ne paraissant agir que pour la propagation de l'évangile. Une constitution fut rédigée par le comte de Shaftesbury, l'un des concessionnaires, et John Locke, presque inconnu à cette époque. Cette constitution appelée « Le Grand Modèle » mérite d'attirer l'attention, à cause de son absurde illibéralisme qui semble être en si parfaite contradiction avec la célébrité dont jouit le nom de Locke, dans l'histoire de la philosophie. En voici un résumé.

« *Le Grand Modèle* créa un ordre de noblesse auquel seul était laissé le droit de gouverner. Des comtes, des barons, des écuyers constituaient les chefs naturels des diverses classes de la société ; et la masse du peuple était attachée au sol, en qualité de fermiers.

« Un simple tenancier ne pouvait jamais s'élever au dessus de son humble condition ; il ne jouissait point du droit de suffrage, qui n'était accordé qu'à ceux qui possédaient cinquante acres de terre.

« Les citoyens avaient le droit de former une assemblée, mais ce corps restait sous le contrôle absolu de la noblesse. La liberté religieuse était promise à tous, mais la constitution déclarait expressément que la seule église orthodoxe était l'église d'Angleterre... »¹

Cette constitution allait positivement à l'encontre de l'esprit d'indépendance religieuse et politique dont les farouches colons de la Caroline du Nord avaient fait preuve, et en fuyant le gouvernement de la Virginie, et par leur propre organisation.

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 228.

En effet, au dire des historiens américains, les Caroliniens jouissaient alors d'une heureuse liberté, sous un ciel toujours clair. Ils vivaient dans des huttes, le long des rivières et sur le rivage du détroit d'Abémarle. Le pays n'avait pas de routes, mais des sentiers tracés à travers la forêt. Ils se visitaient et voyageaient en canot, et les femmes même savaient manier la rame. « Ils faisaient peu d'usage des lois ; car ils formaient, en général, une race vertueuse et simple de cœur. Dans l'exercice de leur devoir ou de leur droit, ils n'exigeaient aucune contrainte. Jusqu'en 1722, ils n'eurent point de Palais de Justice ; leur première église n'a été construite qu'en 1705 et ils jouissaient d'une parfaite liberté de conscience. Cependant c'était un peuple ayant la crainte de Dieu, dont ils écoutaient la parole évangélique avec empressement, quoique séparés du monde et insoucians des luttes qui remuaient l'Europe dans ses fondements.»¹

En 1665, Sir John Yeamans, originaire de la Barbade, acheta des propriétaires une portion du territoire d'environ treize lieues carrées et en fut nommé gouverneur. Il fonda un établissement formé d'émigrants venus de la Barbade. Ne réussissant pas à établir une ville, et la stérilité de la terre ne leur promettant guère une culture rémunératrice, les nouveaux colons se mirent à couper et exporter les bois de construction et créèrent un commerce, en planches, douves et bardeaux pour essence, avec les diverses Antilles, commerce continué jusqu'à nos jours par leurs descendants. Tous les efforts des

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 230.

nobles propriétaires pour mettre en vigueur la Constitution rédigée par Locke et Shaftesbury restèrent impuissants. Le gouverneur Stevens, venu d'Angleterre pour y tenir la main, dut continuer à administrer la colonie suivant l'ancien système, en attendant qu'on pût régler la contestation. Décédé en 1674, il fut remplacé par Cartwright, alors président de l'assemblée coloniale. Bientôt les difficultés prirent un caractère aigu, avec les exigences des propriétaires qui réclamaient le paiement d'une taxe, pour leurs revenus, et l'exécution des *lois sur la Navigation*, qui menaçait la colonie d'une ruine certaine. Il en résulta une insurrection. Le peuple fit sortir une proclamation par laquelle il exposa au monde les griefs qui l'avaient porté à cette action révolutionnaire. C'étaient principalement la perte de ses libertés par les changements introduits dans le gouvernement, l'imposition de taxes excessives et les entraves mises à son commerce par les charges et empêchements qu'y faisaient peser les lois sur la Navigation.

Par pur accident, la colonie resta une huitaine d'années livrée à elle-même. En effet, Slothel, un co-propriétaire choisi par le comte de Shaftesbury et les autres, en qualité de gouverneur, au moment de la révolte, fut capturé par des pirates algériens, en se rendant à son poste. Durant sa longue captivité, le gouvernement colonial continua à être dirigé par les insurgés. Les propriétaires fermèrent les yeux sur cet état de choses et se contentèrent de demander aux Caroliniens de « mettre de l'ordre parmi eux-mêmes. » L'ordre fut maintenu ;

une amnistie fut décrétée. Quand Slothel arriva dans la colonie, en 1683, la paix et l'ordre régnaient. Mais son administration ne fut qu'une suite d'exactions, si bien que le peuple, après avoir patienté durant cinq années, se souleva de nouveau et le chassa du pays, en le condamnant à une année d'exil et à l'incapacité perpétuelle de remplir les fonctions de gouverneur. C'était un acte hardi et un défi formel lancé aux propriétaires qui n'avaient puisé leur droit que dans le bon plaisir de Charles II.

En 1670, le comte de Shaftesbury et ses co-propriétaires expédièrent une compagnie d'immigrants, sous la direction de William Sayle et Joseph West, qui, après être descendus à Port-Royal, à l'endroit où se voyaient les ruines du Fort Carolina bâti naguère par les Français, se mirent en quête d'une meilleure position pour l'établissement d'une nouvelle colonie. Ils fondèrent Charleston en 1680.

Comme les colons de la Caroline du Nord, ils refusèrent de se soumettre aux prescriptions constitutionnelles du *Grand Modèle*, dont on leur avait remis un exemplaire, à leur départ de l'Angleterre. Ils établirent un gouvernement conforme à leurs besoins; il consistait en un gouverneur, un conseil de dix membres, dont cinq nommés par les propriétaires et cinq nommés par une assemblée de vingt-cinq membres, qui étaient élus par le peuple et formaient un corps politique absolument distinct. C'était la meilleure forme du gouvernement représentatif; aussi fut-elle toujours considérée par les Caroliniens du Sud comme leur plus précieuse conquête!

La colonie se développa rapidement, grâce à la douceur du climat et à la fertilité de son sol. L'esclavage des noirs y fut introduit, dès son origine, par une importation d'esclaves africains tirés de la Barbade et transportés par Sir John Yeamans, en 1671. La population noire croissait avec rapidité, tant par la natalité que par de nouvelles importations. « Les noirs se multiplièrent si rapidement, dit Bancroft, qu'en peu d'années, ils étaient, relativement aux blancs, dans la proportion de vingt-deux à douze. » La colonie s'augmenta d'un contingent notable d'immigrants hollandais et allemands, de religion protestante. Les Huguenots furent encouragés tout particulièrement par Charles II d'Angleterre, à aller s'établir dans la Caroline du Sud, où il leur offrait un refuge contre la persécution religieuse, en désirant, au fond, les y voir apporter la culture de la vigne et de l'olive, ainsi que l'élevage du ver à soie, sources incontestables de richesse pour leur pays. « La révocation de l'Édit de Nantes, dit Northrop, chassa de la France des milliers de Huguenots. Une bonne partie de ceux-là rallièrent leurs frères dans la Caroline du Sud. Ils étaient presque toujours des personnes industrieuses et de bonne éducation. Ils formaient en France, la partie la plus utile et la plus intelligente de la population. Ils avaient presque monopolisé l'habileté mécanique et les entreprises commerciales de leur pays natal ; et leur perte y fut durement ressentie durant plusieurs générations. »

La lutte entre les colons et les propriétaires se montra aussi âpre, la résistance fut aussi opiniâtre que dans la

Caroline du Nord. En 1685, il leur fut envoyé un nouveau gouverneur, James Colleton, qui essaya d'exécuter la Constitution intitulée le *Grand Modèle* et de recouvrer les revenus des propriétaires avec les taxes qu'il avait imposées. L'Assemblée s'empara des registres de l'État, emprisonna le secrétaire colonial et mit le gouvernement au défi de faire exécuter ses ordres. Ils allèrent plus loin, en 1690, ayant proclamé le gouvernement de Guillaume d'Orange et de la reine Marie, ils déshabillèrent Colleton et le bannirent de la colonie.

Les propriétaires, malgré leurs privilèges, furent obligés de céder, ne pouvant venir à bout des contentions qui se renouvelaient indéfiniment. Dans l'espoir d'y mettre fin, ils abandonnèrent leur idée de faire exécuter dans la Caroline du Sud la fameuse constitution formulée par Shaftesbury et Locke. Cette constitution fut abolie par un vote formel, en avril 1693, et ils accordèrent à la colonie la faculté de se gouverner, aux termes de sa propre charte. Sous l'administration de John Archdale, « un honnête membre de la Société des Amis, » la Caroline eut un bienfaisant répit. Sa gestion causa une satisfaction si générale qu'à sa retraite de la colonie, en 1697, l'Assemblée coloniale déclara que « par sa sagesse, sa patience et son travail, il avait jeté une fondation solide pour une plus glorieuse construction. » Mais ce n'était qu'un répit. Les contentions ou les difficultés politiques, religieuses ou économiques reparurent bientôt.

Cependant, malgré tout, la colonie continua à prospérer et sa population se développait dans une croissance

accélérée. Un fait insignifiant y avait particulièrement contribué. « Durant l'administration de John Archdale, le capitaine d'un navire venu de Madagascar lui fit présent d'une quantité de riz, qu'il distribua parmi les planteurs, dans le but d'expérimenter si cette graminée pouvait être cultivée dans les régions maritimes de la colonie reconnues impropres à la culture du blé. L'expérience fut couronnée d'un plein succès, et la colonie se livra, dès lors, à la culture du riz qui est devenue une de ses principales industries. Le riz de la Caroline fut bientôt coté comme le meilleur du monde.»¹ Un actif commerce de fourrures s'y développa en même temps, la fabrication du goudron et l'exportation des bois de construction y furent autant de sources de richesses. Les Caroliniens du Sud pensèrent qu'ils pouvaient fabriquer avec succès la plus grande partie des étoffes nécessaires à leur besoins et ils s'y essayèrent. Mais ils en furent arrêtés par le gouvernement britannique dont le plan était de forcer les colonies à être les tributaires de l'Angleterre, pour tous les objets fabriqués. Les colons ne devaient expédier leurs produits qu'à la métropole seule et ne devaient recevoir que d'elle leurs approvisionnements de toute sorte. C'est ainsi que la Caroline du Sud dut concentrer toute son activité productrice dans les travaux agricoles et que ses importations d'esclaves s'accrurent dans une si large mesure.

La Caroline du Nord, elle aussi, avait continué à prospérer; et son peuple vivait heureux avec son sys-

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 237.

tème de « moins de gouvernement possible. » En 1711, aidée matériellement ou moralement par la Caroline du Sud ou la Virginie, elle finit par chasser de son territoire les Tuscaroras, une des plus belliqueuses tribus indiennes. Ce fut à charge de revanche ; car, en 1715, la Caroline du Nord, dont les affaires étaient alors sur un meilleur pied, eut à aider ses voisins à repousser les Catawbas et les Cherokees, qui avaient inopinément attaqué les frontières de la Caroline du Sud.

Les propriétaires n'ayant fait aucun effort pour porter secours aux habitants des deux colonies, pendant leur lutte contre les Indiens, les colons résolurent de ne point reconnaître de pacte avec leurs anciens seigneurs. La contestation étant portée devant le Parlement, l'illustre Assemblée déclara que les propriétaires étaient déchus des droits que leur attribuait la charte de Charles II. Toutefois, dans le but de mettre fin au litige, ces droits furent, en 1729, rachetés par la couronne pour la somme de cent dix mille dollars.

La Caroline, devenue une province royale, fut divisée en deux États distincts, la Caroline du Nord et la Caroline du Sud, ayant chacun un gouvernement royal à la tête de son administration. L'amour de la liberté et l'esprit de résistance au despotisme, enracinés dans le cœur de chacun, persistèrent à inspirer les Caroliniens, malgré ce changement de domination officielle, qui ne les atténua qu'apparemment.

Après un coup d'œil sur l'histoire absolument suggestive du développement économique, politique et so-

cial des dix principales colonies dont nous avons étudié la superbe éclosion, on peut se faire une juste idée de ce que fut la colonisation anglaise en Amérique, vers le milieu du 18^{me} siècle. Elle était le résultat des initiatives individuelles. L'origine en est l'expansion morale que produisit en Angleterre la diversité des sectes religieuses. Ces sectes, nées de la Réforme, soulevaient des discussions d'ordre supérieur. Le besoin d'affirmer leur foi, suivant leur conscience, enfanta chez les croyants une poussée irrésistible de la pensée, en même temps que la volonté de tout sacrifier, même la patrie, pour s'assurer la liberté de travailler à son bien-être, en ce monde, et à son bonheur, dans l'autre.

Un trait particulier de ces circonstances et que tout sociologue avisé aurait pu induire avant toute constatation historique: ce fut l'esprit localiste qui dominait dans chacune des colonies. Quoique relevant toutes, plus ou moins, de l'Angleterre; quoique parlant toutes la langue anglaise, ayant en général le sang anglo-saxon dans les veines, elles se développèrent parallèlement, mais sans jamais reconnaître entre elles aucune solidarité morale ou politique. Bien plus; on peut même, en scrutant attentivement les détails de leur existence individuelle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, observer un certain antagonisme, poussé parfois jusqu'à l'antipathie, entre les anciennes provinces coloniales.

L'explication s'en trouve non seulement dans l'individualisme qui caractérise leurs points de départ, mais encore dans le fait de l'oppression économique obligeant

toutes les colonies à ne s'occuper que de la culture des denrées agricoles ou des exploitations forestières, leurs produits n'étant exportables que dans les ports de la Grande-Bretagne. Au lieu de commencer entre elles et de se sentir intéressées, les unes à la prospérité des autres, par des échanges intercoloniaux qui feraient suppléer les unes aux besoins distincts des autres, elles furent toutes forcées à se faire une concurrence en champ clos, n'ayant en général que les mêmes produits à offrir sur un marché spécial. C'était tout privilège et tout bénéfice pour l'Angleterre. Mais là où il y a concurrence, c'est-à-dire opposition d'intérêt, on ne saurait s'attendre à des sentiments de sympathie et de solidarité. Aussi les relations des colonies s'en ressentirent-elles, à leur mutuel détriment.

En effet, le particularisme, qui les rendait les unes indifférentes aux doléances des autres, en face des lois égoïstes et arbitraires de la Grande-Bretagne, permit à celle-ci de ne voir en elles qu'une source de jouissances illégitimes, mais assurées. Cela devint surtout palpable, quand la plupart des colonies furent transformées en provinces royales. « Ces lois, dit Northrop, étaient le commencement d'une politique délibérément adoptée par l'Angleterre et dans laquelle elle persista plus d'un siècle, dans le dessein d'enrichir ses classes mercantiles, en dépouillant les colons des justes récompenses de leur travail. Les Américains étaient considérés par la mère-patrie comme des êtres inférieurs et assujettis qui avaient été placés par elle dans quelques colonies établies dans des régions éloignées, pour le bénéfice de son commerce. Le

droit naturel qui appartient à tout homme d'acquérir la propriété et la richesse, par l'exercice de son activité économique, leur était dénié. Ils devaient travailler afin que les commerçants anglais pussent devenir riches à leurs dépens ! »¹

Le bon sens de Franklin lui fit saisir toute la nécessité qu'il y avait à opérer l'unification administrative et politique des treize colonies ; mais jusqu'en 1754, il ne put faire accepter ses idées et son plan, même par les colonies de la Nouvelle-Angleterre. Cependant une circonstance historique vint bientôt produire le double résultat de porter la Grande-Bretagne à faire plus d'attention à ses dépendances américaines, et de créer entre les colonies un lien moral qui leur communiqua désormais un meilleur sentiment de leur commune destinée.

Nous avons vu entre la Caroline du Sud, la Caroline du Nord et la Virginie, par exemple, que le besoin d'écarter un péril commun, telle la continuelle menace des Indiens inconciliables, pouvait bien amener deux ou plusieurs colonies à unir leurs efforts dans une action salubre. C'est là un fait sociologique de la plus haute importance. A côté du lien que crée la fréquence des échanges commerciaux, — et peut-être au-dessus, — il y a encore pour souder ensemble les conglomerats humains, le lien que crée la nécessité d'associer ses forces pour la défense du territoire, c'est-à-dire la défense des biens et de la vie de tous ceux qui l'habitent. C'est ainsi que les colonies les plus contigües durent, à la longue, se solidariser contre

¹ H. D. Northrop : *Our Country*, Chap. XXV, p. 327.

les attaques des aborigènes. Les divers colons couraient ensemble au-devant du danger et, même avant de se sentir des compatriotes, ils sentaient qu'ils étaient des frères d'armes.

Ce fut sans doute un pas notable dans le développement de la nationalité. Mais cette fraternité d'armes, dont l'influence est déjà fort persistante dans la guerre défensive, n'atteint toute sa force, comme lien politique, que dans la guerre offensive. Là, en général, il ne s'agit pas seulement de conserver, mais surtout d'acquérir. Il n'est plus question de préserver sa vie ou ses biens, dans le sentiment naturel d'éviter une souffrance, mais de réaliser des aspirations à la gloire ou de pures ambitions matérielles, cas dans lesquels il ne s'agit point de repousser une agression redoutée. L'instinct de la conservation n'étant plus en jeu, il n'y a que l'unité de mobile et l'unité du but désiré, qui puisse expliquer la cohésion dans le péril tenté en commun. Tout psychologue admettra que cette coopération implique une adhésion plus profonde des esprits que celle où il ne s'agit que de se défendre, en combattant, l'un à côté de l'autre, sous l'aiguillon de la crainte, qui est un sentiment individuel essentiellement égoïste.

Cette guerre offensive se présenta en grand pour les Américains unis aux Anglais, dans la contestation du Canada. Ce qui tint artificiellement lieu de l'unité de mobile et de but, entre les colonies américaines, ce fut le pouvoir de l'Angleterre, leur ordonnant de marcher ensemble à la conquête d'un territoire convoité par le gouvernement britannique, au beau moment où la France,

affaiblie par la *Guerre de Sept Ans* et dominée par la Pompadour, ne put offrir qu'une héroïque mais inhabile et insuffisante résistance.

La Grande-Bretagne, pour encourager les troupes américaines, tirées un peu de toutes les colonies, à se battre à côté des soldats anglais contre les Français du Canada, dut adoucir sa politique coloniale. Elle laissa, au moins, aux colons l'illusion qu'ils combattaient, côte à côte avec des compatriotes, pour le profit et la gloire d'une commune patrie. Cette impression pénétra surtout l'esprit des Américains en ce qui touchait aux relations politiques des diverses provinces anglaises de l'Amérique, pratiquement unifiées par le fait de guerroyer ensemble et loin de leurs foyers, pour une même cause qu'ils étaient forcés de considérer comme la leur propre. La guerre dura cinq ans, de 1755 à 1760, et la contention prit fin par le traité de Paris, dans lequel le Gouvernement français renonça à une domination de près de deux siècles.

La France perdit le Canada où elle n'avait pensé qu'à établir une occupation militaire et non à organiser une vraie colonisation. Celle-ci ne peut jamais se réaliser sans une certaine coopération d'initiatives individuelles de la nation colonisatrice. C'est tellement vrai que l'on peut affirmer que ce sont les peuples et non les gouvernements qui colonisent.

Toutefois, pour ravir cette occupation militaire à sa grande rivale d'alors, l'Angleterre avait parfait la colonisation et opéré l'unification de ses possessions dans l'Amérique continentale, en y créant l'esprit de solidarité na-

tionale. Elle prépara ainsi les treize colonies à une existence commune, après que la guerre leur avait inculqué la conviction qu'elles représentaient une force capable de faire de grandes choses, en unissant leurs efforts dans une action en commun. On verra les conséquences d'un tel fait. Mais il faut noter que la colonisation de l'Amérique anglaise avait atteint sa perfection par la guerre du Canada. La Grande-Bretagne trouva dans les colons américains un prolongement du patriotisme anglais agissant avec ardeur, pour la gloire et l'agrandissement matériel de l'Angleterre. Le difficile était, avec l'esprit qui dominait alors, de mettre les relations de la mère-patrie avec ses provinces coloniales en parfaite harmonie avec le nouvel état de choses. On n'y arriva jamais ; car il n'y avait ni bonne volonté, ni esprit de justice de la part de la métropole.

long de la route. Partout, le pays s'était soulevé, et les hommes se déversaient de toutes les directions, ardents à faire le coup de feu contre les troupes royales. Quand lord Percil s'avança, avec douze cents hommes et deux canons, à l'aide du colonel Smith, il n'était que temps : les fugitifs anglais étaient *forcés*, « leurs langues pendaient de leurs bouches comme celles de chiens après une chasse. » Bien qu'à l'aide de son artillerie, lord Percil pût tenir les Américains en échec, il fut obligé de continuer la retraite. Le combat devint alors plus énergique que jamais. De toutes parts, en avant, en arrière, de flanc, les Américains nourrissaient le feu contre les Anglais. Si les milices de Marblehead et de Salem avaient mis un peu plus de rapidité dans leur marche, toutes les troupes britanniques seraient capturées, avant de traverser l'isthme de Boston.

La guerre civile était ouverte.

Toutes les colonies se mirent debout ; mais la Caroline du Nord prit une attitude plus décisive qu'aucune autre. Une Convention du peuple du comté de Mecklenbourg fut tenue à Charlotte, le 29 mai 1775, et adopta une série de résolutions par lesquelles on se déclarait indépendant du contrôle de la Grande-Bretagne et on renonçait à toute fidélité envers elle. C'était la fameuse « Déclaration d'Indépendance de Mecklenbourg. »

Le *Congrès Continental* s'était réuni à Philadelphie, le 10 mai, pour une deuxième session. Il prit toutes les mesures nécessaires à la défense des colonies. Il organisa une *Union Fédérale des Colonies*, en assumant la responsabi-

lité du gouvernement général, pour l'exercice du pouvoir de déclarer la guerre, de faire la paix et de négocier des traités d'alliance et d'amitié avec les nations étrangères. Des billets fiduciaires furent émis jusqu'à concurrence de deux millions de dollars, pour former les fonds nécessaires aux frais de la guerre et, pour leur rachat, le Congrès engagea la foi des *Colonies Unies*.

Washington, membre du Congrès Continental et président du Comité des affaires militaires, fut nommé général en chef de l'armée américaine. En se levant pour remercier ses collègues du grand honneur qui lui était conféré, il refusa les appointements attachés à sa haute et périlleuse fonction. « Je tiendrai, dit-il, un compte exact de mes dépenses ; je ne doute point qu'elles ne soient remboursées. C'est tout ce que je désire. » Quatre majors-généraux, un adjudant-général et huit brigadiers-généraux furent nommés pour coopérer, sous les ordres du général en chef, à la défense des colonies.

L'armée américaine fut promptement organisée et, quoique son état de troupes improvisées laissât quelque chose à désirer, en face des réguliers anglais, elle put soutenir la lutte avec avantage, en attendant que son courage, l'habileté de ses chefs et le dévouement du peuple entier, dans un commun élan de patriotisme, fissent triompher la cause de la liberté et de l'Indépendance des colonies devenues mûres pour l'autonomie nationale.

La Géorgie put enfin envoyer ses délégués au Congrès Continental, qui se réunit en septembre 1775. Alors il fut décidé que les actes seraient faits au nom des « Treize

INDÉPENDANCE AMÉRICAINE

CAUSES DE LA RÉVOLUTION

ON n'aurait qu'à réfléchir sur les circonstances dominantes de la colonisation de l'Amérique du Nord par les Anglais, pour se rendre compte de cette vérité : le lien qui attachait les colonies à la mère-patrie n'avait rien de solide et devait fatalement se briser à la première conjoncture favorable. Cependant on s'en occupait médiocrement en Angleterre, soit par manque de clairvoyance, soit par dédain.

« Peu d'Anglais, dit Mr. Greene, avaient une idée exacte de la nature, de l'étendue et même de la position des colonies. Lorsque le duc de Newcastle s'empressa d'informer le roi que le Cap Breton était une île, il fit peut-être ce que la moitié de ses collègues au Parlement auraient fait à sa place. Ils savaient que les colonies étaient d'une vaste étendue ; qu'elles se trouvaient fort au-delà des mers ; qu'elles produisaient beaucoup de choses que les Anglais avaient besoin d'acheter et en consumaient beaucoup que les Anglais désiraient vendre ; que les soldats anglais avaient rencontré, dans leurs forêts, les Français, ennemis héréditaires de l'Angleterre ; que

les marins anglais avaient battu les marins français sur leurs côtes. Ils ne savaient pas cependant que les plus florissantes de ces colonies étaient établies par des hommes qui, prisant la liberté par-dessus tous les autres biens, les avaient fondées dans le but d'assurer pour eux-mêmes et pour leur postérité, un foyer où ils pourraient adorer Dieu suivant leur propre idée du culte divin et développer la force de leur intelligence et de leur corps, suivant leur propre conception de ce qui leur convenait mieux, dans cette vie et dans l'autre.»¹

Curieuse ironie de l'histoire ! Les Français qui, dans le XVIII^{me} siècle, étaient combattus par la milice américaine à côté des réguliers anglais, comme les « ennemis héréditaires de l'Angleterre, » sont devenus aujourd'hui ses meilleurs amis. Unies par l'*entente cordiale*, la France et la Grande-Bretagne ne trouvent pas, à leur gré, assez d'occasion pour montrer la sympathie qui les enchaîne dans une harmonie d'autant plus sérieuse qu'elle est basée sur les échanges commerciaux dont on connaît la haute influence pour cimenter l'union entre les peuples. D'autre part, c'est avec la France que les États-Unis ont signé, en premier lieu, un traité d'arbitrage, répétant sur les bords du Potomac le grand acte international célébré entre Lord Lansdowne et M. Cambon, sur les bords de la Tamise, et qui était destiné à lier plus tard les États-Unis à l'Angleterre elle-même ! Mais la plus curieuse ironie des choses humaines est ce fait incontestable : c'est de la lutte même contre les Français, mettant les Américains côte à côte

¹ G. W. Greene : *Historical View of the American Revolution*, p. 15.

avec les Anglais, dans la conquête du Canada, que s'engendra le premier ferment de dissolution politique, qui devait aboutir à l'indépendance nationale des treize colonies anglaises.

L'Angleterre, pour approvisionner ses armées et ses flottes, en subvenant aux frais de toutes sortes que nécessite la guerre, avait dépensé beaucoup d'argent en Amérique. Les affaires des colonies voisines du Canada s'en étaient accrues sur une large échelle. Durant cette période, de grosses fortunes furent improvisées par ces hommes entreprenants de la Nouvelle-Angleterre, vrais précurseurs des *Yankees*. Les troupes américaines avaient appris à comparer leur propre valeur à celle des Anglais, à qui elles se sentirent supérieures. Les Américains, — d'une façon expérimentale, — se rendirent compte de la puissance qu'ils pouvaient tirer de leur union. De plus, cette guerre avait formé dans leurs rangs des chefs d'une habileté remarquable, tels Washington, Putnam, Montgomery et tant d'autres, capables de les conduire à la victoire, dans toute entreprise militaire. Mais, dans cette guerre, ils firent surtout l'expérience du profond mépris dans lequel les hauts lieutenants du roi tenaient les troupes coloniales. Les griefs communs causés par la partialité avec laquelle les intérêts de ces troupes étaient sacrifiés à ceux des réguliers anglais, avaient créé entre les colonies un lien de sympathie, dont le fondement se trouvait dans le mécontentement général. Il en sortit positivement l'idée d'une séparation d'avec l'Angleterre, idée qui ne couva pas longtemps sans éclater.

Durant tout le cours de la guerre du Canada, les gouverneurs royaux sentirent la convenance d'adoucir les rigueurs qu'ils mettaient ordinairement dans l'exécution des lois sur la Navigation et le recouvrement des taxes arbitraires. La politique commandait, en effet, qu'on laissât aux colons un peu plus de libertés, afin de les intéresser à la cause de la mère-patrie. Les Assemblées coloniales en avaient profité pour prendre position et habituer le peuple à la pratique d'un gouvernement libre, en lui enseignant ses droits de haut contrôle sur la manutention des deniers publics. En même temps, les besoins de ravitailler l'armée avaient fait naître un sérieux développement industriel dans les colonies orientales et limitrophes au Canada. Le peuple y avait trouvé un débouché aussi naturel que précieux à son activité économique. Plusieurs petites industries s'organisèrent, sous les étreintes de la nécessité; et les colonies du Sud commencèrent à regarder vers celles du Nord pour tout ce qu'elles pouvaient en obtenir, sans les aléas que causait la guerre maritime, menée alors entre la France et la Grande-Bretagne. De là un sentiment d'interdépendance commerciale, hautement favorable à l'esprit de solidarité nationale.

La fin de la guerre, amenée par le triomphe de la Grande-Bretagne, triomphe auquel les Américains avaient contribué pour la plus grande part, vint mettre inopinément à nu une situation longtemps masquée par les préoccupations de la lutte pour la possession du Canada. Afin de rétablir les choses administratives dans le *statu quo ante bellum*, le Gouvernement britannique pensa bon

d'exagérer ses exigences. Des officiers de douane furent établis en nombre considérable et armés des pouvoirs les plus arbitraires. Le Parlement décréta que tout officier de douane suspectant que des marchandises importées dans une colonie où il fonctionnait, n'avaient point satisfait au fisc, pouvait réclamer des tribunaux une ordonnance de perquisition et pénétrer dans les magasins ou demeures privées, pour rechercher ces marchandises. Pour des hommes tels que les anciens colons anglais de l'Amérique continentale, c'était une loi intolérable que celle permettant de profaner leur domicile, leur *home*, sur la seule suspicion d'un douanier presque toujours étranger à la communauté coloniale.

James Otis, procureur de la Couronne, préféra de démissionner plutôt que de contribuer à l'exécution d'une telle loi. Mais la Chambre des Communes accentua la détermination de l'Angleterre par une résolution du mois de mars 1754, affirmant le droit du Parlement d'établir des impôts en Amérique. Cette résolution fut mise en pratique dès le mois suivant, par une loi établissant des droits de douane sur certains articles importés en Amérique et décidant que les bois et le fer seraient ajoutés aux articles qui ne pouvaient être exportés qu'en Angleterre. Par la plus inconcevable maladresse, le préambule de cette loi déclarait que son but est de créer des revenus pour les dépenses nécessaires à la défense, à la protection et à la sécurité des possessions américaines de Sa Majesté.

Une protestation unanime surgit de tous les points des treize colonies. Elles déclarèrent, à leur tour, qu'elles

pouvaient se protéger elles-mêmes, sans le secours du roi, et se réclamèrent virilement du principe de droit public dont Hampden s'était fait l'énergique champion : « Taxation sans représentation est tyrannie. »

A la voix éloquente de Samuel Adams, le Conseil général de Massachusetts déclara que « l'imposition des droits de douane et des taxes par le Parlement de la Grande-Bretagne sur un peuple non représenté dans la Chambre des Communes est absolument inconciliable avec les franchises politiques de ce peuple. » Les autres colonies, notamment la Virginie, New-York, le Connecticut, Rhode-Island, la Caroline du Sud et la Caroline du Nord, s'entendirent pour soutenir par leurs remontrances la lutte pacifique inaugurée à Boston.

Bientôt l'éloquence de Patrick Henry électrisa les Virginiens, dans le fameux procès des Curés où le litige roulait apparemment sur la valeur monétaire du tabac, mais était au fond la thèse même de l'autonomie législative des provinces coloniales. « Il avait, dit Northrop, touché une corde qui retentissait dans le cœur de chaque américain ; il avait dénié au roi le droit de légiférer pour les colonies. » Qu'était-ce autre chose sinon la réclamation de l'Indépendance ? Mais le Parlement dédaigna les remontrances qu'il qualifia d'absurdes et d'insolentes. Il persista dans sa détermination d'imposer des taxes aux Américains, qui furent avisés par lord Grenville, le premier ministre de l'époque, que toute contestation des prérogatives de la Grande-Bretagne ne pouvait leur amener qu'une malheureuse défaite.

En mars 1765, la loi sur les timbres fut votée à une grande majorité de la Chambre des Communes et presque à l'unanimité de la Chambre des Lords. Pour en obtenir l'exécution, le Parlement vota, deux mois plus tard, la loi sur le logement militaire, autorisant les ministres à envoyer en Amérique autant de troupes qu'il leur paraîtrait convenable pour obliger le peuple à se soumettre aux lois édictées par les deux Chambres. Partout où ces troupes se cantonneraient, les populations auraient pour devoir de leur fournir le « logement, le combustible, le coucher, le cidre, le rhum et autres choses nécessaires. »

La voix de Patrick Henry se fit entendre, cette fois, dans l'Assemblée de Virginie. Il fit voter une série de résolutions induisant à la résistance des colonies contre les actes tyranniques de la mère-patrie. L'assemblée, effrayée plus tard de sa propre audace, annula celles des résolutions qui étaient les plus hardies, sans pourtant échapper à une dissolution immédiate. Toutefois le coup avait porté; car des exemplaires en étaient déjà lancés dans la circulation et les paroles enflammées du patriote *américain* avaient jeté une profonde commotion dans les esprits. L'écho s'en répercuta immédiatement dans toutes les colonies. Partout des associations presque révolutionnaires furent organisées sous l'appellation de « Fils de la Liberté. »

A Boston, la population attaqua la maison du Secrétaire de la Colonie, appointé pour distribuer les timbres et le força à démissionner. A Wethersfield, dans le Connecticut, cinq cents fermiers saisirent un certain Jared Ingersol,

proposé au service du timbre dans la colonie ; ils l'obligèrent à démissionner, à retirer son chapeau et à crier trois fois : « Vive la liberté ! Vive la propriété ! Vive le travail ! » Ces scènes se répétèrent un peu partout.

Le 7 octobre 1765, le *Premier Congrès Colonial* se réunit à New-York. Il était composé des délégués de Massachusetts, Rhode-Island, Connecticut, la Pensylvanie, Maryland, la Caroline du Sud, New-York et New-Jersey. Le New-Hampshire, quoique non représenté au Congrès, appuya ses décisions et la Géorgie adhéra formellement à tout ce qu'il fit. Il en sortit, à la suite d'une session de trois semaines, une « Déclaration des Droits et des Grievs des Colonies. » Ce document donna un corps à toutes les aspirations politiques du peuple américain ; car les assemblées coloniales, sans exception, endossèrent les actes du Congrès. Ainsi fut créée une union qui devint, suivant les propres termes de la Déclaration, « un faisceau de bâtons qu'on ne pouvait ni plier ni briser. »

Le 1^{er} novembre, date à laquelle la loi sur les timbres devait entrer en vigueur, fut déclaré un jour de deuil. En effet, les cloches sonnèrent le glas, les pavillons furent mis à demi-mât et toutes les affaires furent suspendues ce jour-là.

New-York, Boston et Philadelphie, les trois principaux ports de la Nouvelle-Angleterre, s'entendirent pour ne point importer de marchandises anglaises et jurèrent de n'en point recevoir en commission, jusqu'au rappel de la loi. Quoique une telle résolution exposât tout le monde à de dures privations, on y adhéra de toutes parts. Le

peuple entier se rallia à ce plan de fermer ses ports au commerce de la Grande-Bretagne. On savait que là était le point sensible, par où l'on pouvait toucher sinon le cœur, sinon la raison, mais l'intérêt égoïste de la métropole. Les choses marchaient visiblement à un cataclysme.

Les amis de l'Amérique, en Angleterre, sous la direction de l'illustre William Pitt, firent de leur mieux pour éviter l'orage que les ministres anglais semblaient ne point apercevoir, sous l'épaisseur des nuages qui s'amoncelaient d'une façon si menaçante. Pitt, souffrant de rhumatisme et emmaillotté de flanelle, se rendit à la Chambre des Communes, où il prononça un de ses plus éloquents discours, pour amener la Chambre à rapporter cette loi malencontreuse et inconstitutionnelle. Voyant la Chambre ébranlée, Lord Grenville, avec une probité douteuse, tira sur la corde patriotique, en accusant Pitt d'exciter la sédition en Amérique. Le grand orateur anglais répliqua avec véhémence. En s'adressant au Président de la Chambre, comme c'est l'usage au Parlement anglais, il laissa tomber de ses lèvres indignées les paroles suivantes :

« Monsieur, j'ai été accusé d'avoir donné cours à la sédition en Amérique. Je suis attristé de voir la liberté de la parole imputée à crime dans cette Chambre ; mais cette imputation ne m'arrêtera pas. C'est une liberté que je prétends exercer. Le premier ministre dit que l'Amérique est en rébellion ! Je me réjouis de voir l'Amérique résister . . .

« Si les Américains s'étaient soumis, ils seraient devenus volontairement des esclaves. Ils ont été poussés à

l'exaspération par l'injustice. Mon opinion est que la loi sur les timbres doit être rapportée, absolument, totalement, immédiatement.»

Pitt fut soutenu dans ces débats par le libéral Edmond Burke, alors tout jeune, mais déjà remarquable par son talent oratoire. La majorité vacillait et hésitait. La Chambre des Communes, avant d'émettre un vote définitif, voulut s'assurer, par quelques témoins autorisés, des vraies dispositions de l'Amérique. Franklin fut appelé à sa barre. Ses réponses firent une vive impression et la loi sur les timbres fut rapportée, le 18 mars 1766, à la grande joie du peuple londonnien. La ville fut illuminée, des feux d'artifice éclatèrent, les cloches furent mises en branle, dans un carillon d'allégresse, et les vaisseaux mouillés dans la rade furent décorés de pavillons multicolores.

Les mêmes réjouissances eurent lieu en Amérique, où partout le grand Pitt fut salué comme le champion des libertés américaines. New-York, la Virginie et le Maryland lui votèrent à l'envi une statue, en signe de patriotique gratitude.

Le ministère présidé par lord Grenville dut se retirer et fut remplacé par un cabinet dirigé par lord Rockingham. Ce dernier ne garda le pouvoir que peu de temps ; et Pitt, devenu le comte de Chatham, fut appelé à présider un nouveau ministère.

LA RÉVOLUTION

Pourtant les espérances conçues à la suite de ces changements, en apparence si favorables à la cause américaine, ne tardèrent pas à être renversées. Pitt se vit bientôt obligé de se retirer du cabinet par les intrigues souterraines de Charles Townshend, chancelier de l'Échiquier. Ce dernier était un homme sans talent et de peu de prestige, mais soutenu par le roi, qui mettait l'obstination d'un dément à défier la colère des Colonies, à peine déguisée par un reste de loyalisme. De nouvelles taxes furent imposées, particulièrement à l'Amérique, notamment la taxe sur le thé.

Un bureau de commissaires de douanes américaines fut établi. On plaça son quartier-général à Boston, dans la rade duquel entra bientôt la frégate anglaise *Romney*, comme pour imposer respect à la population surexcitée. Les journaux américains, alors au nombre de vingt-cinq, ne formèrent qu'une voix pour appeler le peuple à se mettre debout, en posture de défendre ses libertés. Ce fut l'écho mille fois répété du vers énergique que met le poète du *Paradise Lost* dans la bouche de Lucifer :

« Awake, arise, or be for ever fallen ! »

Le conseil général de Massachusetts lança une lettre circulaire aux autres assemblées coloniales, les invitant à s'unir à lui, dans les mesures à prendre pour obtenir réparation. Il préféra d'être dissous plutôt que de rétracter sa circulaire.

Le peuple de Boston, poussé au comble de l'indignation,

par la saisie d'une goélette appartenant à John Hancock, un des chefs patriotes, envahit la maison des commissaires de douanes, qui ne durent leur salut qu'à une fuite précipitée au fort du Castle Island. A cette nouvelle, le ministère britannique résolut d'envoyer des troupes pour intimider « l'insolente ville de Boston, » mais l'Assemblée de Massachusetts refusa catégoriquement d'obtempérer à la loi sur le logement des militaires. Le général Gage, qui commandait les troupes anglaises, fut forcé de s'en tirer comme il pouvait, pour faire camper ses hommes. La colère des officiers s'en augmenta et Boston fut traité en ville conquise. Un tel état de réciproque exaspération ne put durer, sans amener une collision sanglante. Elle eut lieu, le 2 mars 1770, entre les soldats anglais et la populace bostonnienne : trois citoyens furent tués et cinq furent ramassés portant des blessures plus ou moins graves. La portée de cette rencontre peu sérieuse fut exagérée, comme il en arrive ordinairement dans les périodes d'effervescence populaire. Toutes les colonies tressaillirent d'indignation, à la nouvelle du « massacre de Boston, » comme cette bagarre fut appelée à l'époque.

Après un apaisement relatif, entrecoupé de heurts sans importance entre les troupes anglaises et le peuple irrité, l'affaire du Gaspé, en juin 1772, vint démontrer que le feu couvait encore sous la cendre. C'était une goélette armée, stationnée à Narragansett Bay, pour veiller contre les fraudes fiscales. Après plusieurs provocations contre les navires qui fréquentaient ces eaux, elle donnait la chasse au paquebot de la Providence, lorsqu'il échoua sur

les écueils de Namquit. La nuit suivante, six ou sept canots y furent dirigés, sous la conduite de John Brown, peut-être un ancêtre du grand philanthrope tombé à Harper's Ferry, en revendiquant la justice et la liberté en faveur des Noirs. La goélette fut attaquée et son commandant blessé; ils la mirent en feu après avoir débarqué son équipage. Parmi tant d'acteurs, tous bien connus de leurs concitoyens, il ne se trouva pas un délateur, et la justice royale resta incapable de réprimer cette audacieuse agression.

C'étaient, à n'en point douter, des signes avertisseurs d'une conspiration générale, la preuve palpable de la désaffection dans laquelle était tombée la mère-patrie dans l'esprit des colons américains. Mais lord North, qui conduisait alors la politique du gouvernement britannique, n'en eut point conscience. Il entendait que la taxe fût recouvrée en Amérique. Toute sa concession sur ce chapitre était une réduction dans la quotité, et il crut faire acte de générosité en l'abaissant à un quart du chiffre déjà voté, sans comprendre que cette transaction ne pouvait suffire, pour résoudre la question de principe impliquée dans la contestation.

Le 1^{er} novembre 1773 on apprit, à Boston, que plusieurs navires chargés de thé étaient partis d'Angleterre, en route pour l'Amérique. Deux jours après, il fut résolu, à Faneuil Hall, sur la motion de Samuel Adams, que le thé serait renvoyé, dès son arrivée. Un homme de la foule s'écria: « Le seul moyen de s'en débarrasser est de le jeter par-dessus bord! »

A partir du 25 novembre, plusieurs cargaisons de thé arrivèrent en rade. Une nouvelle réunion de citoyens fut tenue, le 16 décembre, le délai de vingt jours alloué pour le débarquement du thé après son arrivage étant sur le point d'expirer. Voyant que la longueur de temps mise à prendre un parti cachait le plan de soustraire les cargaisons à un coup de main, Samuel Adams se leva et donna le signal de l'action, qui avait été convenu, en disant : « Cette réunion ne peut rien faire pour sauver le pays ! »

Comme un coup d'éclair, une cinquantaine d'hommes, déguisés en Indiens Mohawks, sortirent de l'assemblée, en poussant de grands cris, et se précipitèrent vers le quai où étaient mouillés les navires. Trois cent quarante-deux caisses de thé furent brisées et leur contenu jeté à la mer. L'œuvre une fois accomplie, chacun se retira chez soi. La nouvelle fut transmise à New-York et à l'Philadelphie, où le peuple ne permit point que le thé fût débarqué. A Charleston, il fut déposé dans des caves humides, au risque de se détériorer ; à Annapolis, un navire fut brûlé avec son plein chargement, de la propre main du propriétaire.

Pour en punir la ville de Boston, le Parlement britannique en ferma le port à tout commerce extérieur et transporta à Salem le siège du gouvernement de Massachusetts. Plusieurs lois furent en même temps votées dans le but de dompter les Américains. L'une d'entre elles ordonna aux officiers de l'armée anglaise de loger et d'entretenir, au dépens du peuple, les troupes envoyées dans les colonies ; une autre édicta que tout officier, qui

aurait commis un acte de violence dans l'exécution de la loi sur le logement des troupes, serait renvoyé en Angleterre pour y être jugé. Cette dernière loi visait à leur garantir l'impunité, en les soustrayant à la justice locale.

Mais les colonies y firent bonne contenance. Salem ne permit point l'établissement du siège du gouvernement dans sa circonscription et offrit aux commerçants de Boston l'usage gratuit de son port. Marblehead en fit autant. Les diverses provinces coloniales vinrent en aide aux gens de Boston restés sans emploi, par la fermeture du port de cette héroïque ville.

Le 17 mai 1774, le général Gage, commandant en chef de l'armée anglaise, débarqua à Boston, avec le titre de gouverneur. Il fut décontenancé par la fière attitude des patriotes bostonniens. Quoiqu'il eût des instructions formelles de se saisir de Samuel Adams, John Hancock, Joseph Warren et d'autres patriotes ardents, en leur infligeant la punition qu'ils méritaient aux yeux du roi, il eut peur de tenter leur arrestation. Lord North avait déjà fait voter par le Parlement le *Regulation Act*. C'était une sorte de règlement de police, qui prohibait toute réunion publique dans les villes du Massachusetts, en confisquant arbitrairement une des libertés auxquelles tient essentiellement tout peuple d'origine anglo-saxonne. Tout le pouvoir était concentré entre les mains du gouverneur. Il nommait à toutes les fonctions, même aux charges de judicature, et avait le droit de réformer les tribunaux dans le sens de la politique irritante, à laquelle s'était buté l'esprit malade de Georges III.

La colonie entière se détermina à résister. Un grand nombre de citoyens se réunirent à Faneuil Hall, le 26 août 1774, et furent assistés des délégués des comtés de Worcester, de Middlesex et d'Essex : il y fut adopté plusieurs résolutions méconnaissant l'autorité du Parlement de changer aucune loi de la colonie. Ils déclarèrent que le gouvernement établi par le général Gage était inconstitutionnel et que les nouveaux fonctionnaires, qui tenteraient d'agir comme tels, seraient considérés comme des ennemis de la colonie, quoique nantis d'une commission du roi.

On s'acheminait visiblement vers la lutte ouverte. Le gouverneur en sentit les approches. Le 1^{er} septembre, il fit saisir à Quarry Hill, près de Charlestown, la poudre qui était en dépôt dans le magasin public du Massachusetts, pour le service de la milice. Il la fit transporter à son quartier général, à Boston. A la nouvelle de cette saisie, les populations des comtés environnants furent enflammées d'indignation. Plusieurs milliers des meilleurs citoyens de Middlesex, « laissant leurs fusils en arrière, » se dirigèrent à Cambridge, pour protester contre cet outrage. Gage ayant rétabli la poudre dans le dépôt public, en se conformant à la loi, ils ne commirent aucune violence, et se dispersèrent tranquillement, satisfaits cette fois du résultat de leur protestation. Mais le bruit de la saisie faite à Quarry Hill s'était répandu avec une étonnante rapidité dans les colonies voisines ; de jeudi matin où elle eut lieu, au samedi suivant, vingt mille hommes étaient sous les armes et en marche sur Boston. Ils

furent arrêtés par les exprès des patriotes bostonniens, qui les informèrent de la bonne tournure qu'avait prise cette affaire; mais la promptitude de leur action montrait clairement l'esprit dont on était animé dans le pays. « N'était votre contre-avis, écrivit le général Putnam aux patriotes de Boston, nous aurions eu quarante mille hommes bien équipés et prêts à lever la marche ce matin. Envoyez un avis écrit au président de ce comité, quand vous aurez besoin de notre assistance militaire; nous répondrons à votre appel et ce sera une gloire pour nous d'avoir une part dans l'honneur de débarrasser notre pays du joug de la tyrannie que nos ancêtres n'avaient point porté et que nous ne voulons point porter non plus.¹ Et nous souhaitons que vous teniez en bonne garde la poudre qui vous reste; car cela doit être, après Dieu, le grand moyen de salut de notre pays.»

Le 15 septembre 1774, l'ancien *Congrès Continental* se réunit à Philadelphie, dans Carpenter's Hall. Il était composé de cinquante-cinq membres, délégués par toutes les colonies, sauf la Georgie dont le gouverneur avait empêché l'élection des députés. Les hommes les plus éminents du pays s'y rencontrèrent. Après la prière d'usage, Patrick Henry se leva et prononça un discours d'une ma-

¹ Les Northumbriens du nord de la Grande-Bretagne tenaient le même langage au onzième siècle, contre la tyrannie de Tosti, fils de Godwin, qui violait leurs coutumes héréditaires, faisait mettre à mort ses opposants et levait des tributs énormes. Ils s'insurgèrent: « *Sc homines libere natos, libere educatos, nullius ducis ferociam pati posse, a majoribus didicisse aut libertatem aut mortem.* » (Guill. de Malmesbury: *De Gest. Reg. Angl.*)

gistrale éloquence. Après avoir énuméré tous les torts que les colonies avaient essuyés des mains de la Grande-Bretagne, il déclara que tout lien gouvernemental était rompu entre l'Amérique et la métropole. Il insista sur la nécessité qu'il y avait pour le Congrès de former un gouvernement pour les Colonies et termina ainsi sa péroraison à l'applaudissement général : « L'oppression britannique a effacé les frontières des diverses colonies ; les distinctions entre Virginiens, Pensylvaniens, New-Yorkais et Nouveaux-Anglais n'existent plus. Je ne suis pas un Virginien, mais un Américain. »

Durant une session de sept semaines, toutes les questions qui pouvaient être agitées, à propos des relations des colonies avec la mère-patrie, furent mises en lumière avec une lucidité et une sérénité d'esprit, qui n'étaient égalées que par la ferme résolution de recourir à la force pour faire triompher le droit, si la seule logique n'y réussissait pas. De ces travaux résulta une *Déclaration des Droits*, dans laquelle furent proclamés les droits naturels de l'homme de jouir de la vie, de la liberté et de la propriété ; il y fut réclamé pour les Américains les mêmes franchises dont jouissaient les citoyens anglais. En protestant contre les dernières mesures de la couronne britannique, qu'elle considère comme autant de violations des droits des colons, la Déclaration conclut solennellement : « Les Américains ne peuvent se soumettre à ces lois et à ces mesures insupportables. »

« Il fut convenu par le Congrès de former une Association Américaine dont les membres devaient s'engager à

rompre toutes les relations commerciales avec l'Angleterre ou les Antilles anglaises ou avec toutes personnes engagées dans le commerce des esclaves; à ne point user de thé ni d'aucun article anglais et à ne point commercer avec une colonie qui refuserait de s'adjoindre à l'Association.»¹

Une pétition au roi et une adresse au peuple canadien furent rédigées par John Dickinson, de la Pensylvanie; Richard H. Lee, de la Virginie, rédigea un mémoire au peuple des colonies et John Jay de New-York, une adresse au peuple de la Grande-Bretagne. Tous ces documents furent expédiés en Angleterre pour être mis sous les yeux du gouvernement britannique. Le Congrès s'ajourna au 10 mai 1775.

Au mois de janvier 1775, les actes du Congrès furent présentés, tant à la Chambre des Communes qu'à la Chambre des Lords. Le comte de Chatham, soucieux d'arrêter le Parlement dans la voie malheureuse adoptée contre les Américains, fit entendre, encore une fois, sa voix éloquente et autorisée. En désignant les documents déposés sur le bureau de la haute Chambre, il prononça ces magnifiques objurgations :

« Lorsque vos Seigneuries regarderont les documents qui nous ont été transmis de l'Amérique, quand vous considérerez leur décence, leur fermeté et leur sagesse, vous ne pourrez que respecter la cause qu'ils soutiennent et désirer de la faire vôtre. Pour ma part, je dois avouer que dans toutes mes lectures — et j'ai lu Thucydide, j'ai

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 353.

étudié et admiré les plus grands hommes d'état du monde — aucune nation ou corps politique ne peut avoir le pas sur le Congrès Général tenu à Philadelphie, pour la solidité de la raison, la force du discernement et la sagesse de la conclusion, sous une telle complication de circonstances difficiles. Les histoires de la Grèce et de Rome ne nous offrent rien qui l'égale; et toutes les tentatives d'imposer la servitude à une si puissante nation continentale seront forcément vaines. Nous serons contraints, en dernier lieu, de nous rétracter: rétractons-nous, tandis que nous le pouvons et non quand nous y serons forcés. Ces lois violentes doivent être rapportées; vous les rapporterez. Je m'y engage; je risque là-dessus ma réputation, en soutenant que vous les rapporterez, à la fin. Évitez donc cette humiliante nécessité.»

Ces belles et prophétiques paroles n'eurent pour effet que d'exciter la colère du roi.

Pendant la session du Congrès Général, ou *Ancien Congrès Continental*, l'état de choses fut très tendu dans le Massachusetts. Le général Gage pensa à fortifier l'isthme de Boston, unissant la ville à la terre continentale, et il y établit un régiment, pour protéger les travaux des fortifications. Dans le même temps, une compagnie de volontaires de Portsmouth, dans le New-Hampshire, s'empara du fort et en retira cent cinquante barils de poudre et plusieurs canons. A Newport, quarante-quatre canons furent saisis par le peuple et envoyés à Providence, pour y être en sûreté.

Le Conseil Général du Massachusetts, réuni à Salem,

protestant de son loyalisme et de son désir de la paix, essaya de porter le général Gage à cesser la fortification de l'isthme de Boston ; mais il s'y refusa arrogamment, en faisant aux membres du Conseil l'injonction de se séparer. Aucun cas ne fut fait d'un tel avertissement. Au contraire, le Conseil appela sous les armes toute la milice coloniale, au nombre de douze mille hommes. Ils pouvaient rester chez eux, mais en se tenant prêts à prendre service, après une minute d'avis, d'où leur nom de *Minute-men*, « troupes à la minute. »

Dans toutes les colonies, on fit des préparatifs militaires. L'Amérique entière commença à s'organiser pour le prochain orage que voyaient venir tous ceux dont l'esprit avait la moindre dose de prévoyance. Les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre furent invitées à augmenter l'effectif des *Minute-men* au chiffre de vingt mille hommes ; et la somme de vingt mille livres fut votée, pour être appropriée au service militaire. La tension était devenue extrême. On sentait obscurément que deux camps étaient dressés et que les forces ne tarderaient pas à se mesurer. Le général Gage crut se mettre en meilleure posture, en frappant un coup décisif. Sachant que les patriotes avaient des approvisionnements militaires à Concord, située à dix-huit lieues de Boston, il résolut d'y répéter le coup de Quarry Hill, en les saisissant immédiatement. Avec trois mille hommes de troupes régulières, il se sentait assez fort, non seulement pour saisir et enlever ces dépôts, mais aussi pour arrêter John Hancock et Samuel Adams, qui habitaient Lexington. L'expédition

fut commandée et exécutée avec la plus grande discrétion ; mais les patriotes veillaient. L'alarme en fut donnée aux intéressés par des messagers aussi prompts que dévoués. Quand la division du major Pitcairn arriva, le 18 avril, à Lexington, d'où s'étaient déjà sauvés Hancock et Adams, il y avait environ quatre-vingt miliciens et d'autres personnes assemblés sur la place publique, faisant paisiblement des commentaires sur la situation. Ils n'attribuaient d'autres intentions aux Anglais que l'arrestation des deux chefs patriotes. Pitcairn ordonna à ses troupes de faire halte et de charger les armes ; il cria ensuite aux Américains : « Dispersez-vous, rebelles ! Mettez bas les armes ! » Les Américains, surpris mais non effrayés, restèrent immobiles et silencieux, en face de cette insolente injonction : « Ils étaient, dit un historien, trop peu nombreux pour résister et trop braves pour fuir. » Pitcairn, voyant qu'on n'avait pas obéi à son ordre, déchargea son pistolet et commanda à ses hommes de faire feu. Sept des miliciens furent tués et neuf tombèrent dans leur sang, couverts de blessures. Comprenant que les conséquences d'une résistance prolongée ne seraient qu'un massacre, dont il n'y aurait à tirer aucune gloire, le chef de la milice fit disperser ses hommes, qui étaient prêts à se faire tuer jusqu'au dernier. Les Anglais poussèrent alors trois formidables hourras, en signe de victoire !

L'alarme se propagea bientôt jusqu'à Concord, où la nouvelle du Massacre de Lexington fut parvenue en peu de temps. Les miliciens s'empressèrent de se rassembler sur la place publique, près de l'église, pour veiller à l'ap-

proche de l'ennemi. Le 19 avril, vers sept heures du matin, les troupes britanniques parurent, marchant en deux divisions, celle de Pitcairn et celle du colonel Smith. S'apercevant que le nombre des réguliers anglais était quatre fois supérieur au leur, les Américains se retirèrent en gagnant le sommet d'une colline, au côté opposé de la rivière de Concord et, là, ils attendirent les renforts qui arrivaient des environs. Les Anglais occupèrent la ville sans coup férir; mais, sous prétexte de rechercher des armes et des munitions, ils se livrèrent impunément au pillage.

Vers les 10 heures du matin, les miliciens d'Acton, de Bedford, de Westford, de Carlisle, de Littleton et de Chelmsford vinrent grossir les forces américaines, qui comptèrent environ quatre cent cinquante hommes. Excités par la vue du pillage de leurs maisons et voyant sourdre une fumée qui leur laissait à craindre que les Anglais n'eussent l'intention de brûler la ville, ils se décidèrent héroïquement à marcher sur Concord. Aussitôt que leur approche fut découverte, les Anglais qui n'eurent pas le temps de déplancheier le pont faisant communiquer la ville avec la campagne, déchargèrent sur eux une volée de plomb, qui tua deux de leurs hommes. Ils ripostèrent et atteignirent cinq soldats anglais dont deux tués et trois blessés. Vers midi, après quelques escarmouches par-ci par-là, le colonel Smith fit sortir ses hommes de la ville et commença à retraiter, par le chemin d'où il était venu. Les Anglais, marchant en des chemins étroits et tortueux, à travers les forêts et les halliers, furent harcelés tout le

long de la route. Partout, le pays s'était soulevé, et les hommes se déversaient de toutes les directions, ardents à faire le coup de feu contre les troupes royales. Quand lord Percil s'avança, avec douze cents hommes et deux canons, à l'aide du colonel Smith, il n'était que temps : les fugitifs anglais étaient *forcés*, « leurs langues pendaient de leurs bouches comme celles de chiens après une chasse. » Bien qu'à l'aide de son artillerie, lord Percil pût tenir les Américains en échec, il fut obligé de continuer la retraite. Le combat devint alors plus énergique que jamais. De toutes parts, en avant, en arrière, de flanc, les Américains nourrissaient le feu contre les Anglais. Si les milices de Marblehead et de Salem avaient mis un peu plus de rapidité dans leur marche, toutes les troupes britanniques seraient capturées, avant de traverser l'isthme de Boston.

La guerre civile était ouverte.

Toutes les colonies se mirent debout ; mais la Caroline du Nord prit une attitude plus décisive qu'aucune autre. Une Convention du peuple du comté de Mecklenbourg fut tenue à Charlotte, le 29 mai 1775, et adopta une série de résolutions par lesquelles on se déclarait indépendant du contrôle de la Grande-Bretagne et on renonçait à toute fidélité envers elle. C'était la fameuse « Déclaration d'Indépendance de Mecklenbourg. »

Le *Congrès Continental* s'était réuni à Philadelphie, le 10 mai, pour une deuxième session. Il prit toutes les mesures nécessaires à la défense des colonies. Il organisa une *Union Fédérale des Colonies*, en assumant la responsabi-

lité du gouvernement général, pour l'exercice du pouvoir de déclarer la guerre, de faire la paix et de négocier des traités d'alliance et d'amitié avec les nations étrangères. Des billets fiduciaires furent émis jusqu'à concurrence de deux millions de dollars, pour former les fonds nécessaires aux frais de la guerre et, pour leur rachat, le Congrès engagea la foi des *Colonies Unies*.

Washington, membre du Congrès Continental et président du Comité des affaires militaires, fut nommé général en chef de l'armée américaine. En se levant pour remercier ses collègues du grand honneur qui lui était conféré, il refusa les appointements attachés à sa haute et périlleuse fonction. « Je tiendrai, dit-il, un compte exact de mes dépenses ; je ne doute point qu'elles ne soient remboursées. C'est tout ce que je désire. » Quatre majors-généraux, un adjudant-général et huit brigadiers-généraux furent nommés pour coopérer, sous les ordres du général en chef, à la défense des colonies.

L'armée américaine fut promptement organisée et, quoique son état de troupes improvisées laissât quelque chose à désirer, en face des réguliers anglais, elle put soutenir la lutte avec avantage, en attendant que son courage, l'habileté de ses chefs et le dévouement du peuple entier, dans un commun élan de patriotisme, fissent triompher la cause de la liberté et de l'Indépendance des colonies devenues mûres pour l'autonomie nationale.

La Géorgie put enfin envoyer ses délégués au Congrès Continental, qui se réunit en septembre 1775. Alors il fut décidé que les actes seraient faits au nom des « Treize

Colonies Unies,» en consacrant l'union fédérale déjà proclamée par le Congrès, dans sa session de mai.

C'était, en réalité, un nouvel État qui venait de se former. Il ne s'agira plus, dorénavant, que de lutter pour son acceptation et son maintien parmi les puissances indépendantes.

Je me suis peut-être arrêté avec une certaine complaisance sur les faits qui ont occasionné ou précipité la Révolution américaine. C'était nécessaire pour mettre en relief le caractère particulier de cette révolution, laquelle ne ressemble ni à la Révolution d'Angleterre, qui l'a précédée, ni à la Révolution française, qui l'a suivie de si près.

Le peuple anglais n'avait fait que continuer les traditions de liberté pondérée dont les principes, remontant au moins à la *Charta Magna*, se développèrent méthodiquement par l'impulsion des idées qui se dégageaient de la Réforme. Le peuple français, stimulé par ses penseurs et ses philosophes, s'était subitement transformé en apôtre d'un nouvel évangile de liberté et de justice, visant à la régénération de l'humanité entière. Le peuple américain se mit debout, non dans le but d'assurer une liberté ordonnée et pour ainsi dire conventionnelle, négligeant l'égalité; non dans l'esprit de réclamer le respect de ses droits, en conséquence de principes métaphysiques, ou en vertu d'un dogme social; mais à cause que la justice et la liberté lui étaient indispensables, pour vivre en sécurité, pour prospérer suivant ses labeurs, son énergie morale ou son intelligence, et profiter des lumières de la

science, sans qu'aucune force humaine, supérieure ou extérieure, pût le paralyser dans la réalisation de ce qu'il croit utile, ou le détourner de ce qu'il croit être le vrai. . .

DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE

N'écrivant pas une histoire, je n'appuierai guère sur les faits d'armes et les péripéties militaires par lesquelles passa la Révolution pour aboutir à l'Indépendance. Washington, dont le nom immortel éveillera toujours dans notre esprit des sentiments de respect et d'admiration, eut à subir des revers et à surmonter des difficultés sans nombre ; le Congrès se trouva en face d'une situation qu'on dirait insoutenable ; mais ni le grand capitaine, ni l'illustre assemblée ne faillirent à leur mission.

La prise de Boston sur les troupes anglaises, le 17 mars 1776, survint à temps pour relever le courage des Américains et leur faire entrevoir la possibilité d'une victoire finale, sous les ordres de leur habile général en chef. Deux cent cinquante canons, quatre mortiers, une considérable quantité de poudre, de munitions et de costumes militaires mirent Washington en mesure de bien organiser ses troupes, de leur imprimer une meilleure discipline et de perfectionner ses moyens de défense. L'argent manquait, mais le Congrès, en février 1776, avait décrété une nouvelle émission de quatre millions de papier-monnaie. Personne ne recula devant les sacrifices nécessaires à la défense d'une cause dont on avait reconnu la justice.

Le 15 mai 1776, les délégués de la Virginie reçurent de l'Assemblée Générale de cette colonie le mandat de présenter au Congrès une résolution en faveur de la séparation des Colonies d'avec l'Angleterre, la déclaration formelle de leur indépendance nationale. Le Massachusetts y avait déjà agréé, quand, le 7 juin, Richard Henry Lee, soutenu par John Adams, présenta cette résolution, qui fut adoptée par sept colonies contre six. Un comité composé de Benjamin Franklin, John Adams, Thomas Jefferson, Roger Sherman et Robert R. Livingston, fut choisi pour rédiger la Déclaration de l'Indépendance.

Le 28 juin ce document célèbre, rédigé par Jefferson, fut soumis au comité qui n'y fit que de légères corrections. Présenté au Congrès, il fut sérieusement discuté ; mais il n'en fut effacé que quelques lignes, susceptibles de froisser les amis des colonies dans la Grande-Bretagne. En voici la partie substantielle, après l'énumération des griefs qui légitimaient la rupture du pacte colonial et dont le lecteur connaît déjà l'ensemble :

« Par conséquent, nous les représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès Général, en appelant au Juge Suprême du Monde pour la droiture de nos intentions, au nom du bon peuple de ces Colonies, publions et déclarons solennellement que ces colonies sont et doivent être, de droit, des États libres et indépendants ; que ces États sont absous de toute allégeance à la couronne britannique et que tout lien politique entre eux et l'État de la Grande-Bretagne est et doit être dissous, et

que, comme des États libres et indépendants, ils ont plein pouvoir de faire la guerre, de conclure la paix, de contracter des alliances, d'établir un commerce et de faire tous autres actes ou choses que des États indépendants peuvent légitimement faire. Et pour le soutien de cette Déclaration, avec une ferme confiance en la protection de la Divine Providence, nous engageons mutuellement, les uns aux autres, nos vies, nos fortunes et notre honneur.»

Cet honneur du citoyen, considéré comme une chose sacrée par les signataires de la Déclaration de l'Indépendance, ne se démentit jamais ; car il est remarquable que dans la longue et rude guerre de l'Indépendance américaine, on n'eut à déplorer qu'une seule trahison, celle de Benedict Arnold ; car les intrigues de Charles Lee s'étaient bornées à la tentative de ruiner le crédit de Washington.

Toutes les colonies, sauf New-York, qui l'accepta quelques jours après, votèrent la Déclaration de l'Indépendance, qui fut formellement adoptée par le Congrès, le 4 juillet 1776.

Le 12 juillet, le Congrès nomma un Comité pour rédiger le projet d'un pacte de l'Union des États adhérant à l'Indépendance. Ce pacte fut libellé en 20 articles, établissant une *union perpétuelle* entre les États confédérés auxquels l'article 1^{er} fixa le titre de « États-Unis d'Amérique. » La délimitation et le mode d'exercice des pouvoirs de chaque État ; les devoirs des États, les uns envers les autres et envers la confédération à laquelle étaient délégués les principaux pouvoirs de la souveraineté na-

tionale; certains principes essentiels à une démocratie, par exemple, la négation de tout titre de noblesse et la défense faite à tout fonctionnaire d'accepter un présent d'une puissance étrangère : tels furent les points réglés par les vingt articles, qui formèrent effectivement la première Constitution des États-Unis. L'ensemble en fut adopté par le Congrès, votant par État, et fut ensuite soumis à un plébiscite, dans les divers États, pour en obtenir la ratification. Cette ratification fut accordée par tous les États, dans les premiers jours de 1777, à l'exception du Maryland, qui n'y donna sa pleine adhésion qu'en 1781.

Avec la formation d'une armée destinée à défendre les colonies contre des ennemis qui ne pouvaient être autres que les forces militaires de la Grande-Bretagne; avec l'attaque et la prise de Boston, le vote de la Déclaration de l'Indépendance et d'un pacte constitutionnel des treize colonies devenues les « États-Unis d'Amérique, » tout espoir fut perdu de renouer les attaches des anciennes provinces américaines avec leur ci-devant métropole. Il n'y avait qu'à pousser vers le triomphe de la cause fédérale par la continuation de la guerre.

Cette guerre, qui s'était bien inaugurée pour les Américains, par la prise de Boston, ne leur apporta pas toujours des résultats heureux. Les Anglais, à un moment, semblaient tout près de triompher. Washington fut obligé, plus d'une fois, de retraiter devant leurs forces menaçantes. Après la capture du général Charles Lee, l'abandon du service par plusieurs régiments dont la période d'engagement était expirée et qui ne voulaient

point la renouveler, le peuple était partout décontenancé, découragé, presque abattu; car il semblait que la cause des patriotes était désespérée. Aussi la victoire de Trenton, le 25 décembre 1776, vint-elle à temps pour ramener la confiance et relever les esprits, parmi les révolutionnaires américains. En vain le général Howe essayait-il d'écraser les forces de Washington. Par une tactique admirable, le héros américain finit par gagner la bataille de Princeton, le 3 janvier 1777, en infligeant aux Anglais une pénible défaite. Les deux armées furent ensuite obligées de prendre leur quartier d'hiver qui durèrent six mois. Il n'y eut donc aucune action d'importance durant ce laps de temps.

Au mois de juin 1777, le Congrès adopta pour couleurs nationales, le vieux drapeau de l'Union portant treize raies blanches et rouges, mais dans lequel treize étoiles, représentant les treize États, remplacèrent la croix de St-Georges, au bout supérieur fixé à la hampe. Ce drapeau n'a subi de changement que quant au nombre des étoiles qui se sont augmentées avec l'accession de chaque nouvel État au giron de l'Union; mais les treize raies sont restées intactes. Les étoiles montrent le développement territorial et le progrès des États-Unis, depuis leur fondation nationale, tandis que les raies rappellent leur première organisation et leur consistance nationales. Ce qui a été surtout religieusement conservé, c'est le sceau¹ de la confédération, portant la même marque depuis cent vingt-huit ans.

¹ Ce sceau porte en *avers* un aigle aux ailes éployées, avec un écusson portant les raies serrées et transversales, dans le tiers

Dès le mois de février 1777, la France, étant convaincue de la fermeté des Américains et de leur habilité à faire la guerre, comprit merveilleusement qu'il ne manquerait qu'une chose pour assurer leur triomphe, les approvisionnements d'armes et de munitions. Longtemps déjà, le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères, suivait avec un vif intérêt les signes de la désaffection qui devait, à la longue, porter les colonies anglaises de l'Amérique à se séparer de la Grande-Bretagne. Les commissaires du Congrès, Silas Deane, Benj. Franklin et Lee étant arrivés en France, obtinrent facilement du duc de Vergennes, alors premier ministre de Louis XVI, la promesse d'une assistance discrète mais sincère, en attendant que la France se préparât à une guerre contre l'Angleterre. Trois navires chargés de provisions de toutes sortes furent expédiés aux Américains. Les Anglais en capturèrent deux; mais la cargaison du troisième fut encore d'un grand secours pour

supérieur élargi, et des faisceaux de quatre de raies serrées coupées de larges raies blanches et longitudinales dans les deux tiers inférieurs. Les pattes de l'aigle enserrent, l'une, un faisceau de flèches, l'autre, une branche de laurier; au bec, l'aigle tient un ruban tendu au vent, où est écrite la devise: «*E pluribus Unum*,» et sa tête est surmontée d'un nimbe étoilé. Là restent encore les treize étoiles primitives.

Au *revers* il porte une pyramide quadrangulaire et tronquée, historiée seulement par des rectangles imbriqués figurant une maçonnerie. Le sommet de la pyramide, dont une forte section est détachée, paraît se maintenir dans l'espace et porte un œil ouvert. Au bas de la pyramide se lit le millésime MDCCLXXVI; comme exergue il y est écrit en haut: *annuit cœptis*, en bas: *Novus ordo seculorum*.

Washington, soucieux d'une amélioration de l'état misérable de ses troupes à Morristown.

Le gouvernement français y mettait toute la prudence et toutes les sages lenteurs commandées par la diplomatie et le sentiment de sa haute responsabilité. On ne peut rien trouver de blâmable dans une telle précaution ; mais l'opinion française, disons le cœur de la France, brûlait d'impatience de voler au secours de ces braves et intrépides patriotes, qui combattaient pour la sauvegarde de leurs libertés politiques et de leurs droits de vivre en peuple indépendant. La plus noble et la plus généreuse personnification de l'opinion publique d'alors, — et il a conservé cette prérogative durant plus d'une moitié de siècle, — le marquis de Lafayette ne délibéra pas pour savoir si l'heure de prouver son dévouement à la cause américaine était propice ou non. Une fois qu'il fut mis au courant du conteste, une fois qu'il sut quels étaient les principes en jeu et le bon droit du peuple des États-Unis, il se décida chevaleresquement à se lancer dans la lutte, pour concourir à leur défense. Sa résolution parut empreindre une couleur d'extravagance dont la noblesse poudrée et pomponnée, composant ses pairs, riait ostensiblement, sans y mettre la moindre sourdine ; mais rien ne l'arrêta.

« Les nouvelles de la perte de New-York et de Jersey, dit Northrop, arrivèrent en France vers cette époque ; mais ne diminuèrent point l'ardeur de Lafayette. Quoique les commissaires nouvellement arrivés, Franklin et Lee, lui eussent dit sincèrement qu'ils ne pouvaient l'en-

courager à espérer un succès final de leur cause, il avoua sa détermination de ne point s'y arrêter. Il acheta un navire, qui fut chargé d'armes et de munitions par les commissaires. Le gouvernement français essaya de l'empêcher de partir; mais il réussit à se sauver, accompagné du baron Kalb et de sept autres. Il arriva à Philadelphie, offrit ses services au Congrès, sans aucune solde, et fut commissionné major-général de l'armée américaine, quoique n'ayant pas encore vingt ans.»¹

D'autres étrangers ont pu offrir aussi leur concours à la Révolution américaine; mais aucun ne le fit avec l'enthousiasme, le dévouement et l'ardente générosité de Lafayette, qui devint bientôt l'ami le plus estimé de l'illustre Washington.

Jusqu'à la fin de l'année 1777, Louis XVI se montrait opposé à un traité avec les États-Unis; mais les ministres français se convinquirent de plus en plus de la nécessité d'une résolution en ce sens. Le 6 février 1778, ce traité fut enfin signé. Le gouvernement l'ayant communiqué le mois suivant au Foreign Office, l'Angleterre considéra cette communication comme une déclaration de guerre et rappela son ambassadeur à Paris.

A partir de l'alliance déclarée entre la France et les États-Unis, il fallut prévoir le triomphe de la cause américaine. En effet, après diverses péripéties, après plusieurs combats, tant sur mer que sur terre, arriva enfin le fameux désastre de l'armée de Lord Cornwallis, sur laquelle reposait tout l'espoir de la Grande-Bretagne.

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 414.

Yorktown, assiégée par terre et bloquée par mer par les forces américaines et françaises, ne put résister à une canonnade meurtrière. Par suite d'un assaut, où ses redoutes avancées furent enlevées par les troupes alliées, elle resta découverte à leur artillerie, tandis que les munitions du général Cornwallis étaient presque épuisées. Ayant tenté en vain de se faire un passage vers New-York; trahi même par les éléments naturels, sous la forme d'une tempête qui vint empêcher sa deuxième division de traverser la rivière York, il ne lui resta d'autre alternative que se rendre à discrétion au général Washington, commandant en chef de l'armée alliée des Français et des Américains. C'était le 19 octobre 1781. Le Congrès en fut immédiatement avisé à Philadelphie. Aussitôt que la nouvelle fut officiellement communiquée, le carillon de la cloche de la Maison Nationale réveilla les citoyens, qui furent transportés de joie, en entendant les veilleurs de nuit crier à haute voix : « Cornwallis est pris ! Cornwallis est pris ! »

Le lendemain, le Congrès se rendit en corps à l'église, pour en rendre grâces à Dieu, au milieu de réjouissances publiques. Ces fêtes et ces actions de grâces avaient bien leur raison d'être ; car le brillant fait d'armes de Yorktown était la fin effective de la guerre. Aussi l'impression qu'on en reçut en Angleterre fut-elle écrasante et douloureuse. Lorsque lord North, alors premier ministre, eut reçu la nouvelle de la Capitulation de Cornwallis, il traduisit spontanément le sentiment public, en s'écriant, affolé : « Tout est fini, ô mon Dieu ! Tout est fini ! »

L'opinion publique ne s'était jamais montrée trop ardente à la conquête de l'Amérique. Le peuple britannique, qui chérit la liberté, pensait bien que dans cette lutte de la force contre le droit, il avait un intérêt moral nettement opposé à celui de la couronne, dont l'autoritarisme deviendrait intolérable pour les Anglais d'Angleterre, si les Anglais des colonies avaient failli dans la réclamation des franchises, qui sont la condition même de toute existence nationale. Il se manifesta ouvertement pour la paix. Malgré l'obstination de Georges III et de ses courtisans à vouloir continuer la guerre, il n'y avait plus rien à faire pour maintenir la suprématie de la Grande-Bretagne sur ses anciennes colonies. La réalité de cet état de choses fut enfin envisagée par le Parlement lui-même, après qu'il se fût montré si aveugle ou si complaisant, en résistant aux patriotiques et prévoyants avertissements de Pitt. Le 22 février 1782, une résolution était présentée, dans la Chambre des Communes, par les chefs du parti whig, pour mettre une fin à la guerre : elle fut rejetée à la majorité d'une voix. Pour qui connaît le tempérament du parlementarisme anglais, la partie était gagnée en faveur de la paix. En effet, cinq jours après, une semblable résolution fut présentée de nouveau et votée avec une majorité de dix-neuf voix !

Le 20 mars, lord North et ses collègues, qui avaient été de chauds partisans de la guerre, durent résigner leurs portefeuilles, en faisant place à un cabinet présidé par le marquis de Rockingham. Comme résultat d'une mission de Carleton, en Amérique, pour entamer des négociations

de paix, cinq commissaires anglais et cinq commissaires américains se réunirent à Paris, où un traité préliminaire fut signé le 13 novembre 1782, en attendant que la France se mît d'accord avec la Grande-Bretagne sur les conditions de la paix, car d'après les termes de l'alliance franco-américaine, aucune des deux alliées ne pouvait faire un traité de paix séparé avec l'Angleterre. Enfin, le 3 septembre 1783, le traité de paix définitif fut signé entre toutes les hautes parties belligérantes, c'est-à-dire, les États-Unis, la France et la Hollande, qui avait reconnu l'indépendance américaine avant la fin de la guerre, d'une part, et l'Angleterre, de l'autre.

Dès la signature du traité de paix préliminaire, presque toutes les puissances européennes s'étaient empressées de reconnaître l'Indépendance américaine. Cette reconnaissance fut faite par la Suède, le 5 février 1783; par le Danemark, le 25 février 1783; par l'Espagne, le 24 mars 1783 et par la Russie, en juillet 1783.

DÉVELOPPEMENT NATIONAL DES ÉTATS-UNIS

La guerre de l'Indépendance avait coûté aux États-Unis d'énormes sacrifices, tant en hommes qu'en argent. Nous avons vu qu'au mois de mai 1775, le Congrès Continental avait émis deux millions de dollars, en billets, pour le rachat desquels « la foi des Colonies Unies était engagée » ; en février 1776, il dut recourir à une nouvelle émission de quatre millions de papier-monnaie. Ces émissions se succédèrent à ce point que la valeur monétaire de ces billets fut absolument dépréciée. Durant l'année 1779, il y avait en circulation la grosse somme de cent trente et un millions de dollars en monnaie fiduciaire. Bien que les denrées et articles de commerce fussent alors en abondance, leurs propriétaires refusaient de les vendre, à moins que ce ne fût contre des espèces, or ou argent. « Un wagon chargé de papier-monnaie, écrivit Washington au président du Congrès, n'achètera pas un wagon chargé de provisions. » Le change atteignit une hauteur vertigineuse : il fallait quarante et un dollars et demi en papier-monnaie pour acheter un dollar en or. Environ deux ans plus tard, au commencement de 1781, cent dollars en papier ne valaient plus qu'un en espèces !

Cette détresse financière eût peut-être compromis le succès de la cause américaine, sans l'habileté et surtout le dévouement patriotique de Robert Morris, qui, sur son crédit personnel, emprunta d'immenses valeurs en espèces, qu'il prêta au gouvernement congressionnel, durant tout le cours de la guerre. Sans attendre le retour de la paix, dès le 22 mai 1781, il imposa la reprise des paiements en espèces, comme la condition de son acceptation de la charge de Contrôleur des Finances. Le 31 mai, les billets émis par le Congrès cessèrent d'avoir cours légal et les affaires se rétablirent à la satisfaction générale. Pour assurer l'exécution de son plan financier, il fit établir la *Banque des États-Unis*, placée à Philadelphie, ayant un capital de deux millions de dollars, avec un engagement renouvelable après dix ans. Cette banque eut le privilège d'émettre ses propres billets qu'elle devait payer en espèces, à vue. « Morris usa librement de la banque dans les opérations financières des États; mais il s'y montra si avisé qu'il en tira tout le concours qu'elle était capable de lui prêter, sans jamais en excéder les ressources. Le crédit public fut relevé; l'armée put être convenablement ravitaillée et la solde régulièrement payée.»

À la fin de la guerre, la dette publique montait à cent soixante-dix millions de dollars dont les deux tiers avaient été contractés par le Congrès et l'autre tiers par les États. Cette dette pesait sur une population de 2,500,000 âmes, constituant une charge de 68 dollars par tête. C'était d'un poids démesurément lourd, surtout à un moment où les dévastations de la guerre avaient amoncelé de toutes parts

la ruine et la désolation, en portant partout la désorganisation économique.

Les articles du pacte de la Confédération se trouvèrent bientôt insuffisants pour imposer aux États une complète obéissance au Congrès, dont l'autorité fut d'autant plus contestée qu'il n'y avait plus le sentiment du péril commun pour inspirer à chacun la nécessité d'une discipline salutaire. Les États ne tardèrent pas à entrer en compétition les uns avec les autres, pour la clientèle commerciale des nations étrangères, en se servant du tarif douanier, comme une arme défensive et offensive, tandis que l'autorité locale n'était pas toujours assez forte pour effectuer régulièrement les revenus fiscaux. D'autre part, les commerçants anglais, de tout temps experts en la matière, avaient profité de la fin de la guerre pour inonder les marchés américains de leurs produits manufacturés. Ils défiaient toute concurrence des fabriques nationales par le bas prix des articles qu'ils importaient aux États-Unis.

La situation était désespérante. Il fallait craindre que les contentions intestines ne vinssent annuler le résultat des nobles efforts accomplis pour délivrer le pays du joug métropolitain. On sentit la nécessité d'accommoder le pacte constitutionnel aux besoins de cette situation, en organisant un gouvernement plus effectif. A cette fin, les délégués de tous les États se réunirent à Philadelphie, en mai 1787, et formèrent une convention composée de toutes les célébrités américaines de l'époque. Cette assemblée constituante fut présidée par George Washington,

l'illustre héros de la guerre de l'Indépendance, qui y siégeait comme un des délégués de la Virginie. Sa session dura quatre mois et ses séances eurent lieu à huis clos. Elle présenta au Congrès une constitution longuement discutée et qui fut, par ce dernier corps, soumis à l'approbation de chacun des États. Vers la fin de 1788, elle était ratifiée par onze États. Quoique la Caroline du Nord et Rhode-Island continuassent à participer à la vie politique de la Confédération, ces deux États ne ratifièrent la Constitution qu'en novembre 1789 et en mai 1790.

Le 6 avril 1789, en vertu de la Constitution et suivant les formes qu'elle prescrit, Washington fut élu, à l'unanimité, président des États-Unis et John Adams vice-président. La nation américaine ne devait pas moins au guerrier philosophe, dont la science militaire, le patriotisme et la bravoure, dissimulés par une rare magnanimité, avaient tout particulièrement contribué à l'heureuse issue de la lutte contre la Grande-Bretagne ou plutôt contre l'esprit arbitraire de Georges III, trop complaisamment soutenu par des ministres assez faibles ou assez inconscients pour le couvrir de leur responsabilité politique. Le grand patriote accepta, cette fois, le suprême pouvoir ; car il l'avait refusé avec indignation quand, en mai 1782, des officiers supérieurs de l'armée américaine, s'étant concertés pour un coup d'état militaire, en vue de proclamer la monarchie, lui avaient offert la couronne.

Trois départements ministériels ou secrétaireries d'État furent alors créés par le Congrès : le Département d'État,

le Département du Trésor et le Département de la Guerre. Le premier président des États-Unis nomma Jefferson secrétaire d'État (ministre des Affaires Étrangères), Alexander Hamilton secrétaire du Trésor (ministre des Finances) et le général Henry Knox secrétaire ou ministre de la Guerre. John Jay fut nommé Grand Juge des États-Unis et Edmond Randolph attorney-général.

Le nouveau gouvernement eut immédiatement à faire face à la situation difficile dont les grandes lignes ont été esquissées; mais ce serait perdre de vue le but que nous nous sommes proposé, en entreprenant cet ouvrage, que de suivre pas à pas tout le développement historique des États-Unis. Qu'il nous suffise donc de savoir que, surmontant toutes ces difficultés, augmentées et par ses antagonistes personnels (car il en eut, malgré ses hautes vertus) et par les contentions existantes entre les éléments mêmes dont il s'était entouré, le grand patriote réussit à en venir à bout. De même qu'il avait remporté la victoire sur les champs de bataille, de même il sut conduire son administration gouvernementale avec le tact nécessaire pour garer la république naissante contre tous les écueils aussi bien de l'anarchie que du despotisme. Il offrit ainsi le plus salubre exemple à ceux qui devaient lui succéder au fauteuil présidentiel.

Ce fut une bénédiction nationale pour les États-Unis d'avoir été lancés dans leur vie de peuple indépendant, ayant à leur tête un tel homme. Cette bénédiction se traduisit en un relèvement magnifique du pays. Dès le recensement de l'année 1790, sept ans après la fin de la

guerre de l'Indépendance, la population, qui était considérée au chiffre de 2,500,000 habitants, en 1783, montait à 3,929,827 âmes, soit une augmentation de plus de 57 pour cent, fait dont les avantages économiques et sociologiques sont de la plus haute portée.

En 1792, de nouvelles élections eurent lieu pour le choix d'un Président et d'un Vice-Président des États-Unis: Washington et John Adams furent de nouveau désignés par le vote populaire; mais le schisme politique, qui amena la division des patriotes en deux partis antagonistes, s'était clairement manifesté par le fait que John Adams n'obtint plus l'unanimité des votes, dont Washington eut seul à se féliciter. En effet, deux partis politiques s'étaient formés, sous la dénomination de *Fédéralistes et Anti-Fédéralistes*. Washington, John Adams, Hamilton et Jay étaient des fédéralistes, tandis que Jefferson, Monroe et Madison représentaient les anti-fédéralistes. La différence des programmes de ces deux partis consistait surtout en ceci: le premier était en faveur d'un système de gouvernement effectif et fort, tandis que le second, qui formait alors l'opposition, défendait le système du « moindre gouvernement possible, » laissant aux États plus d'autorité et plus d'initiative dans le cercle de leurs administrations intérieures. Mais comprenant que le titre de *anti-fédéraliste* était de nature à induire en erreur sur ses tendances politiques, ce dernier parti adopta plutôt la dénomination de *Républicain*, comme exprimant mieux ses principes. L'esprit de parti rendit les relations si tendues, au sein même du gouvernement, que Jefferson,

seul dissident, sentit le besoin de se retirer du cabinet de la dernière administration de Washington. Toutefois, le magnanime président continua à administrer avec fermeté les affaires de son pays, jusqu'à la fin de son second mandat. Il ne se laissa point dominer par le dégoût, malgré les ennuis et les critiques enfiellées de ses opposants, dont le patriotisme et la capacité étaient incontestables, mais qui ne furent guidés que par les impulsions du moment. En septembre 1796, il adressa au peuple américain une proclamation sensationnelle, le *Farewell Address*, dans lequel il annonça son intention de se retirer de la vie publique, à la fin de sa seconde période présidentielle. Il n'est point douteux que, s'il s'était présenté une troisième fois au scrutin national, il eût aisément obtenu un nouveau mandat; mais il voulut donner un exemple qui empêchât que, sous la forme d'un pouvoir temporaire, la rééligibilité indéfinie, permise par la Constitution américaine, ne vînt établir effectivement la présidence à vie, si contraire aux institutions sincèrement républicaines. La preuve qu'il serait réélu, c'est que le parti fédéraliste fut assez puissant pour faire monter à la première magistrature John Adams, certainement moins influent que lui.

Dans sa deuxième période présidentielle, Washington ne fit que compléter les résultats heureux qui furent les fruits de sa première administration. En janvier 1790, Alexandre Hamilton avait relevé le crédit public et restauré les finances entièrement délabrées, après que Robert Morris, payé d'ingratitude, en eut abandonné la gestion.

Au prix de beaucoup d'efforts, il avait obtenu la reconnaissance de toutes les dettes contractées tant par le Congrès que par les États, avec l'engagement du gouvernement des États-Unis de les payer intégralement. Il rétablit la *Banque des États-Unis*, pour laquelle il obtint une concession de vingt années, avec un capital de dix millions de dollars, dont deux millions au service du gouvernement et le reste accessible aux personnes privées. Les billets de banque étaient payables à présentation, en or ou en argent.

Ce ministre d'un patriotisme et d'une capacité remarquables, comprit son devoir de venir en aide à l'industrie nationale, en faisant voter de fortes taxes sur les articles manufacturés importés de l'étranger. Le commerce se releva de sa stagnation. Les exportations des États-Unis avaient passé de \$19,000,000 à plus de \$56,000,000, et les importations s'accrurent dans une proportion considérable.

Durant les deux administrations de Washington, trois nouveaux États, le Vermont, le Kentucky et le Tennessee, furent admis dans l'Union.

Au dehors, les contestations avec l'Angleterre furent arrangées par la diplomatie éclairée de John Jay. La brouille avec la France, — causée par les incorrections du ministre Charles Genet, d'entente avec le parti républicain d'alors, — avait disparu avec le rappel de ce diplomate, remplacé en 1794, par M. Fauchet, sur la demande de Washington. Le système de la main libre et de la non-intervention dans les querelles européennes que recom-

mande Washington dans son *discours d'adieu* avait été fructueusement appliqué, durant les huit années de son administration. Aussi bien, lorsqu'il quitta le pouvoir, les États-Unis n'avaient pas seulement les plus brillantes perspectives d'avenir, pour le développement de leurs ressources intérieures, mais ils entretenaient, en outre, des relations amicales avec toutes les puissances étrangères, de façon à éloigner toutes les inquiétudes d'une guerre inopportune.

* * *

Le 4 mars 1797, s'inaugura la présidence de John Adams, qui conserva le cabinet laissé par son prédécesseur, rien n'étant changé dans la politique générale du gouvernement.

Un fait à noter. Les anti-fédéralistes, les *républicains* de ce temps-là, avaient un faible tout particulier pour la France. Ils ne perdirent jamais le souvenir reconnaissant des services rendus à la cause américaine par la marine et l'armée françaises, par l'héroïque et généreux dévouement de Lafayette, qui partage avec Washington la gloire du siège et des assauts de Yorktown, de la capture de lord Cornwallis ! Peut-être la principale cause de dissentiment entre Jefferson et le premier président des États-Unis fut-elle la politique prévoyante, mais apparemment égoïste, sinon ingrate, du grand patriote de Mount Vernon, à l'égard de cette noble France dont l'alliance avait été si propice au sort de son pays.

L'administration de John Adams, héritant de la poli-

tique étrangère du précédent gouvernement, se trouva en butte à une certaine prévention du Directoire, qui gouvernait alors en France. De là des suspicions de part et d'autre, d'où sortit une irritation mal contenue dans les rapports internationaux des deux pays, devenus de moins en moins amicaux. Comme moyens de défense contre les intrigues vraies ou supposées que les Français ourdiraient à l'encontre de la paix des États-Unis, le gouvernement fédéral fit voter par le Congrès la « loi sur la sédition » et « la loi sur les étrangers. » L'esprit public en fut généralement révolté, et c'était tout bénéfice pour le parti anti-fédéraliste ou républicain. La guerre fut sur le point d'être déclarée entre les deux anciens alliés. Déjà Washington avait accepté la fonction de Commandant en chef de l'armée américaine et le Congrès avait approprié un crédit de vingt millions pour les préparatifs militaires. Mais cette guerre n'éclata pas. Dans l'intervalle des négociations pour le règlement des difficultés entre les deux pays, le Directoire fut renversé et dissous par le coup de main du 18 Brumaire. Bonaparte devenu le chef du gouvernement français, en sa qualité de premier Consul, fit bon accueil aux commissaires américains et un traité de paix fut signé entre la France et les États-Unis, le 13 novembre 1798.

L'opinion publique divisée, bouleversée par les controverses politiques, flottait, inconsistante, sans direction, comme un navire à la dérive. Aussi, dans la campagne présidentielle de 1800, les électeurs furent-ils dans l'impossibilité de se mettre d'accord pour former une majo-

rité en faveur de l'un ou de l'autre groupe en compétition. La Chambre des Représentants, conformément à la Constitution, fut appelée à faire son choix parmi les candidats ayant le plus grand nombre de voix. Après six tours de scrutin, elle élut Jefferson, Président, et Aaron Burr, Vice-Président, pour une période de quatre ans.

* * *

Le pouvoir avait passé du parti fédéraliste au parti anti-fédéraliste, qui se réclamait plutôt de la dénomination de *républicain* ou *démocrate*. Nous avons vu que la différence caractéristique existant entre les « fédéralistes » ou « whigs » et les « républicains » ou « démocrates » de ce temps-là, c'est que les premiers tenaient pour le système d'un gouvernement fort et de grande initiative, tandis que les seconds professaient, au contraire, que l'administration centrale devait s'ingérer le moins possible dans les affaires susceptibles d'être réglées par les États ou les particuliers, en se renfermant dans le cercle des attributions reconnues par la lettre de la Constitution. Dans les controverses de l'époque cette dernière doctrine prenait le nom de « strict construction. »

Toutefois Jefferson, arrivé au pouvoir, ne le céda aucunement, à son prédécesseur, en initiatives gouvernementales. « Il était dénoncé par les fédéralistes avec une vive amertume, dit Northrop, comme un jacobin et un ennemi de tout gouvernement organisé. Il avait incontestablement foi dans la plus grande liberté possible ; mais il était, en même temps, profondément versé dans la

science de l'homme d'État et était un patriote trop sincère pour entretenir les idées de nivellement dont ses ennemis l'accusaient. Sous lui, le gouvernement de la République ne souffrit aucune diminution de force; mais son administration fut plutôt au bénéfice de son pays.»

Ainsi, dès le commencement, les hommes politiques avaient pratiqué, aux États-Unis, les règles de modération et les tempéraments qui empêchent que le remplacement d'un parti par un autre, dans la direction des affaires publiques, ne soit une sorte de révolution. Les nuances qui paraissent distinctes dans les discussions, se fondaient dans le maniement du pouvoir exécutif, comme il en arrive, depuis deux siècles, par la succession au pouvoir des whigs ou des tories, en Angleterre.

Les démocrates (comme le parti anti-fédéraliste finit par se nommer exclusivement) triomphèrent encore dans les élections présidentielles de 1808 à 1820, avec Madison et Monroe, après la double présidence de Jefferson, qui avait été réélu, en 1804, de sorte qu'ils avaient conservé le pouvoir durant vingt-quatre années consécutives, sous trois des présidents les plus éminents qu'aient eus les États-Unis. On peut affirmer que durant ce laps de temps, la grande République américaine avait définitivement élaboré sa politique nationale et internationale, laquelle n'a guère changé, depuis près d'un siècle.

D'abord, c'est sous l'administration de Jefferson, le fondateur du parti *démocratique*, qu'a été inaugurée la politique de l'extension territoriale des États-Unis par l'acquisition de la Louisiane, première étape vers la con-

quête du Far West. « Cette accession de territoire, disait Napoléon, en signant l'acte de cession, affermit pour toujours la puissance des États-Unis et je viens de donner à l'Angleterre une rivale maritime qui, tôt ou tard, humiliera sa fierté. »

C'est encore sous Jefferson que le pavillon américain se fit voir, pour la première fois, dans la Méditerranée, menaçant de la guerre le bey de Tripoli, qui fut réduit à renoncer à ses prétentions d'imposer un tribut au gouvernement américain, pour la sécurité de sa marine marchande.

Sous Madison eut lieu la guerre entre les États-Unis et l'Angleterre durant laquelle Francis S. Key, prisonnier à bord de la flotte britannique canonnant le fort McHenry, de Baltimore, composa l'hymne national américain « The Star-spangled Banner » ou *Le Pavillon étoilé*, le 12-13 septembre 1814. Le pouvoir exécutif y déploya toute l'énergie d'un gouvernement fort et solide, à la grande satisfaction du peuple américain. La défaite des Anglais, à la Nouvelle-Orléans, mit fin à la guerre. Toujours sous Madison, en 1815, une flotte américaine reparut dans les eaux méditerranéennes. Le commodore Decatur obligea le Dey d'Alger à monter à son bord pour signer un traité humiliant, par lequel celui-ci s'engageait à indemniser les Américains qu'il avait rançonnés, renonçait de réclamer un tribut du gouvernement américain et de molester à l'avenir les navires américains.

L'administration de James Monroe a été encore plus active dans la politique d'extension territoriale des États-

Unis. Le Mississippi, le Maine, le Missouri, l'Alabama et l'Illinois devinrent des Territoires ou de nouveaux États de l'Union. Le général Jackson, pour punir les Espagnols d'avoir excité et aidé les Indiens Séminoles dans leur expédition contre les frontières américaines, avait envahi la Floride, dont il s'empara militairement. Les États-Unis, pour régulariser cette situation, en firent l'acquisition, en 1821.

Après la question d'agrandissement territorial, un des traits les plus saillants de la politique américaine a été l'application du tarif douanier comme une arme supérieure dans la lutte économique. C'est un genre de combat qui, pour n'être ni aussi violent, ni aussi sanglant que les contentions militaires, n'exige pas moins de décision ou de fermeté, pour rester maître du terrain. Eh bien, c'est encore sous les démocrates que le tarif devint systématiquement un outil essentiel dans la politique commerciale des États-Unis. Il est vrai que, dès la première administration de Washington, une élévation des droits de douanes fut trouvée utile pour écarter la concurrence écrasante des manufactures étrangères contre l'industrie nationale ; mais c'est sous Madison et surtout sous Monroe que le système protecteur prit le caractère d'un dogme américain, en matière économique. En 1817, dans son adresse inaugurale, Monroe avait recommandé l'imposition des droits protecteurs sur les articles manufacturés importés de l'extérieur, en vue de favoriser les manufactures américaines. Le Congrès vota une loi en ce sens, malgré l'opposition des États de la Nouvelle-Angleterre,

alors plus adonnés au commerce qu'à l'industrie. En 1820, toujours sous Monroe, le tarif fut de nouveau ~~re-~~visé et malgré, cette fois, l'opposition des États du Sud, il fut encore surélevé.

Également sous Monroe, dont les deux périodes présidentielles ont été surnommées « l'ère du bon sentiment » tellement l'entente paraissait parfaite entre tous les éléments politiques, il s'éleva, en 1820, lors de l'admission du Missouri et du Maine parmi les États de l'Union, une controverse destinée à conduire au plus grave événement de l'histoire de la nation américaine. Elle roulait sur la question de l'esclavage. Le Congrès, tout en faisant des concessions aux États esclavagistes, décida néanmoins que « l'esclavage ne devrait jamais exister au nord de la ligne tirée sur le 36° degré de la latitude septentrionale des États-Unis. » Cette décision est connue sous la dénomination historique de « *Compromis du Missouri*. »

Mais l'acte qui a immortalisé le nom de Monroe et qui chaque jour prend un sens plus net, plus étendu et plus ferme, dans la politique américaine, c'est la célèbre déclaration qu'il fit dans son message au Congrès de 1823 et dont voici les principales énonciations : « Nous ne nous sommes point mêlés des affaires des colonies ou dépendances d'aucune puissance européenne, en Amérique, et nous n'avons point à y intervenir. Mais quant aux gouvernements qui ont déclaré et maintenu leur indépendance et que, sur des considérations élevées et des principes de justice, nous avons reconnu indépendants, nous ne pouvons envisager l'intervention d'une puissance euro-

péenne, dans le but de les opprimer ou de contrôler de toute autre façon leur destinée, que comme une manifestation peu amicale à l'égard des États-Unis.»

Telle est la fameuse doctrine de Monroe si souvent discutée dans les controverses du droit international, mais dont peu de gens connaissent le texte ou en saisissent la haute portée, quand ils ne la traduisent que dans cette formule triviale : « L'Amérique aux Américains. »

Nous ne faisons pas, il faut le répéter, une histoire des États-Unis. Aussi, en nous appuyant sur certains faits qui paraissent tout d'abord étrangers à notre sujet, ne désirons-nous qu'armer l'esprit du lecteur de tous les éléments d'induction historique, à l'aide desquels il pourra saisir la vraie portée des événements successifs qui se sont déroulés ou qui se déroulent sur la terre américaine. Par ce moyen, chacun, avec quelque sagacité et une certaine discipline sociologique, pourra non seulement expliquer ce qu'il voit, mais prévoir, dans une large perspective, ce qui peut arriver dans un temps plus ou moins immédiat.

C'est ainsi qu'en étudiant attentivement les faits, on ne tardera pas à s'apercevoir de l'erreur que l'on commet généralement, en Europe et presque partout, en attendant d'une administration gouvernementale des États-Unis plus ou moins d'action, plus ou moins de concessions, suivant qu'elle est représentée par les démocrates ou par le parti contraire. En fait, il y a une politique américaine créée par les circonstances mêmes dans lesquelles se développent les États-Unis. Étant données les origines du

peuple américain, le pays où il exerce son activité, les particularités historiques qui ont présidé à sa constitution, il y aura toujours en lui un instinct national plus fort que le programme d'aucun parti. L'homme ou le groupe politique qui représentera le mieux cet instinct, au moment psychologique, sera inéluctablement le plus influent et le plus fort, qu'il soit du côté des démocrates ou des républicains. Ces considérations, qui paraîtraient banales pour toutes les autres nations, prennent une valeur spéciale quand il s'agit des États-Unis. Pourquoi? C'est que là se rencontre le peuple qui approche le plus de l'idéal, en fait de progrès politique, ayant la possession effective de la liberté unie à la jouissance non moins effective de l'égalité. Sans doute, un problème reste-t-il à résoudre, avant que le peuple américain puisse réellement assumer le rôle d'avant-garde des nation civilisées. Je veux parler de cette troublante question des Afro-Américains dont l'admission aux prérogatives de citoyens et à l'égalité sociale est si ardemment contestée dans tout le Sud des États-Unis. Mais qu'on se rassure! Le vingtième siècle ne s'écoulera pas tout entier, sans que la *Negro Question* soit résolue dans le sens de la justice et de la vérité, par un de ces mouvements de subite générosité dont la patrie de Lincoln a donné tant d'exemples. Toutefois, n'anticipons pas sur l'histoire et continuons à suivre le développement national de la grande et puissante République.

Après James Monroe, la première magistrature fut conférée par la Chambre des Représentants à John Quincy Adams, fils de John Adams, le deuxième président des États-Unis. Il avait naturellement adopté la politique de son père, c'est-à-dire celle du parti fédéraliste, qui se nommait aussi « whig. » Il est remarquable que John Quincy Adams, fédéraliste arrivé à la présidence par suite de l'affaiblissement du parti démocratique, qui détenait le pouvoir depuis vingt-cinq ans, a été élu de la même façon que Jefferson, le premier président des États-Unis soutenu par les anti-fédéralistes ou républicains-démocrates, après douze ans de gouvernement du parti fédéraliste dont Washington et John Adams étaient les chefs. Très capable, ayant été dans les affaires dès l'âge de quatorze ans, en qualité de secrétaire de son père, dans plusieurs ambassades en Europe, avec une instruction peu commune, John Quincy Adams était à la présidence *the right man in the right place*; mais l'esprit de parti ne désarma guère durant sa période présidentielle. Cela n'empêcha pas son administration de s'occuper avantagusement des intérêts publics, de manière à promouvoir la prospérité matérielle des États-Unis. C'est sous lui que commença l'ère des grandes entreprises de chemin de fer, lesquels ne tardèrent pas à prendre, dans le pays, un essor considérable. Un remaniement du tarif douanier fut de nouveau effectué en 1827; malgré l'opposition des États méridionaux, les droits de douane furent encore augmentés.

Le parti démocratique ressaisit le pouvoir en 1828, par l'élection du général Jackson, et le garda jusqu'en 1840, Van Buren qui lui succéda n'ayant pas obtenu sa réélection. L'administration du président Jackson inaugura une politique cassante, où l'esprit de parti fut porté à une intransigeance inouïe avant lui, érigeant en dogme politique la maxime léonine « Aux vainqueurs les dépouilles » (*To the victors belong the spoils*), maxime d'après laquelle un parti triomphant devait distribuer toutes les fonctions publiques à ses adhérents, en remplaçant systématiquement tous ceux d'opinion contraire, quelles que puissent être leur habileté et leur probité administratives.

En 1832, sous le plus décidé des démocrates, — le général Jackson, qui avait refusé de promulguer la loi du renouvellement du contrat de la Banque des États-Unis, sur le motif que le « Congrès n'avait pas le pouvoir constitutionnel d'établir une telle banque, » — le tarif fut encore remanié par le Congrès et la plupart des droits de douane furent augmentés. Les États agricoles protestèrent, quoiqu'ils fussent en majeure partie peuplés par les démocrates, détenteurs du pouvoir. Une Convention se réunit, dans la Caroline du Sud, et vota même la nullité de la loi, avec menace de se séparer de l'Union américaine. Jackson demanda au Congrès une diminution du tarif; mais loin de considérer cette diminution comme un point essentiel du programme démocratique, il prit toutes les mesures pour l'exécution formelle de la loi. Il fit concentrer à Charleston un fort contingent de troupes, sous les ordres du général Scott, et un navire de guerre était

mouillé dans le port de cette ville, pour appuyer les agents fédéraux dans le recouvrement des droits d'importation. La guerre civile ne fut évitée que par le compromis proposé au Sénat par l'illustre Henry Clay, un protectionniste convaincu, mais un grand patriote, qui ne considéra, pour agir, que la nécessité de conserver la paix de l'Union.

On ne peut mettre au compte de son désir de rester en harmonie avec le Congrès l'attitude du président Jackson, en face de la quasi-rébellion de la Caroline du Sud créée à l'instigation de Hayne et de Calhoun, gouverneur et sénateur de cet État. En effet, un an plus tard, il ne reculera pas devant une censure du Sénat américain, en réalisant obstinément son idée de retirer à la Banque des États-Unis le dépôt des derniers public qu'il confia à certaines banques d'État. William J. Duane, Secrétaire d'État des finances, ayant refusé d'obtempérer à son ordre jugé « inutile, malavisé, arbitraire et injuste, » fut immédiatement révoqué et remplacé par Roger B. Taney qui exécuta la volonté présidentielle, au plus grand trouble des affaires financières du pays.

Dans les crises financières, les effets dépressifs qui se répercutent sur le commerce ou sur les affaires en général, ne suivent jamais immédiatement les causes dont ils sont les conséquences fatales. C'est ainsi qu'on voit souvent, au commencement d'une administration inhabile, les affaires commerciales prendre soudain une marche favorable, quand rien d'actuel n'explique cet heureux phénomène; tandis qu'une administration sage et éclairée semble impuissante à amener de sérieuses améliorations,

avant qu'un laps de temps suffisant ait enrayé les influences nuisibles causées par les mauvaises mesures qui l'ont précédée. Ces vérités théoriques se vérifièrent dans la succession de l'administration de Van Buren à celle du général Jackson.

Dès l'arrivée au pouvoir de l'ancien sénateur et gouverneur de New-York, les affaires commencèrent à se retrécir, en conséquence des mesures prises sous son prédécesseur. L'on ne peut dire, il est vrai, que les effets déplorable de ces mesures s'étaient produits malgré une nouvelle orientation administrative; car le président Van Buren n'en prit aucune. En 1837, il dut convoquer le Congrès en session extraordinaire pour lui exposer les embarras de la situation. Les banques d'État dans lesquelles le général Jackson avait déposé les fonds du trésor crurent qu'elles pouvaient en disposer à longue échéance, vu que les recettes budgétaires du gouvernement excédaient ses dépenses et créaient de nouvelles disponibilités plutôt que d'exiger des sorties supplémentaires. Elles s'autorisèrent de leurs dépôts pour émettre des billets avec lesquels elles consentirent des emprunts, sans exiger les garanties suffisantes dans une bonne gestion de banque. La facilité du crédit encouragea artificiellement l'esprit de spéculation, qui tourna au scandale. Bien peu de banques existantes avaient assez d'or ou d'argent dans leurs caveaux pour le paiement à présentation de leurs billets, lorsque la circulation de ces billets reçut un coup inattendu dans l'ordre du Secrétaire d'État des finances de ne recevoir que des espèces, dans les ventes de pro-

priétés domaniales vers lesquelles se portait une grande partie de la spéculation. De nombreuses faillites s'ensuivirent.

« La détresse du pays fut au comble. Des centaines de milliers de travailleurs étaient sans emploi et toutes les affaires s'étaient arrêtées. Le gouvernement qui, peu de mois auparavant, n'avait point de dette et jouissait d'une disponibilité de quarante millions de dollars, se trouvait alors dans l'incapacité de se procurer les fonds nécessaires à ses dépenses ordinaires.»¹

Le président Van Buren ne suggéra aucune mesure pour améliorer la situation, car il considérait qu'une telle démarche était au-dessus de l'autorité constitutionnelle du gouvernement central. Cependant il recommanda au Congrès, qui s'y rallia, l'émission de dix millions de dollars, billets ayant cours légal aux États-Unis.

Le gouvernement des États, suivant le courant général, avait également émis des billets pour environ cent millions de dollars et la plupart durent repudier leurs dettes ou en suspendre le paiement des intérêts. Le résultat en fut l'anéantissement du crédit public des États-Unis. En effet, lorsqu'ils voulurent, quelques années plus tard, négocier un emprunt en Europe, ils ne purent y placer même un titre, ni obtenir un dollar.

La seule abstention de l'administration de Van Buren — employant la méthode d'expectation, une espèce d'homéopathie politique qui était peut-être le remède le mieux approprié à une situation qu'on ne pouvait changer avec

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 573.

trop de brusquerie — avait commencé de produire une légère amélioration à l'état des affaires; mais on s'en ressentait encore amèrement, quand survint la campagne présidentielle de 1840. Comme on devait s'y attendre, les démocrates subirent forcément la défaveur attachée aux suites désastreuses des erreurs et de l'entêtement du général Jackson. Le parti whig, malgré tous les efforts de ses adversaires en possession du pouvoir, triompha avec une écrasante majorité, par l'élection du vieux général William Harrison comme président, John Tyler étant vice-président.

* * *

Le général William Harrison mourut, un mois après l'inauguration de son gouvernement. D'après la Constitution, le vice-président lui succéda à la Maison Blanche, pour la période presque entière de sa présidence. Sous ce dernier, le Congrès vota une loi sur la banqueroute, destinée à relever les commerçants faillis de leur incapacité de ressaisir la direction de nouvelles affaires. Leurs créanciers ni le pays n'avaient rien à gagner dans leur anéantissement commercial, aussi cette loi fut-elle bien accueillie et profita-t-elle grandement à tous les intérêts en jeu; mais les États-Unis eurent le bon sens de la rappeler, dès 1843, aussitôt que la nécessité ne s'en faisait plus sentir.

Le parti whig s'affaiblit vite dans les contentions qui se manifestèrent malheureusement entre le président et le Congrès, appuyé par le cabinet. Ce cabinet était formé

par le général Harrison, et John Tyler l'avait conservé. Une loi du Congrès établissant une *Banque Fiscale des États-Unis* fut frappée du veto présidentiel. Le président, quoique élu par les whigs, était de l'école de la « strict construction, » interprétant dans un sens étroit tous les pouvoirs accordés par la Constitution au Congrès ou à l'administration centrale des États-Unis. Il fut donc d'avis que le Congrès n'avait pas l'autorité constitutionnelle qu'il fallait pour instituer un tel établissement de crédit. Une autre loi instituant une Corporation fiscale des États-Unis rencontra également l'objection de président Tyler, sur les mêmes considérations. Tous les membres du Cabinet se retirèrent, à l'exception de Daniel Webster, qui ne garda sa situation que dans le souci patriotique de terminer heureusement les négociations qu'il avait commencées avec le gouvernement britannique. On sait que c'est dans ces négociations que fut soutenue, pour la première fois, la règle de droit international que « Tout navire marchand, sur la haute mer, est juridiquement considéré comme une partie du territoire de la nation à laquelle il appartient. » Cette règle qui appartient aujourd'hui au droit international positif, a été formulée par Webster, contre les prétentions de l'Angleterre d'exercer la *pression* des marins trouvés à bord de navires américains, même en pleine mer.

Dans sa deuxième session, le vingt-septième Congrès des États-Unis vota deux lois ayant pour but d'élever le tarif de douane sur une base franchement protectionniste ; elles subirent, l'une et l'autre, le veto présidentiel. Mais,

le Congrès ayant de nouveau voté un tarif comportant des droits rigoureusement protecteurs, le pouvoir exécutif fut obligé de le promulguer, le 13 août 1842. Ce fut vers cette époque que Henry Carey, le plus remarquable économiste américain, publia son important ouvrage sur *l'Économie sociale* où il démontra que le système protecteur était seul appelé à placer les États-Unis sur le même niveau industriel que l'Angleterre et la France. Comme les aspirations nationales n'ont jamais plus constamment tendu à un but qu'à celui-là, on peut comprendre que la question de parti n'a sur celle de tarif aucune sérieuse influence, en dehors des intérêts particularistes ou régionaux. Cette divergence malheureuse entre le Congrès et le chef du pouvoir exécutif se manifesta de nouveau dans la question du Texas, dont l'admission à l'Union Américaine était repoussée par le Sénat, malgré le vœu du président. C'est dans ces circonstances que se présentèrent les élections présidentielles de 1844. Les whigs furent naturellement battus par les démocrates.

* * *

Les administrations de Polk, de Zacharie Taylor et Millard Fillmore ne nous arrêteront guère. L'admission du Texas et de l'Orégon dans le giron des États-Unis, la conquête suivie de l'acquisition de la Californie, dont les mines d'or ont eu une si sérieuse influence sur le développement économique de la grande République, la guerre du Mexique dont la portée morale a été encore beaucoup plus grande que la portée militaire, en montrant aux pays de l'Amérique latine quels puissants et dangereux

voisins ils avaient dans les Américains du Nord, sont incontestablement des faits de la plus haute importance ; mais à notre point de vue, cette importance diminue et passe absolument au second plan.

La question de l'esclavage revenait fréquemment sur le tapis dans les discussions congressionnelles, lors de l'accession d'un nouveau territoire. Mais elle commença surtout à s'agiter avec une aigreur et une amertume particulières, vers 1854 sous l'administration de Franklin Pierce.

En 1820, sous Monroe, il avait été décidé que l'esclavage ne pourrait jamais exister au-dessus de la ligne tracée à 36°, 30', de la latitude septentrionale. Le Nebraska se trouvait au nord de cette ligne et il était naturel que l'on y appliquât la règle connue sous le nom de « Compromis du Missouri. » Néanmoins les sénateurs Dixon, du Kentucky, et Douglas, de l'Illinois, voulurent profiter de la nouvelle loi pour effacer l'interdiction de l'esclavage dans la région indiquée. Ils y réussirent dans une large mesure, malgré les efforts du sénateur Chase, de l'Ohio. Tout le pays s'en émut et de là ne tarda pas à surgir la plus sanglante conflagration nationale. Ce fut une lutte sans merci entre les esclavagistes et les abolitionnistes, en tête desquels il faut nommer l'illustre Charles Sumner.

De part et d'autre, l'excitation atteignit le plus haut degré. Les États-Unis furent divisés en deux camps hostiles et même armés, prêts à en venir aux mains, si la moindre occasion se présentait. C'est dans ces circonstances que s'ouvrit la campagne présidentielle en 1856.

FONDATION DU PARTI RÉPUBLICAIN

SON RÔLE, SON PROGRAMME

L'ANCIEN parti fédéraliste ou whig avait été complètement disséminé par sa défaite lamentable aux élections présidentielles de 1852. Nous avons vu que les anciens anti-fédéralistes avaient fini par se désigner exclusivement par le nom de « démocrates » qu'ils ont constamment gardé et qu'ils conservent invariablement. Le titre de « républicain » absolument abandonné, avait fini par n'être plus mentionné dans la nomenclature des partis politiques des États-Unis, depuis plus de trente ans.

La lutte entre esclavagistes et anti-esclavagistes ou abolitionnistes prit un caractère si tranchant qu'elle finit par provoquer la création d'un nouveau parti. Les démocrates étaient en général des esclavagistes; le nouveau parti qui s'était dressé en face d'eux, avec une ferme détermination de combattre l'esclavage et de l'exclure des États-Unis, ramassa l'ancienne appellation de « républicains » et se l'appropriâ avec bonheur. Il eut pour programme de combattre ouvertement l'extension de l'esclavage et soutint que c'était à la fois le droit et le devoir du Congrès de prohiber ces doubles restes de la barbarie : la polygamie et l'esclavage.

De formation trop récente pour emporter la majorité de votes nécessaires à l'élection présidentielle, le parti républicain n'obtint pas moins de 1,341,264 voix en faveur de ses candidats, John C. Fremont, de la Californie, et William L. Layton, de New-Jersey; tandis que, sur les 288 électeurs présidentiels, 114 leur furent favorables.

Les démocrates avaient d'ailleurs nommé comme candidat l'homme alors le mieux placé pour leur assurer l'adhésion de la majorité du pays. James Buchanan, leur élu, était un homme d'une supériorité incontestable, planant au-dessus des considérations de parti. « L'objet de son administration, avoua-t-il, était de détruire tout groupement par section, soit du Nord, soit du Sud, et de rétablir, si possible, le sentiment de confraternité nationale entre les divers États, tel qu'il avait existé durant les premiers jours de la République. Sous cette administration démocratique, en 1857, les États-Unis eurent à traverser une nouvelle crise financière. Sans être aussi déprimante que celle survenue en conséquence des mesures prises par le président Jackson, sous l'administration du démocrate Van Buren, elle ne causa pas moins de détresse. Les faillites déclarées aux États-Unis, au 6 décembre 1857, auraient atteint la somme énorme de 291,750,000 dollars.

C'est durant la même administration de James Buchanan qu'eut lieu la pénible affaire de Harper's Ferry, où le magnanime John Brown essaya de secouer le joug de l'esclavage des noirs et mourut courageusement, le 2 décembre 1859. Il se sacrifia pour la cause de ceux dont

la peau plus ou moins foncée ne fut jamais, à ses yeux, motif d'exclusion de la fraternité et de la solidarité humaines. Le sang de John Brown ne fut pas inutilement versé. Il fit germer la fleur de charité, avec l'esprit de justice, qui se réveilla dans un courant irrésistible à travers tous les États-Unis. Le peuple américain eut de plus en plus conscience que l'esclavage était une grande infamie, qui ternissait l'éclat de ses fières étoiles. Aussi les élections présidentielles se firent-elles principalement sur la question de l'esclavage. Le parti républicain tint sa réunion conventionnelle à Chicago et choisit Abraham Lincoln pour président avec Hannibal Hamlin, comme vice-président. Dans la plateforme, il déclara nettement que le « maintien des principes promulgués dans la Déclaration de l'Indépendance et incorporés dans la Constitution fédérale est essentiel à la préservation de nos institutions républicaines; que tous les hommes sont créés égaux, qu'ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; que la Constitution fédérale, le droit des États et l'union des États doivent être sauvegardés. » C'était une protestation contre l'esclavage et, en même temps contre toute idée de sécession.

Le peuple américain, appelé à émettre une décision sur cet émouvant débat, se prononça en faveur du programme républicain; et l'immortel Lincoln fut élu président des États-Unis. Cette élection fut considérée par les États esclavagistes, soutenant les démocrates, comme une déclaration de guerre.

DE LINCOLN À MCKINLEY

Dès le 20 décembre 1860, la Caroline du Sud se déclara détachée de l'Union. Elle fut suivie dans le mouvement sécessionniste par le Mississippi, le 9 janvier 1861 ; par la Floride, le 10 janvier ; par l'Alabama, le 11 janvier ; par la Géorgie, le 17 janvier ; par la Louisiane, le 26 janvier ; et par le Texas, le 1^{er} février.

Le président Buchanan était dans une fausse position, ne pouvant agir contre le parti dont il avait reçu le pouvoir, quatre ans auparavant, ni reconnaître la légitimité du démembrement des États-Unis. Aussi bien, sans faire aucune concession officielle de nature à consacrer la désagrégation de l'Union américaine, ne prit-il aucune mesure pour refréner l'action des sept États scissionnaires. Ces États organisèrent une nouvelle République sous la dénomination d'*États Confédérés de l'Amérique* et formèrent un gouvernement provisoire dont Jefferson Davis, du Kentucky, fut nommé président et Alex H. Stephens, de la Géorgie, vice-président.

Lors donc que, le 4 mars 1861, Lincoln entra à la Maison Blanche, c'était pour faire face à la guerre, à moins qu'il n'eût accepté le démembrement de l'Union comme un fait irréparable. Dans ce dernier cas, il aurait failli au devoir que lui imposait sa responsabilité constitutionnelle, tout en trahissant la foi du parti républicain dans la nécessité de combattre l'esclavage. Cette guerre se déclara entre les États scissionnaires auxquels adhérèrent le Tennessee, l'Arkansas et la Caroline du Nord, d'une part, et les vingt-trois États restés fidèles à

la Constitution, de l'autre part. Elle dura quatre années pendant lesquelles le peuple américain montra des qualités éminentes de bravoure, d'habileté militaire, de patriotisme agissant et de fière résistance, qui auraient un meilleur cadre, si elles se déployaient dans une guerre étrangère, mais qui n'ont pas moins laissé des noms impérissables, couronnés de gloire, intronisés dans l'histoire.

La cause du parti républicain, qui était la cause de la Constitution, en même temps que celle de la justice, triompha à la longue, grâce à la fermeté, à la haute valeur morale de Lincoln, l'apôtre convaincu dont la généreuse sympathie se pencha sur les noirs américains comme une bénédiction. Le fruit inattendu de toute cette guerre épouvantable et féroce fut, en effet, la liberté générale des esclaves que le premier président-martyr des États-Unis proclama, le 1^{er} janvier 1863, spontanément, sans recourir à d'autre conseil que celui de sa conscience et de son cœur.

Le 9 avril 1865, la guerre avait pris fin par la capitulation de Richmond et la reddition du général Lee au général Ulysse Grant. Cinq jours après, tandis que la reconnaissance nationale montait comme un encens jusqu'à l'âme vaillante et noble de Lincoln, un certain John Wilkes Booth, un criminel que l'histoire a considéré comme un fou, assassina ignominieusement le grand homme de bien qu'il confondait avec un tyran!...

Que l'on fasse sur cette lutte intestine les réflexions les plus contradictoires, suivant le mobile qui agit sur chaque conscience individuelle, que l'on cherche dans les

oppositions d'intérêts matériels le stimulant qui a porté les États anti-esclavagistes, animés par le souffle du parti républicain, à se montrer aussi ardents à combattre la rébellion des Confédérés que s'ils étaient engagés dans une guerre sainte, il n'est pas possible de nier que la nation américaine doive à ce parti le service inappréciable de l'avoir lavée de la honte et de l'infamie qu'imprimait sur son front la tare odieuse de l'esclavage, en plein dix-neuvième siècle. Les républicains n'avaient qu'à se montrer à la hauteur de l'œuvre à entreprendre, en vue de la réfection matérielle du pays, pour être sûrs de conserver, durant une longue période, le pouvoir dont ils avaient fait un si noble usage, dès leur entrée aux affaires. C'est ce qu'ils firent dans l'intervalle de l'assassinat de Lincoln à celui de McKinley, en passant par celui de Garfield.

Le président André Johnson était un fils de ses œuvres, comme l'illustre Lincoln, auquel il succéda, dans la première magistrature, en sa qualité de vice-président des États-Unis, au moment de l'assassinat. Remettre le pays sur les bases solides de l'harmonie et de la justice, tout en restaurant les finances et l'activité économique, après la crise terrible qu'il venait de traverser, c'était une affaire pour la conduite de laquelle il n'aurait fallu pas moins que l'ascendant moral, le bon sens et l'intégrité de caractère de Lincoln. Malheureusement, son successeur n'était pas suffisamment qualifié pour y suppléer. Une des plus sérieuses difficultés et la plus pressante était alors la charge excessive du Trésor. La

dette publique fédérale montait au chiffre excessif de \$2,700,000,000, sans compter les dettes du gouvernement confédéré. Venaient ensuite la grosse question du licenciement de l'armée et celle encore plus grosse de la « reconstruction, » c'est-à-dire la reprise des relations gouvernementales avec les États naguère en rébellion. Tout cela créa des frictions, des heurts, qui semblèrent menacer d'une nouvelle tempête la barque de l'État, à peine tirée des écueils où elle avait manqué de naufrager. Mais le peuple américain put en sortir plus sain et plus fort que jamais. Il en donnera bientôt la preuve dans l'affaire du Mexique.

Napoléon III, croyant que le moment était propice pour repousser par les faits la doctrine de Monroe, s'était décidé, — on ne sait dans quel sérieux intérêt, — à imposer à la république du Mexique un empereur d'origine autrichienne. Les troupes de l'empereur français avaient conquis la ville de Mexico, dès la fin de mai 1863; le 10 juillet suivant, Maximilien fut proclamé empereur par une soi-disante Assemblée de notables, réunie en cette capitale, et il y fit son entrée triomphale, le 12 juin 1864. Les Américains, en pleine guerre civile, se contentèrent de surveiller les événements, sans trop s'y appuyer. La guerre de sécession terminée, ils tournèrent immédiatement leur attention sur l'infraction faite à la fameuse doctrine de Monroe; ils dévoilèrent leur mécontentement et réclamèrent le rappel des troupes françaises. Le gouvernement français ne déféra pas immédiatement à cette demande; mais Juarez et les patriotes mexicains, puis-

sament aidés par les États-Unis, rendirent intenable la permanence de ces troupes au Mexique. Elles furent obligées de se retirer, en abandonnant à ses seules ressources le malheureux Maximilien qui fut bientôt pris, jugé et fusillé par les révolutionnaires mexicains, en juin 1867.

Les huit années de la double présidence du général Grant, quoique pleines de faits remarquables pour l'histoire américaine, n'auraient rien de particulièrement intéressant, pour nous, n'était sa démarche faite en 1870, en vue de l'annexion aux États-Unis de la République Dominicaine. Le président Bacz, qui gouvernait ce dernier pays, ayant proposé au gouvernement américain l'annexion de sa patrie, le général Grant s'empressa d'accepter sa proposition, en excédant peut-être les limites de ses pouvoirs constitutionnels. Malgré l'opposition du Congrès, il envoya à Santo-Domingo une commission dont fit partie Frederick Douglass, le plus remarquable spécimen des Afro-Américains. Cette commission devait visiter l'île, en étudier les ressources et les particularités politiques, surtout l'esprit des populations, pour lui présenter sur l'ensemble un rapport précis et détaillé. Le rapport de la commission fut favorable à l'annexion ;¹

¹ F. Douglass, de la sympathie de qui je fus hautement honoré, m'a confié qu'il se sentit fort heureux, dans la suite, de l'échec de l'annexion de la République Dominicaine. Ce qui le guidait en 1870-71, c'était l'objectif d'augmenter les États républicains de l'Union ; mais il se convainquit, plus tard, que l'existence indépendante des Républiques Dominicaine et Haïtienne était moralement beaucoup plus nécessaire à la cause des Noirs américains que leur adjonction à la force du parti républicain.

mais le Congrès en rejeta le principe, à une forte et décisive majorité, et la question fut enterrée.

Aucun président des États-Unis ne sera plus populaire que ne l'a été le général Grant, surtout durant sa première période présidentielle. Cependant le Congrès américain ne céda pas à ses intentions bien accentuées, et n'en fut nullement dépopularisé. Au fait, malgré quelques opinions excentriques qui éclatent, de temps à autre, dans le grand concert de la liberté de la presse ou de la tribune, le peuple américain n'a jamais adopté la politique de l'extension territoriale, en dehors du continent, où il a toujours considéré comme une chose désirable de reculer autant que possible les frontières naturelles des États-Unis.

L'administration républicaine du président Hayes de 1877 à 1881, commença l'œuvre d'apaisement qui devait effacer presque complètement les haines intestines dont la guerre civile avait créé le détestable levain. Son patriotisme et ses lumières furent efficacement employés à cette nouvelle unification des divers éléments qui forment la force et la puissance des États-Unis. Le pays comprit, peu à peu, que les Sudistes ou anciens scissionnaires n'étaient pas moins des citoyens de l'Union américaine et avaient autant de droit et de réel intérêt que les fédéraux dans la direction des affaires publiques.

Les élections présidentielles pour la période de 1881 à 1885 conservèrent le parti républicain au pouvoir, par le choix du général Garfield, pour la présidence, et

de Chester A. Arthur, pour la vice-présidence. Le président Garfield étant tombé sous la balle assassine de Guiteau, dès le commencement de sa période présidentielle, les rênes du pouvoir passèrent constitutionnellement aux mains du vice-président, appartenant à la branche *avancée* du parti républicain. Cette circonstance ne contribua pas pour peu de chose à l'affaiblissement de ce parti, qui perdit la force qu'il avait trouvée, jusqu'à là, dans sa parfaite cohésion. Après vingt-trois ans de gouvernement, il vit le pouvoir passer entre les mains des démocrates, disciplinés par la situation même qui leur avait été faite dans la politique américaine, après l'échec de leur entreprise sectionnaire.

M. Grover Cleveland fut élu à la présidence par le vote du parti démocratique. Il était en compétition avec M. James G. Blaine, surnommé le « *plumed knight*, » le *chevalier empanaché*, ou plutôt « l'homme à panache, » de la diplomatie américaine. Ne faudrait-il point en conclure que, malgré les grandes qualités généralement reconnues en M. Blaine, ses idées *impérialistes* n'ont jamais été partagées par la majorité de ses concitoyens? Dans tous les cas, il faut avouer que, tout en étant patronné par les démocrates dont il a toujours porté la bannière, M. Cleveland est le plus républicain de son groupe politique, quant aux grandes idées de justice sociale, de dignité nationale et même de saine économie financière. Pour la justice sociale qui, aux États-Unis, se renferme principalement dans la question de race, on peut citer en sa faveur le témoignage de Booker T.

Washington;¹ pour la dignité nationale, on peut rappeler la belle attitude qu'il prit, en soutenant la réalité de la doctrine de Monroe, dans la contestation survenue, entre la Grande-Bretagne et le Vénézuéla, sur la propriété du territoire compris entre le fleuve Orénoque et la rivière Esequibo, dans la Guyane anglo-vénézuélienne; pour la saine économie financière, on ne peut oublier qu'il a nettement pris position en faveur de l'étalon d'or contre les partisans de l'adoption de l'argent comme étalon monétaire des États-Unis.

En 1888, le parti républicain qui, pour avoir perdu, un moment, sa cohésion, n'avait pas moins gardé son influence politique, se prépara à ressaisir le pouvoir. Après avoir été divisé sur les candidatures de M. M. Sherman, Gresham, et Blaine, il put se ramasser et retrouver son unité d'action, en concentrant ses votes en faveur de M. Benjamin Harrison, qui fut élu président.

Monsieur Harrison, dont le républicanisme est une tradition familiale, se montra, comme aucun de ses prédécesseurs, attaché à restaurer le prestige du parti républicain, tant dans ses discours, dans ses messages, que dans son administration. Dès son discours d'inau-

¹ « Mr. Cleveland a écrit le Directeur de l'*Institut de Tuskegee*, a non seulement montré son amitié pour moi, mais a toujours consenti à faire tout ce que je lui ai demandé pour notre école. Il en a agi ainsi, soit dans le cas d'une donation personnelle, soit dans le cas où il eut à user de son influence dans la donation d'autres personnes. Jugeant d'après la connaissance que j'ai de Mr. Cleveland, je ne crois pas qu'il ait consciemment aucun préjugé de couleur. Il est trop grand pour cela. » (*Up from Slavery*, p. 228.)

guration, il démontra clairement ses tendances : « Je veille avec espoir, dit-il, à la continuation de notre système protecteur et au développement consécutif des entreprises manufacturières et minières dans les États du Sud, jusqu'ici entièrement adonnés à l'agriculture ; car j'y vois une puissante influence de l'unification de notre peuple. Les hommes qui ont placé leurs capitaux dans ces entreprises, les fermiers qui ont joui du bénéfice de leur voisinage, et les ouvriers qui ont travaillé dans les ateliers ou dans les champs, ne manqueront pas d'y trouver une communauté d'intérêt et de la défendre. » Remarquables paroles qui présentaient le système protecteur, si reprouvé par les États du Sud, comme le principal moyen de les élever, de les égaliser avec les États de la Nouvelle-Angleterre, en unifiant les aspirations du même coup que les intérêts du peuple américain. C'était mettre très habilement les enseignements de la science sociale au service de la politique douanière du parti républicain. Mais personne de ceux qui connaissaient la haute culture intellectuelle et la finesse d'esprit de Mr. Harrison n'avait à s'étonner de la maîtrise dont il fit preuve, en avançant les affaires du pays, en même temps que celles de son parti, sans jamais choquer directement les opinions intransigeantes du groupe politique opposé. Cette finesse d'esprit n'annulait point la fermeté de sa parole autorisée. Dans son message présenté à la première session du 51^{me} Congrès, il dit encore : « Les inégalités de la loi doivent être corrigées ; mais le principe protecteur doit être maintenu et loyalement appli-

qué aux produits de nos fermes aussi bien que de nos ateliers.» Ce programme se traduisit bientôt en fait par le vote du tarif McKinley.

Pourtant, malgré l'adhésion catégorique de Mr. Harrison au système protecteur, dans le but de promouvoir la puissance économique des États-Unis et d'y attirer la plus grande masse possible de capitaux, il n'entendit jamais faire de son pays la terre élue de la ploutocratie. La domination de l'argent par la coalition égoïste de grands capitalistes serait un abîme où devrait s'engloutir, tôt ou tard, la vraie démocratie américaine. Une telle visée serait l'antipode du programme républicain ; il n'a rien de commun avec le protectionisme tendant à fortifier l'industrie nationale et, par conséquent, assurer l'emploi des citoyens en quête de travail. Aussi bien, c'est sous l'administration de M. Benjamin Harrison, le protectionniste convaincu et dogmatique, que fut votée la première loi contre les *trusts*. « Cette loi passa dans les deux Chambres du Congrès, sans aucune division. Son but était d'arrêter les maux des trusts et de toutes les combinaisons du capital, par lesquelles une restriction est mise sur la manufacture et la vente des marchandises qui constituent les nécessités de la vie. »¹ J'ai cité la définition que donne des trusts le sagace historien, afin de garer certains esprits de la confusion que l'on tend trop souvent à faire entre ces coalitions malsaines et les syndicats de capitalistes, dont l'union peut, à certains moments, être de la plus grande utilité dans la réali-

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 885.

sation des grandes entreprises, toujours favorables à la masse.¹

Toutefois, le caractère le plus saillant de l'administration de M. Benjamin Harison, relativement à notre point de vue, c'est la politique de l'extension territoriale des États-Unis, en dehors même du continent américain. Ce fut une idée toujours caressée par M. James G. Blaine, alors Secrétaire d'État, ou ministre des Affaires Étrangères, l'un des hommes d'État dont les Américains se sont montrés le plus fiers, bien qu'ils ne lui aient jamais confié les rênes du pouvoir. En effet, la popularité de James G. Blaine, parmi ses concitoyens, ne le cédait à aucune autre; et il faudrait aller en Angleterre, dans les beaux jours de lord Palmerston, « le grand Palm, » pour retrouver un tel engouement, à l'égard d'un homme d'État ayant passé aux affaires.

La première manifestation des tendances du *Plumed Knight* fut un projet, — non dépourvu de grandeur ni d'utilité, — de réunir toutes les républiques américaines dans une espèce d'Assemblée amphictyonique, sous le nom de *Congrès panaméricain*. Ce projet, qui fut un trait de génie et dont, pour ma part, j'ai été un sincère adhérent, aurait pu aboutir au plus beau résultat pour tous les pays américains, sous l'égide des États-Unis. Malheureusement, les visées ambitieuses qu'on prêtait à son auteur furent un sujet d'insurmontable prévention contre toutes les institutions utiles qui devaient en sortir.

¹ J'en ai fait l'observation, sans appuyer, au cours d'une discussion à la *Société de Sociologie de Paris*, en juin 1901.

C'est certainement une œuvre à reprendre, lorsqu'une plus grande confiance sera établie dans le désintéressement politique de l'Union américaine.

Le Congrès panaméricain n'avait pas plus tôt clos sa session que M. Blaine entama des démarches auprès du gouvernement haïtien, pour avoir une station de charbon dans la baie du Môle St-Nicolas, à titre de bail temporaire et renouvelable. La demande en elle-même n'avait rien d'extraordinaire; mais certaines clauses du contrat proposé ne pouvaient être consenties, sans aliéner, en une certaine mesure, notre souveraineté nationale. Le bail fut courtoisement refusé. Comme l'a dit éloquemment Frederick Douglass, dans une brillante conférence à Chicago: « La tentative de créer un sentiment de colère, aux États-Unis, contre Haïti, parce qu'elle jugea bon de nous refuser le Môle St-Nicolas, n'est ni raisonnable, ni honorable. Il n'y a pas eu d'insulte ou de manque de foi dans ce cas. Haïti avait le droit de refuser ce que nous avions le droit de demander; et il n'y avait pas plus d'insulte dans le refus que dans la demande.¹

En 1892, le parti républicain se trouva de nouveau divisé. En effet, M. Blaine, au mois de février, avait déclaré par une lettre rendue publique, qu'il ne consentirait

¹ « The attempt to create an angry feeling in the United States against Hayti, because she thought proper to refuse us the Môle St. Nicholas is neither reasonable nor creditable. There was no insult or broken faith in the case. Haïti had the same right to refuse that we had to ask, and there was no insult in the asking nor in the refusal." (Applause). (Lecture on Haïti, at the World's Fair of Chicago, 2d of January 1893 by F. Douglass, late minister of U. S. to Haïti.

sur aucune considération à accepter une candidature à la présidence; mais son esprit affaibli ne sut pas résister contre les suggestions des adversaires de M. Harrison qui lui conseillaient de se présenter sur la plateforme présidentielle. Cette volte-face accomplie au dernier moment jeta la plus grande confusion dans les rangs du parti républicain. A la Convention nationale tenue à Minneapolis, le 7 juin 1892, le scrutin montra 535 votes en faveur de M. Harrison, 182 en faveur de M. Blaine, 182 en faveur de M. McKinley, etc. M. McKinley proposa de rendre le vote unanime en faveur de M. Harrison, mais la dislocation du parti n'était pas moins évidente. Comme il fallait s'y attendre, le pays s'orienta vers les démocrates, qui eurent l'habileté de se grouper, en un vote compact, sous le nom le plus honorable et le plus accrédité de leur parti, M. Grover Cleveland. Il fut élu président pour une seconde fois. C'était le premier exemple montrant un ancien hôte de la Maison Blanche, qui, après l'avoir quittée, dans un intervalle quelconque, y rentrait une nouvelle fois.

Tout à la fin de l'administration de M. Benjamin Harrison, survint l'affaire de l'annexion du Hawaïi, préparée par Blaine, avant sa retentissante démission, en 1892, mais qui ne se présenta devant le Congrès que quelques jours après sa mort. Les Iles Hawaïi sont un archipel de l'Océanie, dans la Polynésie septentrionale, composé d'une quinzaine d'îlots dont les principaux sont :

Oahu, ayant une population de 40,205 habitants.

Keani, ayant une population de 15,362 habitants.

Molokai, ayant une population de 1,200 habitants.

Mani, ayant une population de 17,726 habitants.

Hawaii, ayant une population de 32,285 habitants.

La population totale des 15 petites îles, qui ont ensemble une superficie d'environ 17,756 kilomètres carrés, le quart de l'île d'Haïti, est de 110,000 âmes, en chiffres ronds.

Depuis longtemps, les Américains formaient la principale partie de la population blanche de la plus importante de ces îles, Oahu, où se trouve la capitale, Honolulu. Ils y possédaient presque toutes les grandes exploitations et tenaient en main le commerce tant intérieur qu'extérieur. Leur influence n'avait aucun contre-poids. Des Allemands réclamaient la propriété de l'île de Kéani, mais étant en petit nombre et n'ayant jamais été soutenus contre les prétentions américaines, ils n'y pouvaient point résister. L'influence des Américains devint telle, qu'ils furent admis non seulement à la jouissance des droits civils, mais aussi de tous les droits politiques et occupèrent les plus hautes fonctions de la pseudo-monarchie hawaïenne.

Les indigènes s'apercevant, malheureusement trop tard, qu'ils étaient systématiquement éliminés des affaires et que les principaux ministres de la reine Liliuokalani étaient des étrangers, des Américains, murmurèrent bruyamment et exigèrent de la reine, qui était de sang malayo-caucasien, l'expulsion de l'élément exotique de la direction des affaires nationales. La reine accepta leurs doléances et, le 15 janvier 1893, demanda au cabinet

d'adhérer à un projet de Constitution qui déshabilitait tout étranger de la capacité politique et remettait le gouvernement aux mains des nationaux. Les ministres s'y refusèrent et se mirent à couvert, sous prétexte d'être menacés dans leur vie; mais ils avaient réussi à obtenir de la reine qu'elle différât l'exécution de son projet. Une assemblée populaire fut réunie devant le palais de Liliuokalani et elle annonça que son plan avait échoué.

Alors, les indigènes furieux poussèrent des cris de mort contre les ministres étrangers. La ville entra dans une grande agitation. La majorité des *citoyens* de Honolulu, qui étaient de race et de nationalité américaines, se réunirent, vers le soir, et formèrent un comité de salut public. Le lendemain, 6 janvier, le *Boston*, vaisseau de guerre américain mouillé dans la rade, débarqua trois cents hommes armés, avec deux mitrailleuses: une partie en fut dirigée au Consulat ou à la Légation des États-Unis, et les autres campèrent dans les propriétés privées. Les citoyens *américano-hawaïens* purent ainsi, en toute sécurité, compléter leur organisation et former un gouvernement provisoire, en proclamant la déchéance de la reine!

Le gouvernement provisoire, au nom du peuple hawaïen, envoya des commissaires à Washington pour ouvrir des négociations, en vue d'un protectorat (le *Boston* ne l'avait que trop effectué contre les protestataires indigènes), ou d'une annexion aux États-Unis. Un traité fut conclu, en ce dernier sens, par M. Foster, qui avait remplacé M. Blaine comme Secrétaire d'État,

et fut transmis au Sénat, le 21 janvier ; mais le Congrès se sépara sans prendre aucune décision à cet égard.

L'administration du président Cleveland, par l'organe de son Secrétaire d'État, M. Gresham, ne se montra guère favorable à l'annexion des Îles Hawaii. M. Gresham reconnut et déclara officiellement que le renversement de la reine Liliuokalani n'avait pu avoir lieu que par le débarquement des Américains à Honolulu ; mais le comité des Relations Extérieures du Sénat, après enquête, présenta un rapport dont la conclusion justifiait tout ce qui avait été fait, tant par les commissaires que par le gouvernement provisoire siégeant à Honolulu. Sans statuer positivement sur l'annexion, le Sénat régla la question par une espèce de compromis, en adoptant la résolution de couvrir toutes les parties en cause et en affirmant l'application de la doctrine de Monroe, à l'égard des Îles Hawaii situées à 2,500 milles marins des côtes de San Francisco ! L'annexion était virtuellement faite ; et le vote que le Congrès émit, en 1898, pour l'admission des Îles Hawaii comme un territoire des États-Unis ne fit que régulariser une situation existante.

Ces îles constituent le seul pays, indépendant et extra-continental, qui ait été annexé par les États-Unis ; car Puerto-Rico et les Philippines ont été plutôt cédés aux Américains par l'Espagne, pour la somme de vingt millions de dollars, ainsi qu'il a été stipulé au traité signé, à Paris, le 10 décembre 1898. Aussi est-il particulièrement intéressant, pour les petites républiques américaines, de bien connaître les circonstances qui ont ac-

compagné et amené cette annexion des îles Hawaii. Qu'elles y réfléchissent et elles y trouveront le seul enseignement capable de les prémunir contre une pareille perte de leur nationalité!

Durant la seconde administration de M. Cleveland, les États-Unis endurèrent une nouvelle débacle financière. Elle était due, en grande partie, à la crise monétaire causée par la dépréciation du métal argent, comparativement à l'or et les autres marchandises. Le président convoqua le Congrès, à l'extraordinaire, en vue de recommander l'abrogation immédiate de la loi Sherman, faisant au Trésor des États-Unis l'obligation d'acheter une certaine quantité du métal déprécié pour des frappes de monnaie légale. Après maintes manœuvres du congressionalisme américain, la loi Sherman fut rappelée, à la fin d'octobre 1893, de façon à faire cesser la dépression des affaires financières et commerciales, lesquelles reprirent lentement leur mouvement ascensionnel.

Malgré le dissentiment personnel de M. Cleveland, le tarif Wilson fut, de guerre lasse, voté par la Chambre des Représentants, avec les amendements du Sénat provoqués par M. Gorman et qui n'avaient fait que confirmer l'empire du système protecteur. Quoique le président se fût abstenu de promulguer la loi, en y apposant sa signature, il n'y opposa pas non plus son veto. La loi n'ayant été frappée d'aucune objection, devint effective, le 28 août 1894. M. Cleveland, tout en satisfaisant ostensiblement au programme des démocrates, dont un grand nombre était d'ailleurs des protectionnistes, ména-

gea habilement les tendances du pays, avec lesquelles tout chef d'État avisé aura toujours à compter.¹

La campagne présidentielle s'ouvrit, en 1896, avec une animation inaccoutumée. Les Républicains avaient choisi MM. McKinley et Hobart, comme président et vice-président des États-Unis. Ils soutenaient dans leur plateforme la continuation du système protecteur ou un système de réciprocité, et le maintien de l'étalon d'or ; ils réaffirmaient la doctrine de Monroe et exprimaient leur sympathie pour l'île de Cuba souffrante ; ils insistaient sur le droit de jugement par le jury, en opposition contre les lynchages, etc.

La plateforme des Démocrates dénonçait l'étalon d'or comme contraire aux intérêts du pays ; s'opposait aux émissions d'obligations en temps de paix ; se déclarait en faveur d'une taxe sur le revenu et d'un tarif purement fiscal ; elle recommandait la cessation du contrôle du gouvernement fédéral sur les chemins de fer, dénonçait l'intervention arbitraire des autorités fédérales dans les af-

¹ Durant la session du Congrès, si le président ne promulgue pas un projet de loi, passé dans les deux Chambres et n'exerce pas pourtant son droit d'objection, le projet devient loi (après le délai constitutionnel). L'effet en est le même que s'il l'avait promulgué. Les présidents qui désapprouvaient certains détails dans un projet de loi, mais sentaient que, dans l'ensemble, il était convenable que le projet eût force de loi, ont parfois usé de cette méthode pour bien montrer qu'ils n'étaient pas satisfaits de la mesure contre laquelle ils ne voulaient pas cependant faire objection. Un remarquable exemple en a été donné dans la 2^{me} administration du Président Cleveland, où il en agit ainsi, à propos du projet de loi Wilson-Gorman sur le tarif douanier. (*The Presidency in THE YOUTH'S COMPANION.*)

faïences locales et exprimait l'opposition du parti à une troisième administration présidentielle. Cette dernière déclaration ne pouvait viser à autre chose que d'écarter une nouvelle candidature de M. Cleveland. Les Démocrates se montraient là aussi respectueux de la tradition créée par Washington que les plus purs fédéralistes. M. M. Wm. J. Bryan et Arthur Sewall étaient leurs candidats, pour la présidence et la vice-présidence.

Le parti républicain l'emporta, malgré tout le talent et toute l'activité que mit M. Bryan à s'assurer la victoire, dans cette partie où la première magistrature des États-Unis était l'enjeu. Le 4 mars 1897, McKinley avait remplacé l'honorable M. Cleveland à la Maison Blanche. Il y fut installé au moment où la révolution cubaine, combattue avec une féroce vigueur par l'Espagne, résistait avec une virilité et un héroïsme qui la montraient indomptable. Cette résistance ne faisait qu'irriter l'orgueil de la métropole ibérique. Le général Weyler fut envoyé à Cuba avec des instructions d'user de tous les moyens de coercition imaginables, afin d'aboutir à une complète répression des insurgés. Il n'est pas nécessaire d'énumérer les actes excessifs, on pourrait même dire odieux, du général espagnol, qui ne manquait pourtant pas de mérite personnel. Ils causèrent partout une impression douloureuse et créèrent contre la patrie de Martinez Campos un courant irrésistible d'antipathie morale. Aux États-Unis, cette antipathie fut encore accentuée par le fait que les intérêts américains, considérables dans l'île de Cuba, se trouvèrent exposés à une ruine complète.

En vain, M. Cleveland avait-il essayé d'offrir sa médiation, pour arriver à un arrangement raisonnable entre l'Espagne et sa belle colonie. Sa démarche trouva à Madrid un accueil, dans lequel la courtoisie ne dissimula point un certain froissement. Le résultat en fut absolument nul. L'opinion américaine se montra alors nettement favorable à une intervention armée en faveur des révolutionnaires cubains.

McKinley, encore qu'il eût donné des preuves de son héroïsme dans la guerre de Sécession, n'avait nulle propension belliqueuse. Il était plus préoccupé des réformes économiques et sociales, destinées à compléter l'œuvre du développement national dont le parti républicain avait fait sa tâche et son levier politique. Mais cette propension se manifestait de plus en plus dans l'opinion publique des États-Unis; l'écho s'en fit bientôt entendre au sein même du Congrès. La tension de l'esprit populaire était telle que chacun pouvait facilement prévoir que la moindre étincelle suffirait pour en faire sortir une explosion, se traduisant en une guerre avec l'Espagne. L'événement surgit malheureusement, le 15 février 1898, par la destruction du superbe bateau de guerre américain, *Le Maine*, qui sauta d'une façon mystérieuse, en pleine rade de la Havane, où il se tenait en observation. Le gouvernement de Madrid soutint que les causes de la catastrophe étaient intérieures, c'est-à-dire provenaient d'une imprudence de l'équipage, commandé par le capitaine Sigsbee, tandis que les experts américains affirmèrent que l'explosion provenait d'une cause extérieure, telle une mine pla-

cée sous la quille du navire, du côté qui donnait face au port.

Il n'en fallait pas davantage. Le sentiment national était au paroxysme et l'impression s'en traduisait par toutes les manifestations de la pensée, depuis la prose journalistique jusqu'à la poésie. Le poète américain Walter Malone écrivit surtout des vers d'une magnifique envolée, dont je détache ceux-ci :

We sigh for sufferings of the ancient years,
While men to-day are tortured, hanged and shot,
While starving babes and women shed their tears,
And while this island Eden seems a blot.

Ö Cuba, as in stories of the past
Transcendent beauty brought transcendent woe,
Thou, in thy peerless loveliness, at last
Hast seen thy queenly glories sinking low.
When Elsa, slandered, breathed her fervent prayer,
There came her true knight of the holy Grail;
But no true knight will heed thy deep despair,
And hasten with a swan wing for a sail.

Ah, yes, at last it comes — the swan, the swan!
O fairest lady, see thy true knight here!
With white wings fluttering in the roseate dawn,
His bark shall blanch thy tyrant's cheek with fear;
Before the fast feet of the northern gale
He comes to face thy false accuser, Spain!
O fairest lady, dream no more of fail;
Those heroes, Cuba, have not died in vain."¹

¹ Nous gémissons sur les souffrances des anciens temps,
Tandis que sous nos yeux, on torture, on pend, on fusille des
hommes;

Tandis que des femmes et leurs bbs, mourant de faim, ver-
sent des pleurs

Et que cette le-Eden est couverte de fltrissure...

Cette évocation mystérieuse, animée d'un si beau souffle poétique, ne pouvait laisser indifférente l'âme impressionnable du président McKinley. Il dut sentir que c'était bien lui, le loyal chevalier, le Lohengrin, protecteur des faibles, que le poète appelait au secours de Cuba désespérée. Aussi, après des péripéties qu'il est inutile de rappeler ici, adressa-t-il au Congrès son message du 11 avril 1898, dans lequel ont été exposés tous les faits qui ont conduit à la guerre, avec autant de détails que de sincérité. Mais sur quel fondement les États-Unis allaient-ils s'appuyer pour justifier leur intervention armée? Pouvait-on, là, invoquer judicieusement la doctrine de Monroe? Nullement. Le message présidentiel dont on tire cette doctrine disait expressément: « Nous ne nous sommes point mêlés des affaires des colonies ou dépendances d'une puissance européenne, existant en Amérique, et nous n'avons point à y intervenir. » C'est donc

O, Cuba! de même que dans les légendes du passé
La beauté souveraine attirait la suprême infortune;
Dans tes incomparables attraits, tu as vu enfin s'abimer tes
gloires de reine.

Quand Elsa calomniée exhala sa fervente prière
Il lui vint un loyal chevalier du Saint-Graal;
Mais nul chevalier ne sera touché de ton désespoir
Et ne volera à ton aide ayant pour voile l'aile d'un cygne.

Ah...il vient enfin, le cygne, le cygne!
O la plus belle des dames, voici ton loyal chevalier!
Avec des ailes blanches voltigeant dans l'aurore vermeille,
Sa barque fera blêmir de peur la face de ton tyran;
Poussé par l'aiglon aux pieds légers,
Il vient pour défier ta fausse accusatrice, l'Espagne.
O la plus belle des dames ne rêve plus de faillir,
Tes héros, ô Cuba, ne sont point morts en vain.

sur une nouvelle base, — assez contestable au point de vue du droit international, mais absolument soutenable au point de vue du droit des gens et de la solidarité humaine, — que le successeur de M. Cleveland se plaça pour expliquer l'intervention américaine.

« Au nom de l'humanité, au nom de la civilisation, en vue de la défense des intérêts américains mis en danger, lesquels nous donnent, dit-il, le droit de parler et d'agir, la guerre doit cesser à Cuba.

« En vue de ces faits et de ces considérations, je demande au Congrès d'autoriser et de charger le Président de prendre des mesures pour assurer la fin des hostilités entre le gouvernement de l'Espagne et le peuple de Cuba, et d'assurer dans l'île l'établissement d'un gouvernement stable, capable de maintenir l'ordre et d'observer ses obligations internationales, assurant la paix, la tranquillité, la sécurité de ses citoyens aussi bien que des nôtres et, à cette fin, d'user des forces militaires et navales des États-Unis, comme cela peut devenir nécessaire. »

Sans aucune hésitation, le Congrès accorda au Président les pouvoirs demandés et vota la somme de cinquante millions de dollars appropriés aux besoins du gouvernement.

La guerre éclata. L'amiral Dewey, aux Philippines, frappa un coup étourdissant à la flotte espagnole réunie dans les eaux de Manille. Par l'action périlleuse et hardie du lieutenant Hobson, la flotte de l'amiral Cervera fut bloquée dans la rade de Santiago et ne tenta d'en sortir que pour trouver une complète destruction sous les

canons des escadres réunies du contre-amiral Sampson et du commodore Schley. Dans les fameuses batailles d'El Caney, de Guantanamo, de la Quasina, de Santiago, des hauteurs de St-Jean de Porto-Rico, les Espagnols firent preuve d'une incontestable bravoure; mais la victoire resta constamment à la fermeté et à l'ardeur des troupes américaines. Après la prise ou la reddition des principales villes de Porto-Rico, le sort de la guerre était nettement décidé.

La paix fut acceptée par l'Espagne, aux conditions proposées par le président McKinley et dont voici la principale clause: « Le Président ne produit aucune réclamation d'indemnité pécuniaire, mais requiert l'abandon (par l'Espagne) de tout droit de souveraineté sur l'île de Cuba, aussi bien que l'évacuation de cette île; la cession aux États-Unis de Porto-Rico et autres îles des Antilles sous la souveraineté de l'Espagne et pareille cession d'une île dans les Ladrones (les Philippines?). » La nouvelle en fut officiellement annoncée aux États-Unis par une proclamation du 12 août 1898.

L'Espagne se déclarait vaincue. Lohengrin avait sauvé Elsa! Cependant, à ce moment où, dans tous les États de l'Union, le peuple s'abandonnait à une exultation parfaitement compréhensible, on se demande si, le doigt courant sur son luth d'or, un barde que les lettrés américains proclament le premier des poètes actuels des États-Unis, ne répétait pas tout bas ces vers, modulés sur la note grave dans l'élégie qui gémit:

Land of unconquered Pelayo! land of the Cid Campeador!
 Sea-girdled mother of men! Spain, name of glory and power,
 Cradle of world-grasping Emperors, grave of the reckless in-
 vader,
 How art thou fallen, my Spain! how art thou sunk at this
 hour...¹

Et si ce poète était l'homme appelé à diriger les Affaires Étrangères des États-Unis et à ressaisir les bonnes relations avec la noble vaincue, comment ne trouverait-il pas des réminiscences heureuses, pour adoucir l'aigreur d'un choc récent et aplanir la voie à une réconciliation loyale pour l'avenir?

La France, dans la personne de son ambassadeur à Washington, l'honorable M. Jules Cambon, a joué le principal rôle dans les négociations qui ont amené la fin de la guerre hispano-américaine. Le protocole préliminaire de la paix avait été signé, le 12 août, à 4 heures 28 minutes de l'après-midi. « Le Président, dit M. Northrop, prit la main de l'ambassadeur et, par son intermédiaire, remercia la France, la République sœur, pour ses bons offices dans l'arrangement de la paix. Il fit aussi des remerciements personnels à l'ambassadeur, pour le rôle important qu'il avait joué dans cette circons-

¹ Terre de Pélage invaincu et du Cid Campeador!
 Mère des marins inlassables! Espagne, nom de gloire et de
 puissance,
 Berceau des Empereurs conquérants, tombeau de l'envahisseur
 aventureux,
 Comment es-tu tombée, mon Espagne! Comment t'es-tu af-
 faissée à cette heure!

tance et celui-ci lui répondit en termes convenables. Comme une dernière marque de sa sympathie, le président McKinley demanda la proclamation qu'il avait fait rédiger pour la suspension des hostilités et la signa en présence de M. Cambon, qui exprima combien il appréciait ce témoignage d'attention.»¹

Si McKinley n'avait montré aucun enthousiasme pour la guerre, il déploya, pour la conduire, une résolution, une sûreté de vue et un tact au-dessus de tout éloge. Il s'occupait de tout, mettant à contribution tant son expérience des choses militaires que ses hautes qualités d'homme d'état.

La victoire des armes américaines, remportée avec une impétuosité et une rapidité qui ne pouvaient être prévues ni même imaginées, fut pour lui un grand triomphe. C'était pour la première fois qu'un traité de paix dicté par les États-Unis fût signé à Washington; et toute la saine fierté et le réel prestige, qui en résultaient pour le peuple américain, rejaillirent comme une auréole autour du front du Président. Il y puisait une nouvelle consécration. La popularité, dont on l'a toujours accusé d'avoir eu un culte maladif, s'accrut de plus en plus sur sa personne et sur son nom. Il n'en fut point incommodé; au contraire. Il s'en montra si flatté, si heureux que des voix ne manquèrent pas pour crier: « Gare à un Napoléon américain! » Mais on se trompait sur son compte.

Ce qui caractérisait essentiellement le troisième pré-

¹ H. D. Northrop: *Our Country*, p. 952.

sident-martyr des États-Unis, c'était non seulement sa fidélité au programme et aux traditions de son parti, mais surtout une réelle sollicitude pour les classes laborieuses placées tout au bas de l'échelle sociale et formant l'étoffe de ce que Gambetta appelait « les nouvelles couches. » Cette préoccupation incessante de McKinley était légèrement attribuée à son amour exagéré de l'encens populaire ; mais c'était en réalité une nouvelle orientation, à tout le moins, un élargissement du programme du parti républicain. Il ne se contenta pas de bien administrer. Il voulut, en plus, jouer le rôle de haut éducateur politique et social de ce peuple dont il sentait vibrer le cœur, dans un continuel élan de sympathie vers lui, le plus pur représentant d'une démocratie progressiste, aspirant à monter, monter toujours, monter plus haut ! *Excelsior !*

Aussi, en cueillant dans ses discours les passages les plus frappants, on n'arriverait pas seulement à composer une simple chrestomathie, mais un vrai manuel civique et démocratique.

Le 10 octobre 1899, il adressa les paroles suivantes aux maçons de Chicago :

« Donnez à vos enfants la meilleure éducation qu'il est possible d'obtenir et qui est le meilleur outillage qui puisse être donné à un Américain. L'intégrité fait son chemin partout ; et ce que je ne désire point que fassent les travailleurs de ce pays, c'est l'établissement de camps opposés et la division du peuple des États-Unis en classes. Je désire qu'aucun mur ne s'élève contre l'ambition de

vos enfants et qu'aucune barrière ne soit mise dans la voie de leur ascension aux plus hautes places qui sont à la disposition du peuple . . .

« Rien ne les empêche d'aspirer aux plus hautes situations par cela qu'ils sont pauvres. Nous n'avons point de classes. N'importe leur croyance ou leur parti, n'importe leur condition, n'importe leur race ou leur nationalité d'origine, ils ont tous une chance égale de s'assurer des positions privées ou publiques, donnant honneur et profit. »

Dans cette propagande saine et forte, le président McKinley, toujours fidèle au programme républicain scellé par le sang de Lincoln, ne faisait aucune distinction préférentielle entre les blancs et les noirs de la démocratie américaine. C'est ainsi qu'il prononça ces paroles éloquentes, en s'adressant aux noirs et jaunes de l'Alabama :

« Rappelez-vous qu'en acquérant la science, il y a une chose dont l'acquisition est également importante : c'est le caractère. Rien ne vaut autant, dans le monde entier ; rien ne durera autant et ne servira celui qui le possède, aussi bien qu'un excellent caractère. C'est quelque chose que personne ne peut vous ravir, que personne ne peut vous donner. Vous devez l'acquérir vous-mêmes.

« Il y a encore une autre chose : N'oubliez pas le foyer familial. C'est le fondement d'une existence individuelle respectable comme le fondement d'un bon gouvernement. Cultivez les vertus familiales. Rendez vos foyers purs et agréables, dignifiez-les, et les autres biens s'ensuivront.

« Il vaut mieux être un mécanicien habile qu'un piètre

orateur ou un médiocre prédicateur. En un mot, chacun de vous doit vouloir exceller dans tout ce qu'il entreprend. Rien dans le monde ne commande plus de respect que l'habileté et le travail persévérant. Toutes les avenues leur sont ouvertes.

« Sur la colline de St-Jean et à El Caney . . . mais le général Wheeler est ici ; je sais qu'il peut vous parler mieux que je ne puis le faire de l'héroïsme des régiments noirs, qui ont combattu côte à côte avec les troupes blanches sur ces champs de bataille historiques. M. Lincoln avait raison quand, parlant des noirs, il dit que le moment pourrait venir où ils aideraient à conserver et à étendre la liberté. Dans un tiers de siècle après ces paroles, vous avez été, dans l'île de Cuba, parmi ceux qui ont donné la liberté à un peuple opprimé. »

M. McKinley n'avait épargné aucune énergie pour abattre la résistance des Philippins qui, impatients de la domination espagnole, n'acceptaient pas plus allègrement le gouvernement des Américains. Mais il semblait se défendre de cette conduite et, comme pour se mettre en règle, il ne manquait jamais l'occasion de l'expliquer. Dans un discours au *Home Market Club*, de Boston, il s'exprima ainsi :

« Que les habitants des Philippines tireront un bénéfice de leur annexion aux États-Unis, c'est chez moi une conviction inébranlable. Qu'ils auront un meilleur gouvernement sous notre direction et qu'ils seront aidés dans toutes les voies possibles à devenir un peuple capable de se respecter et de se gouverner, c'est aussi vrai que

l'amour du peuple américain pour la liberté et sa foi constante dans son propre gouvernement et dans ses propres institutions. Aucune arrière-pensée impérialiste ne restent cachées dans l'esprit américain. Elles sont étrangères au sentiment, à la pensée et aux institutions américaines. Nos principes inestimables ne subissent pas de changement sous un soleil tropical. Ils marchent avec notre drapeau.»

M. McKinley insista, encore une fois, sur la profonde répugnance du peuple américain pour l'impérialisme. Dans un discours prononcé au Banquet de la « Société de l'Ohio, » à New-York, le 3 mars 1900, peu de temps avant la réunion de la Convention républicaine pour la nomination d'un candidat à la présidence, il fit entendre ces paroles :

« Il ne saurait y avoir d'impérialisme. Ceux qui ont peur de cette politique sont contre elle. Ceux qui ont foi dans la république sont contre elle, de sorte qu'on en éprouve une horreur universelle et qu'on est unanime à s'y opposer. Notre seule différence avec ceux qui ne sont pas d'accord avec nous, c'est qu'ils n'ont point confiance dans la vertu ou la capacité, dans les hauts desseins ou la bonne foi de ce peuple libre, comme une agence de civilisation ; tandis que nous croyons que le siècle de libre gouvernement dont a joui le peuple américain ne l'a point rendu irrésolu et sans foi, mais l'a adapté à la grande tâche d'élever et de soutenir à de meilleures conditions et à une plus grande liberté ces peuples éloignés qui, par l'issue de la guerre, sont devenus nos pupilles. »

En répondant à la délégation, qui était venue lui annoncer sa nomination comme candidat du parti républicain pour une deuxième période présidentielle, en juin 1900, M. McKinley dit, entre autres choses :

« Il y a quarante-quatre ans que le parti républicain s'est consacré à la liberté. Il a été, dès l'origine, le parti de la liberté et de l'émancipation, non seulement de profession, mais encore de fait. Il a brisé les chaînes de 4,000,000 d'esclaves et en a fait des hommes libres, et au parti de Lincoln est encore échu une suprême conjoncture qu'il a bravement affrontée, dans la libération de 10,000,000 d'hommes du joug de l'impérialisme. »

Sans nul doute, McKinley était autorisé comme pas un, à parler au nom du parti républicain. Pour preuve, on n'a qu'à citer ce qu'a dit de lui le sénateur Foraker, dans la Convention Nationale Républicaine de 1900 : « Aucun homme, dans toute la nation, n'est aussi bien qualifié pour cette charge de confiance (la présidence) que le grand chef sous la direction de qui l'œuvre a été conduite si loin. Il a la tête, il a le cœur, il a les connaissances spéciales et l'expérience spéciale qui le mettent au-dessus de tous autres candidats. Il a aussi le caractère et la réputation immaculée ; il a sa vie irréprochable, qui le rend cher à tous ses concitoyens et lui assure la confiance, le respect, l'admiration, l'amour et l'affection de tout le peuple américain. »

Tel était l'homme que l'intelligence et l'honnêteté politique de ses concitoyens avaient désigné, en deux fois, pour diriger les hautes destinées de son pays. Pour con-

sacrer son nom d'une façon suréminente dans les pages de l'histoire, il lui vint, comme à Lincoln dont il se réclamait héroïquement, la couronne du martyr, qui nimbe, à travers les siècles, les fronts illuminés par le sentiment intense de la justice et de la vérité. Mais quand il tomba sous la balle assassine de Czolgosz, le peuple des États-Unis, éploré mais réconforté par la sympathie de toutes les nations civilisées, n'eut pas à chercher longtemps pour combler le vide lugubrement fait à la Maison Blanche : Dans le successeur constitutionnel de McKinley, les Américains avaient un homme. C'était M. Roosevelt.

M. THÉODORE ROOSEVELT

NÉ le 27 octobre 1858, M. Roosevelt n'avait que quarante-trois ans, lorsqu'il prit les rênes du pouvoir, dans la plus grande république qui ait jamais existé. Jamais on ne vit, avant lui, un aussi jeune président s'installer à la Maison Blanche. Néanmoins, nul ne fut mieux préparé à occuper la première magistrature des États-Unis. « Il avait été Commissaire Principal du Service civil de cette grande nation, le chef de la police administrative de notre principale métropole (New-York), le fonctionnaire actif (sous-secrétaire d'état) du Département de la Marine, le plus énergique officier volontaire de la guerre hispano-américaine, le gouverneur de New-York et le vice-président des États-Unis. L'homme qui avait brillamment réussi dans toutes ces positions et qui s'en était acquitté, les unes après les autres, comme si chacune d'elles lui fournissait la seule grande occasion de remplir un service public, ne pouvait porter à la présidence qu'une science et une expérience accumulées, propres à faire sentir son action dans toutes les branches de cette suprême fonction.»¹

¹ Dr. Albert Shaw: *Introduction to the Published Speeches of President Roosevelt.*

M. Roosevelt est un républicain convaincu. « Je suis un républicain, par héritage et par éducation, a-t-il écrit ; quelque bonne chose que j'aie pu accomplir dans la vie publique, a été accomplie par l'intermédiaire du parti républicain. J'ai agi avec lui, dans le passé, et je désire agir avec lui dans l'avenir. » Aussi bien, personne n'a été plus que lui un sincère admirateur du président disparu. Durant la campagne présidentielle de 1900, il éleva la voix, dans la Convention tenue à Philadelphie, pour recommander la candidature de McKinley, en faisant sentir l'importance et la nécessité d'avoir, à la direction des affaires, un homme compétent et honnête.

« Des lois sages, dit-il, sont inestimables ; mais, après tout, elles ne sont pas aussi nécessaires qu'une administration éclairée et honnête. La meilleure loi du monde ne peut être entièrement efficace et elle peut être entièrement inefficace, si elle est appliquée par ceux qui y sont hostiles et qui veulent la renverser. »

Deux ans après la mort de son digne prédécesseur, M. Roosevelt trouva encore des paroles émues pour glorifier son nom. Dans un discours prononcé à Canton (Ohio) le 27 janvier 1903, il a rappelé ainsi le deuil national causé par le crime de Czolgosz : « La nation était abasourdie et le peuple prit le deuil, dans le sentiment d'une amère privation, parce qu'il avait perdu un homme dont le cœur battait pour lui, comme avait battu autrefois le cœur de Lincoln. Nous fîmes bien de nous lamenter ; car la perte était pour nous, non pour lui. Il mourut dans la plénitude d'or de son triomphe. Il mourut vic-

torieux, dans cette lutte qui est la plus élevée de toutes, celle entreprise pour une plus large, plus juste et plus généreuse existence nationale.»

Ce n'était pas là de l'éloquence conventionnelle. Les convictions de l'orateur étaient à la hauteur de ses expressions. En effet, lorsque M. Roosevelt assumait la charge de Président des États-Unis, il était résolu à ne point se détourner de la voie consciencieusement suivie par le chef qu'il remplaçait. Il s'y engagea formellement et ouvertement, comme c'est son habitude dans toutes les grandes occasions. Le 14 septembre 1901, il se trouvait à Buffalo, dans une bibliothèque obscurément éclairée. C'est là qu'il prêta le serment constitutionnel exigé avant l'entrée en fonctions d'un chef d'État américain. Il aurait pu se contenter d'une formule protocolaire plus ou moins banale; mais il y ajouta l'allocution suivante, dont la brièveté ne rend que plus saisissante le caractère solennel :

« A cette heure de profonde et terrible affliction nationale, je désire affirmer que mon intention et mes efforts devront être de continuer, dans son absolue intégrité, la politique du président McKinley, pour la paix, la prospérité et l'honneur de notre bien-aimée patrie. »

M. Roosevelt, tout en y mettant le cachet de sa personnalité si proéminente, a religieusement tenu parole. En conduisant, cependant, la politique du président McKinley, à laquelle il a donné un cadre si éclatant, par sa façon d'en exécuter le programme, il n'a fait que mettre en pratique des principes qu'il avait adoptés et même for-

mulés avec une maîtrise d'expression, une hardiesse de pensée dont l'impression ne peut s'effacer de l'esprit de ceux qui en ont fait une étude attentive.

Formuler des principes ou des opinions philosophiques ou politiques, dont l'ensemble cohérent et l'enchaînement logique tendent à établir une direction de l'esprit ou de la volonté, c'est, à proprement parler, créer une doctrine. Probablement, c'est en ce sens que M. Garrison, en réunissant les pensées de M. Roosevelt, répandues çà et là dans ses messages présidentiels ou ses discours publics, de 1901 à 1903, a donné à son utile compilation le titre sensationnel de « La doctrine de Roosevelt. » Mais la doctrine politique de M. Roosevelt, même en se renfermant dans ce qu'il a écrit ou dit comme homme public, se trouvait déjà tout entière dans son magistral discours prononcé à Minneapolis, le 2 septembre 1901, quelques jours avant l'attentat de Czolgosz. Il n'y a pas une seule opinion, pas une seule grande idée exprimée, depuis quatre ans, par le président actuel des États-Unis, qui ne fût en germe ou explicitement avancée par le vice-président de 1901.

Tout d'abord, on y trouve le même souci de McKinley de désavouer tout esprit d'impérialisme. « D'un bout à l'autre de notre carrière nationale, y disait l'ancien colonel des *Rough Riders*, notre histoire en a été une d'expansion, l'expansion étant de différentes sortes et de différentes époques. Cette expansion n'est pas un sujet de regret, mais plutôt de fierté. C'est en vain qu'on dirait à un peuple aussi impérieux que le nôtre que l'esprit d'en-

treprise n'est pas une chose saine. Le vrai Américain n'a jamais eu peur de courir des risques, quand le prix à gagner était d'une suffisante valeur.

« Aucune nation capable de se gouverner et de développer par ses propres efforts une civilisation saine et régulière, quelque petite soit-elle, n'a rien à craindre de nous. Notre conduite avec Cuba met cela en pleine lumière et elle doit être pour toujours, un sujet de juste fierté nationale . . .

« De même qu'il est du devoir d'une puissance civilisée de respecter scrupuleusement les droits d'une puissance civilisée plus faible et d'aider volontiers celles qui luttent pour la civilisation, de même c'est exactement son devoir de supprimer la sauvagerie et la barbarie.»

N'est-ce pas, là, le même thème développé dans le message présidentiel présenté à la seconde session du 57^{me} Congrès et dans la lettre à M. Elihu Root, à l'occasion du Banquet Cubain, en mai 1904 ?

A propos des Philippines, le discours de Minneapolis expose encore les mêmes idées de McKinley, dans les termes suivants : « Aux Philippines, il y a cent fois plus de liberté sous nous qu'il n'y en aurait eu, si nous avions abandonné ces îles. Nous n'essayons pas de subjuguier un peuple ; nous essayons de le développer et d'en faire un peuple respectueux des lois, industrieux et instruit ; et nous espérons, en dernière analyse, d'en faire un peuple autonome.»

Quand, plus tard, le président Roosevelt, obsédé comme son prédécesseur, par cette troublante question des Philippines, eut à la reprendre, ce ne fut que pour dévelop-

per la subtile distinction entre l'indépendance et la liberté, en y adaptant sa théorie du « plus grand bien, » *the larger good*. « Rappelez-vous toujours, dit-il, que l'indépendance d'une tribu ou d'une communauté peut n'avoir et souvent n'a rien quelconque à faire avec la liberté individuelle, dans cette tribu ou cette communauté. Il y a, en ce moment, en Asie et en Afrique, des vingtaines de monarchies despotiques, chacune desquelles est indépendante, et dans aucune d'elles n'existe le plus léger vestige de la liberté pour les individus. C'est, en fait, un gain insignifiant pour l'humanité que celui de l'indépendance d'un tyran teint de sang, qui règne sur des esclaves abjects et abrutis. Mais grand est le gain de l'humanité qui suit la voie lente mais ferme d'une liberté régulière, la liberté de l'individu respectueux de la loi, la seule fondation solide sur laquelle une indépendance nationale puisse être édiflée. Partout où, dans les Philippines, l'insurrection a été définitivement et finalement comprimée, le Philippin jouit déjà, sous notre gouvernement, de franchises politiques, d'une liberté personnelle, telles qu'il n'aurait pu jamais même rêver, sous le gouvernement d'une oligarchie aguinaldienne.»

Qui pourrait disconvenir que « le plus grand bien » pour le citoyen des Philippines soit la liberté, avec les franchises politiques, et qu'on doive la préférer, pour lui, à une indépendance perpétuant la malfaisance d'une oligarchie nationale? Personne. Et la thèse ainsi soutenue par M. Roosevelt projette des aperçus qui donnent à méditer.

Mais le côté le plus saisissant du discours de Minneapolis, c'est l'exposition de cette philosophie politique, prestigieuse comme un évangile moderne et que l'on pourrait appeler l'*Américanisme*. Sans doute on trouvera dans divers écrivains américains ou même européens, les mêmes idées de M. Roosevelt, jetées par bribes ou par saccades, dans une composition littéraire quelconque; mais personne ne s'y est appuyé avec la même fermeté, la même consistance et la même unité de direction mentale. Il y a là, évidemment, la collaboration de celui qui a écrit *The Strenuous Life* et *American Ideals* avec celui qui a également écrit *The Winning of the West*, *The Wilderness Hunter* et *The Rough Riders*, et qui a, de plus, vécu presque tout ce qu'il a écrit. C'est le résumé d'un ensemble d'initiation intellectuelle, de discipline sportive et d'imprégnation morale, des plus difficiles à rencontrer dans un seul individu.

« Nous sommes une nation de pionniers, dit-il; les premiers colons débarqués sur nos rivages étaient des pionniers . . . Ils furent des hommes d'espérance et d'attente, d'entreprise et d'énergie; car les hommes d'un contentement émoussé ou d'un désespoir stupide n'eurent point de part dans ce grand mouvement de pénétration et d'excursion dans le Nouveau Monde. Notre pays a été peuplé par des pionniers et, par conséquent, il a en lui plus d'énergie, plus d'entreprise, plus de puissance expansive qu'aucun autre dans le monde entier.

« Les hommes qui, avec la hâche dans la forêt, le pic dans les montagnes et la charrue sur les prairies, pous-

sèrent au complet établissement de notre domination sur les déserts américains, ont donné une forme définie à notre nation. Ils ont montré les qualités d'audace, d'endurance, de largeur de vue, d'ardent désir de la victoire et de refus obstiné d'accepter la défaite, lesquelles tendent à former l'essentielle virilité du caractère américain. Au-dessus de tout, ils ont reconnu, dans une forme pratique, la loi fondamentale du succès dans la vie américaine, — la loi du travail dignifié, la loi de l'effort hautement résolu . . .

« Les nations faibles et stationnaires ont disparu aussi sûrement et plus rapidement que celles dont les citoyens sentirent en eux la force ascensionnelle qui pousse les âmes généreuses à l'effort grand et noble.»

« Aucune prospérité ni aucune gloire ne peuvent sauver une nation dont le cœur est pourri.»

« A la longue, la frugalité, l'industrie, l'énergie et la capacité de l'individu doivent toujours rester les principaux facteurs du succès.»

« C'est parce que nous croyons de tout notre cœur et de toute notre âme dans la grandeur de ce pays, parce que nous avons dans nos veines le frémissement d'une vie robuste et que nous sommes assurés qu'il nous a été donné le privilège de jouer un rôle supérieur dans le siècle qui vient de s'ouvrir, que nous saluons avec un vif plaisir l'occasion d'accomplir la tâche quelconque que la Providence pourra nous assigner . . . »

« S'ils sont sages, tous les pères et mères, dans ce pays, inciteront leurs enfants à ne point reculer devant les dif-

ficultés, mais à les affronter et à les vaincre ; non à s'évertuer pour une vie d'ignoble aisance, mais à s'efforcer de faire leur devoir, d'abord envers eux-mêmes et leurs familles, et puis envers toute la République. Et il faut que ce devoir prenne inévitablement le cachet du travail, dans une forme ou dans une autre.»

Ces citations, entrecoupées dans le texte, sont présentées, ici, dans un ordre qui n'est pas exactement celui du discours dont elles sont pourtant textuellement tirées et dont elles constituent les pensées maîtresses, la « substantifique moëlle. » Je les ai groupées suivant mes notes prises, en plusieurs lectures.

L'orateur avait déjà exprimé, avec plus de relief, les mêmes idées du dernier paragraphe, dans son beau livre *La Vie Intense* (*The Strenuous Life*) : « Envisageons fièrement la vie, écrit-il, résolu à faire bien et virilement notre devoir, résolu à soutenir la justice en parole et en action, résolu à être à la fois honnêtes et braves, à servir de hauts idéals, en usant cependant des méthodes pratiques. Surtout ne tremblons devant aucune lutte morale ou matérielle, pourvu que nous soyons certains que cette lutte est justifiée ; car c'est seulement par la lutte, par l'effort difficile et dangereux que nous atteindrons enfin le terme de notre grandeur nationale.»¹

¹ En Europe, on est incapable de saisir cette conception de la vie, qui fait des Américains ce peuple extraordinaire, dont les rapides progrès, la virilité et « l'effort hautement résolu » étonnent le Vieux Monde. Ne regardant que la superficie de cette vie intense, on n'y voit que les qualités opposées, qui la rendent tellement dissemblable à la vie européenne. M. Charles Roux, écrivain français, a fait une heureuse trouvaille, en dé-

Après avoir lu toutes ces pensées, toutes ces maximes dont l'élévation morale et philosophique, de même que le bonheur d'expression, dénote une si puissante organisation intellectuelle, il s'en dégage, sur la personnalité de M. Roosevelt, une impression générale, qui ne laisserait voir en lui que l'homme de méditation, toujours en face de l'idée, tels un Kant, un Fichte, un Stuart-Mill ou un Auguste Comte, abandonnant aux autres mortels la besogne d'agir et de réaliser les faits, les concepts dont ils

couvrent que Mr. Roosevelt « est un grand homme à qui il ne manque que quelques siècles de civilisation. » Mr. Francesco Bianchi, écrivain italien, en y applaudissant, déclare dans *Italiana Moderna*, que « ce jugement subtil et juste s'applique à tout le peuple de l'Amérique du Nord. »

Ce dernier se pique vraisemblablement de connaître parfaitement les choses américaines. « Le jeune américain, écrit-il, forme sa personnalité dans la lutte même de la vie, où il s'élance dès qu'il atteint l'âge convenable. Il reçoit la virile éducation que Tacite met sous les yeux des jeunes Romains des dernières années de la république, qui *pugnare in praelio discebant*. Ainsi le yankee entre dans la vie politique sans les scrupules d'aucun préjugé, sans préconceptions scolastiques ni liens académiques. Et ainsi, Mr. Roosevelt commença sa carrière comme combattant et parvint à la Présidence, non en suivant la hiérarchie officielle, mais par l'activité variée d'une vie intensément vécue. »

Traduttore, traditore. « traduire c'est trahir, » assure un dicton italien. Comme la prose de M. Bianchi a été traduite en anglais par *The American Review of Reviews*, dont j'ai traduit le texte en français, il est fort possible que l'écrivain italien ait été la victime d'une double trahison. Mais, en vérité, que peut-on trouver de commun entre ce qu'a écrit Tacite (je suppose qu'il s'agit de son célèbre ouvrage *de Moribus Germanorum*) avec l'éducation d'un citoyen des États-Unis? Que dire de la façon dont M. Bianchi considère l'arrivée de M. Roosevelt à la Présidence? Pour son esprit raffiné, le chef Américain ne serait qu'une espèce de Marius parvenu au consulat sans par-

indiquent la haute portée politique et morale, ou l'ordonnement inéluctable. Mais comme on s'y tromperait ! Ce philosophe dogmatique est un homme d'action. Il pratique la virilité encore mieux qu'il ne l'enseigne. Pour s'en convaincre, voyez plutôt le vivant portrait qu'en a fait le sénateur Depew, dans un discours prononcé à la Convention nationale Républicaine de Philadelphie, en juin 1900, en recommandant M. Roosevelt comme vice-président des États-Unis.

« A Santiago, dit l'éloquent sénateur, on entendit une courir le *Curriculum* réglementaire, ayant passé par le prétoire avant d'avoir été questeur !... »

Même l'esprit éclairé et sagace de M. E. Melchior de Vogüé reste invinciblement enchaîné à ses préoccupations ultra-classiques, quand il parle des États-Unis. Dans les *Annales littéraires et politiques* du 20 novembre 1904, le délicat académicien dit de M. Roosevelt : « Hanté visiblement par des souvenirs de la République romaine, ce yankee lettré moule sa pensée et sa phrase sur les modèles que nous a légués l'orgueil romain. » La phrase de M. Vogüé est certainement fort belle, académique au possible ; mais en s'extériorisant, comme il soupçonne les Américains de vouloir faire, ne se croirait-il pas, plume en main, dans la peau de M. Roosevelt ?...

Dans ma jeunesse, j'ai passablement feuilleté Tite-Live et Salluste, dont le genre est de mettre de superbes discours dans la bouche des personnages romains ; j'ai lu Tacite, plus sobre d'allocutions politiques, et les *Commentaires* de César dont le style approche tant de la modernité ; j'ai enfin passé des heures et des heures à parcourir les *Conciones*. Peut-être n'en ai-je rien compris ; mais il me faut avouer que, pas plus là que dans les discours ou les écrits philosophiques de Cicéron, ou de Sénèque, ou dans l'amplification oratoire de Pline le Jeune qu'est le *Panégyrique de Trajan*, je n'ai trouvé quelque chose qui ressemble sérieusement à la *pensée* et à la *phrase* du gradué de Harvard... Aussi bien, on est toujours si loin d'un Melchior de Vogüé !

voix modeste, excessivement polie, s'adressant au régiment des miliciens se trouvant sur le terrain, au moment où les boulets espagnols fendaient l'air sur leurs têtes. Cette voix disait : « Tenez-vous d'un côté, s'il vous plaît, messieurs, d'un côté, s'il vous plaît, afin que mes hommes puissent se déployer. » Et quand cet homme poli fit sortir ses hommes à ciel ouvert, où ils pouvaient voir en face les bayonnettes et les boulets de l'ennemi, il y eut en lui une transformation. Cette transformation était celle du dandy devenu vacher, du vacher devenu soldat et du soldat devenu un héros ; et, s'élançant sur la colline, le pistolet à la main, il cria aux miliciens derrière lui : « Donnez-les au diable, mes garçons ! Donnez-les au diable ! . . . » Cet homme poli, transformé en héros par l'odeur de la poudre et la sensation du danger, préférant un juron superbe, en face de la mort que lançaient les boulets et que pointaient les bayonnettes, ce n'était pas un autre que M. Roosevelt, à la tête de ses casse-cous ! . . . »

Obtenir par l'effort, par le travail incessant, une « Amérique » de plus en plus forte, de plus en plus grande, telles sont les aspirations du président des États-Unis. Il y met un tempérament complexe d'homme d'état, de soldat et de philosophe, où la diplomatie, la brusquerie et la raison s'entremêlent étonnamment dans le même élan patriotique. Avec cette façon de comprendre et de traiter les questions américaines, la doctrine de Monroe, dont la tradition est vieille de plus de trois quarts de siècle, prend naturellement, sous sa plume ou sur ses lèvres, un caractère plus saillant et plus énergique, sans devenir

le moins du monde agressif ou menaçant. Dans son message présenté dans la première session du 57^m^e Congrès des États-Unis, il s'est ainsi exprimé :

« Il y a juste soixante dix-huit ans, depuis que le président Monroe, dans son message annuel annonça que *Les continents américains ne doivent plus être dorénavant considérés comme susceptibles de nouvelle colonisation par aucune puissance européenne*. En d'autres mots, la doctrine de Monroe est une déclaration qu'il ne doit plus y avoir d'agrandissement territorial par une puissance non-américaine quelconque, aux dépens d'une puissance américaine, sur le sol américain.

« Cette doctrine n'a rien à faire avec les relations commerciales des nations américaines, laissant, en réalité, à chacune d'elles le droit de former telles relations qu'elle désire. En d'autres termes, elle est réellement une garantie de l'indépendance commerciale des pays américains. Nous ne demandons pas, à l'abri de cette doctrine, de relations exclusives avec aucun autre État de l'Amérique. Nous ne garantissons aucun État contre le redressement, s'il se conduit mal, pourvu que ce redressement ne prenne point la forme de l'acquisition d'un territoire par une puissance non-américaine.

« Notre attitude à Cuba est une suffisante garantie de notre propre bonne foi. Nous n'avons pas le plus léger désir de nous assurer aucun territoire aux dépens de nos voisins. Nous voulons travailler avec eux, la main dans la main, de façon que nous tous puissions nous élever ensemble. Nous nous réjouissons de la bonne fortune de

chacun d'eux ; nous saluons avec plaisir leur prospérité matérielle et leur stabilité politique.»

Dans la seconde session du même Congrès (en 1902), il dit encore, à propos du Canal de Panama : « Aucune nation indépendante, en Amérique, n'a besoin d'avoir la moindre crainte d'agression de la part des États-Unis. Il appartient à chacune de maintenir l'ordre dans ses propres limites et de remplir ses justes obligations envers les étrangers. Lorsque cela est fait, elles peuvent rester assurées que, fortes ou faibles, elles n'ont rien à craindre d'une intervention extérieure.»

Dans sa lettre du 20 mai 1904, à M. Elihu Root, lue au banquet offert à New-York, à l'occasion du 2^{me} anniversaire de la République cubaine, il répéta encore :

« Ce n'est pas vrai que les États-Unis aient le désir d'acquérir de nouveaux territoires ni qu'ils nourrissent aucun projet, à l'égard d'autre action, sinon pour leur propre bien-être. Tout ce que nous voulons, c'est de voir les pays voisins du nôtre stables, ordonnés et prospères. Tout pays dont le peuple se conduit bien peut compter sur notre sincère amitié. Si une nation démontre qu'elle sait comment se conduire avec décence dans les questions politiques et industrielles, si elle maintient l'ordre et satisfait à ses obligations, elle n'a point à craindre l'intervention des États-Unis. Des faits brutaux ou l'impuissance ayant pour résultat le relâchement des liens d'une société civilisée peuvent, à la fin, exiger l'intervention de quelque nation civilisée et, dans l'hémisphère occidental, les États-Unis ne peuvent se montrer indifférents à ce

devoir ; mais il ne reste pas moins vrai que nos intérêts et ceux de nos voisins du Sud sont, en réalité, identiques. Tout ce que nous leur demandons, c'est qu'ils se gouvernent bien et qu'ils soient prospères et ordonnés. Tant qu'ils procéderont ainsi, ils ne trouveront en nous que le désir de les aider.»¹

M. Roosevelt saisit merveilleusement la haute responsabilité internationale et la charge, pouvant devenir bien lourde, que doivent assumer les États-Unis, pour donner à la fameuse doctrine une portée réelle et effective. Aussi en a-t-il avisé le peuple américain, avec sa franchise bien connue. Le 2 avril 1903, il prononça à Chicago les paroles suivantes :

« La doctrine de Monroe n'est pas une loi internationale et quoique je pense qu'elle deviendra telle, un jour, cela n'est pas nécessaire, aussi longtemps qu'elle reste un trait caractéristique de notre politique étrangère et aussi longtemps que nous possédions à la fois la volonté et la force de la rendre effective. Ce dernier point, mes chers concitoyens, est de toute importance et c'en est un que, comme peuple, nous ne pouvons jamais nous permettre d'oublier. Je crois de tout mon cœur et de toute mon âme dans la doctrine de Monroe ; je suis convaincu que l'immense majorité de mes compatriotes croient également en elle ; mais je préférerais infiniment nous voir l'abandonner que de nous voir la mettre en avant, faire du bruit autour d'elle et, cependant, manquer d'édifier une force de combat suffisante, laquelle, en dernière analyse, peut

¹ Traduction du journal *Le Soir*.

seule la faire respecter par toute puissance étrangère dont, à l'occasion, l'intérêt pourrait être de la violer.»

En fait, nul ne peut nier que la doctrine de Monroc, ainsi interprétée, ainsi accentuée par M. Roosevelt, ne tende à prendre un caractère de droit international positif. On n'a qu'à bien observer l'adhésion tacite, mais de plus en plus manifeste, qu'y donnent toutes les grandes puissances européennes. Que doit-il en sortir, dans l'avenir? Cette question trouble bien des monarques ou même de simples particuliers, dont le bonheur serait de pouvoir continuer à faire leur bon plaisir avec les pays jeunes et encore mal organisés, auxquels la peur de la force primant le droit fait subir une si nuisible dépression dans leur développement national. Mais je n'y peux voir, pour ces pays faibles et mal outillés, dont la plupart des républiques centrales ou méridionales de l'Amérique sont des spécimens, qu'une garantie tutélaire, qu'un contrefort nécessaire. N'ayant plus cette crainte abrutissante de perdre leur autonomie, crainte dont les jouisseurs classés et patentés d'une indépendance mal utilisée font un épouvantail spécifique contre toutes les revendications de la justice et de la liberté, ces jeunes peuples qui ne manquent ni d'intelligence ni d'énergie morale, pourront s'évertuer, pour acclimater chez eux la civilisation, but rationnel de toute organisation nationale digne de respect et de sympathie. Aussi bien, je répéterai volontiers les paroles du président des États-Unis : « Je crois de toute mon âme, à la doctrine de Monroe. »

Après cette fameuse doctrine, ce qui intéresse le plus

les Haïtiens, dans leurs relations avec les États-Unis, c'est la question de race ou de préjugé de couleur. Là encore, M. Roosevelt s'est constamment montré conséquent avec le programme républicain, dont l'un des principes le mieux fixés est la rédemption du nègre américain de l'esclavage à la liberté et de l'infériorité sociale à une ascension morale et intellectuelle vers l'égalité, par l'éducation et le travail.

« C'est une excellente chose, a dit M. Roosevelt, que la garde qui veille autour de la tombe de Lincoln soit composée de soldats de couleur. Ce fut personnellement une bonne fortune pour moi, à Santiago, de servir à côté des troupes de couleur. Un homme qui est assez bon pour verser son sang pour le pays, est assez bon pour être gratifié d'une part équitable dans les jouissances nationales. Personne n'a droit à plus que cela, personne ne doit avoir moins que cela. »

Ce qu'il réclame du noir, désireux de monter, ce sont les qualités morales et intellectuelles qui constituent la seule vraie distinction parmi les hommes de toutes les races. « Le type du caractère personnel et de la vertu civique que le Président veut établir pour l'émulation du noir est mieux personnifié dans Booker T. Washington que dans aucun homme de couleur connu du public, écrit M. Leupp. Tout noir qui aspire aux emplois doit faire preuve de cette capacité. Suivant le degré qu'il s'en approche ou s'en écarte, il sera jugé capable ou incapable. »¹

Je ne sais si l'exigence ne serait pas poussée trop loin,

¹ Francis E. Leupp: *The Man Roosevelt*, p. 217.

en demandant à tous les noirs américains de ressembler à M. Booker T. Washington, avant d'aspirer légitimement aux fonctions publiques. Demandons-le. La plupart des fonctionnaires blancs ont-ils la capacité du grand éducateur de Tuskegee? La négative n'est pas douteuse. Toutefois, M. Roosevelt n'a jamais adopté une telle formule, pour exprimer ses sentiments. En s'adressant aux chefs du parti républicain, dans le Sud des États-Unis, il dit simplement: « Désormais le Sud doit être gouverné dans ses relations fédérales par les meilleurs hommes que je peux obtenir, sans aucune considération de race ou de parti. » Mais s'arrêterait-il à imposer aux noirs aspirant aux fonctions publiques, la capacité d'un Booker Washington, que ce serait encore énorme.

En effet, le préjugé de couleur ne fait point de distinction entre le nègre capable et le nègre incapable. Ce qu'il refuse d'accepter à la participation des prérogatives politiques et sociales, ce n'est pas l'ignorant ou le mal élevé, c'est le noir, du pur sang au dernier degré du sang mêlé, pourvu qu'on puisse découvrir dans ce blanc apparent un indice quelconque de métissage.¹ Pour en faire foi on

¹ Il y avait un homme, dit Booker Washington, qui était bien connu dans son milieu comme un Nègre, mais qui était si blanc que même un expert aurait une rude tâche pour le classer comme un noir. Cet homme lisait, dans la partie du train mise à part pour les voyageurs de couleur. Lorsque le conducteur du train fut à sa portée, il laissa voir immédiatement sa perplexité. Si l'homme était un nègre, le conducteur n'avait nul besoin de l'envoyer dans la voiture des blancs; en même temps s'il était un blanc, le conducteur ne voulait pas lui faire l'insulte de lui demander s'il était un nègre. L'agent le regarda attentivement, examinant sa chevelure, ses yeux, son nez et ses mains, mais

n'a qu'à rappeler la curieuse émotion qui, partie du Sud, gagna tous les États-Unis, d'un bout à l'autre, lorsque M. Roosevelt, en octobre 1901, eut ouvertement reçu, à la table de la Maison Blanche, le même Booker T. Washington. L'écho en parcourut les deux mondes. Là où l'indignation ne fut pas formellement exprimée, il y eut au moins des observations sévères ou apitoyées sur l'imprudence d'un tel défi jeté aux mœurs américaines. Le président resta impassible et domina toutes ces clameurs par la fermeté même de son attitude.¹ La nomination du Dr. William D. Crum, comme percepteur de douane, à Charleston, ne causa pas moins de scandale parmi les blancs du Sud. Les remontrances devinrent même plus effectives. Un des protestataires alla jusqu'à avancer que M. Roosevelt, durant sa visite à l'Exposition de Charleston, au printemps de 1902, avait donné sa parole, à trois éminents citoyens blancs, qu'il ne nommerait jamais un

semblait encore embarrassé. Finalement, pour résoudre la difficulté, il se courba et jeta un regard investigateur sur le pied de l'homme. Quand je vis le conducteur examiner les pieds de l'homme en question, je me ris en moi-même : « Cela règlera l'affaire. » Et il en fut ainsi ; car l'employé du train en conclut promptement que le passager était un nègre et il le laissa où il était. Je me félicitai que ma race eût la bonne fortune de conserver un de ses membres. (*Up from Slavery*, pp. 100-101.)

¹ A cette époque, étant ministre d'Haïti à Paris, j'eus l'honneur d'écrire à M. Roosevelt une lettre de félicitations et de remerciements, au nom de la race noire, en lui adressant un exemplaire de mon ouvrage *De l'Égalité des Races Humaines*. Lettre et volume furent cordialement accueillis par le grand Américain, qui m'honora d'une réponse quasi-officielle, ayant été faite par l'honorable M. John Hay, Secrétaire d'État, au nom du Président.

nègre aux fonctions publiques, dans cette ville. Le Président concentra son indignation contre cette fausse imputation, mais il écrivit à l'une des trois personnes en question :

« Comment quelqu'un aurait-il pu avoir l'idée que j'ai dit que je ne nommerais point aux emplois des hommes de couleur¹ honorables et intègres, lorsqu'il n'y aurait d'autres objections contre eux que leur couleur ? J'avoue que je suis entièrement incapable de le comprendre. Au temps de ma visite à Charleston, le printemps dernier, j'ai fait et, depuis ce temps, j'ai continué à faire nombre de pareilles nominations dans divers États où il y a une population de couleur considérable... Ces nominations d'homme de couleur n'ont constitué dans aucun État plus qu'une mince proportion du nombre total de nominations. Je suis incapable de voir comment on pourrait légitimement me demander de faire une exception pour la Caroline du Sud. Aussi loin que je le peux légitimement, je tâcherai toujours de faire attention aux désirs et aux sentiments du peuple de chaque localité ; mais je ne puis consentir à prendre position, en fermant la porte de l'espérance, — la porte de l'opportunité, — à un homme quelconque, n'importe son mérite, sur les simples fondements de la race ou de la couleur. »

On remarquera le soin constant que j'ai mis à faire connaître M. Roosevelt par sa propre parole et surtout

¹ Le terme *colored men*, « hommes de couleur, » s'emploie aux États-Unis pour tous les noirs, jaunes et sang-mêlés, comme les anciens colons de St-Domingue l'employaient pour désigner les *affranchis* noirs, jaunes ou sang-mêlés.

par des paroles ayant les plus souvent un caractère officiel. Cependant jusqu'ici, on ne doit voir en lui que le successeur de McKinley, dont il avait juré de « continuer la politique dans son absolue intégrité. » En effet, pour celui qui a bien étudié cet homme extraordinaire, sa parole a un prix que ne revêtent guère celles de beaucoup d'hommes d'États. Certes, ce n'est pas lui qui signerait cette maxime élégamment immorale du prince de Talleyrand : « La parole a été donnée à l'homme pour dissimuler sa pensée. » Aussi est-ce le continuateur attentif de McKinley que nous avons déjà vu à l'œuvre. Mais, pour adapter ses actes et sa propagande politique, d'une façon si brillante et si aisée, à la pensée de son éminent prédécesseur, il faut bien qu'il y ait eu entre eux un lien intellectuel et moral, servant de commune direction à leur conduite d'hommes publics. Ce lien n'est autre que le programme même du parti républicain, dont l'application présente divers aspects, suivant la personnalité dominante, mais qui ne dévie point des grandes lignes qui en forment le cadre et la charpente.

C'est ainsi qu'en maintenant sa parole de continuer la politique de McKinley, M. Roosevelt avait montré le tact d'un vrai homme d'État, une intelligence consommée du terrain où il avait à marcher, pour arriver les mains basses à une élection triomphale, sans même paraître y travailler. En offrant au parti républicain un nouveau gage, aussi sincère qu'éclatant, de sa fidélité aux principes préconisés, — en même temps que, par sa façon de le représenter à la Maison Blanche, il lui donnait, aux

yeux du peuple américain, un prestige qui n'a jamais monté plus haut, — il s'était tout simplement préparé un marchepied inébranlable, pour gravir les degrés du pouvoir, cette fois, en signe d'une consécration personnelle.

En effet, s'il y a un fait hors de conteste, dans la politique intérieure des États-Unis, c'est l'ascendant de plus en plus croissant qu'exerce sur le pays le parti républicain. L'influence s'en est constamment fait sentir, depuis la fondation même de ce parti. Au moment où s'ouvrait la campagne présidentielle de l'année dernière, M. Francis Curtis publia une monographie saisissante, fort instructive et fort attrayante, sous ce titre : « Le Parti Républicain. » Là, il a habilement mis en lumière toutes les grandes mesures élaborées et votées sous les diverses administrations républicaines, avec les noms des chefs éminents qui ont dirigé le parti. Ce livre parut à point, pour montrer ou plutôt pour rappeler au peuple américain que le grand parti de Lincoln, dès le commencement, ne lui avait donné que gloire, honneur et profit. M. Benjamin Harrison, qui a joué un rôle si remarquable parmi les plus illustres présidents fournis par les républicains, après l'avoir lu, a pu se contenter d'écrire en résumé : « Considérons tous l'histoire et les déclarations des grands partis et concluons, avec sollicitude, lequel doit plus vraisemblablement promouvoir les intérêts généraux de notre peuple. » Qui pourrait hésiter à répondre : c'est le parti républicain !

Ce parti n'a pas seulement soutenu les doctrines économiques qui devaient contribuer à l'indépendance in-

industrielle et à la brillante prospérité des États-Unis; il a aussi, — malgré la guerre civile dont les dépenses montèrent à deux milliards sept cent millions de dollars, créant une dette publique énorme, avec la plaie du papier-monnaie, — porté la fortune publique à un degré que ne pouvaient prévoir les plus optimistes. Sous lui, les finances de l'État furent restaurées, le trésor public surchargé d'or. La guerre hispano-américaine, relativement courte, il est vrai, ne causa aucun arrêt à ce magnifique état de choses, grâce à la direction éclairée et sage de M. Gage, Secrétaire d'État des finances, dont la prudence et l'habileté soutinrent le crédit public, qui ne subit aucune crise. Au contraire. Le 3 mars 1900, au banquet de la *Société de l'Ohio*, à *New-York*, le président McKinley disait à son auditoire :

« Nous ne sommes ni en alliance, ni en antagonisme, ni en brouille avec aucune puissance étrangère, mais en termes d'amitié avec toutes. Nous achetons de toutes et nous vendons à toutes; et, dans les deux dernières années, nos ventes ont excédé nos achats par plus d'un milliard de dollars. Nos débouchés se sont augmentés et nos hypothèques ont été réduites. Le taux de l'intérêt a baissé et le salaire du travail a monté. Notre dette publique diminue et notre excédent dans le Trésor se maintient. Il n'y a pas d'exagération à dire que le pays est dans l'aisance. »

Un apologiste de l'administration du même président a complété ce brillant exposé de la situation par les paroles suivantes : « Le crédit du pays s'est avancé à la

plus haute place, parmi toutes les nations. Nous sommes en train de convertir notre dette consolidée, rapportant 3, 4 et 5% d'intérêt, en 2%, taux plus bas que celui pratiqué en aucun autre pays; et déjà plus de trois cents millions ont été ainsi convertis, avec un gain de plusieurs millions de dollars pour le gouvernement. Nous avons passé du rang d'une nation émetteuse d'obligations à celui de nation payante; du rang d'emprunteurs à celui de prêteurs, de l'état de déficit à celui des excédents, de la peur à la confiance, de la paresse forcée à l'occupation profitable. La foi publique s'est élevée et l'ordre public s'est maintenu. Nous avons prospérité à l'intérieur et prestige à l'extérieur.»¹

Dans un discours du 4 mai 1901, McKinley faisait rappeler à ses auditeurs enthousiastes que le Congrès de 1900 avait réduit les impôts de \$41,000,000. M. Leslie M. Shaw, avec un tempérament opposé à celui de son prédécesseur au Ministère des finances, n'a pas moins heureusement continué l'augmentation des ressources du Trésor. Mais laissons parler M. Elihu Root. Sous la rubrique de *Annales du parti républicain*, l'ancien secrétaire d'État de la Guerre a publié dans une « Revue » les constatations suivantes :

« Entre le 30 juin 1900 et le 1^{er} juin 1904, notre Trésor public a recouvré la somme énorme de \$2,203,000,000 et dépensé \$2,028,000,000, nous laissant un excédent de plus de 170 millions, après avoir payé 50 millions pour le Canal de Panama et prêté \$4,600,000 à l'Exposition de St-Louis.

¹ Murat Halstead, *McKinley's Life*.

« Le 1^{er} mars 1897, quand commença la première administration de McKinley, nous avions dans le Trésor \$1,806,272,076. C'était \$23.14 par tête pour notre population et 38.89% de ce chiffre était en or. Le 1^{er} mars 1901, quand commença la deuxième administration de McKinley, l'argent en circulation dans le pays était de \$2,467,275,228, donnant \$28.34 par tête et 44.13% de cette somme était en or. Cette grande augmentation de la monnaie a été ménagée de telle sorte que les billets mis en circulation pour un chiffre élevé sont des certificats d'or, tandis que les certificats d'argent ou greenbacks sont de petites coupures. Comme les grandes coupures ou certificats d'or représentent de l'or effectivement en dépôt, leur présentation à l'échange, aux guichets du Trésor, ne peut jamais peser sur la réserve d'or.»¹

Tel était le prestigieux bilan du parti républicain, lorsqu'il se présenta dans la lutte électorale, en se ralliant en groupes compacts autour de la candidature de Mr. Roosevelt. Pour la première fois, peut-être, dans les annales des campagnes présidentielles, ce parti put impunément se dispenser d'élaborer un programme, une *platform*, comme c'est le terme technique aux États-Unis. Scipion l'Africain, appelé à se défendre d'une accusation de pécuniaire, gravit fièrement les marches de la tribune et, pour toute défense, se contenta de dire : « Romains, c'est à pareil jour que j'ai vaincu Annibal à Zama ; allons au Capitole en rendre grâces aux dieux ! » Il fut suivi par la foule et porté en triomphe. Le parti républicain, moins

¹ *The American Monthly Review of Reviews*, July, 1904.

démonstratif que le célèbre général, ne crut point pourtant qu'il fût nécessaire de dire à la Convention nationale de Chicago ce qu'il comptait faire, ayant déjà montré les grandes choses faites par lui en faveur du peuple américain. Toute sa tâche se concentra à mettre en relief les hautes qualités de M. Roosevelt, lesquelles le désignaient incontestablement comme l'homme le plus apte à tenir les rênes du gouvernement.

« La présidence, écrivit un délégué à la Convention Nationale républicaine, est, sans exception, la plus difficile fonction du monde. Elle ne connaît ni retraite ni repos. Elle requiert la santé physique et mentale, une vaste instruction, un jugement prompt et juste, la vigilance et la souplesse de l'esprit, l'élan de l'intelligence et un bon tempérament. M. Roosevelt a toutes ces qualités à un haut degré et il a, en plus, une somme de patience raisonnable, sinon excessive. Quant aux vertus élémentaires, personne ne les lui dénie... »

« Personne n'a un flair plus pénétrant que le sien pour découvrir la corruption et l'insuffisance des fonctionnaires et personne ne poursuit les malfaiteurs plus impitoyablement que lui. — L'érudition de M. Roosevelt n'a point émoussé en lui sa sympathie humaine¹ et il n'a au-

¹ « L'amour de la famille et du foyer monte à la hauteur d'une passion chez M. Roosevelt, » écrit M. Leupp. En effet, on se rappelle le souci et la tristesse qui envahirent cet homme d'acier, quand, vers la fin de l'année 1901, son fils aîné, Théodore Roosevelt jeune, attrapa un froid qui menaçait sérieusement sa vie. Comme firent alors tous les admirateurs de M. Roosevelt, je lui adressai un télégramme avec des souhaits de convalescence pour son fils. Il eut la courtoisie de me faire répondre par l'intermé-

cune subtilité d'esprit derrière laquelle il cacherait sa simplicité et sa droiture naturelle... Le peuple a besoin d'un réel Président et non d'un muet (une marmotte) et il sait qu'en M. Roosevelt il aura un réel Président.»¹

Comme président temporaire de la Convention Nationale Républicaine à Chicago, M. Elihu Root a dit entre autres choses :

« Aucun peuple ne peut maintenir un gouvernement libre, s'il n'apprécie dans son cœur les qualités qui rendent le président actuel des États-Unis remarquable parmi les hommes de son temps, comme un type de noble virilité. Advienne que pourra, ici, advienne que pourra, en novembre, mais que Dieu nous accorde que ces qualités de brave et loyale virilité soient en lionneur dans toute l'Amérique, qu'elles soient tenues comme un exemple dans le foyer familial même, et que la jeunesse des générations à venir grandisse jusqu'à sentir qu'il faut préférer à la richesse, aux fonctions ou au pouvoir l'honnêteté, la pureté et le courage de Théodore Roosevelt.»

C'était peut-être pour la première fois qu'en recommandant un candidat présidentiel, on en faisait ainsi le modèle non seulement de l'homme public, mais de l'homme social en général. Aussi est-ce avec raison que le même délégué à la Convention de Chicago, dont nous avons cité plus haut les paroles, a posé cette affirmation : « Depuis Lincoln, aucune personnalité aussi puissante ne diaire du général Porter, ambassadeur des États-Unis à Paris, qui me transmet ses remerciements. Le jeune Roosevelt recouvrit heureusement une pleine santé.

¹ *The American Monthly Review of Reviews*, July, 1904.

s'est présentée dans notre politique, et l'attaquer ne serait que rendre plus chères ses qualités attractives.»

D'où vient cette admiration enthousiaste, qui fait de Mr. Roosevelt le candidat indiscutable de la majorité de ses concitoyens, poussant leur dévouement jusqu'à l'idolâtrie, si un tel mot pouvait trouver place dans le tempérament américain? Comment expliquer l'étonnante popularité qui entoure son nom, quoique, à l'opposé du président McKinley, il ne semble nullement la chercher et mettrait même une certaine fierté à ne point paraître s'en occuper? C'est qu'en lui, en sa « puissante personnalité » se retrouve l'idéal de l'Américain complet, de l'Américain dont le front resplendit des grandes découvertes de Franklin, de Fulton, de Morse, d'Edison, des hauts faits de Washington, des Paul Jones, des Jackson, des Taylor, des Scott, des Sheridan, des Sherman, des Farragut, des Lee, des Grant, des Dewey, d'un Hobson, des Sampson, des Miles et des Wood, de la science politique de Jefferson, de Hamilton, de Clay, de Calhoun, de John Quincy Adams, de Daniel Webster, de Charles Sumner, de Seward, de Blaine, . . . mais dont le pied touche la terre généreuse où les immigrants avaient trouvé un point d'appui merveilleux pour remuer un monde, à condition d'y déployer toutes les qualités d'audace et de persévérance dans l'effort, qui ont été le secret de leur développement splendide et qui resteront, à jamais, le principal ressort de la grandeur et de l'épanouissement national de leurs arrière-neveux.

Le sénateur Lodge a rappelé ce cas de psychologie po-

litique, en patronnant la candidature de M. Roosevelt, dans un article du *McClure's Magazine* de novembre 1904. « Nous des États-Unis, dit-il, nous aimons à nous figurer l'Américain typique comme un brave et honnête homme, très humain, sans aucune prétention à l'infailibilité. Nous le voudrions simple dans sa vie familiale, démocratique dans sa conduite, avec la plus haute éducation qu'on puisse avoir dans le monde; bon envers les faibles, tendre, loyal et sincère; jamais querelleur, mais jamais effrayé de la lutte, avec une forte pointe de bonne humeur et avec une disposition naturelle d'aventure dans le sang, laquelle nous ne cesserons jamais d'aimer, jusqu'à ce que ceux qui furent nos ancêtres et qui ont conquis un continent, seront éloignés de nous à une plus grande distance dans le passé que ce n'est le cas aujourd'hui. »

Aussi bien, malgré l'excellente réputation dont jouit M. Alton B. Parker, malgré la recommandation que fit de lui l'ex-président Grover Cleveland,¹ qui jouit aux États-Unis d'une estime hautement méritée, il y avait entre le premier et M. Roosevelt une telle disproportion dans les titres, dont on peut raisonnablement se prévaloir pour obtenir la première magistrature de l'État, que tous

¹ Dans le *McClure's Magazine* de novembre 1904, M. Cleveland écrivit, en conclusion d'un article en faveur de la candidature de M. Parker: « Je suis persuadé que le peuple américain ne commettra aucune erreur, s'il place une aveugle confiance dans le dévouement d'Alton B. Parker à son devoir, dans sa claire conception du sentier du devoir, dans sa ferme persistance contre toute tentative d'abandonner la voie où conduit le devoir et dans ses conceptions saines et conservatrices des responsabilités présidentielles. »

ceux qui connaissent l'histoire du peuple américain, surtout dans ces dernières années, et la forte organisation du parti républicain, n'avaient aucun effort à dépenser pour prévoir le résultat de la campagne présidentielle de 1904. M. Roosevelt fut élu avec une majorité sans précédent, tant pour le vote populaire que pour le vote électoral. Sur l'ensemble des bulletins jetés dans l'urne, pour l'élection du président de l'Union Américaine, et montant à 13,544,705, M. Roosevelt a eu 7,630,893 voix en sa faveur, avec une pluralité de 2,524,544 votes sur M. Parker, et une majorité de 1,717,080 voix, en plus de la moitié plus un des votes exprimés, formant la majorité absolue.

Sur 476 électeurs présidentiels, M. Roosevelt compta 336 voix contre 140 restées pour M. Parker, dépassant son concurrent de 196 voix !¹

En 1900, la pluralité et la majorité des voix en faveur de McKinley, alors considérées comme un record, dans les annales des élections présidentielles, n'allaient pas au tiers des chiffres ci-dessus. En effet, sur 13,961,566 bulletins de vote, McKinley n'obtint que 849,790 de pluralité contre M. Bryan et sa majorité ne fut que de 456,259 voix, en plus de la moitié des votes exprimés.

Les hommes de couleur, noirs et jaunes américains, ont généralement voté avec le parti républicain, comme c'était leur intérêt et leur devoir et comme c'est l'usage, dès l'époque de leur libération par le grand parti qui eut pour chef l'immortel Abraham Lincoln. La majorité de

¹ *The American Monthly Review of Reviews*, January, 1905, p. 31.

M. Roosevelt eût été démesurément plus écrasante, n'étaient l'injustice et l'arbitraire des démocrates du Sud, ayant décrété l'incapacité électorale de près de deux millions d'Afro-Américains. Dans les États méridionaux où les blancs et les noirs se trouvent en compétition politique et économique, l'intransigeance du préjugé de couleur va jusqu'à l'absurde. « Si l'apôtre Paul devait retourner sur la terre, — écrit un délégué à la Convention républicaine de 1904, — et qu'il s'assît à la même table que Booker Washington, un millier de communautés dans le Sud brûleraient ses Épîtres sur la place du marché et les journaux du Sud seraient déchainés comme des fous. »

Malgré tous les motifs qui devraient inspirer une tolérance réciproque, sinon une sincère sympathie entre des hommes appelés à combattre sous le même drapeau et à entretenir les mêmes aspirations patriotiques, la raison est impuissante à créer, chez le blanc de la Caroline du Sud ou de l'Alabama, par exemple, le sentiment de la solidarité nationale, capable de dominer une répulsion intéressée ou traditionnelle, mais certainement contraire à la nature. Pour le Caucasien des régions méridionales des États-Unis, qui est communément un *démocrate*, la race noire est frappée d'une infériorité naturelle et irrémédiable. Le cerveau de ce descendant des anciens esclavagistes est à jamais muré dans le cercle étroit des doctrines surannées de Morton et de Gliddon. Il ne se lasse point de chercher des arguments à l'appui de son *préjugé*; car c'en est un que de croire *a priori* que cer-

tains hommes sont naturellement inférieurs à certains autres, indépendamment de toute contingence, tels la culture éducationnelle où les bénéfices de l'hérédité soigneusement conservés. D'ailleurs M. James W. Poe, dans une lettre du 3 septembre 1904, adressée au directeur de *The Tribune* de Washington, combat cette allégation d'infériorité des noirs Américains par des statistiques où l'éloquence des chiffres ne permet guère de contester le progrès réel tangible de la race noire aux États-Unis.¹

¹ Les chiffres cités par M. Poe sont tirés du dernier recensement des États-Unis, celui de 1900. D'après ce recensement. — au dire de l'écrivain, — la race noire américaine détient la propriété ou la gestion de 13 pour cent de toutes les fermes existantes dans les États-Unis; et si on resserre la comparaison aux dix États du Sud (l'Alabama, l'Arkansas, la Floride, la Géorgie, la Louisiane, le Mississippi, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, le Texas et la Virginie), où les noirs se concentrent particulièrement, la proportion monte à 37.12 pour cent et va jusqu'à 50.1 pour cent dans la Louisiane, 55 pour cent dans la Caroline du Sud et 58 pour cent dans le Mississippi.

En divisant les fermes suivant les diverses cultures, on trouve dans la propriété ou gestion des gens de couleur :

	Pour cent
Pour la production du coton	70.5
Pour la production de foin et grains.....	6.9
Pour la production de vivres.....	4.1
Pour la production du tabac	2.6
Pour la production de riz.....	37.3
Pour la production du sucre	14.8

En tenant compte de l'importance de plus en plus grande du coton dans les productions agricoles, malgré une crise passagère, on peut se faire une juste idée des ces constatations.

Pour la valeur estimative des fermes, le même recensement de 1900, en se renfermant dans les dix États du Sud sus-mentionnés, montre que les fermes possédées par les Afro-Américains ont

Cependant telle qu'elle est, cette majorité écrasante et sans précédent donne à M. Roosevelt un prestige incontestable. Il semble que nul de ses prédécesseurs n'a été plus autorisé que lui à parler et agir au nom du pays, dont il est l'organe international. Son action ne peut être limitée que par les propres institutions qui régissent les États-Unis et dont son intelligence et son tact assurent la fidèle observation. Aussi, était-il intéressant de savoir si, après avoir obtenu la plus haute satisfaction qu'il pût désirer dans sa vie d'homme public, le Président n'a

une valeur de \$413,000,000 et forment 15.21 pour cent de la valeur de toutes les fermes de ces régions.

La proportion monte encore plus haut pour l'évaluation des produits agricoles, qui s'élèvent à \$835,000,000 dans les dix États et sur lesquels \$206,000,000 représentent la valeur des produits des fermes appartenant à la race noire, soit 24.67 pour cent. En mettant en regard le pourcentage de la valeur des fermes (15.21 pour cent) et celui de la valeur des produits (24.67 pour cent), on peut tirer la déduction qu'avec des propriétés de moindre importance, le noir américain tire, en moyenne, un revenu supérieur à celui réalisé par le blanc. Cette déduction serait d'ailleurs fondée, rien qu'en constatant que la grande majorité des fermes cotonnières se trouvent entre les mains des noirs et jaunes des États-Unis.

Sur 840,000,000 d'acres de terre formant le total de la superficie agricole des États-Unis, 40,000,000 appartiennent aux Afro-Américains. Mais, en comptant les fermes améliorées ou perfectionnées, on trouve 62.8 pour cent entre les mains des noirs et seulement environ 28 pour cent aux mains des blancs!

« Ces statistiques seules, en omettant plusieurs autres termes de comparaison, dit Mr. Poe, forment un monument au progrès industriel du noir citoyen américain. » Pour donner à cette conclusion tout le poids qu'elle mérite, je citerai, en finissant, le passage suivant que je détache du corps de son intéressante lettre :

« Quand la guerre civile prit fin et que l'émancipation devint

point abandonné son programme ou, à tout le moins, mitigé la vigueur des expressions dont il se sert pour traduire sa pensée. On n'a pas eu longtemps à attendre. Dans le message présenté au présent Congrès, le 6 décembre 1904, M. Roosevelt, qui a déclaré à son pays qu'il ne se portera pas comme candidat à une nouvelle élection, s'est montré plus ferme et plus affirmatif que jamais dans toutes les idées qui ont constamment dirigé sa vie politique.

Cherchons d'abord ce qui concerne plus particulièrement les rapports des États-Unis avec les républiques de l'Amérique centrale ou méridionale. Eh bien, l'élection assurée de M. Roosevelt n'a rien changé dans son langage. Il est même étonnant de voir combien les mêmes pensées reviennent sous sa plume avec presque les mêmes phrases. Ne pouvant imputer une telle répétition ni à l'épuisement des idées, ni à la pénurie verbale, quand on est en face d'une organisation intellectuelle aussi exubérante que celle de l'hôte de la Maison Blanche, ne faudrait-il pas y voir plutôt une étude, chez lui, à paraître et reparaître, absolument dans la même attitude qu'il a une fois prise à l'égard des principales questions de la politique américaine?

effective, les hommes, femmes et enfants de couleur se séparèrent de leurs anciens maîtres, n'ayant rien, ne possédant rien. Ils n'héritèrent ni la terre, ni l'argent pour l'acheter. Ils avaient à créer leur propriété et leur hérédité. Ils ont créé l'une et l'autre. Le progrès matériel, accompli par leurs trente-neuf années de développement industriel, forme un des plus brillants chapitres de l'histoire américaine et aide notre pays à s'élever dans l'admiration du monde civilisé.»

« Tout ce que désire ce pays, dit-il, — en parlant des États-Unis, — c'est de voir les pays voisins stables, ordonnés et prospères. Tout pays dont le peuple se conduit bien peut compter sur notre cordiale amitié. Si une nation montre qu'elle sait comment agir avec une efficacité et une décence raisonnables dans les matières politiques et sociales; si elle maintient l'ordre et paye ses dettes, elle n'a besoin de craindre aucune intervention de la part des États-Unis. La malversation chronique ou l'impuissance qui dégénère en un relâchement général des liens de toute société civilisée, peuvent, en Amérique comme ailleurs, exiger finalement l'intervention de quelque nation civilisée; dans l'hémisphère occidental, l'attachement des États-Unis à la Doctrine de Monroe peut les obliger quoique avec répugnance, — dans les cas flagrants d'une telle malversation ou une telle impuissance, — à exercer le pouvoir de la police internationale . . . » C'est la répétition presque littérale de la lettre adressée, le 20 mai 1904, à M. Elihu Root; et *The London Times* (Weekly Edition) du 9 décembre dernier, en reproduisant cette partie du Message, le fait précéder de l'observation suivante:

« En se référant à la doctrine de Monroe, le président répète solennellement et officiellement ce qu'il a dit dans sa lettre concernant Cuba. *Il se présente au monde comme le policier de l'hémisphère occidental.* »

Toute l'importance du message est là. Dans celui présenté à la seconde session du 57^{me} Congrès, le président Roosevelt, à propos du canal de Panama, avait déjà

avancé le principe de la nécessité d'une police internationale. « De plus en plus, y disait-il, l'interdépendance croissante et la complexité des relations internationales, économiques et politiques font une obligation à toutes les puissances civilisées et régulières d'insister pour la police convenable du monde. » L'idée ainsi lancée a pris de la consistance dans l'esprit de l'écrivain présidentiel ; et il a fini par l'incorporer dans le gouvernement des États-Unis, pour tout l'hémisphère occidental. Cette police internationale, qui paraît une menace aux petites républiques américaines et qui est pourtant une sécurité en même temps qu'un avertissement, est donc une conception propre à M. Roosevelt. C'est un corollaire exigé de la doctrine de Monroe, telle qu'il la comprend et qu'il l'expose. Pour ma part, je dois répéter qu'il ne s'y trouve rien que je ne puisse approuver, dans ma raison comme dans mon patriotisme. Protéger les faibles contre la violence des forts, sans obliger ceux-là à observer les lois du bien et les règles du devoir, ne serait que de l'injustice et de l'immoralité, sous couleur d'humanité.

L'inflexible logique de l'homme de la Maison Blanche ne s'y est pas trompée.

Parfois on trouve dans ses accents un je ne sais quoi d'épique et même de lyrique, comme un hymne héroïque claironné au nom de la liberté et de la justice. Il a provoqué la réunion d'un nouveau congrès d'arbitrage à la Haye, montrant à quel point il reconnaît la haute utilité de la paix, pour le développement harmonique de la justice internationale et les bonnes relations si favo-

rables à la prospérité de chaque peuple et même de chaque individu, dans l'exercice de leur activité politique ou économique. Mais s'il se constitue un apôtre de la paix, il n'en fait pas un fétiche, que l'on exalte et adore, sans même examiner de quoi il est fait.

« Il y a, dit-il, des espèces de paix qui sont hautement désagréables et qui sont, à la longue, aussi destructives qu'une guerre quelconque. Les tyrans et les oppresseurs ont plus d'une fois fait le désert autour d'eux, en décorant cela du nom de la paix. Maintes fois des peuples indolents ou timides, ou à courte vue, qui sont devenus énervés par l'aisance et le luxe, induits en erreur par de faux enseignements, ont reculé, d'une façon efféminée, devant l'accomplissement de leur devoir, qui était dur et qui exigeait le sacrifice de soi-même, et ont cherché à cacher à leurs propres yeux leurs légèretés et leurs ignobles motifs, en les appelant l'amour de la paix... La paix de la terreur tyrannique, la paix de la faiblesse poltronne, la paix de l'injustice, toutes ces sortes de paix doivent être évitées comme nous évitons une guerre injuste.

« On ne peut diviser le droit à la liberté et la responsabilité qui découle de l'exercice de ce droit. Un de nos grands poètes a bien et éloquemment dit que la liberté est un présent qui ne reste pas longtemps aux mains des lâches. Il ne reste pas, non plus, aux mains de ceux qui sont trop indolents, trop malhonnêtes ou trop inintelligents pour l'exercer. »

Quelle profonde et solennelle leçon pour tous les peuples de la terre, mais surtout pour ceux qui prétendent

s'enorgueillir du beau nom de la démocratie ! Quelles paroles de réconfort pour ceux qui, — dans des minutes angoissantes où ils avaient la libre alternative d'abandonner la cause du droit et de la légalité, en s'assurant la jouissance d'une aisance acquise, ou de s'exposer au sacrifice de la vie pour la revendication du droit, — ont virilement accepté d'affronter la mort plutôt que de désertier les devoirs impliqués dans leur responsabilité morale de la liberté à défendre ! C'est là de la haute philosophie politique, dont M. Roosevelt est un interprète si autorisé et, en même temps, si hardi, si net, si attrayant dans l'accent de conviction qui perce à travers chacune de ses expressions.

Laissons-le, sur cette dernière impression, pour jeter un coup d'œil rapide sur Haïti et essayer de voir ce qu'elle doit attendre de la politique inaugurée à la Maison Blanche. Mais, d'ores et déjà, le lecteur qui aura parcouru les pages précédentes avec l'esprit de réflexion et un peu de critique sociologique, que nous demandons à chacun, a dû sentir spontanément qu'en remontant si loin, dans l'histoire des États-Unis, pour en arriver purement et simplement à l'étude du caractère et de la personnalité de l'illustre chef d'État, le représentant éminent d'une nation de quatre-vingt millions d'hommes, je n'ai poursuivi qu'un but. J'ai voulu montrer comment la politique américaine est l'enchaînement d'un esprit public, qui gagne sans cesse en largeur, mais ne dévie guère des grandes lignes que les premiers immigrants s'étaient tracées, en mettant le pied sur la terre d'Amérique.

Ce qui guidait ces hommes prodigieux dans les solitudes du Nouveau Monde, c'étaient, à côté d'une ferme résolution d'améliorer leur sort et d'assurer leur bien-être, un idéal de justice et de liberté, un besoin de légalité dans leurs actes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, capables de subir des éclipses, qui assombrissent la conscience nationale comme les nuages obscurcissent parfois l'étoile polaire, guide sidéral du voyageur terrestre, mais toujours prêts à reprendre leur ascendant, dès que l'âme américaine retrouve sa magnanimité originelle, pareille à l'astre qui reluit dans un ciel rasséréné. Eh bien, cette âme de l'Amérique paraît vivre plus vibrante et plus ardente dans M. Roosevelt que dans aucune autre forme humaine. Quand il parle, sa phrase s'empreint d'une lueur de mâle poésie qu'on est tout étonné de trouver dans un document officiel. On le dirait mû par une inspiration surnaturelle. Il a le souffle puissant qui trahit le *mens divini*or; et, si je ne craignais de gâter par un souvenir d'antiquité l'impression que me fait son attitude si souverainement moderne et américaine, je répèterais volontiers, pour l'expliquer, le vers ésotérique du poète des *Métamorphoses*:

Est deus in nobis, agitante calescimus illo.

Mais un autre souvenir me vient à l'esprit, absolument contemporain et autrement imagé, autrement approprié à l'expression de ma pensée. Lorsqu'on entre, vers le soir, dans la magnifique baie de New-York, où la beauté des plages américaines s'exhibe dans le plus féerique

des panoramas, on est pris d'un sentiment d'admiration que les mots ne suffiront jamais à traduire. Incapable de supporter longtemps l'intensité de jouissance esthétique que provoque cette splendeur de la nature, qui se multiplie et se reproduit dans chaque détail, en même temps qu'elle dégage dans son ensemble un charme irrésistible, on cède bientôt à l'impérieux besoin de se reposer de son émotion. On essaie de fermer l'œil à demi, pour fuir à l'intérieur de soi-même; mais une lumière majestueuse frappe alors notre paupière: on regarde, ébloui, et la statue colossale de Bartholdi, — cordiale offrande de la France, — se découpe sur le fond obscur du ciel, tenant haut le phare qui brille, à l'égal d'une étoile monstrueuse, au-dessus de l'immense détroit. C'est la *Liberté éclairant le monde!*

Je ne sais pourquoi. Il me semble que M. Roosevelt, toujours si plein des visions américaines, a parfois l'esprit hanté de cette image gigantesque se profilant dans l'espace. Elle lui rappellerait, dans une prestigieuse fascination, le revers du sceau des États-Unis,¹ cette pyramide quadrangulaire et tronquée, surmontée d'un œil toujours ouvert; il rêverait d'être cet œil, symbole de la conscience nationale. Se redressant alors de toute sa hauteur, statue vivante, ayant pour socle la forte et résistante assise de la puissance américaine, il accepterait, exultant, la noble tâche de combattre l'injustice, sinon dans le vaste monde mais dans toute la sphère où rayonne la silhouette enlaçante des deux Amériques! ...

¹ Voir note, page 107.

Certes ce n'est pas moi qui protesterais contre ce rêve sublime, si, ayant le bras tendu, comme le bronze symbolique, qui illumine l'île heureuse de Bedlow, il porte, en guise de torche, le glaive de la justice et de la liberté, jamais levé contre les faibles dont l'impuissance ne diminue point les droits !

HAÏTI

LA REINE DES ANTILLES

« J'AI parcouru presque tout le globe, dit Spencer St-John, et je puis dire qu'il n'y a nulle part une île aussi belle que St-Domingue. Aucun pays ne possède une plus grande puissance de production; aucun, une plus grande variété de sol, de climats et de produits; aucun, une semblable position géographique. Nulle part, les revers des montagnes n'offrent de plus magnifiques spectacles et ne permettent de créer des séjours d'été plus ravissants et plus sains.»¹

Cette belle et incomparable île de St-Domingue, on le sait, est la même qu'Haïti. la « terre montagneuse.» Tous les voyageurs en ont reçu la même impression que Sir Spencer St-John, qui y résida plus de vingt ans, en qualité de ministre ou Consul Général de la Grande-Bretagne; mais pour ceux qui n'ont jamais vu la merveilleuse Quisqueya, il est nécessaire de s'arrêter sur les particularités qui expliquent cette impression.

« Placée à l'entrée du golfe du Mexique, elle se trouve

¹ *Hayti, or the Black Republic*, p. 18.

entre les 17^{me} et 21^{me} degrés de latitude septentrionale, entre les 71^{me} et 77^{me} degrés de longitude occidentale, à partir du méridien de Paris. La température moyenne est celle de la zone torride. Le maximum de la saison caniculaire est de 30 degrés centigrades de chaleur; le minimum de la saison hivernale, de 21 degrés. Ce sont là des moyennes, car lorsque l'été bat son plein, au mois d'août, le thermomètre monte à midi à 42 degrés, dans certaines villes du littoral, tandis qu'en hiver, elle descend jusqu'à 12 degrés, la nuit, dans les montagnes élevées qui sont souvent couvertes de brouillards, comme à Plaisance Vallière, les hauteurs de Pétionville, par exemple.

« Dans toutes les saisons, la chaleur est toujours tempérée par les brises du matin et du soir, favorisées par la position insulaire du pays. La terre et la mer, chauffées ensemble, ne se refroidissent pas en même temps, après le coucher du soleil. La terre, bonne conductrice de la chaleur, s'échauffe plus vite, mais se refroidit aussi plus vite. Le soir, l'air plus chaud de l'océan tendant à monter, en vertu des lois élémentaires de la physique, l'air relativement froid de la terre, — pour combler le vide, — va prendre la place abandonnée. Ainsi s'établit un courant d'air suave, délicieux, qui est la brise du soir. Le phénomène inverse a lieu, le matin, grâce à la lenteur, plus grande de la mer à s'échauffer, relativement à la terre.

« Une autre cause du rafraîchissement de l'air est la pureté du ciel des Antilles. Lorsque, dans les journées,

estivales, la vapeur d'eau est absorbée par l'air atmosphérique et laisse pourtant le ciel sans nuage, les nuits sont merveilleusement belles. C'est alors que les astres brillent d'un éclat magique, scintillant à nos yeux comme autant d'oeillades provocantes lancées par les déesses des régions inconnues. Alexandre de Humboldt, en qui la science encyclopédique n'avait jamais éteint l'enthousiasme de l'âme, a fait une description magnifique du ciel de l'hémisphère austral. Toutes les belles constellations que l'on nomme Argo, la Croix du Sud, le Baudrier d'Orion, le Centaure, etc., et qui sont visibles à l'horizon d'Haïti, lui ont inspiré des émotions poétiques que n'a pas toujours éprouvées Alfred de Musset dans ses *Nuits* pourtant si belles. Eh bien, de cette beauté même de la nuit calme et sereine découle toujours la plus douce fraîcheur du matin. La pureté de l'atmosphère laisse rayonner lentement dans les couches éthérées de l'air la chaleur latente des corps libres répandus à la surface de la terre, dont la température baisse graduellement. L'air inférieur et ambiant se refroidit à leur contact ; et la vapeur d'eau qu'il contient se transforme en gouttelettes de rosée. Toutes les feuilles balsamiques et à surface lisse, en sont couvertes et imprégnées. Évaporée aux premières ardeurs du soleil, cette rosée rafraîchit délicieusement l'air matinal et l'embaume de mille senteurs enivrantes, vraies effluves des fleurs tropicales.

« De ces causes diverses, il résulte ce fait remarquable que, au 17^{me} degré de la ligne équatoriale, les lignes isothermes d'Haïti se rapprochent parfois du climat ardent

des Guyanes, tandis qu'elles varient agréablement, en montant vers les montagnes, où l'on jouit d'une température fort approchante de celle du midi de l'Europe. Que l'on quitte Port-au-Prince, où les chaleurs estivales sont à peine supportables, pour l'Européen non acclimaté, et que l'on fasse l'ascension de Pétionville. A douze kilomètres de distance, la température baisse sensiblement; l'air est doux et léger, on se sent vivre à l'aise. Si on gravit les hauteurs de Kenscoff, on aura froid en plein mois d'avril.»¹

Haïti est un pays de montagne, mais son système orographique offre une disposition admirable. Tout semble y être mesuré de manière à faciliter l'écoulement des eaux vers la mer, non en chutes rapides et bruyantes, formant ces cataractes ou ces cascades, qui font la joie de l'œil, mais érigent parfois un obstacle insurmontable aux voies de communication par eau. Le faite de ce système se trouve dans le plus haut pic du Cibao, la Loma de Yaqui ou de Rucillo, dont l'élévation est de 3,000 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce point rayonne, en sens divers, une foule de rameaux, se dirigeant vers les quatre points cardinaux, en courbes à double courbure, dont le loxodromisme suit le plan d'une oblique, qui partirait de la pointe nord-ouest de l'île, dans les parages du Môle St-Nicolas, pour descendre au sud-est vers le cap Engaño. Ainsi sont rattachés au Cibao les rameaux montagneux du Môle St-Nicolas, du

¹ A. Firmin: *Conférence faite à la SOCIÉTÉ DES ÉTUDES COLONIALES ET MARITIMES DE PARIS (La France et Haïti, pp. 52-54).*

Gros Morne, du Dondon, de Vallière et de Plaisance, dans la partie occidentale, et le *Pinal*, la *Hilera*, la *Baja Guana*, la *Loma de los Muertos* et les *Lomas de Higüey*, dans la partie orientale. En coupant cette oblique par la loxodromique qui irait de la pointe de Samana, située au nord-est de l'île, jusqu'à la montagne de la Selle, par des hâchures de petites chaînes orographiques, formant des parallélismes plus ou moins réguliers avec la grande ligne courant du nord-ouest au sud-est, et continuant, par le coude de la Selle, à la montagne de la Hotte, finissant au cap Tiburon situé à l'extrémité sud-occidentale, on trouve le plan géométrique de tout le système montagneux d'Haïti. C'est la figure irrégulière d'un solide, dont l'aire serait engendrée, si on soulevait par le milieu un mouchoir un peu élastique, ayant un grand axe et un petit. Il me semble avoir lu cette comparaison, sans aucunes explications géométriques, dans un ouvrage que je ne peux me rappeler au juste, fort probablement dans le *Dictionnaire géographique d'Haïti* de M. Rouzier.

Dans les compositions géologiques de ces montagnes, on rencontre les traces de toutes les grandes révolutions qui sont l'histoire de la terre, soit qu'elles témoignent de grands cataclysmes périodiques dont Cuvier soutenait la théorie; soit qu'elles ne montrent que les effets lents mais constants des causes actuelles qui la travaillent et la transforment successivement, depuis des centaines de siècles, suivant Charles Lyell. Le système général en est franchement volcanique. Lorsqu'on parcourt les endroits où les roches dénudées paraissent dans toute la beauté

sauvage de la nature, racontant au penseur ou au savant les grands déchirements que le globe a subis, dans les intumescences de la matière indomptable, on voit nettement écrite sur les différentes espèces de masses minérales, la généalogie de cette belle terre qui a été surnommée la reine des Antilles.

« C'est dans les parages de Plaisance, vers les *Escaliers des Roches*, que l'effet en est le plus saisissant. Là, le géologue peut suivre sans peine l'étagement des divers terrains, depuis la période azoïque, caractérisée par les roches éruptives, telles la granite et la trachyte, apparaissant dans les énormes fissures des flancs déchirés de la montagne; les basaltes et les schistes, piquant çà et là la masse sédimentaire, jusqu'à la période quaternaire, dont les dépôts de gallets et de cailloux couvrent, par place, tantôt les phonolithes de l'époque tertiaire, tantôt les formations jurassiques ou crétacées, dans un ordre asymétrique, mais indiquant par des courbures visibles les commotions éprouvées par la terre dans les temps antédiluviens. Les dernières ramifications des montagnes poussent leur base jusqu'au bord de la mer, dont les flots couvrent les socles inclinés et parsemés de polypiers madréporiques. Les couches supérieures de ces ramifications sont, en général, formées de roches sédimentaires et stratifiées, inconsistantes et facilement désagrégées en masses lamelleuses; telles, on peut les voir aux environs des côtes, particulièrement dans les mornes du Cap, de la pointe du Picolet, jusqu'au Morne rouge, où je les ai souvent explorées en amateur attentif. Cependant,

même dans ces parages, on n'a qu'à fouiller ou trouver, dans une certaine profondeur, pour retrouver les roches métamorphiques formant des masses compactes aussi résistantes que le grès. A la pointe du Borgne, sur un monticule dont le pied est baigné par la mer, on rencontre des spécimens de roches amygdaloïdes, des conglomérats les plus diversifiés et des poudingues dont la lave refroidie contient des traces probables de fossilisation.

« Dans les larges hiatus des roches de l'époque secondaire et tertiaire, dans la dépression des grandes masses plutoniennes, se sont déposés successivement les débris paléozoïques, les sédiments des flores fossiles, qui forment aujourd'hui les terrains des vallons étroits et ombragés et des vallées spacieuses couvertes d'essences variées, de forêts luxuriantes. Aussi bien, non seulement la terre d'Haïti renferme de riches filons métalliques, mais elle est encore une des plus fertiles que l'on connaisse.»¹

Une autre particularité qui donne un immense avantage au territoire d'Haïti, ce sont les nombreuses dentelures de sa côte, créant autant de petites baies, des anses et des débarcadères, qui mettent l'île en communication avec la mer, presque sur tous les points du littoral. Sous ce rapport, aucun autre pays du monde n'est aussi bien favorisé que notre île. Pour 77,000 kilomètres carrés de superficie, Haïti mesure 3,000 kilomètres de tour; et il faut ajouter ce fait que les côtes escarpées, appelées ordinairement côtes de fer ou côtes fermes, y sont plutôt des exceptions.

¹ A. Firmin: *La France et Haïti*, p. 55.

Encore que le climat haïtien soit très ardent et que toutes les plantes tropicales y poussent avec une exubérance de sève qui fait de la flore d'Haïti une des plus belles et des plus luxuriantes du monde, on ne rencontre point dans l'île de ces forêts inextricables, qui deviennent un vrai obstacle pour la circulation des habitants. D'ailleurs le relief du sol, divisé en groupes de monticules, en lignes parallèles ou obliques avec des altitudes différentes, fait que la végétation du pays est plus variée sur un espace de vingt kilomètres qu'il n'en est d'ordinaire pour des étendues considérables, dans les vastes continents au sol plus uni et à niveau continu. Soit sur les plateaux ou les sommets des collines, soit au fond des vallons, il y a toujours des clairières naturelles d'où l'on peut examiner sa voie, se reconnaître et s'orienter dans les bois qui paraissent les plus épais. Un autre point de repère naturel que j'ai souvent expérimenté, dans mes courses à travers les fourrés du pays, soit en herborisant, soit par pure distraction sportive, c'est le ravinement que fait l'eau cherchant une issue vers la mer ou la basse plaine. Lors même qu'elle n'y arrive jamais, elle finit toujours par aboutir à une clairière où l'on trouve les indications cardinales propres à conduire aux chemins ou sentiers déjà pratiqués. D'ailleurs, une fois dans les vallées, on ne rencontre plus de ces bois épais, enchevêtrés de lianes, qui rendent parfois si pénible l'accès de l'homme dans les halliers de la montagne. « Ce qui distingue encore les arbres de St-Domingue, dit de Wimpffen, c'est que leur tige droite et lisse ne commence à pousser des

branches que vers le sommet ou, tout au plus, au tiers de leur hauteur, de sorte que, sans les sous-bois qui garnissent les intervalles, une forêt ressemble ici à un vaste amas de colonnes supportant un dôme de verdure.¹ » Or tous ceux qui ont une légère idée de l'arboriculture forestière savent que les sous-bois ne sont guère sujets à prospérer au point de se transformer en maquis.

Les rivières arrosent, de toutes parts, la surface de l'île, et les cours d'eau sont alimentés par des pluies presque continuelles. La saison pluviale la plus importante, est celle d'avril à septembre, durant laquelle les nuages déversent une quantité d'eau énorme; mais dès le mois de novembre, une pluie moins orageuse, fine et drue, tombe de longues heures, des journées, des semaines entières sous le nom de *pluie de la Toussaint ou Nord*. Cette périodicité de la pluie est une prévoyance de la nature, qui exonère le cultivateur des tâtonnements pénibles auxquels il faudrait se livrer, avant de semer, de planter ou de préparer les terrains à cultiver. Les courbes des pluies n'ont pas les mêmes coordonnées sur tous les points de l'île; mais c'est un nouvel avantage. Les uns pouvant ainsi suppléer aux autres pour telle production dont la culture serait mieux favorisée, soit par l'humidité, soit par la siccité du sol arable, dans une période donnée. Aussi presque toute la surface de l'île, surtout de la partie haïtienne, consiste-t-elle en terrains cultivables, dans toutes les saisons de l'année. Il y vient des arbres, des arbustes, des plantes de toutes les zones. On y trouve des

¹ De Wimpffen: *Voyage à St-Domingue*, tome I, p. 258.

fruits de l'Europe et de l'Asie australe à côté des productions qui ne se rencontrent que dans les régions de l'Afrique tropicale. Les arbres fruitiers, les plantes oléagineuses ou textiles y abondent. Les bois de travail et les bois de construction s'y montrent partout; quant aux bois de chauffage, la quantité en est inépuisable. « Mieux arrosé et d'un relief beaucoup plus varié, dit Elisée Reclus, Saint-Domingue est encore plus riche en espèces végétales que la merveilleuse Cuba; et, la première parmi les îles sœurs, elle reçut de l'Ancien Monde des plantes nouvelles. L'intérieur n'est pas encore déboisé et les forêts qui recouvrent les pentes des montagnes, sur des milliers de kilomètres carrés, contiennent toujours en abondance le précieux « bois des îles » le bois de rose, de fer, de satin et d'acajou, pins et chênes.»¹

Mais les principales espèces végétales dont Haïti tire des moyens d'échange international sont le cotonnier (*Gossypium hirsutum*), le cacaoyer (*Theobroma cacao*), introduit dans l'île en 1666; le cafier (*Coffea arabica*) introduit en 1729; le campêche (*Hæmatoxylon campechianum*), le bois jaune ou fustel (*Rhus cotinus*), le gaïac (*Gaiacum officinale*). Une culture pratiquée sur une grande échelle en Haïti, est, à côté du café, celle de la canne à sucre (*Saccharum officinarum*), introduite dans l'île, dès 1506, et dont on fabrique le tafia, qui est la principale boisson alcoolique du pays, puis un rhum excellent, de la cassonnade, du sucre turbiné et même raffiné.

¹ Elisée Reclus: *Nouvelle Géographie Universelle*, tome XVII, pp. 741-742 (Paris, 1891).

Le tafia est consommé dans l'intérieur de l'île ; les autres produits de l'industrie sucrière sont exportés sur une échelle restreinte.

Les vivres sont en abondance et fournissent au peuple une nourriture facile, saine et substantielle. Il faut citer en première ligne, le fruit du bananier (*Musa paradisiaca*) les racines du manioc, *Jatropha manihot* et de l'igname (*Dioscorea alata*), le maïs (*Zea mays*), le riz (*Oryza sativa*), la patate (*Ipomœa batatas*). Une grande quantité de légumes aussi variés que succulents complètent les aliments du régime végétarien.

Si du règne végétal on passe au règne animal, on trouve que la faune d'Haïti est aussi riche, aussi précieuse que sa flore. Les bêtes de boucherie, les bêtes de trait se rencontrent en grand nombre en Haïti, une partie dès l'époque de la découverte et la plupart à partir du commencement de la colonisation des Espagnols et des Français. Le bœuf, la chèvre (*Capra*), le porc (*Sus domesticus*), le cheval, l'âne, le chien s'y sont acclimatés sans effort, en subissant des transformations qui les ont adaptés au climat, sans rien changer à leurs qualités génériques ou spécifiques.

Le petit gibier foisonne dans l'île. Les espèces ornithologiques y sont aussi nombreuses que remarquables. Les bois sont, par endroits et à certaines époques de l'année, littéralement couverts de ramiers grands et petits (*Columba palumbus* et *Columba ænas*), de tourterelles (*Columba turtur*), de perdrix (*Perdrix rubra*), d'ortolans (*Emberiza hortulana*), de sarcelles (*Anas boscas*)

et de pintades (*Numida meleagris*), qui parsèment les sentiers montagneux et se rencontrent même dans la plaine. Les gallinacées de basse-cour, tels que le dindon (*Meleagris*), le coq (*Gallus* et *Gallina*), le pigeon (*Columba livia*) sont partout en abondance; et le climat dispense de toute recherche artificielle pour en augmenter la production.

Pour ce qui concerne les crustacées, les mollusques et les poissons, la position de l'île, les profondeurs variées des flots océaniques qui l'entourent et les courants sous-marins, sur le passage desquels elle se trouve, en face du golfe du Mexique, tout indique combien sa faune marine doit être riche en espèces, et la pêche doit être facile dans ses eaux territoriales.

Et remarquons qu'à côté de tous ces animaux utiles, on ne rencontre, en Haïti, aucun carnassier, aucun insecte vraiment dangereux, la piqûre des araignées-crabes (*Lycosa tarantula*), des scorpions (*Scorpio occitanus*) et des mille-pieds (*Scolopendra morsicans*) n'étant d'aucune gravité. Point de reptile au venin meurtrier, tel que le trigonocéphale (*Bothrops lanceolatus*) qui n'infeste, dans les Antilles, que la Martinique et Sainte-Lucie.

Toutes les conditions se réunissent donc pour faire de l'île d'Haïti, un vrai Eden, terre généreuse, émancipatrice, capable de régénérer toutes races d'hommes jouissant de ses bénédictions, pourvu que d'autres conditions plutôt délétères ne viennent point en neutraliser l'heureuse influence.

LES NÈGRES

Comme je crois l'avoir démontré d'une façon irréfutable, dans mon ouvrage *De l'Égalité des Races Humaines*,¹ la race noire est aussi perfectible que n'importe quelle autre. Et si on voulait considérer toutes les particularités anatomiques ou physiologiques qui distinguent l'Éthiopien du Caucasien, en s'appuyant sur les données scientifiques les mieux établies, quoique peu ou point envisagées dans les discussions, ou spéculatives ou anthropologiques, il faudrait inévitablement en conclure que la nature a doué l'homme noir de qualités physiques qui lui assurent une évolution beaucoup plus rapide que celle de l'homme blanc. Une telle induction serait rationnellement basée sur la plus grande plasticité histologique que procure au premier la chaleur supérieure emmagasinée en son organisme, la chaleur étant, — en physiologie, comme ailleurs, — la source de toutes les forces, la matière dont est fait tout effort, tout travail, soit physique, soit intellectuel.

Il semble donc que le nègre haïtien devrait faire preuve d'un développement national merveilleux, atteignant en peu de temps un haut degré de civilisation, unissant le bien-être matériel à l'épanouissement de l'esprit et de la conscience, réalisant toutes les conquêtes de la richesse, de la science et de la morale. Mais tel n'a point été le cas. Les Européens ou les blancs américains qui voyagent ou séjournent quelque temps dans le pays, partent de là pour déclarer que la race noire est d'une infériorité irré-

¹ A. Firmin : *De l'Égalité des Races Humaines* (édité par F. Pichon, Paris, 1885).

médiable, puisque là où le Caucasien aurait tiré les plus brillants résultats, l'Haïtien vit dans un état de demi-barbarie, dont le niveau social tendrait à baisser chaque jour, dans une régression inéluctable vers le type des sociétés africaines les plus arriérées.¹ Tous ceux qui écrivent ou répètent de telles paroles, ont un intérêt moral ou matériel à soutenir une opinion qui flatte leur orgueil ou fait leur affaire. Ils n'ont cure de chercher les raisons qui expliquent la contradiction réelle existant entre les facilités naturelles offertes au noir haïtien, pour évoluer, et l'état stationnaire sinon rétrograde de la nation haïtienne. Bien plus, ils concluent, *a priori*, que cet état de choses a son explication dans le fait même de l'infériorité ethnique du nègre. Cette façon de raisonner est-elle conforme à la logique et surtout aux procédés de la science moderne? Nullement. Tout d'abord, il faut se demander dans quel état matériel et moral se trouvaient les nègres transportés dans la colonie de Saint-Domingue, devenue Haïti, après la proclamation de l'indépendance nationale.

C'étaient des hommes tirés de régions fort différentes de l'Afrique équatoriale ou équinoxiale. En partant du nord du continent noir, des *Sénégalais*, des *Yolofs*, des *Foulahs* (Peuls ou Poulards), des *Bambaras*, des *Mandingues*, des *Bissagots*, des *Sofos* se rencontraient, pêle-mêle, dans les marchés à esclaves de la colonie. Ils étaient embarqués sur divers points de la côte occidentale d'Afrique, sur un parcours de plus de 1,000 kilomètres, depuis

¹ Spencer St. John: *Hayti or the Black Republic*, Introd., p. vii.

le 17^{me} jusqu'au 7^{me} degré de latitude septentrionale. Au sud de Sierra-Leone, on embarquait pour Saint-Domingue des nègres de la Côte d'or, dont les *Aradas*, les *Socos*, les *Fantins* (Fants ou Pahouins), les *Caplaous*, les *Mines* et les *Agonés*. De la côte des Esclaves on a tiré les *Cotocolis*, les *Popos*, les *Fidas* ou *Foëdas*. Viennent ensuite les *Haoussas*, les *Ibos*, les *Nagos*; les *Congos* tirés de la Côte du Congo ou d'Angola, partagés en sous-divisions de *Congos-Mayoumbés*, *Congos-Moussombés* et *Moudongues*. De l'Afrique orientale ont été tirés les nègres de la côte de Mosambique, dont les *Mosambiques*, proprement dits, les *Quilois*, les *Quiriamis* et les *Montfiats*.

Ces nègres sortis des divers points de l'Afrique, souvent aussi distants que l'espace qui s'étend du Portugal aux monts Ourals, étaient forcément étrangers, les uns aux autres, n'ayant de commun que leur commune souffrance : de même que l'œil peu exercé d'un africain pourrait confondre, entre les blancs, le brun Portugais et le Russe du Nord, de même les Européens confondent aisément le Sénégalais et le Ibos ou le Peul ; mais il y a peut-être plus de différence ethnographique entre ce dernier et l'habitant du Sénégal qu'entre l'Espagnol et l'Anglo-Saxon. « Tous ces nègres, écrit Moreau de Saint-Méry, que je confondrai ainsi pour être mieux entendu des colons de Saint-Domingue, n'ont pas la peau d'une couleur réellement noire, mais souvent d'une teinte jaunâtre, qui fait qu'on pourrait en prendre plusieurs pour des mulâtres, si des marques, plus ou moins multipliées, plus ou moins ridicules pour l'œil qui n'y a pas encore été ac-

coutumé dès l'enfance, ne montraient qu'ils sont Africains et nègres.»

Ces hommes se distinguaient non seulement par des particularités somatiques qui les différenciaient sensiblement, mais encore étaient éloignés, les uns des autres, par des différences sociologiques plus importantes et plus obstructives des relations communales. Ils ne parlaient pas les mêmes langues. La glottologie africaine, inconsistante et arbitraire, — par suite de la vie de clan ou de tribu plus ou moins fermée, formant des îlots ethnographiques restreints et sans adhérence, — ne présente guère d'assimilations linguistiques, telles qu'il s'en trouve dans la classification des langues européennes, par exemple. Les **langues** d'origine latine, saxonne, germanique, celtique et même slave, sans être des instruments de facile intercommunication pour les idées et les sentiments des divers peuples qui les parlent, ont assez de point de contact (même en écartant toutes les spéculations sur l'*arianisme*), pour que l'on ait la chance de trouver quelques mots ayant une signification semblable ou approchante, dans deux ou trois langues absolument distinctes. Il n'en est pas ainsi des idiomes africains. Il est vrai que l'invasion des Arabes a beaucoup amélioré cet état de choses, en implantant à travers toute l'Afrique la langue des conquérants plus ou moins africanisée; mais la difficulté de se comprendre n'est pas moins restée un des obstacles les plus sérieux à l'interpénétration des populations du continent noir.

D'ailleurs, quand bien même ils se comprendraient

aisément, il y aurait encore, pour les isoler, les obstacles amoncelés par la végétation monstrueuse des tropiques, élevant des barrières infranchissables, d'une contrée à l'autre, d'une province, d'une ville, à une autre province et à une autre ville, dont la distance kilométrique est parfois insignifiante. Dans un ouvrage inédit, j'ai tâché de décrire les particularités topographiques qui rendent extrêmement difficiles les voies de communication en l'Afrique. Ici, je me contenterai d'une citation de Stanley : « En quittant l'ombre de la forêt, dit-il, — en parlant du voyageur, — il passe, par exemple, tout le long d'une souche gisant à terre et mesurant une trentaine de mètres, puis une branche le porte à tourner à angle droit ; de là, faisant quelques pas sur le sol découvert, il se trouve devant un énorme fût, à hauteur d'épaule, qu'il est obligé de grimper. Bientôt un autre géant de la forêt lui barre le passage, déployant sa puissante ramure dans tous les sens, en bas, en haut, tout autour du malheureux piéton ; il lui faut s'insinuer, s'accrocher, ramper, se suspendre ou se hisser jusqu'à une maîtresse branche et, de là, redescendre sur le premier tronc ; demi-tour à droite, sautez sur un second ; demi-tour à gauche, escaladez un troisième tombé obliquement sur son camarade et dont la tête est engagée dans les rameaux d'un quatrième, à six mètres du sol. . . Trois fois, j'ai échappé à une mort imminente, au cours de cette terrible gymnastique. Un de nos hommes tomba et mourut du coup ; plusieurs furent sérieusement blessés. »¹

¹ Stanley : *Les Ténèbres de l'Afrique*, tome I, pp. 237-238 (Paris, Hachette, 1891).

Qu'on y joigne les chaleurs tropicales, la pauvreté de la faune africaine, la rareté de l'eau, lorsqu'on ne se trouve pas en face d'un fleuve impétueux, aux cataractes mugissantes et infranchissables, on aura une idée encore bien pâle de cette Afrique prodigieuse, *Africa portentosa*, d'où sont venus les hommes de différentes régions, transportés par les négriers en Haïti.

Quand ils n'étaient pas absolument étrangers, c'est-à-dire quand ils sortaient de deux tribus voisines, ayant d'anciennes relations, de façon à pouvoir se comprendre, neuf fois sur dix, il existait entre eux des inimitiés intransigeantes, des haines de clan irréductibles et violentes; même ceux d'une même tribu se combattaient et se retenant plus souvent qu'ils ne se groupaient en faisceau. Cet antagonisme dépressif est le résultat naturel, inéluctable de la vie même qu'ils avaient menée dans le pays natal, où la lutte pour l'existence matérielle, au milieu de la pénurie des victuailles, poussait les uns à ne voir dans les autres que des compétiteurs alarmants. Le plus souvent, de par la loi malthusienne, ceux qui ne cherchaient pas à faire disparaître les autres, devaient disparaître eux-mêmes; car « au banquet de la vie il n'y aurait plus de place pour eux. » Là où la nature dévorante et marâtre de l'Afrique poussait la misère à son degré ultime, l'homme s'était même transformé en égorgeur d'hommes, *homo homini lupus!* et l'anthropophagie devint une garantie de supériorité physique et intellectuelle pour ceux qui le pratiquaient, tels les Pahouins!

C'est dans cette misère spirituelle et corporelle que les

nègres furent, en général, débarqués sur la terre généreuse de Quisqueya. Là, sans doute, tout devait changer dans leurs environnements cosmologiques. Pour la plupart, la transportation était le passage d'une région infernale dans un milieu paradisiaque. Je ne veux pourtant pas laisser, par ces constatations, l'impression fautive que tous ces Africains étaient de vrais sauvages et qu'on ne pouvait rencontrer sur le sol de l'Afrique que barbarie et sauvagerie. Moreau de St-Méry a essayé de donner une idée de l'état moral des divers groupes de nègres importés à Saint-Domingue. « Les habitants de la Côte d'or, dit-il, sont très orgueilleux, livrés à des guerres continuelles, capricieux et prompts à se donner la mort. » Il ajoute plus loin : « L'intelligence est un caractère commun à tous les nègres de la Côte d'Or et à ceux de la Côte des Esclaves ; mais les mœurs de ces derniers sont vraiment sanguiinaires, surtout chez les *Juidas* ou *Aradas* proprement dits, dont la férocité est assez connue par tout ce que l'histoire a publié de vrai, mais de presque incroyable, sur les Dahomet à qui les rois de Juida (Wida ou Ouida), ont fait aimer le sang, à force d'en répandre eux-mêmes. » Mais il dit qu'ils sont actifs et adonnés au commerce.

« Les vrais Congos, les Francs Congos, pour me servir de l'expression de Saint-Domingue, dit le même écrivain, sortent du royaume de Congo et d'Angole et sont, comme tous ceux de cette côte, d'une douceur et d'une gaieté qui les font rechercher. Aimant le chant, la danse et la parure, ils sont d'excellents domestiques ; et leur intelligence, leur facilité à parler purement le créole, leurs figures en-

jouées et sans marques, surtout les femmes qui ont deux petites élevures près des tempes que la coquetterie pourrait ne pas toujours condamner, les font préférer pour les services des maisons. On en fait aussi d'habiles ouvriers et de bons pêcheurs. On prise beaucoup les femmes Congos pour la culture, parce qu'elles y sont accoutumées dans leur pays.»¹...

« A Billeh, c'est-à-dire à 600 milles (ou 966 kilomètres) nord-est de Freetown, dit M. G. Valbert, M. Blyden a découvert dans une bibliothèque musulmane des traités de dévotion, de poésie, de rhétorique et d'histoire composés par des auteurs foulahs (Peuls) ou par des écrivains mandingues.»²

Toutefois les nègres transportés à Saint-Domingue n'avaient aucune disposition pour évoluer immédiatement vers les formes sociales supérieures. Non seulement ces dispositions psychologiques n'existaient pas; mais il y avait souvent, tout au fond de leur être, des inclinations ancestrales qui les attiraient vers une rétrogradation malheureuse. Pour se racheter de la fatalité des influences ataviques, il leur aurait fallu une évolution favorisée par l'amélioration tant de leur existence morale que de leur existence matérielle; et cette évolution, pour annuler les instincts héréditaires, demanderait à s'effectuer d'une façon constante et persévérante, à travers au moins quatre à cinq générations. Mais le nègre, au lieu d'arriver sous

¹ Moreau de St-Méry: *Description de la Partie Française de l'île de St-Domingue*.

² G. Valbert (*Revue des Deux Mondes*, 1er novembre 1887).

le ciel des Antilles avec la liberté individuelle, indispensable à tout perfectionnement de la personnalité humaine, sous le stimulant de la responsabilité de ses actes, y débarquait comme une machine ou la chose d'un autre homme. Comment pouvait-on en attendre une manifestation des résultats qu'enfante seulement la liberté? Pour éviter la douleur et chercher un plaisir plus ou moins élevé, l'être libre observe, tâtonne, fait son expérience. Graduellement, il finit par se créer des habitudes de contrainte autonome, qui se traduisent en règles de conduite, en négligeant un moindre plaisir actuel, soit pour éviter la conséquence immédiate de douleurs plus grandes, soit pour s'assurer la délectation quoique tardive d'un plus grand plaisir. De là sort, à la longue, le progrès moral, qui est inhérent à la nature humaine et dont l'absence complète est un phénomène ontologique impossible à constater, en dehors de certaines causes antagonistes et abortives de toute éclosion de la vie psychique.

Enchaîné dans les liens d'une servitude abrutissante, le nègre jeté à Saint-Domingue y retrouvait, sous d'autres formes, un milieu aussi nuisible que celui qu'il avait quitté, non volontairement, non en émigrant réfléchi, mais garrotté et éreinté, sous la dure main d'un vainqueur cruel, livré à la cupidité d'un négrier qui, pour en tirer parti, le réduisait à l'état de pure animalité.

Déjà, dans les cales du navire qui le transporte aux rives caraïbéennes, il est en face de toutes les horreurs de l'enfer, n'ayant d'autre compensation de ses misères africaines que la sécurité d'être nourri grossièrement, il est

vrai, mais assez abondamment pour qu'il engraisse au point d'être mis en valeur, pour le marché, tel un bœuf ou un cheval dont on veut tirer le meilleur prix, à une foire quelconque. Quand il ne meurt pas, dans l'air confiné où il est concentré avec cent autres compagnons de douleur, ou que, — tenté de se révolter, — il n'est pas fusillé à bout pourtant, par les meurtrières percées tout exprès dans le pont du négrier, il finit par ne vivre que du ventre et pour le ventre. Voilà ce que le Caucasien, fier de sa supériorité intellectuelle et morale, fait du nègre,

Sanctius his animal mentisque capacius alta,

avant de le présenter comme un type d'une infériorité irrémédiable. Pourtant le beau ciel étoilé des Antilles, les fruits au jus délicieux, les fleurs aux parfums vivifiants, cette nature généreuse, cette terre de rédemption ne vait-elle pas, dans sa puissance de bonne fée, redonner à cet être humain le ressort qui fait de lui un géant, telle la force qu'elle communiquait à Antée, dans le mythe antique?... Mais le maître de l'esclave veillait. Tout était combiné pour empêcher le nègre de tourner son regard vers le ciel et de se distinguer des autres animaux de la création. Le travail forcé, auquel il était condamné, n'avait pas pour unique but la plus grande quantité de produits destinés à la jouissance insatiable du propriétaire de chair humaine, il servait encore à le *rompre*. Frederick Douglass, ce grand esprit et ce noble cœur, en qui la consanguinité africaine n'avait rien enlevé de la supériorité géniale, a dépeint¹ les tortures qu'on lui faisait souffrir,

¹ Frederick Douglass: *My Life and Time*.

de classe, — étaient composés de noirs et jaunes libres, les premiers avaient généralement un métier, à l'aide duquel ils avaient pu obtenir leur affranchissement par le produit de leur travail, tandis que les mulâtres étaient généralement affranchis par leurs pères, quand la mère les connaissait, ou par d'autres maîtres qui accordaient aux négresses la liberté ainsi qu'à leurs enfants. De là leur instinct du fonctionnarisme et leur répulsion pour tout travail sérieux et exigeant de pénibles efforts. Disons encore que les mulâtres employés à la maréchaussée coloniale étaient surtout utilisés à la chasse des nègres marrons, ces bandes de rebelles qui infuseront, à la fin, dans toute la colonie, l'esprit d'insoumission et de révolte, destiné à libérer l'homme noir du joug de l'esclavage.

Dès la première moitié du 18^m siècle, les populations coloniales de St-Domingue étaient donc composées de blancs, de mulâtres et de noirs. Les blancs étaient tous libres; les mulâtres étaient pour environ $5/6$, libres et près de $1/6$, esclaves, les nègres étaient pour plus de $29/30$, esclaves et près de $1/30$ libres. Ces populations formaient trois grandes classes, qui étaient plutôt des castes. La caste des blancs était divisée en deux classes: les *grands blancs*, c'est-à-dire grands planteurs, propriétaires urbains, riches commerçants et fonctionnaires coloniaux, et les *petits blancs*, c'est-à-dire les ouvriers et les hommes de basse condition; la caste des mulâtres se divisait, comme nous l'avons vu, en affranchis ou ingénus, pour la majeure partie, et en esclaves employés dans la domesticité; la caste des noirs formait la grande armée

des esclaves, employés à la culture, avec une petite quantité d'affranchis ou ingénus adonnés aux métiers pénibles, tels que la charpenterie, la maçonnerie, la menuiserie, etc., par lesquels ils arrivaient souvent à une situation pécuniaire fort au-dessus de l'aisance.

Les grands blancs vivaient insoucians et fiers, se prélassant dans un bien-être qui leur faisait oublier le reste du monde. Les petits blancs haïssaient les grands blancs, qui les méprisaient; ils méprisaient d'autant les mulâtres et ne comptaient nullement les nègres au rang de facteurs humains. Les mulâtres regardaient les grands blancs avec une crainte révérentielle, mêlée d'un dépit silencieux; haïssaient les petits blancs dont ils dévoraient les injures avec impatience et . . . méprisaient les nègres qu'ils croyaient aussi inférieurs à eux-mêmes qu'ils étaient obligés de se sentir inférieurs au blanc. Le nègre souffrait, au bas de l'échelle, toujours confiant dans le mulâtre qu'il aimait, et maudissait le blanc, qui était son bourreau visible et impitoyable.

Tel était l'état des choses dans la colonie de St-Domingue quand éclata la Révolution de 1789.

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Ailleurs, désirant de faire ressortir les points de comparaison historique qui donnent aux études sociologiques une consistance si prestigieuse, je me suis longuement arrêté sur la Révolution de 1789, qui mérite qu'on y fixe la pensée, afin de bien examiner ce mouvement extraordinaire parti de la France pour remuer tout le monde

occidental. Ici, courant au but de ce travail, qui a déjà pris une proportion beaucoup plus large que celle projetée au commencement, — qu'il me suffise de dire que l'écho de toutes les manifestations des idées de justice et de liberté, qui faisaient tressaillir l'âme française, se répercuta, grossi et prodigieux, dans la colonie de St-Domingue. Ces idées pénétrèrent dans l'esprit des mulâtres et des noirs et commencèrent à y fermenter, dès la première *Déclaration des droits de l'homme*. « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit, » disait l'article 1^{er} de la Déclaration proclamée le 26 août 1789. C'était une condamnation formelle de l'esclavage et de toutes les inégalités instituées par la réglementation du *Code Noir*, et surenchéries par les ordonnances coloniales, en même temps que des anciennes traditions de la mère-patrie, classant les Français en nobles et roturiers.

Les petits blancs furent les premiers à applaudir à l'œuvre de la Constituante. Ils se mirent immédiatement au rang des révolutionnaires les plus zélés, en essayant de s'emparer de la direction des affaires de la colonie. Bientôt les hommes de couleur libres, dont plusieurs étaient élevés en France et s'y trouvaient à cette époque, se remuèrent pour obtenir l'égalité civile et politique avec le blanc. Les anciens privilégiés résistèrent. De là sortirent des collisions sanglantes, d'abord entre les grands blancs et les petits blancs, *pompons blancs* contre *pompons rouges*, ensuite entre les hommes de couleur et les blancs.

Le premier choc entre les mulâtres et les blancs, qui nous intéresse plus particulièrement, eut lieu dans l'entre-

prise d'Ogé et de Chavannes, tentant d'obtenir par la force l'exécution du décret voté le 28 mars 1790, dont l'ambiguïté intentionnelle laissait place à la plus dangereuse controverse. Malgré les conseils de Chavannes, Ogé avait refusé de s'assurer l'alliance des noirs dans sa revendication des droits contestés à sa caste par les blancs de toutes les catégories. Il ne voulait pas démériter aux yeux des *gens honnêtes*, c'est-à-dire les propriétaires d'esclaves. Il s'imagina qu'avec une petite bande de deux à trois cents congénères, il pourrait effrayer les blancs et les réduire à résipiscence. Il lança une sommation à l'Assemblée provinciale du Cap, lui demandant de faire promulguer le décret du 28 mars. En manière d'arguer, il écrivit à ce corps « Mes prétentions sont justes et j'espère que vous y aurez égard; je ne ferai pas soulever les ateliers: ce moyen est indigne de moi. Apprenez à apprécier le mérite d'un homme dont les intentions sont pures. Lorsque j'ai sollicité à l'Assemblée Nationale un décret que j'ai obtenu en faveur des *colons américains*, connus anciennement sous l'épithète injurieuse de *sang-mêlés*, je n'ai pas compris dans mes réclamations le sort des nègres qui vivent dans l'esclavage. Vous et vos adversaires avez empoisonné mes démarches pour me faire démériter des gens honnêtes. Non, non, Messieurs, nous n'avons réclamé que pour une classe d'hommes libres, qui étaient sous le joug de l'oppression depuis deux siècles.»¹

¹ Pamphile de Lacroix: *Mémoire pour servir à l'Histoire de St-Domingue*, tome I, p. 56.

Les *colons européens*, pour toute réponse, marchèrent contre Ogé et Chavannes avec d'autant moins d'hésitation qu'ils étaient tranquilisés de la crainte d'un soulèvement des ateliers. La petite bande de « colons américains » fut facilement écrasée, isolée qu'elle était de l'appui indispensable des noirs, qui attendaient, confiants, qu'on les eût conviés à la lutte. Les deux chefs des hommes de couleur et une quarantaine de leurs amis cherchèrent un refuge dans la partie orientale de l'île, en se mettant sous la protection des autorités espagnoles. Mais, à la honte de l'humanité, ils furent livrés à l'Assemblée provinciale du Nord et jugés sans merci. Treize en furent condamnés aux galères. Ogé et Chavannes furent rompus vifs, mis sur la roue la face tournée vers le soleil, pour y souffrir la plus cruelle des tortures. Les hommes de couleur du Sud avaient répondu à l'appel d'Ogé et s'étaient réunis au nombre de cinq cents, commandés par Boury et Rigaud ; mais, ayant appris que des forces militaires de Port-au-Prince marchaient contre eux, ils se dissipèrent, sans essayer une résistance sérieuse. Ce ne fut toutefois que partie remise.

Les hommes de couleur de l'Ouest se levèrent, à leur tour. Instruits par l'expérience qu'ils seraient impuissants à rien obtenir, sans la coopération des noirs, ils enrôlèrent dans leurs rangs un bon nombre d'esclaves. Ils furent attaqués mais résistèrent avec avantage. Les blancs comprirent alors qu'il y aurait un réel danger à continuer la lutte et ils proposèrent une transaction : ce fut le *concordat* du 24 octobre 1791. Cet acte stipulait

« 1° que la garnison de Port-au-Prince serait formée moitié de gens de couleur, moitié de blancs; 2° que les juges d'Ogé et de Chavannes seraient voués à l'infamie; 3° que l'Assemblée coloniale serait dissoute et qu'on en élirait une nouvelle, conformément aux dispositions du décret du 15 mai 1791.»

Ce serait là une belle page historique, sans l'ignoble abandon des nègres dit *Suisses* à la vengeance des blancs, après que les gens de couleur avaient obtenu un succès dû en grande partie au courage de leurs parents noirs. Trois cents anciens esclaves déportés de la colonie furent jetés sur les côtés de la Jamaïque. Renvoyés à St-Domingue, ils furent égorgés ou noyés dans la rade du Môle St-Nicolas. Les colons en prirent occasion pour ruiner la confiance que les noirs plaçaient dans les mulâtres. « Les blancs, dit Madiou, envoyèrent dans l'Ouest une vingtaine de ces anciens esclaves comme une preuve de la perfidie des hommes de couleur à l'égard des noirs.»¹

Mais si, dans le Sud et dans l'Ouest, les noirs restaient dans l'impuissance, tout le temps que l'alliance des hommes de couleur avec le blanc avait duré, dans un sentiment commun en faveur du maintien de l'esclavage, il en fut autrement dans le Nord, où l'écrasement d'Ogé et de Chavannes laissait les blancs seuls en face des nègres. Ceux-ci, dès le commencement des contentions surgies entre les hommes de couleur et les colons, avaient éprouvé un certain changement dans leur existence. Ils

¹ Madiou: *Histoire d'Haïti*, tome I, p. 83 (Imp. Courtois, Port-au-Prince, 1847).

pouvaient désertar presque impunément les ateliers et se jeter dans les bois, puisque les mulâtres, qui servaient spécialement à leur donner la chasse, étaient devenus suspects ou mal disposés. Le type le plus remarquable de ces nègres marrons était le fameux Macandal, sorcier intelligent, qui fut peut-être le premier initiateur des noirs dans leurs aspirations vers la liberté. Leurs bandes devinrent de plus en plus nombreuses, de plus en plus décidées, à mesure que les noirs se pénétraient des idées de rénovation sociale qui s'exprimaient constamment autour d'eux. En effet, leurs maîtres, de toutes catégories, n'avaient nulle méfiance; on causait en leur présence, voyant en eux des êtres incapables d'y rien comprendre.

Le soulèvement général éclata dans la nuit du 23 août 1791. Tous les ateliers des environs du Cap furent désertés et les noirs se réunirent dans le district de Mornerouge, sous la conduite de Bookman. Bientôt, excités par leur chef, qui avait quelque chose du grand prêtre d'une religion inconnue, ils poussèrent un cri féroce de vengeance et se ruèrent comme une lave infernale sur les plus splendides habitations coloniales établies dans la vaste plaine du Cap. Elles furent en un clin d'œil mises en flammes. Les blancs, surpris par des cercles de feu, pris de terreur et de stupeur, se laissaient égorger ou fuyaient, éperdus, dans un affolement irrésistible. Mais, revenus peu à peu à eux-mêmes, ils s'armèrent de leurs fusils et attaquèrent les bandes indisciplinées des noirs fugitifs, qui se dispersèrent malgré les héroïques efforts de Bookman. Tombé sous les balles, le corps percé de

coups de bayonnettes, le premier chef des nègres révoltés mourut courageusement. Les colons lui décollèrent la tête et la plantèrent sur une *pique*, au milieu de la place d'Armes du Cap, avec un écriteau où se lisait cette inscription :

Tête de Bookman, Chef des Révoltés.

Cet excès de cruauté avait pour but de frapper les nègres de terreur ; mais il en résulta un effet diamétralement opposé. La tête de Bookman, grimaçant sur une pique, avec la sublime enseigne de « Chef des Révoltés, » parla plus éloquemment aux nègres du Nord que le malheureux pionnier de la liberté des noirs n'avait pu le faire, pour les maintenir au combat. En vain érigea-t-on des échafauds en permanence, où la tuerie des esclaves fut pratiquée avec des raffinements barbares. La face putréfiée de Bookman, tournée vers le ciel, criait encore : « Vengeance ! »

Les nègres dont la dispersion n'était qu'un recul, impulsion atavique du vieil homme qui dormait en eux, furent fatalement poussés à la révolte par les cruautés de plus en plus excessives des blancs. Vaincus, poursuivis sans rémission par un ennemi inexorable, ils sentirent à la fin qu'ils n'auraient de sécurité que dans la résistance armée, en repoussant la force par la force.

Ils réformèrent leurs bandes, sous la conduite de Jean-François et de Biassou, décidés à soutenir avec acharnement cette guerre servile, sans précédent dans l'histoire, mais digne des héros des plus nobles races de l'Ancien Monde et du monde ancien.

Jean François et Biassou avaient fini par s'organiser au point de prendre l'offensive contre les troupes blanches régulières, toutes les fois qu'il leur paraissait avantageux d'attaquer. La guerre ayant éclaté entre la France et l'Espagne, le ministre Acuna, homme d'état espagnol, fit proposer aux noirs insurgés de se ranger à la solde du gouvernement de Madrid. Ceux-ci, sans lien avec la France, acceptèrent avec d'autant moins d'hésitation qu'on leur garantissait la consécration de leurs grades en même temps que de leur liberté. Ils passèrent sous le drapeau jaune et rouge. Ils reçurent pour toute consigne de faire le plus de tort possible aux établissements de la colonie française. Certes, ils n'avaient point à y regarder de près, dans la haine qu'ils nourrissaient contre leurs anciens bourreaux.

Les paroisses ou districts occupés par les bandes de Jean-François furent tous, en un coup, enlevés à la France. Les nègres esclaves des localités restées françaises, ayant appris qu'on obtenait la liberté et toutes les prérogatives d'hommes libres, en passant sous le drapeau espagnol, allèrent en foule s'y aligner, en s'affublant de la cocarde blanche.

Dans leur rang se trouvait, dès le commencement de la révolte, un homme dont l'intervention dans les événements de St-Domingue devait assurer le triomphe de la cause pour laquelle ils combattaient, celle de la liberté et de l'égalité. C'était Toussaint-Louverture. Il avait ouvert sa carrière au poste modeste de médecin de l'armée, où il utilisait les connaissances pratiques qu'il avait

de la flore médicinale des Antilles et les notions chirurgicales acquises dans ses anciennes occupations de cocher cumulant l'office du vétérinaire. Par son intelligence supérieure, par son dévouement sincère à ses congénères, il parvint à prendre sur eux un ascendant décisif, chacun voyant en lui l'homme de conseil et de discernement, capable de le guider dans la nouvelle voie où le noir s'était résolument élancé. Toussaint, qui savait lire et pouvait démêler la vraie situation des affaires, sentait tout ce qu'il y avait d'inconsistant dans la position des noirs soutenant la cause d'une royauté française déchue et décapitée; mais il n'en fit point état, en considérant que le bien que lui et ses frères cherchaient, était surtout la garantie de leur liberté.

Dans ce même temps, parmi les trois commissaires civils, venus de France et débarqués au Cap, le 17 septembre 1792, se rencontrait un homme supérieur, et par l'esprit et par le cœur, le généreux Sonthonax, dont le nom ne doit jamais être prononcé par les noirs haïtiens, sans une bénédiction pour sa mémoire. D'un coup d'œil, il avait mesuré l'étendue des difficultés et l'imminence des dangers auxquels était en butte la colonie française de St-Domingue. Incapable de se laisser aveugler par des préjugés stupides de couleur ou de race, il comprit qu'il fallait attacher les hommes de couleur à la cause de la métropole en guerre avec la Grande-Bretagne et l'Espagne. Il entraîna ses collègues à réclamer des colons l'observance du décret du 4 avril 1792, rendu sur la proposition de Gensonné et par lequel l'Assemblée nationale

« reconnaît et déclare que les hommes de couleur et noirs libres doivent jouir, ainsi que les colons blancs, de l'égalité des droits politiques. » Ces derniers en furent enflammés d'indignation. Déjà leur royalisme blessé subissait à contre-cœur le cours des événements qui se déroulaient en France. Ils résolurent de se donner aux Anglais, plutôt que de partager leurs privilèges politiques avec les noirs et les mulâtres libres. La situation allait de mal en pis. C'est à ce moment qu'eut lieu, le 20 juin 1793, la collision sanglante entre Galbaud, à la tête de ses matelots, et les commissaires, appuyés des hommes de couleur avec les esclaves restés soumis. On se battit dans les rues du Cap. Les matelots enivrés, pillèrent plusieurs quartiers de la ville; mais Galbaud, sentant fléchir ses troupes armées, se sauva à bord. Les noirs révoltés, qui étaient toujours aux aguets, là où on les attendait le moins, se ruèrent sur la ville qu'ils saccagèrent, en mettant le feu à la geôle, afin de délivrer leurs compagnons faits prisonniers auparavant.

Plusieurs centaines de millions disparurent dans la flamme, cinq cents cadavres jonchaient les rues de la ville; jetés à la mer, ils étaient dévorés par les requins, qui livraient de nouveaux combats pour s'en disputer les lambeaux.

LIBERTÉ GÉNÉRALE DES NOIRS

Des trois commissaires civils, Polvérel était délégué dans le Sud, où les hommes de couleur lui prêtaient main forte et où les esclaves, moins hardis que ceux du Nord,

ne menaçaient point sérieusement d'une révolte générale. Aillaud était retourné en France. Sonthonax, au Cap, manquait de troupes suffisantes et il se sentit de plus en plus impuissant contre les noirs révoltés, dont le nombre grossissait en même temps que leur audace grandissait. Il prit la résolution de recourir à un remède radical : il accorda la liberté générale des noirs par une proclamation du 29 août 1793. « Il en fut sollicité, dit Malenfant, par les blancs du Cap qui voyaient bien que c'était l'unique moyen propre à les mettre en sécurité. M. Artau, le plus riche propriétaire de Saint-Domingue, maître de mille esclaves, tant ouvriers qu'agriculteurs, fut de ceux qui le décidèrent à prendre ce parti. » Une commission formée de trois députés de Saint-Domingue, Belley, noir, Mills, mulâtre, et Dufay, blanc, fut expédiée en France pour obtenir de la Convention nationale la ratification de la généreuse mais grave mesure prise par Sonthonax.

Dans la séance du 16 pluviôse, an II (4 février 1794), ils furent solennellement reçus au sein de la mémorable Assemblée. Le conventionnel Lacroix prononça les paroles suivantes : « En travaillant à la Constitution du peuple français, nous n'avons pas porté nos regards sur les malheureux nègres. La postérité aura un grand reproche à nous faire de ce côté. Réparons ce tort... Proclamons la liberté des nègres... Président, ne souffrez pas que la Convention se déshonore par une discussion. »

« L'Assemblée se lève par acclamation.

« Le Président prononce l'abolition de l'esclavage au

milieu des applaudissements et des cris mille fois répétés de « Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne! »

« Il s'éleva quelques débats relatifs à la rédaction du décret.

« Lacroix en propose une, qui est adoptée en ces termes :

*« La Convention nationale déclare abolir l'esclavage dans toutes les colonies; en conséquence elle décrète que tous les hommes, sans distinction de couleur, domiciliés dans les colonies, sont citoyens français et jouissent de tous les droits assurés par la Constitution. »*¹

Remarquons, en passant, que c'est aux nègres d'Haïti que tous leurs congénères des autres colonies françaises étaient redevables de la liberté générale. Sans doute, il y eut, à la Convention, un mouvement admirable de générosité et de fraternité, quand, sur la motion de Lacroix, l'immortelle assemblée se leva comme un seul homme pour voter par acclamation la liberté des nègres; néanmoins est-il bien probable qu'un tel événement pût se vérifier, sans le fait suggestif de l'attitude des noirs de Saint-Domingue? Il y a lieu d'en douter.

Toussaint-Louverture, qui n'était retenu dans les rangs de l'armée espagnole que par la seule raison qu'il y trouvait une garantie de liberté pour lui et pour les siens, n'eut plus aucun motif d'y persévérer, une fois que la liberté générale des noirs fut proclamée dans la partie

¹ *Moniteur Officiel*: « Séance de la CONVENTION, » du 16 pluviôse an II (4 février 1794).

française de Saint-Domingue. Il répondit aux ouvertures du général Laveaux, qui le conviait à retourner dans son ancien territoire. Le 18 mai 1794, il se rallia au drapeau de la République française, en frappant un coup terrible à ceux qu'il abandonnait et qu'il devait, désormais, considérer comme des ennemis. Il commença à les affaiblir moralement et matériellement, par la terreur et l'extermination.

Lorsque Laveaux, désespéré de le culbuter des environs de la Grande Rivière du Nord, à la Côte, située à cinq lieues de la ville du Cap, eut fait appel aux sentiments de Toussaint, la France avait déjà perdu plus de la moitié de la colonie. Le gouverneur déclarait, dans son rapport à la Convention, qu'il était « resserré d'un côté par les Espagnols retranchés au Fort-Dauphin, et de l'autre par les Anglais, maîtres à peu près de tous les ports de la colonie. Saint-Marc, Léogane, les Gonaïves, Jean Rabel et d'autres places importantes, comme les Verrettes, la Petite Rivière, le Gros-Morne, leur avaient été livrés par trahison. » En un rien de temps, la situation fut changée. Toussaint, à la tête de quatre mille noirs bien armés et disciplinés, s'empara des Gonaïves, de Gros-Morne, des cantons d'Ennery, de Plaisance, de Marmelade, de Dondon, de l'Acul du Nord, avec toutes ses dépendances d'alors, et du Limbé. Il opéra avec une ardeur, une rapidité et un succès qui firent dire de lui par un commissaire français : « Cet homme fait « ouverture » partout. De là son surnom *l'Ouverture*, que l'on finit par écrire *Louverture*. »

Continuant ses prouesses militaires, le général Toussaint enleva aux Espagnols Saint-Raphaël et Saint-Michel de l'Atalaye par deux assauts périlleux conduits par lui-même, le sabre au poing. Il prit Verrettes aux Anglais et aux Espagnols commandés par le général Cécilia. Le général Brisbane ayant, avec de nouvelles forces, repris la position, les Anglais furent chargés à la bayonnette et culbutés ! De l'Artibonite, il vola dans le Nord, enleva les positions militaires importantes de la Grande Rivière, de Sainte-Suzanne et de Caracol. Il enleva plus tard Las Cahobas aux Espagnols, reprit encore les Verrettes de Dessources qui s'en était emparé pour les Anglais, reconquit Mirebalais livré aux Anglais par les hommes de couleur, ramena à lui les noirs du Dokos, qui vivaient indépendants, depuis quatre-vingt ans, dans le quartier de Saltrou, à l'état de nègres marrons.

Au milieu de ces grandes actions militaires, sa grande préoccupation était surtout de réunir les noirs sous un drapeau commun, et c'est celui de la France, — vrai trait de génie, — qu'il trouva le plus digne et surtout le plus sûr pour l'accomplissement de la régénération de sa race. « Pour moi, écrit-il à Pierre Dieudonné, (campé dans le Sud à la tête de trois mille noirs), je crois que nous ne pourrions être heureux qu'en servant la République française. C'est sous ses drapeaux que nous sommes vraiment libres et égaux. »

Le gouverneur Laveaux, aux prises avec les circonstances difficiles, au milieu desquelles se trouvait la colonie, se tenait tantôt au Cap, tantôt au Port de Paix, tan-

tôt à Port-au-Prince. Après être resté quelque temps dans ces deux dernières villes, il rentra au Cap, vers la fin de 1795. Villatte, homme de couleur qui y commandait sans contrôle, éprouva un profond dépit, par le retour du gouverneur. Les amis de Villatte furent encore plus irrités. « Beaucoup de mulâtres étaient venus habiter cette ville, pour y vivre sous l'administration d'un de leurs congénères. Ils accueillirent la présence de Laveaux avec malveillance. Les uns, habitués au gouvernement de Villatte, trouvaient injuste qu'il vînt au Cap donner des ordres, d'autres redoutaient de perdre leur situation, sous une nouvelle administration. Les premiers étaient des imbéciles, les seconds des intrigants.» (St-Remy, p. 29.) « Villatte les avait favorisés outre mesure. Ils remplissaient presque toutes les fonctions civiles et municipales. La garde nationale était presque entièrement composée de mulâtres.» (Laveaux, *Compte Rendu.*)¹

Laveaux mit au comble le mécontentement de Villatte et des siens, en rétablissant l'ordre dans l'administration et en faisant entrer dans les caisses publiques plus de 150,000 livres, pour la ferme des maisons de l'État dont ils jouissaient gratis. Le 20 mars 1796, le commandant de la place du Cap se mit ouvertement en rébellion contre le gouverneur, qu'il arrêta ignominieusement et déposa dans les prisons. Voilà comment Madiou parle des recouvrements des deniers publics imposés par le gouverneur et de ce qui s'en suivit. « Cette conduite de La-

¹ Schœlcher: *Vie de Toussaint-Louverture.*

veaux, dit-il, augmenta le mécontentement qui était presque général. Villatte en profita pour organiser un mouvement populaire contre lui, afin, en l'abattant, de se soustraire à l'autorité de Toussaint, qui grandissait chaque jour.»¹

Les principaux officiers noirs, placés sous les ordres de Villatte, comprirent que le mouvement de celui-ci se faisait autant contre l'ascension politique des noirs que contre Laveaux. Pierre Michel, Pierre Leveillé, Barthélemy, Flaville et Cagnet refusèrent d'obéir aux ordres du commandant militaire du Cap, qui s'était fait nommer gouverneur de Saint-Domingue par un arrêté de la municipalité de cette ville.

Toussaint-Louverture se mit en devoir de se porter à la délivrance du gouverneur. Reconnaisant son impuissance à soutenir son mouvement audacieux, le commandant rebelle se retira dans un camp fortifié qui reçut le nom de *Camp Villatte*. Il essaya d'y organiser une résistance; mais l'influence grandissante de Toussaint-Louverture ne lui laissa plus d'illusion sur le résultat final de la lutte qu'il voulait entreprendre. Il s'embarqua clandestinement, disent quelques-uns; il fut, écrivent d'autres, déporté en France, où il resta jusqu'au moment où il put prendre une revanche, en figurant dans l'expédition de Leclerc. C'était pour la première fois que les noirs s'étaient trouvés d'un côté et les mulâtres de l'autre, dans les conflagrations de Saint-Domingue.

Le général Laveaux, en témoignage de sa gratitude,

¹ Madiou: *Histoire d'Haïti*, tome I, p. 209.

après avoir proclamé Toussaint-Louverture « le sauveur **des** autorités constituées, » le nomma son lieutenant au gouvernement de Saint-Domingue, en lui déférant la deuxième autorité de la colonie. Il fut bientôt nommé général de division et, le 17 août 1796, un arrêté du Directoire lui confirma ce haut grade.

Enfin, avec le départ successif de Laveaux et de Sonthonax, Toussaint-Louverture fut légalement revêtu de la première autorité coloniale. Il continua, quoique dénué de ressources militaires, à combattre et à culbuter les Anglais qui, mieux ravitaillés, reprenaient les positions que leur ravissait le général noir, dès que la guerre le rappelait à d'autres combats.

Le 8 mai 1798, le général Hédouville, pacificateur de la Vendée, débarqua au Cap, en mission spéciale. « Il apportait, dans ses instructions, l'ordre pour le général en chef d'arrêter Rigaud et de le déporter en France. Toussaint, de plus en plus audacieux, refusa d'exécuter cet ordre, « au nom des grands services qu'avait rendus Rigaud contre les Anglais. »¹ Mais le premier des noirs continuait à rendre à la France des services tellement signalés que la désobéissance qu'il commit, pour protéger Rigaud, fut apparemment négligée, quoique le gouvernement métropolitain en eût gardé un sérieux ressentiment que le même Rigaud exploitera plus tard.

Toussaint-Louverture finit par forcer Port-au-Prince, qui était en possession des Anglais, à capituler, le 15 mai 1798. Le major-général Maitland, ayant reconnu l'im-

¹ Schœlcher : *Vie de Toussaint-Louverture*, p. 221.

possibilité de maintenir la domination britannique à Saint-Domingue, concentra au Môle St-Nicolas toutes les troupes anglaises naguère destinées à garder les villes de St-Marc, de Jérémie et autres, ainsi que celles qui venaient d'évacuer Port-au-Prince. Le 1^{er} octobre 1798 eut lieu la capitulation du Môle entre les mains de Toussaint-Louverture, à qui les Anglais accordèrent les honneurs dûs à un monarque: la France était redevenue la seule maîtresse de la colonie.

Dans une lettre au général Laveaux, le grand général noir put écrire sans exagération « J'ai trouvé la colonie saccagée, démembrée, ruinée, occupée par les bandes de Jean François, par les Espagnols et par les Anglais, qui s'en disputaient les lambeaux. Elle est aujourd'hui purgée d'ennemis, tranquille, pacifiée, et s'avance vers sa restauration complète.»¹

Pour justifier les paroles de Toussaint-Louverture, on n'a qu'à comparer l'état économique de Saint-Domingue, aux trois époques de 1789, 1794-1796 et 1800-1801, dont nous pouvons trouver les indices dans les exportations de la colonie, à ces différentes périodes.

Pour la seule année 1789, où la colonie avait acquis son maximum de prospérité, les denrées exportées accusaient le poids de 226,046,000 livres, comprenant:

	LIVRES
Sucre blanc	48,000,000
Sucre brut	93,000,000
Sirop et tafia	26,000
Café	77,000,000

¹ *Papiers de Saint-Domingue*, tome III, p. 491.

Coton	7,000,000
Cuirs	20,000
Indigo	1,000,000

Pour la période de juillet 1794 à septembre 1796, (vingt-sept mois), le poids de l'exportation ne montait qu'à 9,072,401 livres, se répartissant comme il suit :

	LIVRES
Sucre blanc	15,790
Sucre brut	3,922,568
Sirop et tafia	900
Café	5,013,569
Coton	107,984
Indigo	11,590

Pour l'année 1800-1801, où Toussaint-Louverture n'avait pu remonter ou reconstruire toutes les usines saccagées ou détruites, ni rétablir ou réorganiser les grandes plantations, Saint-Domingue ne recevant plus les immenses capitaux qu'y déversait la métropole en abondance, le poids de l'exportation avait pourtant atteint, suivant Pamphile de La Croix, à 71,830,612 livres, ainsi détaillées :

	LIVRES
Sucre terré	16,500
Sucre brut	18,518,572
Café	43,220,270
Coton	2,480,340
Campêche	6,768,634
Cacao	648,518
Sirop	99,419
Gomme de gaïac	77,519
Indigo	840

Ces chiffres nous dispensent d'insister sur ce fait que Toussaint-Louverture, tout en faisant la guerre, avait su organiser une nouvelle administration de la colonie.

Tout était déjà en voie de prospérer sous son gouvernement éclairé et compétent, quand survint, en 1799, la rébellion de Rigaud, sur laquelle il est inutile de s'arrêter ici. Le représentant de l'autorité coloniale à Saint-Domingue, combattu par le général de couleur, dont la vanité et l'irascibilité sont historiques, déploya toute son énergie pour ne point laisser avilir les rênes du gouvernement placées entre ses mains ; et il en sortit encore victorieux.

Ayant complètement pacifié la partie française de l'île, il pensa à prendre possession, au nom de la France, de la partie espagnole ou orientale, cédée à la République française, par le traité conclu à Bâle, le 22 juillet 1795. En effet, le 22 janvier 1801, don Joachim Garcia, gouverneur espagnol, ayant mis bas les armes, Toussaint-Louverture pénétra, avec son armée, dans les murs de Santo Domingo. Il fit amener le drapeau espagnol et hisser les couleurs de la République française. Il avait réuni l'île entière sous la domination incontestée de la France.

Mais là devaient commencer pour lui les revers de la fortune. Parvenu au faite du pouvoir, dans l'île de Saint-Domingue, il sentait bien que la destinée de ses frères noirs était entre ses mains. Il eut le pressentiment génial que la métropole, revenue de son premier enthousiasme philanthropique, pouvait penser au rétablissement de l'esclavage. Aussi, toutes ses préoccupations furent-elles d'accélérer l'évolution des anciens esclaves vers un degré de civilisation et de discipline politique, qui les rendit aptes à l'exercice de la liberté et leur inculquât surtout le

besoin de la conserver, aux prix même de leur vie. Dans un ouvrage inédit, nous avons analysé avec ampleur l'étonnante construction administrative de Toussaint-Louverture. Il y était parvenu avec une série d'ordonnances qui n'ont pas eu de précédents, à l'époque coloniale, et dont aucun des gouvernements subséquents n'a jamais offert une intelligente imitation. Citons, parce qu'elle touche tout particulièrement à l'objet qui nous occupe, une ordonnance de novembre 1798, par laquelle Toussaint-Louverture exigea que les deux tiers des cargaisons importées à Saint-Domingue fussent en comestibles, en favorisant spécialement le commerce américain. Sans nul doute, la sagacité du général en chef lui fit sentir l'importance qu'il y avait pour la seconde des grandes Antilles à resserrer ses rapports commerciaux avec les États-Unis. De là devait sortir une convention entre la Colonie, gouvernée par Toussaint-Louverture, avec l'assistance de Roume, d'une part, et Mr. Stevens, représentant de l'Union américaine, dont John Adams était alors le président, d'autre part.

Le général en chef pensa que toute son œuvre devait être consolidée par une Constitution, qui vînt fixer nettement l'avenir de Saint-Domingue et des noirs qui commençaient si heureusement l'exercice de la liberté. Cette Constitution, à laquelle avaient travaillé, sous sa direction, les hommes les plus instruits, sans exception de couleur, fut promulguée sur la place d'armes du Cap, le juillet 1801. C'était, à vrai dire, une organisation gouvernementale si distincte de celle de la mère-patrie qu'on serait

tenté de l'appeler nationale. Pas une allusion n'était faite à l'indépendance de Saint-Domingue; cependant la colonie devait jouir d'une complète autonomie, ne reconnaissant à la France qu'un droit de pure suzeraineté, avec les prérogatives qui en découlent. Le premier Consul s'en montra furieux et résolut de briser le chef noir, dont il trouva l'idée trop prétentieuse pour un ancien esclave. Il jugea que la France devait être la maîtresse absolue du sort de sa superbe colonie. Mais combien l'une et l'autre n'auraient pas gagné, en acceptant, par une habile transaction, l'heureuse conception de Toussaint-Louverture, devantant de 40 ans ce que l'Angleterre allait faire plus tard, pour s'assurer la conservation du Canada et de l'Australie?...

Les ennemis du général en chef, qui étaient, la plupart, les ennemis de la colonie même et de ses habitants, se coalisèrent contre lui. Ils unirent leurs intrigues, pour presser le gouvernement français à faire une expédition militaire contre Saint-Domingue. Bonaparte, visant à l'empire, ne cherchait qu'une bonne occasion pour se débarrasser de ses anciens compagnons de gloire, restés de bons et loyaux républicains. Il prêta une oreille complaisante tant à Rigaud et à ses partisans qu'aux anciens colons qui rageaient et trépignaient de colère; car de penser que les nègres pouvaient être appelés à la dignité d'hommes libres, avec un ancien esclave à la tête de la superbe colonie, les empêchait de dormir, depuis cinq ans. Au fond, les uns et les autres ne faisaient que lui demander une chose déjà bien résolue en son esprit.

L'expédition partit contre Saint-Domingue, ayant une force de vingt deux mille hommes, composée en majeure partie des vétérans des armées d'Italie et d'Égypte. Elle eut pour chef un beau-frère du premier Consul, le général Leclerc, nommé capitaine-général. Tous les hommes de couleur qui avaient fui en France, lors de la débâcle de Rigaud, Rigaud lui-même, Villatte et d'autres de leurs partisans, se montrèrent zélés à entrer en campagne, espérant que le triomphe de l'expédition serait le leur propre.

Quand les vaisseaux de guerre français se présentèrent dans les eaux du Cap, le gouverneur Toussaint-Louverture était dans la partie orientale de l'île, dont il accélérât l'organisation administrative, afin d'unifier autant que possible les deux anciennes colonies. Le général Leclerc fit injonction au général Henry Christophe de lui livrer les fortifications et la place de cette ville. Le général noir refusa d'en rien faire, avant l'ordre exprès de son chef direct. Le capitaine-général, indigné, le menaça de débarquer quinze milles hommes pour le mettre à la raison; Christophe, encore plus indigné, répondit: « On nous prend donc pour des esclaves! Allez dire au général Leclerc que les Français ne marcheront que sur un monceau de cendres et que la terre les brûlera... »

En effet, Rotopchine, en incendiant le Kremlin, en 1812, ne fut que l'imitateur de Christophe, qui au premier coup de canon de l'escadre française, brûla l'opulente ville du Cap, en mettant le feu à sa superbe maison!... Toussaint-Louverture, avisé et aussi prompt

que l'éclair, se précipita sur la scène, comme un vieux lion rugissant et prêt à affronter son agresseur. Il accomplit des prodiges de valeur, d'énergie et d'activité; mais il était pris au dépourvu. Le travail même qu'il avait fait pour organiser la colonie, au point de vue économique et administratif, avait considérablement affaibli ses ressources militaires. En effet, il commençait à faire dominer le régime civil sur celui des épauettes. Des quarante-huit à cinquante et un mille hommes de troupes soldées qui se trouvaient en activité dans la colonie française de Saint-Domingue, à la fin de 1797, il ne garda sous les armes, après la fin de la guerre civile allumée par Rigaud, qu'une quinzaine de mille soldats de toutes armes, y compris la gendarmerie. Cette force militaire et policière devait garder l'île entière, après la prise de possession de l'ancienne colonie espagnole. C'est donc à peine si le gouverneur pouvait disposer de sept mille hommes de troupes régulières, dans les départements de l'Artibonite et du Nord, contre une invasion de vingt-deux mille hommes aguerris et habitués à la victoire.

Pour comble de difficultés, partout où les hommes de couleur jouissaient d'une certaine influence, des défections sacrilèges se vérifiaient, à chaque moment, en faveur de l'armée expéditionnaire dont la mission était non seulement d'abattre la puissance du gouverneur, mais aussi de rétablir l'esclavage des noirs! Les opérations militaires de Leclerc en furent grandement facilitées; car il put aisément concentrer ses troupes sur un champ d'action circonscrit et s'y porter en force compacte, sans

donner à son adversaire le temps de refaire son armée. Cependant, trois mois durant, le premier des noirs tint les envahisseurs en échec. Ceux-ci tremblaient encore, même après que plusieurs victoires avaient suivi leurs armes, notamment à la Crête-à-Pierrot, où les prodiges de valeur de Dessalines et de Lamartinière ne purent résister contre des forces écrasantes. Là, Pétion, dans les rangs de l'armée expéditionnaire, mettait une ardeur opiniâtre à montrer son talent d'artilleur contre ses congénères et anciens frères d'armes enfermés dans le fort. La retraite de la Crête-à-Pierrot, où les troupes de Dessalines s'ouvrirent un passage, à la baïonnette, au milieu d'un ennemi dix fois plus nombreux, est un des plus beaux faits d'armes de l'histoire d'Haïti.

Mais bientôt les principaux lieutenants du vaillant chef noir, ayant perdu la foi dans le succès de cette lutte inégale, se rendirent au général Leclerc, qui faisait marcher la diplomatie en même temps que la guerre. Quand il n'eut pour le soutenir ni Dessalines, ni Christophe, Toussaint-Louverture comprit qu'il n'y avait plus rien à faire. Il accepta les propositions de capitulation honorable que lui fit le capitaine-général et subit, avec toute sa fermeté et toute sa dignité, le sort de la guerre qui lui était maintenant défavorable, après avoir été tant de fois souriant à son étoile. Il fut traité avec égard par le chef de l'armée expéditionnaire. il lui fut accordé de se retirer sur une de ses terres, à Ennery, où il reprit la vie privée, sans que la cessation des prérogatives de l'autorité lui fit éprouver aucune dépression morale.

Pour arriver à ses fins, Leclerc avait assuré le peuple sur la liberté, à laquelle, disait-il, rien ne serait changé. Il portait avec lui le décret rétablissant l'esclavage; mais il avait compris que l'on ne pouvait en tenter l'exécution à Saint-Domingue qu'après le désarmement général des noirs. Cela demandait du temps et des tempéraments. Pour les désintéresser de la résistance, il avait promis aux généraux et autres officiers noirs la conservation de leurs grades dans le cadre de l'armée française: il tint parole jusqu'à sa mort. Cependant il se méfiait de Rigaud. Dès qu'il put prévoir le succès de l'expédition, après la prise de la Crête-à-Pierrot, il le fit déporter, de façon à ne point laisser aux hommes de couleur un chef à l'appel de qui tous s'empresseraient de se réunir. Continuant l'exécution de son plan, il fit arrêter l'ex-général en chef de l'armée de Saint-Domingue, en y employant la déloyauté du général Brunet.

Transporté en France, Toussaint-Louverture, qui n'avait commis aucun crime, après sa capitulation lui garantissant toute sécurité, fut traité avec une dureté, une inhumanité révoltante. Enfermé dans les cachots humides du Fort de Joux, dans les froides montagnes du Jura, il y subit une longue agonie, en expiation de son génie, de sa bravoure et de son dévouement à la cause de la liberté et de la régénération des noirs.

Il mourut le 27 avril 1803.

He who surpasses or subdues mankind
Must look down on the hate of those below.¹

¹ Byron: *Childe Harold's Pilgrimage*, Cant. III, XLV.

Avec Toussaint-Louverture, nouveau Prométhée d'une race malheureuse, la masse incohérente des Africains transportés à Saint-Domingue, dans la cale malsaine des négriers, avait déjà reçu une bonne consistance et une certaine unification. Il leur avait inculqué les mœurs familiales par le mariage qu'il imposait partout et qui était spécialement protégé par les articles 9, 10 et 11 de la Constitution de 1801. Il faisait aux pères et mères de famille le devoir d'élever leurs enfants dans la religion chrétienne et dans la crainte de Dieu (article 5 de l'ordonnance du 12 octobre 1801). Par cette même ordonnance, appuyée ou complétée par plusieurs autres, la police était organisée de façon à refréner le vagabondage, enrayer les anciennes pratiques superstitieuses et rendre le travail obligatoire, tout en garantissant les bons citoyens contre tout préjudice. Pour infuser dans les masses l'esprit d'émulation, qui est le levain de toute évolution améliorante, Toussaint-Louverture, tout en protégeant les noirs contre les prétentions injustes des mulâtres ou des blancs, n'accordait les fonctions publiques ou les grades militaires qu'aux plus méritants, sans s'occuper des nuances de la peau. De là sortit ce fait que beaucoup d'anciens colons, qui étaient certainement des Français, comme tous les autres citoyens de la colonie, occupaient de hautes positions. Ni les noirs ni les mulâtres de l'époque n'y étaient suffisamment préparés, à fort peu d'exceptions. Les premiers se taisaient ; mais leurs frères de couleur en firent le principal grief contre le gouverneur impartial. Toutefois les faits ne tardèrent

pas à prouver qu'il avait construit un édifice solide et résistant. Il en avait l'intime conviction, quand il prononça ces paroles d'une sublime prophétie :

« En me renversant, on n'a fait qu'abattre le tronc de l'arbre de la liberté des noirs ; mais il repoussera, car les racines en sont longues et profondes. »

INDÉPENDANCE D'HAÏTI

LORSQUE arriva à Saint-Domingue la nouvelle de la mort de Toussaint-Louverture, il y eut une double impression parmi les indigènes. Les mulâtres qui, en général, voyaient dans la haute position du général en chef une humiliation pour leur orgueil et qui connaissaient son influence sur les masses, en éprouvèrent un sentiment de délivrance. Les noirs qui, trompés par d'insidieuses suggestions, s'étaient quelque peu relâchés de leur confiance aveugle dans leur chef naturel, comprirent enfin qu'on abusait de leur crédulité, quand on le leur présentait comme l'ami et l'instrument des blancs, puisque lui seul avait été sacrifié par le triomphe de ces mêmes blancs. Toutefois ces impressions si différentes concoururent à un même effet.

Dès qu'ils avaient appris la déportation de Toussaint-Louverture, les noirs commençaient à réfléchir; leur prévention éveillée grandissait chaque jour. Des bandes de rebelles s'organisaient dans diverses localités, surtout dans le Nord. On avait beau dépenser, à les combattre, toute l'activité et toute l'énergie de l'autorité militaire qu'ils restaient invincibles, étant insaisissables. Commet-

tant des déprédations et des actes de férocité inouïe, partout où ils surprenaient les Européens en petit nombre ou avec des forces insuffisantes pour leur résister, ils transportaient d'un endroit à l'autre, leurs camps multipliés, à travers les gorges des montagnes où ils se retranchaient et rendaient leurs positions inexpugnables. Les blancs ne pouvaient circuler hors des villes ou des bourgs, sans s'exposer à être égorgés et parfois soumis à la mort la plus cruelle, en manière de représailles.

Leclerc et son état-major, irrités et désolés d'un état de choses, où les troupes régulières, harassées et énerchées, mouraient sans gloire en des embuscades inattendues, lorsque les soldats ne tombaient pas d'insolation, crurent expédient de frapper les indigènes de terreur, en les surpassant en cruauté. « A présent que nos plans sont parfaitement connus,¹ écrivait le Capitaine-général à Bonaparte, si vous voulez conserver Saint-Domingue, envoyez une nouvelle armée. Quelque désagréable que soit ma position, je fais des exemples terribles; puisque il ne reste que la terreur, je l'emploie. A la Tortue, sur quatre cent cinquante révoltés, j'en ai fait pendre soixante.»

Les mêmes exécutions se répétaient dans l'ouest, où les hommes de couleur ne furent point épargnés. « Dans l'ouest, dit Pamphile de Lacroix, il n'y eut que quelques quartiers qui remirent leurs fusils. La population de couleur, défiante depuis le départ de Rigaud, se jeta dans

¹ Le rétablissement de l'esclavage était un fait accompli à la Guadeloupe et à la Martinique.

les mornes. Aussitôt, on multiplia dans ce département les exécutions, de la manière la plus imprudente. On y fit exécuter non seulement ceux qui furent pris les armes à la main, mais encore les hommes de couleur sur lesquels s'arrêtaient les soupçons. Les échafauds furent chargés de victimes de tout âge et de tout sexe...» Un peu plus loin, l'historien militaire ajoute cette réflexion : « Les exécutions se renouvelant chaque jour, chaque jour éclaira de nouvelles désertions. La preuve qu'on abusait des exécutions, c'est que plus elles se multipliaient, moins on en imposait aux révoltés. Les noirs montraient à la potence le courage avec lequel affrontent la mort les martyrs d'une secte ou d'une opinion qu'on opprime.»

Une fois que Pétion, qui était devenu le chef des hommes de couleur, et Dessalines, dont la défection avait irrémissiblement compromis la cause de Toussaint-Louverture, n'eurent plus la crainte de se retrouver, un jour ou l'autre, en face du premier des noirs ressaisissant son prestige et son ascendant sur les nègres de Saint-Dominique, ils se concertèrent pour chasser de l'île les Français, qui s'étaient rendus odieux à tous. Dessalines, le plus ancien général de division, fut reconnu comme général en chef des indigènes.

La guerre de l'Indépendance est pleine de faits d'armes dignes d'immortaliser les héros qui en furent les acteurs. De part et d'autre, ce fut une guerre d'extermination. Le général Leclerc, surmené, accablé des perpétuelles inquiétudes que provoquait une situation épouvantable, tomba malade de la fièvre jaune, à laquelle

avaient succombé plus de deux tiers de l'armée expéditionnaire. Il y succomba lui-même. Rochambeau, le plus qualifié parmi les généraux français alors à Saint-Domingue, lui succéda au commandement en chef de l'armée. La guerre devint de plus en plus sangoureuse. « Dessalines ordonna le massacre des blancs, l'incendie des villes et des plantations. De leur côté, les Français ne faisaient point quartier; même ils menèrent avec eux aux sièges de Léogane, deux cents chiens de Cuba « que l'on nourrissait avec de la chair de nègres et que l'on rendait plus voraces encore, en les affamant. »¹

Mais après la bataille de Vertières, où Rochambeau, tout pétri qu'il était de mépris contre la race noire, fut obligé de rendre hommage à la bravoure du général Capois dont les assauts répétés l'obligèrent à décamper, les Français sentirent bien qu'ils ne pouvaient plus maintenir leur domination sur des hommes si intrépides et si résolus. Le successeur de Leclerc fut assiégé dans les murs du Cap et bientôt, réduit à capituler, il évacua l'île, le 28 novembre 1803.

Des 35,151 hommes qui avaient été débarqués, environ 23,000 périrent de la fièvre jaune; environ 10,000 périrent de leurs blessures ou sur le champ de bataille, seulement 2,200 hommes valides s'embarquèrent au moment de l'évacuation, d'après le général Pamphile de Lacroix.

Une fois que la ville du Cap était en possession des

¹ Voir Elisée Reclus: *Nouvelle Géographie Universelle*, tome XVII, p. 755, citant Jurien de la Gravière: *Souvenir d'un Amiral*.

troupes de Dessalines et que le général en chef de l'armée française fut obligé de s'embarquer, toutes les autres villes de la colonie tombèrent, presque sans coup férir, aux mains des indigènes qui restèrent les maîtres de cette terre engraissée de leur sang et de leur sueur, pendant deux siècles de misère et d'indicibles souffrances.

Le 1^{er} janvier 1804, l'Indépendance de l'île fut solennellement proclamée et, en signe qu'une nouvelle nation avait surgi dans le concert des peuples, on relégua le nom colonial de Saint-Domingue dans les fastes du passé, et on redonna à la terre montagnaise son ancien et vrai nom : HAÏTI.



Comme pour les États-Unis et M. Roosevelt, nous avons reculé bien loin, dans les phases de l'histoire, avant d'entamer le principal sujet de cette partie de notre ouvrage, ayant pour but de faire connaître la République d'Haïti, dont les destinées dépendent, — jusqu'à un certain point, — des dispositions de la politique américaine. Avons-nous eu tort ? Je ne le pense nullement. C'est que les peuples ne s'improvisent point. Ils sont ce que les a fait leur histoire, c'est-à-dire un concours de circonstances qui ont mis sur eux un cachet, un tempérament national capable d'offrir apparemment des aspects différents, suivant les temps et les nécessités actuelles, mais qui domine toute leur conduite, dans les grandes conjonctures, où l'étoffe dont ils sont façonnés se tend et chasse la poussière des petites considérations et des cal-

culs étroits. D'ailleurs, ces courses dans l'histoire et les observations sociologiques qui en découlent sont de la plus haute utilité. Elles seules arment l'esprit des éléments nécessaires pour établir un jugement rationnel sur les choses qui paraissent des plus claires et des plus simples, au premier abord, mais dont la complexité rend la plus belle intelligence impuissante à y rien comprendre, en raisonnant, lorsqu'on manque du fil historique pour s'orienter dans un labyrinthe de faits inexplicables. Alors, pour se tirer d'embarras, on se rabattra sur une doctrine spécieuse, par exemple celle de l'inégalité des races humaines, aidant à expliquer dogmatiquement l'état stationnaire d'un peuple comparé à un autre peuple, avec des généralisations hâtives, aussi vides que prétentieuses.

En effet, que de fois ne voyons-nous pas des écrivains, des penseurs et même des savants comparer doctrinalement la République des États-Unis à celle d'Haïti? Ils se demandent comment se fait-il que ces deux pays dont le premier n'a précédé l'autre que de vingt-et-un ans dans la carrière des peuples indépendants, paraissent entraînés par deux courants opposés. L'un gravit les hauteurs de la civilisation avec une impétuosité, une vigueur et un génie qui étonnent les vieux peuples et les portent à l'admiration et au respect; tandis que l'autre a tout l'air de rétrograder ou de se confiner dans une stagnation nationale, une inconsistance politique et une impéritie, qui en font l'hilarité du monde civilisé et n'attirent que le dédain. Ce sont là des faits patents et mêmes tangibles; mais ils ont leur cause et leur explication ailleurs que

dans la doctrine simpliste et erronée de l'inégalité des races.

Quand, en mathématiques, on veut comparer deux valeurs, les termes de cette comparaison doivent être une proportion, c'est-à-dire une égalité de rapports. Il faut que les *antécédents* correspondent aux *antécédents* pour que les *conséquents* puissent correspondre aux *conséquents*. En passant des mathématiques, qui sont placées au plus bas échelon de la hiérarchie des sciences, à la sociologie qui en occupe le sommet, suivant Auguste Comte, la même vérité subsiste dans sa parfaite intégrité. Aussi, pour comparer deux peuples, en vue d'en tirer un rapport réel entre leurs évolutions respectives, est-il indispensable qu'ils aient eu les mêmes antécédents, si on désire y trouver les mêmes aboutissements sociologiques. Si les antécédents ne sont pas les mêmes, le rapport ne sera réel et exact qu'autant que les conséquents, — le développement de civilisation actuelle, — seront différenciés en proportion des antécédents connus. Lors donc que l'on compare les États-Unis à Haïti, il est illogique de s'attendre à trouver dans les deux pays les mêmes résultats acquis, en un temps donné, quand il existe entre les facteurs politiques ou les antécédents historiques, qu'il ont été en action, de part et d'autre, une différence aussi tranchée, aussi profonde.

D'une part, nous voyons dans les premiers colons, formant l'estoc du peuple américain, des immigrants venus en majeure partie de l'Angleterre, ensuite de la Hollande, de l'Irlande, de l'Écosse, une minime partie de l'Alle-

magne et encore une plus minime quantité de la France. Non seulement la grande masse, le noyau résistant de la colonisation était formé de gens ayant une origine nationale commune, une langue commune; mais les portions hétérogènes, qui s'y trouvaient mêlées, avaient des origines fort approchantes et facilement assimilables, tant sous le rapport ethnologique que sous le rapport glottologique. En effet, les immigrants étaient partis de l'Ancien Monde à une époque où l'Europe avait déjà constitué une famille de nations unifiées par une double évolution historique.

La conquête romaine avait jeté les premières assises de cette unification, par l'uniformité administrative et légale qu'elle y infusa, à un haut degré; la catholicité romaine perfectionna les liens existants par l'uniformité religieuse et cultuelle que l'Église imposait, dans toute la chrétienté, et surtout par les *Croisades*, du XI^e au XIII^e siècle, dans lesquelles toute l'Europe chrétienne s'unit pour envahir l'Orient et combattre les Musulmans. Depuis la fin du moyen-âge, les divers peuples de l'Europe, après des pénétrations réciproques, par le fait de la guerre ou des alliances, étaient parvenus à se considérer comme une seule race, quoique la diversité de langues, de coutumes régionales et surtout de développements historiques, eussent conservé des délimitations suffisamment marquées entre les différentes nations. Les traités de Westphalie, signés le 6 août 1648, à Osnabrück, et le 8 septembre suivant, à Münster, et qui mirent fin à la guerre de Trente Ans, avaient créé des relations politi-

ques régulières et consolidées par la diplomatie entre les diverses puissances européennes catholiques ou protestantes. De plus ces immigrants formaient, à l'époque où commença leur exode vers l'Amérique, au 17^m^e siècle, un groupe d'Européens ayant une discipline religieuse et morale qui les rapprochait d'une façon supérieure. L'esprit de la Réforme était, pour eux, un ressort puissant et un nouveau courant d'harmonisation, malgré quelques antagonismes de secte et d'influences individuelles. Au dessus de tout, ils étaient le produit d'une sélection, tirés de tout ce qu'il y avait de plus noble, de plus vigoureux et de plus énergique dans la mentalité politique et sociale de leur race, ayant atteint elle-même une remarquable civilisation.

Quand ils débarquèrent sur la terre américaine, ils constituaient donc une force morale, des volontés organisées et agissantes, avec le contrôle de leurs personnes et de leurs biens. Ils étaient libres, enfin. Ils avaient un idéal, étoile lumineuse qui les guidait, à travers monts et vallées, dans leur entreprise de pionniers ou plutôt de conquérants pacifiques. Ce serait vraiment dommage pour l'humanité si, après cinq générations se transmettant, de plus en plus améliorées, les qualités ancestrales, ces agents de civilisation, ces nouveaux mages à la recherche d'un nouveau Bethléem n'eussent point abouti à une fondation grandiose.

Mais qu'on retourne en Haïti, on y trouve toutes les conditions de tels antécédents presque renversées. Comme nous l'avons vu, les Africains transportés à Saint-

Domingue venaient de localités aussi éloignées les unes des autres, que la distance de Gibraltar aux limites nord-orientales de la Russie d'Europe. Aucune des peuplades de l'Afrique, d'où sortirent les nègres importés aux Antilles, ne fournissait un appoint tellement dominant qu'elle pût être considérée comme une masse propre à attirer irrésistiblement à soi les éléments hétérogènes, éléments ayant des origines non seulement dissemblables, mais positivement antagonistes, absolument étrangères les unes aux autres, par la dissimilarité glottologique. En Afrique, comme processus religieux, l'islamisme, avec son inconsistance morale et politique, — en dehors même des obstacles que présentent les voies de communication, — n'avait pu opérer cette double évolution subie par l'Europe occidentale, sous l'influence de la conquête romaine et de l'Église catholique. Autant de peuplades africaines, autant de propensions mentales profondément différentes. Les Africains transportés en Haïti, au lieu de former l'élite des contrées d'où ils étaient tirés, en étaient probablement les moins cultivés, puisque, dans le temps même où ils se montraient si dégradés dans la colonie, on pouvait rencontrer dans leurs pays d'origine, des individus ou des groupes d'individus qui leur étaient de beaucoup supérieurs.

Mais ce qui mettait ces Africains à l'antipode des premiers Américains, c'est qu'ils n'étaient point partis d'Afrique de leur propre gré. Ils étaient des transportés et non des immigrants. Quand ils débarquaient sur la côte d'Haïti, loin de constituer une force morale, des volontés

autonomes, ils étaient une marchandise n'ayant point de personnalité juridique, ils n'étaient que la chose d'un maître quelconque. C'étaient des esclaves. Au lieu de l'idéal d'un *Pilgrim Father* ou d'un William Penn, ils y apportaient les inclinations ancestrales, qui les attiraient plutôt vers les formes sociales primitives, c'est-à-dire barbares. Bien plus, toute évolution améliorante était annulée en eux par la diminution de la longévité, suite des travaux excessifs et forcés auxquels on les assujettissait.

Quand, par un miracle de vitalité physique et de floraison morale, ils réussirent à se débarrasser des liens de la servitude, ce fut pour commencer, dans les pires conditions, l'expérience de la vie nationale en même temps que de l'autonomie individuelle. Il leur a fallu créer de toutes pièces un organisme politique et social dont ils étaient eux-mêmes les éléments informes. C'était, on l'avouera, une tâche colossale et, en tout cas, une rude épreuve. Pour en triompher, c'est-à-dire pour marcher avec une certaine sécurité dans les sentiers de l'Indépendance nationale, il leur aurait fallu un homme tel que Toussaint-Louverture. En l'absence d'un génie, ils auraient eu besoin d'une direction extérieure et bienveillante, telle la main des États-Unis traçant à Cuba la voie à suivre, l'y aidant jusqu'à une bonne distance, avant de la laisser aller seule. Mais Haïti n'avait plus le premier des Noirs et les États-Unis n'avaient pas encore saisi leur destinée dans l'hémisphère occidental !

Tu regere

LES GOUVERNEMENTS HAÏTIENS

DESSALINES

LORSQUE les Américains, après la capitulation de lord Cornwallis, à Yorktown, eurent enlevé le dernier espoir que nourrissait la Grande-Bretagne de conserver sa domination sur les États-Unis, il y eut partout, dans les treize États fédérés, des fêtes d'action de grâces et des rejouissances publiques. Débarrassés enfin du joug de la métropole, ils n'éprouvaient d'autre sentiment que le bonheur d'être maîtres de leur destinée nationale. Ils pensaient que le seul fait de l'Indépendance était une source immédiate de félicité publique. Pourtant nous avons vu à quelle dure expérience ils furent condamnés, au commencement de leur jouissance d'une autonomie incontestée. Et c'était des Américains, une nation qui s'était développée dans le respect et même la religion de la loi!

Les grandes vertus politiques, depuis longtemps acquises et devenues le patrimoine de la race, les aidèrent à sortir, sains et saufs, d'un état de choses où l'indépendance nationale menaça fort de ruiner leur liberté politique. Néanmoins il y avait, pour y concourir, non seulement leur longue éducation de la légalité et de la justice com-

mutative, mais surtout la noblesse de caractère, la haute conscience d'un homme que la Providence avait mis en vedette, hors de page, et dont le désintéressement patriotique fut comme une planche de salut pour l'Union américaine. Mettez à la place de Washington un Benedict Arnold, tout aussi brave, peut-être plus intrépide, mais avide de jouissances, et il acceptait le pouvoir monarchique offert par l'armée délibérante ! Alors, en supposant que l'Assemblée de Philadelphie, déjà usée et dont le prestige politique était en lambeaux, se montrerait assez résistante et assez énergique pour combattre le libérateur de la patrie transformé en tyran, ce ne serait que sortir de la guerre étrangère pour tomber immédiatement dans la guerre civile, à un moment où elle serait la ruine du nouvel État.

En effet, le danger de l'Indépendance nationale obtenue par la guerre, — et malheureusement il n'y a que cette seule manière pour l'obtenir dignement, — c'est que les héros de cette guerre deviennent nécessairement, après le triomphe, les représentants effectifs du pouvoir, ayant en mains la force militaire, instrument de coercition en même temps que de défense. Quand, à l'aide de l'intervention armée des États-Unis, les Cubains eurent obtenu l'évacuation de leur territoire par les autorités et les troupes espagnoles, leur premier acte de peuple indépendant fut accompli par la réunion des officiers supérieurs de l'armée révolutionnaire en une assemblée n'ayant d'autre mandat que celui de leur sabre. Ils s'apprêtaient à créer un gouvernement à leur convenance pour le nouvel

État qu'ils continueraient à régenter militairement, sans faire d'autres que de remplacer le despotisme espagnol ou étranger par un despotisme national. Nous savons comment ces fiers soldats furent obligés de renoncer à représenter la souveraineté nationale de Cuba.

Près d'un siècle auparavant, le même fait s'était accompli en Haïti, où le premier gouvernement national et la première Constitution politique ont été l'œuvre des grands officiers de la guerre de l'Indépendance, qui ne puisèrent leur mandat que du droit du sabre qu'ils avaient porté haut, en combattant les Français. Ils conférèrent à Dessalines, avec le titre de gouverneur à vie, transformé bientôt en celui d'empereur, un pouvoir autocratique, excessif, même pour l'administration d'un camp militaire. L'acte, signé *au nom du peuple haïtien*, portait en toutes lettres : « Nous jurons d'obéir aveuglément aux lois émanées de son autorité, la seule que nous reconnaissons. Nous lui donnons le droit de faire la paix et la guerre, et de nommer son successeur. »

Le pouvoir absolu, accordé à tout autre, pourrait peut-être s'expliquer par le sentiment de la haute supériorité intellectuelle et morale reconnue en celui-là ; mais accordé à Dessalines, c'était la condamnation du peuple haïtien à l'abâtardissement national. L'illustre héros, qui avait conduit à la victoire les phalanges d'anciens esclaves redressés dans un geste sublime, ne sera jamais assez loué par l'histoire ni assez vénéré par la mémoire des Haïtiens de tous les âges. Cependant si, sur les champs de bataille, sa bravoure insurpassable s'était dé-

ployée en faits d'armes dignes de glorifier un grand capitaine; si sa rigidité tortionnaire était une vertu opportune pour les circonstances dans lesquelles elle se développait, rendant crime pour crime, outrage pour outrage, en face d'un Rochambeau ou d'un général Salm jamais lassés de répandre le sang des noirs, ces qualités terribles demandaient à être suppléées par d'autres aptitudes, pour le gouvernement d'un peuple. Or Dessalines n'avait, pour don, que sa bravoure généreuse et sa brutalité tempérée, il est vrai, par un réel patriotisme.

Sous lui, ce fut le désordre qui régna en lieu et place de la loi, dont il ne sembla pas même avoir la plus confuse conception. Ne s'occupant qu'à inspecter ses troupes et à jouir des honneurs bruyants qu'il recevait dans les parades militaires, il laissa fleurir autour de lui l'espèce d'anarchie propre au despotisme ignorant, un despotisme dispersé, impersonnel, la pire de toutes les tyrannies. Ceux de la classe dirigeante, qui formaient son entourage, exerçaient en réalité les pouvoirs discrétionnaires dont il était investi. A la fois égoïstes et sceptiques, ceux-là ne croyaient pas à la durée de l'édifice national dont ils venaient de jeter les bases avec tant d'éclat. Pressés de jouir, ils organisèrent le règne du vice et en firent un dogme social. Le vol administratif, pratiqué habilement, devint le creuset où l'on éprouvait l'intelligence du fonctionnaire. On rapporte que l'Empereur lui-même disait, en manière d'apologue: « Plumez la poule, mais ne la laissez pas crier! »

Cependant Dessalines arriva, par grâce d'état, à ouvrir

les yeux sur la portée de ces désordres. Il finit par être scandalisé des concussions, du pillage des biens domaniaux et d'autres pécunats audacieux. Dans sa simplicité d'esprit, il se déclina en paroles menaçantes contre ceux dont il avait fait ses collaborateurs. A la nouvelle que le directeur des Domaines, Inginac, était expédié dans le Sud, pour rétablir les droits de l'État sur les propriétés dont beaucoup de gens s'étaient emparés, sous couleur d'héritage des colons expulsés d'Haïti, Mazereau, assesseur du juge de paix de Port-Salut, saist la caisse d'un tambour et parcourut la petite ville, en battant la générale ! Tous ceux qui avaient accaparé les biens du domaine public, sans titre ni qualité, se joignirent à lui. Comme ils formaient la classe dirigeante, en un rien de temps, tout le département du Sud fut en armes. Le général Pétion, commandant la division de l'Ouest, en qui Dessalines avait toujours une confiance aveugle, avait pactisé avec l'insurrection. Aussi bien, le Département de l'Ouest s'y rallia, avant que l'empereur en eût le moindre soupçon. Quand le brave monarque sortant de sa bonne ville de Marchand, située dans la plaine de l'Artibonite, se trouva en face de l'armée des insurgés, en ligne de bataille, au Pont Rouge, il se montra furieux de ne point recevoir les honneurs militaires, en lesquels il voyait les seuls attributs du pouvoir. Il éperonna son cheval et cria haut son indignation, en demandant ce que tout cela signifiait... Pour toute réponse, un sous-officier de couleur, du nom de Gara, l'ajusta et l'abattit d'un coup de fusil.

C'était le 17 octobre 1806.

L'histoire encore légendaire de la Rome ancienne rapporte que les patriciens, formant la classe dirigeante, jaloux de l'autorité omnipotente de Romulus, formèrent un complot et l'assassinèrent en plein Champ de Mars. Mais ils eurent l'esprit ou la pudeur de couper son cadavre en morceaux qu'ils emportèrent discrètement, afin d'en enlever toute trace aux yeux du peuple. Ils accréditèrent alors que le fondateur de Rome avait disparu dans un orage, transporté par Mars au rang des dieux. Les assassins de Dessalines, le fondateur de l'État haïtien, n'y mirent pas tant de façon. Son corps resta deux jours exposé à l'intempérie de l'air, dans la grande route, et ne dut enfin une sépulture qu'à la sollicitude d'une pauvre folle! . . .

Le premier gouvernement d'Haïti avait duré environ deux ans neuf mois. Ce fut un despotisme absolu. Aucune prévoyance sociale ou politique n'y présidait. Toutefois il faut remarquer que, dès la première Constitution nationale, celle de 1805, le droit de propriété foncière était interdit à l'étranger, que l'on désignait par le blanc. Cette prohibition, continuée jusqu'à nos jours, est peut-être la seule garantie que les constituants militaires avaient donnée au pays, pour la conservation de son indépendance nationale. Cette garantie restera nécessaire, tout le temps que de nouvelles conditions internes et externes ne viendront pas en effacer la haute utilité constitutionnelle; mais la science juridique et l'habileté politique doivent converger, pour en assurer une juste appli-

cation, de façon que, d'une arme défensive, on n'en fasse pas un instrument de répulsion inconsidérée.

Une autre remarque plutôt pénible sur le gouvernement de Dessalines, c'est que la classe dirigeante d'Haïti, qui avait constitué et accepté l'avilissant régime d'un empire grotesque et despotique, qui l'avait enduré, aussi longtemps qu'elle était restée libre de dépouiller l'État, ne pensa à s'insurger contre cet ordre de choses, que sur la tentative de l'empereur d'imposer au pays la justice et l'ordre administratif. Ce funeste précédent causera que nos gouvernements subséquents, au lieu de travailler au bien de la communauté, qui ne peut s'obtenir que par l'ordre et l'honnêteté dans l'administration, auront, pour boussole de leur politique, la satisfaction des appétits des plus turbulents, de ceux qui sont toujours prêts à crier au nom des libertés publiques, quand on les empêche d'arrondir leur bourse aux dépens du peuple !

ALEXANDRE PÉTION

Après l'assassinat de Dessalines, la situation resta grosse de nuages. L'empereur disparu, on dut envisager l'avènement au pouvoir du général Henry Christophe, le plus ancien divisionnaire, que la mentalité de l'époque reconnaissait par là, comme le chef naturel du pays. Or on savait que Christophe était d'une autre pâte que Dessalines. S'il avait le pouvoir, pensait-on, il saurait l'exercer de façon à ne point laisser se disperser l'autorité gouvernementale. Pétion s'empressa de dépêcher un de ses

amis, le général Bonnet, au commandant de la première division du Nord et de l'Artibonite, pour lui apprendre l'événement du 17 octobre et en établir la justification. En même temps, il fit convoquer une Assemblée Constituante à Port-au-Prince.

Christophe, à qui était conféré révolutionnairement le titre de général en chef de l'armée et Président du Gouvernement provisoire, se tint dans l'expectative et mit toute son attention à suivre les intrigues de Pétion et de ses amis. Celui-ci fit voter la Constitution de 1806, par laquelle le pouvoir exécutif était enfermé dans des limites plus étroites que dans aucune autre organisation politique connue à cette époque, si ce n'est celle établie par la Constitution de l'an III de la République française. Mais le président d'Haïti était encore plus désarmé, en face du pouvoir législatif, que ne le fut le membre du Directoire, dans l'exercice trimestriel de la présidence. En effet, tandis que la dualité des Chambres législatives permettait au Directeur de trouver un contrepoids au *Conseil des Cinq Cents*, par le *Conseil des Anciens*, et vice-versa, le président de la Constitution de 1806 se voyait contrôlé par un Sénat unique, dont le premier *recrutement*, opéré par Pétion et ses collègues de la Constituante, se concentra presque dans le cercle de leurs amis politiques. Le Sénat seul avait le droit de nommer aux fonctions civiles et militaires, sauf la charge de commissaire du Gouvernement près les tribunaux, exigeant des aptitudes spéciales, qui limitaient le choix du chef de l'État.

Cette Constitution, complétée par la composition du Sénat était une muselière soigneusement préparée pour mater le tempérament autoritaire de Christophe. Celui-ci le comprit bien, sans nul doute. Au lieu de se rendre seul ou accompagné seulement de son état-major, à Port-au-Prince, où il était appelé, afin de prêter le serment présidentiel, il partit du Cap avec tout son corps d'armée, alors le plus puissant et le mieux organisé dans le pays. Pétion et ses adhérents politiques sentirent que Christophe avait pénétré leur dessein et ne se laisserait point faire. Ils prétextèrent de la présence des forces militaires, dont s'accompagnait le chef de l'armée de terre et de mer du pays, constitutionnellement élu président de la République, pour crier que les institutions étaient en danger. Avant que le nouveau chef de l'État eût atteint les portes de la capitale, il fut attaqué à Sibert. C'était l'ouverture d'une nouvelle guerre civile que l'histoire ne peut que stigmatiser.

Jusqu'au moment de l'attaque, le général en chef de l'armée nationale n'avait rien dit, rien écrit ou rien fait pour expliquer la conduite de Pétion. D'ailleurs sa qualité de Président, même aux termes de la Constitution de 1806, faisait de lui le chef suprême de l'armée et de la marine. Il lui était donc loisible de mettre sur pied la quantité de troupes qu'il jugeait convenable. Cela ne prête point à discussion.

La guerre civile étant allumée, le Sénat, en violant la Constitution au nom de laquelle on avait commencé à faire verser le sang haïtien, révoqua Christophe, le mit

hors la loi et élut Pétion à sa place. Il en sortit une scission, qui dura près de quatorze ans, entre les départements du Nord et de l'Artibonite, d'une part, et les départements de l'Ouest et du Sud, de l'autre.

Le gouvernement établi par Pétion dans ces deux derniers départements, tout en gardant le titre de république, constituait une espèce d'oligarchie, dans laquelle les fonctionnaires tirés de la classe dirigeante et les militaires d'un grade élevé avaient toutes les jouissances du pouvoir. Pétion y régna dix ans, sauf une courte scission provoquée par Rigaud et continuée par Borgella, durant laquelle le département du Sud fut détaché, à son tour, du département de l'Ouest. En fait, il gouverna en pur dictateur; car après qu'on eut repoussé Christophe, il fut tacitement convenu que la Constitution de 1806 était impraticable. On passa à Pétion toutes les illégalités, malgré les murmures de quelques Sénateurs dont les remontrances n'étaient faites que pour la forme, puisque jamais le Sénat n'essaya d'appliquer aucune sanction contre le président inconstitutionnel. En effet, la Constitution ne permettait la réélection d'un président qu'après un intervalle de quatre ans; mais Pétion se fit réélire plusieurs fois, au mépris du pacte fondamental, dont le respect avait servi de prétexte à la guerre civile. Quand il trouva que le Sénat n'était pas assez docile, il en opéra la dissolution, de sa seule autorité. Il ne put même tolérer un simulacre de contrôle, dans ce corps composé de ses adhérents, lesquels ne poussaient jamais leur attachement à la loi jusqu'à lui opposer une résistance effective.

Aussi bien, Pétion était choisi comme chef de la classe dirigeante, non à cause que ses amis trouvassent en lui une ardeur particulière en faveur de leurs intérêts, mais parce qu'il jouissait de la sympathie des masses, pour lesquelles il montrait plus d'attention que d'autres. « Pétion ne voulait pas de la présidence; nous avons dit les raisons; Bonnet s'attachait à ce choix, nous allons en déduire les motifs. Pétion ne pouvait donner ombrage aux noirs; dans toutes les circonstances, il avait défendu leur cause. Lors de l'embarquement des *Suisses*, il s'était opposé de tous ses moyens, dans le conseil, à ce qu'on cédât aux exigences des colons. »¹ Le résultat le plus clair d'une telle politique fut que Pétion devait jouer le rôle de montrer aux noirs une grande et généreuse courtoisie, avec des traits de bonté, qui lui étaient naturels; mais ne réprimait point les vices des mulâtres, qui s'emparaient de la fortune publique.

Il y eut de nombreuses lois, où les meilleurs principes de législation furent adoptés et mis à profit; des institutions d'une haute utilité furent créées sur le papier, mais tout s'arrêtait là. Au fond, c'était le même chaos administratif de Dessalines, le même désordre recouvert d'un vernis hypocrite d'apparente légalité.

Le général Bonnet, homme d'énergie, bien supérieur à Pétion, et d'une réelle valeur, pour son époque, était ministre des finances. Il fit des efforts inutiles pour introduire de l'ordre dans l'administration. Ses amis,

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 153.

tout en se montrant fiers de son intelligence et de ses lumières, finirent par le trouver gênant. On souleva contre lui une cabale irrésistible, en éveillant la jalousie de Pétion : le Secrétaire d'État dut abandonner son poste. « Par la retraite de Bonnet, les entraves furent écartées ; on distribua les terres gratis, sans ordre, sans méthode, chacun prenant et se plaçant comme il l'entendait ; l'agiotage s'empara de la vente des concessions, on s'en faisait adjuger sous différents noms. S'agissait-il de propriétés urbaines, les uns s'établissaient dans l'appartement supérieur, les autres au rez-de-chaussée, sans se préoccuper des procès qui devaient résulter de ce désordre. Dans les ventes faites par l'État, on payait cinquante, cent, deux cents gourdes, des immeubles qui valaient dix, vingt, quarante mille gourdes et davantage ; on sacrifia les biens des villes, ceux des communes et même les édifices occupés, sous le régime colonial, par les administrations et dont la construction avait coûté des sommes considérables. »¹

Pétion sentit toutefois l'injustice qu'il y avait à laisser enlever, par un petit nombre de citoyens, toutes les propriétés du domaine national. Toujours incliné à une sympathie réelle pour les noirs, il résolut de rompre avec le Sénat, représentant du patriciat de ce temps-là, pour étendre quelques faveurs à la masse du peuple. Par un arrêté du 30 novembre 1809, il ordonna une distribution gratuite de terres aux invalides et aux militaires en non-

¹ Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 221.

activité de service, par des lotissements allant de cinq à vingt-cinq carreaux, à partir des soldats et sous-officiers, jusqu'au grade de colonel. Mais bientôt, cédant à la pression de ses amis, il étendit la mesure aux généraux, aux gérants des grandes habitations, aux conducteurs d'ateliers. En un mot, les lois du 21 août 1811, 5 novembre 1812, 27 avril 1813, 19 août et 23 décembre 1814 sur les *Dons nationaux*, vinrent rompre, de plus en plus, l'équilibre social que la justice et la saine politique commandaient pour le développement d'une nationalité forte et vigoureuse, formant un conglomerat sociologique adhérent et compact.

Âme généreuse, Pétion luttait contre un rôle officiel, qu'il maudissait intérieurement. Il ne gouvernait pas, Le groupe politique dont il se reconnaissait le chef nominal agissait pour lui. Ainsi s'explique ce fait extraordinaire que tous ses compétiteurs, tous ceux qui levaient la tête contre l'ordre de choses qu'il représentait, ont disparu de mort violente, poignardés, fusillés, empoisonnés, sans qu'on puisse l'accuser d'y avoir été personnellement pour quelque chose.

« Sous Dessalines, la cupidité, le vol, la dilapidation avaient introduit partout, dit Bonnet, le désordre et l'anarchie. Il importait de rétablir l'ordre qui, seul, pourrait être la sauvegarde des institutions. Mais le Sénat venait chaque jour se heurter contre l'apathie de Pétion. Des agents infidèles continuaient à montrer leur mauvais vouloir en ce qui était de rendre compte de leur gestion ; et lorsque des citoyens honorables, des amis du

Président, le pressaient de mettre un terme à ces abus : il leur répondait, en haussant les épaules : 'Tous les hommes sont des voleurs ; voulez-vous donc que je fasse pendre tout le monde ? »¹

« Tous les hommes sont des voleurs, » disait le doux philosophe présidentiel. . . . C'est qu'il savait bien que la plupart de ses *amis*, de ces citoyens honorables qui venaient l'exhorter à réprimer le vol, en étaient les partisans systématiques, dans leur théorie de créer « une classe d'Haïtiens riches. » Mais le système de nihilisme gouvernemental pratiqué par Pétion, qui usait de la dictature, rien que pour la garantie de son groupe politique, avait conduit une détente administrative difficile à supposer. On révoquerait en doute certains faits, s'ils n'étaient rapportés par un citoyen dont la sympathie pour Pétion et la véracité d'historien sont incontestables. « La répression étant impuissante à comprimer le désordre, dit encore Bonnet, on dévalisait, la nuit, les magasins et les boutiques ; plus d'une malheureuse femme ainsi ruinée recevait les secours de la cassette du président. Les particuliers étaient contraints de pourvoir eux-mêmes à leur sécurité. On citait Sutherland qui, ayant pris deux hommes dans un piège à sonnette tendu derrière sa porte, éloigna, de crainte de surprise, les malfaiteurs de sa maison. Pétion, tout le premier, gémissait de cet état de choses ; mais il n'y voyait qu'une preuve de la perversité humaine. Pouvait-il vaincre la nature ? Les hommes étaient ainsi faits ! . . . »²

¹ Edmond Bonnet, *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 191.

² *Ibidem*, p. 374.

En 1816, Pétion convoqua une Constituante, à Léogane, et lui fit voter une nouvelle constitution d'après laquelle furent instituées deux Chambres législatives et le président fut nommé à vie, à commencer par lui-même. C'était une façon peu banale de justifier cette devise que les historiens d'Haïti attachent à son nom : « En législation, il faut compter sur les principes et jamais sur les hommes. » Mais que nous sommes, ici, loin de Washington, à qui la Constitution américaine permettait, par une rééligibilité indéfinie, de garder la première magistrature sa vie durant, et qui se refusa à une troisième élection, afin d'éviter le précédent d'une présidence à vie, déguisée par des réélections constitutionnelles ! Peut-être dira-t-on, pour excuser le fondateur de la république haïtienne, qu'il se croyait sincèrement indispensable à la tête du pays. Ce serait une erreur. Pétion, qui s'était dérangé de son siège pour aller au-devant d'un général noir, tandis qu'il recevait sans se lever le secrétaire d'État — parce que celui-ci, disait-il, était son ami — dut en subir une chaude harangue de Bonnet. La péroraison du secrétaire d'État fut particulièrement éloquente : « Fondateur de la République, vous devez ambitionner la gloire de Washington ! Que ne saisissez-vous ce rôle ?... » Pétion fit, plusieurs fois et à pas lents, le tour de la chambre, puis se retournant vers le général (Bonnet était aussi général de division), il lui dit : « Allons, je ne suis pas fait pour gouverner les hommes... »¹

¹ Edmond Bonnet, *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, pp. 231, 232.

Aussi bien, plus on le revêtait d'autorité, plus il devenait dépendant du pouvoir anonyme dont il était le masque, la *persona*. Par sa nomination de président à vie, il atteignit les limites de la nullité politique. « Dès ce moment, Pétion de plus en plus dominé, dit Bonnet, ne pouvait plus faire valoir ses vues. N'ayant pas une force de volonté assez puissante, il ne put renverser les obstacles qu'on opposait à ses intentions : il laissa aller les choses, le cœur navré. »¹

Enfin cet homme de bien, écœuré de ce machiavélisme mi-européen et mi-africain, qui se drape du nom de *politique haïtienne*, fut envahi par un profond dégoût de la vie, avivé par des chagrins domestiques. Il se laissa mourir de faim, le 29 mars 1818, impassible et résigné, comme un de ces doux stoïciens dont le courage passif fut le dernier éclat de la conscience romaine.

HENRY CHRISTOPHE

Dans la rencontre qui eut lieu à Sibert, entre les forces dirigées par Pétion et les troupes du général en chef de l'armée d'Haïti, le commandant de la division de l'Ouest eut le dessous. Ses troupes furent mises en débandade et, sans le dévouement de Coutilien Coutard, il serait lui-même fait prisonnier. Christophe, vainqueur dans cette première rencontre, continua sa marche sur Port-au-Prince et arriva jusqu'aux portes de la ville ; mais là, il fut arrêté par l'intrépidité prodigieuse du général

¹ Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 272.

Yayou. Après une semaine d'observation, voyant que la capitale tenait bon et qu'il n'avait, dans son camp, rien de ce qu'il fallait pour y poser un siège en règle, il s'en retourna à Saint-Marc, où il établit son quartier-général.

Il se rendit ensuite au chef-lieu de son commandement, au Cap, où il convoqua les officiers généraux et les fonctionnaires civils, qui élaborèrent une nouvelle Constitution, proclamée le 17 février 1807. Christophe fut nommé Président et généralissime des forces de terre et de mer d'Haïti. D'après l'article 8 de la Constitution, cette présidence était à vie, avec des attributions beaucoup plus larges que celles fixées au chef de l'État par le pacte de 1806.

Le premier souci de l'administration de Christophe, après qu'il avait pris toutes les dispositions pour le raffermissement de l'ordre matériel et la régularité du travail, fut la création d'un système raisonné d'enseignement public. La Constitution de 1807, (articles 31 et 35), prévoyait l'établissement d'écoles centrales, dans chaque division ou département, et d'écoles régionales, dans chaque arrondissement. Il était loisible à tout citoyen de tenir des maisons d'éducation particulières. Les traitements des professeurs et des instituteurs, ainsi que la surveillance des écoles devaient être réglés par une loi particulière. Cette prescription constitutionnelle de l'éducation publique, dont on chercherait vainement la trace dans la Constitution de 1806, montre merveilleusement la différence des deux conceptions gouvernementales.

Pétion avait fait voter une charte qui, appliquant à

l'excès la doctrine des anti-fédéralistes américains, la *strict construction* où le « moins de gouvernement possible, » laissait le peuple abandonné à ses propres instincts, comme à ses seules ressources. Cette Constitution était destinée à un pays non seulement indiscipliné, mais encore plongé dans la plus épaisse ignorance. Elle édictait pompeusement des droits politiques qui mettaient dans le peuple la source de la souveraineté nationale ; mais elle ne s'occupait point d'habiliter ce peuple à l'exercice de ses droits, en y propageant l'instruction publique. — Christophe, sachant que quatre-vingt quinze centièmes des Haïtiens de son époque ne savaient pas ce que c'est que la loi ou la Constitution, ne fit point étalage de principes libéraux ; mais il se préoccupa de préparer le peuple à pouvoir exercer, plus tard et réellement, les droits politiques qu'il parviendrait à conquérir, en connaissance de cause.

Il eut à combattre, dans son propre commandement, les rébellions de Port-de-Paix et de Môle St-Nicolas, qui le rendirent incapable de rien entreprendre contre l'Ouest. Cependant il réorganisa les finances, maintint l'ordre public et fit du travail une nécessité sociale. Les routes publiques furent partout réparées et soigneusement entretenues. On y trouvait la sécurité pour les personnes comme pour la propriété. « Sous son règne, dit Bonnet, le vol n'était jamais toléré : tout ce qui se perdait, même sur la grand'route, devait se retrouver au bureau de la place le plus voisin ; la commune entière en était responsable. »¹

¹ Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 371.

Christophe, comme Toussaint-Louverture et Dessalines, employait toute son énergie à combattre les superstitions africaines, dans l'étendue de son gouvernement. Il obligea les noirs à créer des familles régularisées par le mariage. L'article 47 de la Constitution de 1807 répétait la prescription constitutionnelle de 1801 : « Le mariage, étant un lien civil et religieux qui encourage les bonnes mœurs, sera honoré et essentiellement protégé. » Parfois même, ces mariages étaient forcés, imposés soit à des récalcitrants, soit à des insoucians. On a conservé à cette catégorie d'unions légales le nom de *mariage à l'Amazone*. Sans répéter dans sa Constitution l'article 12 de la Constitution de 1805, prescrivant à chaque Haïtien la connaissance d'un art mécanique, il obligeait chaque citoyen de posséder un métier. Tout enfant des villes, ayant l'âge de dix ans, devait se mettre à l'apprentissage. C'est donc par une longue préparation et non subitement que *le Roi* avait obtenu le résultat auquel fait allusion Bonnet, dans la phrase suivante, et qui eût été un prodige surhumain : « Il créait un homme ouvrier en lui remettant un modèle et des outils ; il fallait, sous peine de mort, devenir d'instinct ou charpentier ou ébéniste ou menuisier. »¹

Nous avons dit *le Roi*. En effet, Christophe ne se contentant plus du titre de président de république, qui jurait avec l'étendue de son autorité personnelle, se fit proclamer roi, en 1811 ; mais il n'y avait que l'étiquette à ajouter, puis qu'il avait toujours gouverné en roi.

¹ Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 371.

Non seulement l'enseignement primaire et secondaire était organisé dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département, mais l'administration de Christophe songea à la fondation d'un enseignement supérieur.

« Nos écoles primaires et secondaires, telles que nous les avons maintenant établies dans les différentes villes du royaume, dit Vastey, sont suffisantes pour former des hommes capables de manier les affaires publiques. C'est en nous livrant à l'étude des sciences dans nos collèges et nos universités que nous apprendrons à connaître l'homme et à nous gouverner selon les vues du Créateur : c'est là que nous apprendrons, par l'étude des lois naturelles, à étendre et développer nos facultés intellectuelles.»¹

Des maîtres instruits étaient demandés tout exprès, au Cap-Haïtien, pour professer dans les écoles les différentes branches de la science. « Le pays, sous sa terrible main, marcha rapidement vers la civilisation, dit Schoelcher. On travaillait. Les ports du Cap étaient remplis de navires qui venaient échanger de belles marchandises contre du sucre et du café; des écoles établies dans toutes les villes recevaient de nombreux élèves; une chaire de médecine et d'anatomie, où l'on enseignait l'hygiène et la chirurgie, était instituée dans la capitale du royaume; des livres s'éditaient dans trois imprimeries toujours actives, et l'almanach royal de 1820 renferme plusieurs observations météorologiques faites au Cap Henry (Cap-Haï-

¹ Vastey: *Réflexions Politiques*, p. 84 (Imp. roy. de Sans Souci, 1817).

tien) en 1819, par M. Moore, professeur de mathématiques au collège royal du Cap.»¹

Le roi, dans une intuition supérieure des moyens propres à former la société noire et jaune, qu'il voulait organiser de toutes pièces, ne s'arrêta point à la fondation des écoles publiques où se donnaient les trois degrés de l'enseignement. Il fit construire dans la capitale de son royaume une salle de spectacle, pouvant contenir de cinq à six cents personnes, avec toutes les commodités et tous les aménagements d'un vrai théâtre. L'édifice élevé hâtivement, comme tout ce que faisait cet homme merveilleux, était construit, partie en maçonnerie, partie en bois du pays. Il est encore debout sur la plus grande Place du Cap et sert de local à une loge de francs-maçons, le gouvernement de Boyer l'ayant vendu à cette société secrète, vers 1838.

On y représentait surtout des comédies, où figuraient tant les Haïtiennes et les Haïtiens que des acteurs étrangers appelés à les initier à l'art scénique. De là vient que les contemporains de Christophe, vivant jusque vers la fin du siècle dernier, appelaient encore la loge *L'Haïtienne*, « La Comédie. »

Pour arriver à ces résultats, Christophe employa une main de fer. L'histoire flétrira sans réticence le peu de cas qu'il faisait de la vie humaine, quand il se mettait en tête de réaliser un dessein quelconque. De ce côté il était un civilisateur barbare, ressemblant plus à Pierre le

¹ Schœlcher : *Les Colonies Étrangères et Haïti*, p. 153 (Paris, 1843).

Grand qu'à Charlemagne. Son organisation du travail agricole, tout en ayant une économie admirable, au point de vue politique, était plutôt propre à entretenir les plus criantes injustices individuelles. En effet, les grandes habitations du domaine privé de l'État, au lieu d'être vendues à des prix dérisoires et à des amis qu'on voulait favoriser, comme il en a été fait sous le gouvernement de Pétion, furent données à titre de fief personnel et révocable, aux grands dignitaires de la couronne. Ceux-ci devaient en tirer tous les revenus nécessaires pour soutenir le train d'une cour somptueuse et cérémonieuse. Comme on n'avait pas le droit de manquer à une grande cérémonie ni de s'y présenter sans être en règle avec l'étiquette, chaque dignitaire était obligé de s'occuper de l'amélioration de son fief, dont la production représentait le plus clair de ses ressources. L'absentéisme était non seulement inconnu, mais presque impossible; et il en résultait que toutes les cultures furent particulièrement florissantes.

Le travail marchait et le fisc en bénéficiait, par les droits d'exportation que le Trésor public percevait intégralement. Mais que de fois les droits du pauvre cultivateur ne durent pas être lésés par le despotisme des usufruitiers féodaux, obligé qu'il était de travailler toujours dans la même habitation ou propriété rurale, d'où il ne pouvait s'éloigner qu'à des conditions si difficiles qu'elles équivalaient presque à une barrière infranchissable! Là était le mal et il était profond.

Cette forme monarchique, avec son appareil éclatant,

exerçait peut-être un certain polissage dans la société que voulait créer Christophe. Elle aura pu montrer aux noirs des modèles de maintien et de bonnes manières dont le sens inné était fort développé dans la personne même du roi, qui donnait le ton à sa cour. Mais ce fut une imitation regrettable et condamnable de ce que le fier soldat voyait autour de lui, dans le monde civilisé, à l'exception des États Unis avec lesquels il eut, par exemple, moins de contact qu'avec l'Angleterre.

Ce mécanisme devint de moins en moins supportable au peuple. Ce que le monarque, pourtant intelligent, n'avait point saisi, c'est ceci. Après quatorze années de règne, avec les institutions qu'il avait créées pour l'amélioration intellectuelle et morale de ses congénères africains, une transformation sensible s'était opérée, de l'Haïtien des premiers temps de l'Indépendance à ceux qu'il avait à gouverner, en 1820. La noblesse qu'il avait formée, quoique composée d'officiers généraux et de fonctionnaires civils occupant les sommets de la hiérarchie, était tirée de tous les éléments composant la nation haïtienne, sans distinction de classe ni de couleur. Il pouvait sans doute arriver, — à la cour, comme dans toute l'administration royale, — que le nombre des noirs eût une tendance à surpasser celui des mulâtres ; mais c'était un fait naturel, étant données les circonstances démographiques du pays, où plus de quatorze quinzièmes de la population était formée de noirs contre un quinzième de mulâtres. Non seulement la noblesse de la catégorie militaire était composée de noirs, en grande partie, mais au

fur et à mesure que l'instruction se propageait dans les masses, il en sortait des sujets qui, ne rencontrant aucune obstruction systématique, montaient dans l'échelle administrative. Ces faits ont servi à une école politique, dont sont sortis les principaux historiens d'Haïti, pour fausser la vérité historique et répandre l'opinion que Christophe haïssait les mulâtres. Jamais allégation ne fut plus mensongère ! Le roi n'avait aucune bonne raison pour préférer systématiquement les mulâtres aux noirs ou les noirs aux mulâtres, étant lui-même un griffe, c'est-à-dire tenant autant à l'une qu'à l'autre des deux nuances haïtiennes. Si Madiou, Céligny Ardouin et les autres historiens portent Christophe au rang des *noirs*, c'est que dans leur classification des nuances de la peau, ils ne mentionnent que le *blanc*, le *mulâtre* (dit homme de couleur) et le *noir*, confondant généralement le griffe avec le noir, comme le cabre¹ avec le mulâtre. D'après le baron de Vastey, quand on parlait à Christophe de la question de couleur, il répondait qu'il n'appartenait à aucune nuance, qu'il était de la couleur verte.²

Il est inutile de réfuter la légende déjà discréditée d'une tuerie générale de mulâtres ordonnée par Christophe, vers l'année 1812. Les hauts fonctionnaires de son administration étaient en grande partie des mulâtres : Vastey lui-même, son secrétaire et le précepteur du prince royal, était un mulâtre très clair. Le comte de Limonade, de la fa-

¹ Le *cabre* ou *capre* (fém. capresse) est le produit du croisement du griffe avec le mulâtre, c'est-à-dire le retour vers la race blanche.

² Vastey : *Réflexions Politiques*, p. 138.

mille Prévost, son premier ministre, était un homme de couleur. L'on comptait parmi les personnages de la cour, les employés publics ou les pages du roi, des fils de plus d'une famille jaune, tels les Dupuy, les Clerveaux, les Charrier, les Prézeau, les Béliard, les Desroches¹ et une foule d'autres. Or l'on accorde à Christophe trop d'intelligence et trop de tact, pour supposer qu'il se fût décidé à décimer les mulâtres, rien que parce qu'ils avaient la peau jaune, tout en gardant autour de lui tant de gens de leur nuance, à qui il s'abandonnait complètement. La vérité historique est que, vers l'époque de la campagne de 1812, il fut découvert, dans le Nord et l'Artibonite, une vaste conspiration des amis de Pétion. Le roi, dans ses habitudes de cruauté, fit rechercher et passer par les armes tous ceux qui avaient tramé contre lui, dans toute l'étendue du royaume. Comme les conspirateurs dénoncés, rapporte-t-on, par le père Corneille, aumônier du roi, étaient presque tous des mulâtres, il y eut beaucoup plus de gens de couleur tombés victimes des atrocités de

¹ Beaucoup de particularités que je sais du gouvernement de Christophe m'ont été transmises d'abord par feu Numa Desroches, ancien page du roi. Son père avait été l'homme de confiance de celui-ci. Lors du siège de Port-au-Prince, en 1812, c'est à lui que furent confiées les clefs des magasins aux poudres de l'armée royale. Une nuit, il eut la négligence d'en laisser les portes ouvertes. Bien que le roi ne le soupçonnât point de trahison, son cas fut considéré comme un crime militaire par un conseil de guerre qui le condamna à mort. Christophe le fit exécuter, sans sourciller, pour en faire un exemple terrible et maintenir la discipline. Mais il adopta ses enfants dont il fit soigner l'éducation; et l'ainé, Numa Desroches, fut plus tard placé parmi ses pages ou aides-de-camp.

Christophe. Bien des innocents ont dû périr dans ces exécutions sommaires contre lesquelles la conscience nationale ne saurait trop protester. Toutefois, la majeure partie des exécutés ne subirent pas la mort à cause de la couleur de leur peau, mais à cause de la tentative, dont ils étaient accusés, de renverser le gouvernement royal au profit de Pétion.

Enfin, le roi tomba sous le poids de l'édifice qu'il avait lui-même construit. Plus l'instruction et le bien-être se répandaient, sous les auspices de l'ordre rigide établi dans les administrations publiques, plus cette régénération civilisatrice que Christophe s'efforçait d'opérer dans la condition matérielle et morale des noirs s'effectuait avec succès, plus aussi son système despotique devenait intolérable. Il n'y fit pas attention. Il ne se rappela pas surtout que la politique de son adversaire, basée sur le laisser-aller, avec toutes les attirances de la liberté sans frein, dégénérée en licence, devait être une cause de désagrégation lente, mais infallible, pour sa laborieuse et hautaine construction. Il n'en eut la claire conception que lorsque, frappé d'une apoplexie, il eut ses membres paralysés en partie. Ses sujets, le sachant arrêté par la maladie, non subjugués par la crainte terrorisante qu'il leur inspirait, se mirent en révolte contre sa royale autorité. Alors il vit bien qu'il n'était qu'un homme. Il ne trembla pourtant pas devant la destinée. Là il se distingua encore du commun des mortels, par la manière même dont il tira la toile sur la scène émouvante qui fut son existence politique. Il fit minutieusement sa toilette, comme pour conserver

l'étiquette jusqu'à la dernière minute, et, d'une main sûre, se logea une balle juste au cœur !

C'était le 8 octobre 1820.

Ainsi finirent par le suicide les deux chefs d'État qui s'étaient partagé l'empire de Dessalines. Pétion, toujours faible, doux et magnanime, se laissa mourir dans une attitude débonnaire de philosophe dégoûté ; Christophe, énergique, violent et dur, se tua comme un empereur romain, en répétant, peut-être sans l'avoir connue, la mâle détermination de Marcus Salvius Othon.

A la mort de Christophe, l'administration de son royaume était devenue un modèle de régularité gouvernementale. Les effets s'en traduisirent tant par l'ordre, l'instruction et la floraison du travail que par la prospérité financière. Au contraire de la banqueroute qui régnait dans le Trésor de Port-au-Prince, sous Pétion, le trésor royal regorgeait d'or. Malgré le pillage, qui en fut toléré au profit des gens en faveur ou ayant la haute main dans les affaires, le président Boyer put en tirer plus d'un million de dollars qu'il fit transporter dans les caves de la trésorerie générale de Port-au-Prince.

JEAN PIERRE BOYER

Boyer, encore adolescent, s'était attaché à Pétion dont il devint le secrétaire. Par son esprit d'intrigue et sa souplesse ondoyante, il parvint, peu à peu, à exercer sur son chef une influence presque absolue. Il est rapporté que c'est sur ses sollicitations que Pétion résolut d'aban-

donner les rangs de Toussaint-Louverture, en 1799, pour aller se rallier à la rébellion de Rigaud.

Quand Pétion fut nommé président, en 1806, Boyer était seulement commandant. Une huitaine d'années plus tard, sans qu'il y ait eu à son actif aucune action d'éclat, pouvant justifier ses promotions subites, il était parvenu au plus haut grade de l'armée et aux postes militaires les plus importants. Il était en même temps général de division, chef de la garde, chef de l'état-major du Président et commandant de l'arrondissement de Port-au-Prince. Comment expliquer cette bonne fortune? C'est qu'il représentait, pour l'entourage du président et pour le chef lui-même, l'âme de leur parti politique. En 1816, il avait déjà acquis une telle importance, qu'il voulut que les Constituants de Léogane instituassent une vice-présidence dont il serait le titulaire. Pétion eut au moins le courage de s'y opposer. Le chef de l'état-major présidentiel s'en vengea, en persiflant au sujet du débonnaire chef d'État. « Il avait été, dit Bonnet, jusqu'à frédonner au gouvernement, en présence de Cérissier, un des amis de Pétion : *Voilà ce législateur que nous a promis l'oracle, voilà ce législateur qui n'est qu'une f. b.* »¹ Mais nous le savons déjà, quand Pétion avait obtenu la revision de la Constitution de 1806 et la présidence à vie, il n'avait plus que l'ombre du pouvoir, dont Boyer avait la réalité, étant devenu le chef reconnu du parti qui avait la direction du pays dans l'Ouest et dans le Sud.

Que Pétion se soit laissé mourir de faim, c'est un point
 Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 272.

historique des mieux fixés par la tradition ; cependant les historiens haïtiens n'en conviennent que sournoisement ou glissent là-dessus. Voici ce qu'écrivit Sir Spencer Saint-John : « Il mourut en 1818, à l'âge prématuré de 48 ans. On dit qu'il fut emporté par la fièvre ; mais l'opinion encore dominante en Haïti est qu'il mourut de dégoût, par suite de la perte de toutes ses illusions et par les ennuis qu'il éprouvait tant dans sa vie publique que dans sa vie privée. On rapporte que durant sa maladie, il a refusé les fortifiants et même repoussé tout aliment. »¹

Pétion mort, son successeur était aussi bien désigné que s'il avait un titre constitutionnel : ce fut naturellement le général Boyer. Arrivé à la présidence, il se montra habile à consolider son pouvoir par un cabotinage politique supérieur à tout ce que l'histoire peut offrir d'exemple, depuis Marc-Antoine jusqu'à Louis-Napoléon. Aux cultivateurs, il fit reluire sa sympathie pour les masses, en confirmant bruyamment les concessions de terre légalement faites par Pétion, comme s'il les accordait une nouvelle fois. Tous les anciens généraux, commandants d'arrondissement ou remplissant d'autres fonctions élevées, qui avaient plus de titre militaire que lui, la plupart de sa nuance et ayant plus d'instruction, murmuraient sur son avènement immérité à la première magistrature de l'État. Il trouva le moyen de les apaiser, en ménageant et même en flattant leurs amours propres, par des circulaires aussi prolixes qu'emphatiques, dans lesquelles il faisait d'eux les co-participants du pouvoir.

¹ Sir Spencer St. John : *Hayti or the Black Republic*, p. 80.

Mais ce qui faisait sa force réelle, c'est que ses amis, — formant la classe dirigeante, dont l'influence incontestée était, à cette époque, la seule dispensatrice du pouvoir, — voyaient en lui l'homme le mieux préparé et le mieux disposé à faire prospérer leurs intérêts et consolider leur situation prépondérante dans les affaires du pays. En politique, c'est une force considérable que d'avoir une position nettement définie, qui met sa conduite en harmonie avec ses vraies opinions et ses inclinations naturelles. Boyer avait cette force-là, laquelle manquait à Pétion, sincèrement libéral et généreux, mais chef d'un parti politique dont la doctrine le révoltait, sans qu'il eût le courage de s'en détacher. L'attitude du nouveau président lui attira une confiance illimitée de ses amis, qui finirent par voir en lui la personnification même de toutes leurs aspirations les plus ardentes. En conséquence, on lui **laissa** volontiers toutes les prérogatives du pouvoir personnel. « Les moindres ordres, les décisions les plus insignifiantes, tout émanait de lui. Il tranchait, sans recevoir d'avis, toutes les questions soit administratives, soit judiciaires. La nomination d'un simple commis, voire même du hoqueton qui balaye le bureau, tout ressortait de lui : c'était la concentration absolue, dans toute sa puissance. »¹

Tout le temps que Boyer eut à se prémunir contre une **agression** possible de Christophe, il se conduisit avec une **circonspection** digne de tout hommage. Il ne laissa au

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 278.

peuple aucune occasion de sentir la différence qu'il y avait entre les sentiments de sympathie que lui témoignait Pétion et les idées étroites du nouveau gouvernement. Quand, en 1820, la révolte de ses troupes eut amené le roi à se suicider et que Boyer devint le chef de tout le territoire d'Haïti ; quand, enfin, en 1822, il réunit entre ses mains les rênes du gouvernement républicain étendu sur l'île entière, au lieu de se livrer sincèrement à l'œuvre de régénération confiée à son patriotisme, il se jeta ouvertement dans une politique insolite et malfaisante, d'autant moins excusable qu'il était alors dégagé de toutes les circonstances, de tous les motifs capables d'y servir de prétexte, sous couleur de raison d'État.

En 1825, l'indépendance d'Haïti fut reconnue par la France, mais en des conditions déplorables. « Le président avait demandé que la reconnaissance eût lieu par une ordonnance du roi ; au lieu d'un traité, on lui octroya une ordonnance. M. de Laujon, dans une conversation privée, avait dit au président qu'il pensait qu'avec *soixante-quinze millions et un chocolat*, on pourrait arriver à un accommodement. *Si ce n'est que ça*, avait répondu Boyer inconsidérément, *j'en donnerai cent* ; on lui en imposa cent cinquante. Cette parole imprudente, prononcée avec tant d'assurance, persuada que le président avait en caisse des valeurs considérables qu'on croyait provenir du trésor de Christophe dont on s'exagérait l'importance ; on en vint à exiger le paiement de la somme en cinq années. »¹

¹ Edmond Bonnet, *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 328.

C'était insensé. Tous les Haïtiens éclairés, même les coreligionnaires politiques de Boyer, en furent indignés et vexés. Pour se rattraper, il crut pouvoir, en effrayant la France, l'obliger à revenir à de meilleures conditions. Comme il était accoutumé à user et abuser des métaphores, il parla de faire couler du sang, « de l'Artibonite à la Seine. » Il avait pourtant voyagé et connaissait autant qu'homme au monde, l'étendue de l'Atlantique. Mais il ne réussit à avoir un allègement à la charge bénévolement mise au compte du pays qu'en 1838, après que la France se fut bien convaincue de l'incapacité d'Haïti de faire face à la dette reconnue en 1825. Le solde de l'indemnité, montant à cent vingt millions de francs fut réduit de moitié. Il n'est pas moins vrai que par le fait de Boyer, Haïti eut à payer quatre-vingt-dix millions de francs, quand on lui en réclamait soixante-quinze millions et qu'elle devait même contester ce dernier chiffre, le faire abaisser au minimum. En fait, elle n'avait aucune obligation de rien compter aux Colons, et le peu qu'elle aurait consenti à payer ne servirait qu'à prouver ses bonnes dispositions à faire plaisir au roi de France, pour obtenir les relations amicales toujours désirables avec notre ancienne métropole.

Le pire de toute cette affaire, ce furent les mesures qu'on adopta pour acquitter cette lourde indemnité, qui pesa comme une chape de plomb sur la pauvre petite république. Reconnue en faveur des colons français, afin de les dédommager de leurs propriétés abandonnées à Saint-Domingue, c'était, en toute justice, sur ces proprié-

tés vendues à des prix dérisoires qu'on devait établir un impôt destiné à couvrir ses annuités. Eh bien, pour payer la dette française, les masses composant la population noire et travaillant la terre, furent seules surchargées d'une taxe indirecte sous la forme de droit d'exportation sur le café, empiré par une émission de papier-monnaie, qui empêchait le cultivateur de savoir au juste, quelle est la contrevaieur qu'on lui offrait pour le produit de ses travaux ! Se rappelant les maigres distributions de terre de Pétion, aux invalides, anciens soldats et sous-officiers de l'armée, confirmées à grand bruit par Boyer, on pourrait croire que les campagnards avaient eu aussi leur part de *l'héritage* ; mais tous ceux qui ont étudié les mesures agraires de Pétion et de Boyer, savent parfaitement que ces distributions étaient un leurre. « Sous Pétion, dit Edmond Paul, les citoyens attachés au travail de la terre, étaient en grand (?) nombre baptisés propriétaires ; en réalité, ils restaient les vassaux, ou tenanciers de l'État. »¹

De l'état de gêne que l'obligation même de payer la dette française avait infligé à la République, Boyer tira le prétexte de ne rien faire pour l'amélioration matérielle du pays, amélioration dont il pourrait cependant obtenir une augmentation de la production nationale aussi bien qu'un allègement graduel aux charges du peuple. Chose bien plus funeste, voyant dans l'impôt sur le café la source la plus claire des revenus publics, lui et ses amis, suivant en cela la doctrine coloniale, proclamèrent qu'Haïti est un pays essentiellement agricole. Aucune préoccupation ne

¹ Edmond Paul : *L'Impôt sur le Café*.

se manifesta, chez lui, de promouvoir, à l'exemple de Toussaint-Louverture et de Christophe, les connaissances d'art et métiers et l'habileté manuelle du peuple, en préparant le passage de l'activité purement agricole à l'activité industrielle, seule applicable, quant aux populations urbaines.

La dégénération nationale s'accusait chaque jour davantage. Les meilleurs conseils ne servaient de rien à ce chef d'État, qui n'avait de constante énergie que dans l'exécution d'un plan politique dont il se sentait fier, lequel, suivant lui, fondait un édifice inébranlable. « Bonnet qui voyait, avec les vieux ouvriers de l'ancien régime, s'éteindre les connaissances pratiques dans les différents corps de métiers, avait demandé au gouvernement d'obvier à cet inconvénient, en affectant un de ces palais (anciens édifices coloniaux) à la création d'une école d'art et métiers. Le président approuva cette proposition sans donner suite à cet projet. Cependant le temps marchait et la décadence se faisait de plus en plus sentir. Le général (Bonnet) renouvela ses conseils, en les rattachant à une combinaison qui pouvait offrir plus de chance de succès... Ces idées étaient fort belles, disait-on : pour le pays, c'étaient des utopies. En attendant, les ouvriers n'ayant plus la simple notion du trait, les sucreries chômaient, faute de mécaniciens capables de réparer les engins ; le charronnage s'exécutait sans méthode, les cabrouets (lourdes charrettes) sur les exploitations rurales étaient défectueux et les charrois devenaient pénibles et onéreux. *L'agriculture ressentit ainsi le premier contre-coup de cette décadence.* La

charpente n'avait plus ce degré de solidité et de durée qu'on remarquait dans les constructions anciennes; l'ébénisterie, la carrosserie, que nos ouvriers confectionnaient si bien autrefois n'étaient plus, à Port-au-Prince, que la spécialité de quelques étrangers qui n'avaient pas d'intérêt à enseigner le trait à leurs apprentis; dans toutes nos confections, nous devenions tributaires de l'étranger.»¹

L'agriculture elle-même, qui avait, à lire les papiers publics, la constante sollicitude du président Boyer, était réglementée de façon à en enrayer tous les progrès. Le code rural de 1826 constituait un tel recul, pour la liberté du travailleur agricole, qu'il tomba vite en désuétude; mais ses pires prévisions furent appliquées, çà et là, suivant le bon plaisir des autorités locales. Durant vingt-cinq ans de règne, il ne fit aucune diligence pour introduire en Haïti les machines aratoires capables d'alléger le travail de la terre. Le campagnard noir dut tirer de ses seuls efforts, avec les anciens instruments du temps de l'esclavage, tous les résultats que le paysan européen ou américain tire des forces mécaniques.

Il ne permit pas, pourtant, que le paysan haïtien cherchât dans les applications variées de l'économie rurale le mode de travail le plus convenable à l'amélioration de son existence. C'est ainsi que ceux qui essayaient d'allier le pâturage au labourage, par l'élève des bestiaux, se virent paralysés par le président dont l'absolutisme, sans égal, ne laissait rien passer au travers de son plan. Sa circulaire

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, pp. 339-340.

du 23 septembre 1823, qui autorisait d'abattre les bêtes à corne trouvées dans les jardins, est particulièrement curieuse par les raisons qu'elle invoque pour justifier la mesure. « La culture, dit-elle, qui doit être spécialement encouragée, *pour que le gouvernement puisse en retirer les ressources dont il a besoin*, a éprouvé des entraves. . . parce que des personnes égoïstes ont abandonné cette branche industrielle du commerce pour ne s'attacher, dans l'espoir d'un gain facile, qu'à élever des troupeaux de bêtes à cornes. »

Le seul genre de travail qu'il encourageât, en dehors de la culture, ce fut la coupe des bois de toutes les essences forestières, pratiquée de la manière la plus désordonnée. « Une des causes qui nuisent au progrès de l'Agriculture, dit Bonnet, était, sans contredit le droit de hâche que le gouvernement accordait à tout individu auquel il prenait fantaisie de s'enfoncer dans les forêts. »¹ Cependant Tous-saint avait déjà montré combien un gouvernement prévoyant doit veiller à ce que l'activité économique d'un peuple ne tende pas à descendre à un genre de travail inférieur, c'est-à-dire requérant peu de soins et peu de discernement, en empêchant que les Noirs ne se jetassent désordonnément dans la coupe des bois, qui ne requiert autre chose que la force musculaire et dont l'abus est si préjudiciable aux conditions atmosphériques ou météorologiques d'une contrée. La même prévoyance administrative fut étendue à l'ancienne colonie espagnole de

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 337.

l'île, après que le gouverneur noir en eut pris possession, au nom de la France. « Le 13 mars 1801, étant à Santo Domingo, il publia un arrêté par lequel il défendit la coupe des bois d'acajou et de gaïac et leur exportation de cette partie, ne permettant que l'exploitation du campêche par les seuls propriétaires des terrains où il serait coupé, et encore sous la condition d'obtenir préalablement une permission expresse du gouvernement.»¹

Les routes, entretenues par la corvée des cultivateurs, sous la direction des autorités militaires transformées en ingénieurs intuitifs, commencèrent à devenir impraticables. C'est à partir de l'époque de Boyer qu'il est devenu impossible d'aller du Cap aux Gonaïves en voiture. En même temps que la classe des cultivateurs était écrasée sous le poids d'un impôt injuste, destiné à payer la légèreté et l'absolutisme du président, celui-ci agissait de façon à faire baisser de plus en plus le niveau moral et intellectuel du peuple haïtien. Schœlcher, qui partit de France, enflammé d'enthousiasme, pour venir, en Haïti, voir de ses yeux toutes les merveilles que d'habiles réclames proclamaient être les résultats de l'administration de Boyer, fut renversé de ses illusions, en mettant le pied sur nos rivages. Il éprouva le plus profond désenchantement. Peut-être même la déception lui a-t-elle causé une certaine exaspération contre ce chef, que l'hypocrisie intéressée des historiens nationaux présente toujours comme un modèle de président. « La pauvreté, la paresse et l'ignorance sont devenues, dit-il, des moyens de gouver-

¹ Beaubrun Ardouin: *Études sur l'Histoire d'Haïti*.

nement dans les mains de cette administration sacrilège... Avilir et dégrader un peuple pour le dominer, c'est la conception la plus hideuse qui se puisse imaginer. Christophe assassinait comme un barbare, Boyer infiltre le poison comme un bourreau raffiné... Qu'avez-vous fait pour la jeune nation que vous êtes chargés de conduire? Plus d'écoles: celles que Toussaint-Louverture et Christophe avaient ouvertes, vous les avez fermées volontairement; plus de routes, plus de commerce, plus d'industrie, plus d'agriculture, plus de relations avec l'Europe, plus d'organisation, plus de société, plus rien, il ne reste rien. Saint-Domingue a disparu et Haïti n'est pas encore.»¹

Cette objurgation du généreux négrophile paraît exagérée. Aussi ferons-nous bien de chercher un appréciateur dont la modération et l'impartialité offrent une meilleure garantie pour la vérité historique. Richard Hill, mulâtre de la Jamaïque, fut délégué en Haïti, en 1831, par la ligue anti-esclavagiste, dont les principaux membres, en Angleterre et en France, furent Wilberforce, lord Macaulay et le duc de Broglie. Il eut pour mission de parcourir le pays et de présenter un rapport sur l'état réel du peuple haïtien. Voici ce qu'il écrit: « Une visite que nous avons faite, ce matin, aux écoles nationales (du Cap Haïtien), nous a causé un plaisir mêlé de tristesse. L'état et le progrès des enfants sont, il est vrai, une preuve irrécusable de leur application et du zèle des maîtres chargés de leur instruction; mais ces écoles sont dans un dénûment absolu de livres et d'ardoises, ce qu

¹ Schœlcher: *Les Colonies Étrangères et Haïti*, 1842.

n'annonce que trop clairement la profonde incurie des autorités à l'égard de ces établissements si importants et, en même temps, leur indifférence pour le mérite de ceux qui y sont attachés. C'est à Christophe que l'on doit ce bâtiment, disposé tout exprès pour une école d'après le système de Lancaster. La construction en est belle, le local spacieux : il a onze croisées et autant de portes de chaque côté, et sa longueur est de 75 à 80 pieds. Cette institution, qui était sous la direction de M. Gulliver, dont tout le monde parle avec affection et respect, fut le fruit du gouvernement de Christophe, qui avait annoncé qu'il voulait élever une génération qui deviendrait, au milieu des îles à esclaves, une preuve vivante de l'égalité morale de leur société aussi bien que de leur condition physique. . . » De 1841 à 1842, l'état de l'enseignement public, allant de mal en pis, aura pu passer de ce tableau à celui de Schœlcher.

« En résumé, dit M. Tippenhauer, Boyer ne dut pas se soucier beaucoup de l'extension des connaissances utiles ; car le principal motif du mouvement révolutionnaire, qui devait le renverser, en 1843, était la négligence de l'instruction publique. A vrai dire, Boyer était le plus grand ennemi du progrès et de l'éducation populaire. Il est intéressant de lire ce que rapporte Franklin là-dessus, en 1828.

« — La jeunesse du pays est élevée, dit-il, dans la plus complète ignorance. Les écoles ont été presque toutes fermées, peu après la mort tragique de leur fondateur (Christophe). Les locaux scolaires sont transformés en baraques militaires. Les quatre cinquièmes de ceux qui

siègent dans le Sénat, rapporte le même auteur, ne peuvent pas même écrire leurs noms. Dans la Chambre il y avait 26 membres pareillement illettrés (1828) !

« Schœlcher dit, page 108, chap. IV de son ouvrage, qu'en 1841, il n'y avait qu'un Lycée ouvert à Port-au-Prince, et dix écoles libres, dont chacune avait seulement un maître et pas 100 élèves, de sorte que mille enfants, au plus, recevaient l'instruction sur une population de 700,000 âmes. . . »¹

Le Lycée de Port-au-Prince n'avait d'un établissement d'enseignement secondaire que le nom. Schœlcher en parle en ces termes : « une école misérable où trois professeurs sont obligés de suffire à tout. »

Passant des considérations économiques et intellectuelles à celles touchant la moralité, l'histoire constate les résultats suivants du gouvernement du président Boyer. Sous ce chef d'État, les noirs furent, en général, refoulés dans les campagnes et incapables de se livrer à d'autres travaux que l'agriculture ou la coupe des bois. Ceux qui formaient la bourgeoisie, c'est-à-dire qui habitaient plutôt les villes, se ruèrent dans le fonctionnarisme : c'étaient ses amis politiques, la classe qu'il représentait et qui l'ap-

¹ L. G. Tippenhauer : *Die Insel Haïti* (Zürich, 1891 et 1892).

Il est regrettable qu'il n'existe point une traduction française de cet ouvrage, le plus complet et le plus encyclopédique paru jusqu'ici sur Haïti. Je m'étais toujours promis d'en entreprendre une traduction française, avec la permission et la collaboration de l'auteur ; mais je n'ai jamais eu assez de loisir pour mener à bonne fin un travail aussi nécessaire. Dans ce que j'en ai traduit, pour cette citation ou en d'autres cas, j'ai tâché de serrer le texte avec toute l'exactitude désirable.

puyait au pouvoir. Aussi les fonctions publiques n'étaient-elles point, sous lui, des positions où l'on était appelé par ses capacités et sa moralité, avec la stricte obligation de respecter les intérêts de la communauté, dont on avait la gestion. « D'une grande probité dans le maniement des deniers de l'État (Boyer n'a jamais été un comptable des deniers publics), rigoureux à tenir ses engagements, en ce qui lui était personnel, parcimonieux presque jusqu'à l'avarice dans les dépenses publiques, Boyer fermait les yeux cependant sur certains abus et se créait ainsi des embarras financiers. En nommant à la direction de la douane de Port-au-Prince un citoyen auquel il voulait être agréable: « Je vous ai appelé à ce poste, lui dit-il, pour vous mettre à même de gagner quelque chose. . . »

« Il ne faut pas augurer de là, ajoute Ed. Bonnet, que le président admettait la dilapidation, qui se prodiguait ouvertement à ces yeux, sans qu'il s'en doutât. Le jour où, par les jactances d'un directeur de douane, il acquit la conviction que ce fonctionnaire s'était enrichi aux dépens du trésor, il le remplaça immédiatement, *sans porter cependant aucune modification à son système.* »¹

Malgré les précautions de l'écrivain impartial mais désireux de ménager le président, il laisse clairement entendre que Boyer ne révoquait le fonctionnaire enrichi que pour faire affluer la richesse dans la famille d'un autre de ses amis. La concussion, le *djob* étaient donc des fruits voulus, un régime systématique de ce chef d'État,

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, pp. 376, 377.

qui joua plutôt, durant tout son long règne de vingt-cinq ans, le rôle d'un chef de parti corrupteur et corrompu. Citons encore un autre fait également rapporté par Bonnet. « Dans un intérim, pendant lequel Nau tenait le portefeuille de Secrétaire d'État, les comptes de l'administration de St-Marc offraient un déficit de *vingt mille gourdes*. L'administrateur ajoutait au tort de ne pas vouloir obéir aux ordres qu'il recevait, celui de se refuser à donner des explications qu'on lui demandait sur cette différence. Nau qui ignorait ses relations secrètes avec Boyer, ne comprenant rien à cette conduite, vint soumettre les pièces au président et le prier de remplacer cet agent. Boyer essaya de calmer le Secrétaire d'État, qui soutenait qu'avec de tels principes il n'y avait pas d'administration possible. « Il faut passer l'éponge pour cette fois, disait le président, il se conduira mieux à l'avenir ; nous devons le ménager. C'est un vieux militaire. » « Fort bien, président, répondit Nau, piqué au vif, je ne suis pas un vieux militaire, moi (il avait été quartier-maître de la légion de l'Ouest), je ne puis en conséquence diriger le service, vous me ferez le plaisir d'envoyer une autre personne tenir la Secrétairie d'État. » Et il se retira, sans attendre la réponse. — « Voyez donc comment Nau se fâche ! dit le président au colonel Viau ; allez essayer de me le ramener. » Nau était au milieu de la cour ; Viau le rejoignit et ce ne fut qu'à force d'instances qu'il parvint à le faire revenir... Ce comptable concussionnaire et en relations secrètes avec Boyer, était, de même que Nau l'était anciennement, un quartier-maître du

5^{me} régiment que Boyer avait improvisé administrateur des finances.»¹

Boyer a eu la gloire de signer les codes haïtiens promulgués sous son gouvernement. Mais il n'en respecta nullement les prescriptions légales. Le code civil ne fait aucune défense de mariage entre un blanc et une négresse ou une mulâtresse, vice-versa. Quoique, au sein de la commission appelée à préparer ce code, il y eût des opinions émises dans le sens de cette prohibition, elles furent en minorité. A l'époque de la promulgation de ce code, un blanc voulut épouser, en justes noces, une négresse avec qui il cohabitait maritalement et dont il avait plusieurs enfants. Ceux qui voyaient dans ce mariage un fait anti-social, protestèrent avec éclat. Ils ameutèrent une populace ignorante qui fit une manifestation idiote contre l'union légale d'un blanc avec une négresse. « Boyer, cédant à cette pression, écrivit à l'officier de l'État civil pour lui enjoindre de ne pas dresser l'acte de mariage. Ainsi, une simple lettre établit l'exclusion que la loi n'avait pas admise; il fut dès lors consacré qu'un blanc ne pouvait épouser une native du pays.»²

Le Code d'instruction criminel et le Code pénal ne furent pas plus respectés que le Code civil. Deux notaires avaient commis un faux, attribuant à l'un d'eux la donation des biens d'une cousine qu'ils prétendaient ne pas savoir signer. Ils étaient probablement des amis politiques de Boyer. « Le tribunal civil des Gonaïves saisi de

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 258.

² *Ibidem*, p. 282.

la question condamna les notaires. Les amis du faussaire circonvinrent le président ; *on ne pouvait, s'écriaient-ils, condamner à la chaîne un homme appartenant à la société...*» Le président s'entremît ; et l'affaire fut menée de façon que le jugement fût annulé par le tribunal de Cassation, le prévenu acquitté et réintégré dans ses fonctions.¹

Se mettant au dessus de la loi, croit-on qu'il respectât davantage le législateur ? Certainement non. Pour achever la démoralisation du pays, il avilissait, plus qu'aucun autre chef d'État haïtien, le pouvoir législatif, dont il traita les membres comme les valets de sa politique. Darior, qui était un député noir très éclairé, pour l'époque, et qui eut le courage de présenter à la Chambre une doléance en faveur des masses, fut, malgré son mandat législatif, arrêté, jugé par un conseil militaire et fusillé ! La Chambre des Représentants, composée en majeure partie des amis de Boyer, ... approuva. Les députés Hérard Dumesle et David St-Preux, voulant faire de l'opposition contre Boyer, ont été inconstitutionnellement expulsés de la Chambre dont ils faisaient partie. Le sénateur Pierre André, étant accusé par Boyer d'être l'auteur de lettres anonymes dont l'histoire ignore la teneur, mais qui ne tendraient « à rien moins qu'à bouleverser l'État, » le Sénat de la République expulsa de son sein le membre incriminé, au mépris de la Constitution et de sa propre dignité. Quinze mois plus tard, le même Pierre André,

¹ Edmond Bonnet : *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, pp. 342, 343.

ayant fait la paix avec le président, fut réintégré dans ses fonctions sénatoriales par un nouveau décret du grand Corps! . . .¹

Le président Boyer, qui décourageait et annulait systématiquement tout effort tendant à propager l'instruction publique en Haïti, qui encourageait les concussions, en autorisant ses amis à dilapider les deniers publics, qui méprisait la loi, en paralysant son exécution, toutes les fois qu'elle était contraire à la doctrine et aux intérêts de ses amis, ne s'est guère préoccupé de l'éducation religieuse du peuple haïtien, de façon à lui procurer dans la pratique du culte et de la foi chrétienne une direction morale capable de discipliner les cœurs et les esprits. Toussaint-Louverture en avait fait une des forces cardinales de son plan de civilisation; Christophe qui avait, dit-on, l'idée d'angliciser son royaume et montrerait une sympathie marquée pour le protestantisme, ne négligeait pas le concours que porte la religion à tout civilisateur de peuple. Boyer montra non seulement de l'indifférence, mais une prévention visible contre l'influence du prêtre sur les esprits. Cette prévention fut cause que, durant ses vingt-cinq années de pouvoir, il éluda constamment de régulariser les relations de l'Église d'Haïti avec le Saint-Siège. « En mars 1836, dit Sir Spencer St. John, le docteur England négocia un concordat par lequel le Pape fut reconnu chef de l'Église d'Haïti, avec pouvoir de confirmer la nomination des évêques. Cet arrange-

¹ Lustant Pradines: *Recueil des Lois et Actes du Gouvernement d'Haïti*, années 1834-39, Nos. 1445, 1474, et 1477.

ment eut d'ailleurs peu d'effets pratiques : car le clergé, sans contrôle, était un vrai scandale pour tout bon catholique.»¹

Mais ce diplomate anglais se trompait, en parlant de ce concordat comme d'une convention définitivement conclue entre la Papauté et le gouvernement de Boyer. Ce ne fut qu'un projet et il n'aboutit point. Cela ressort pleinement d'un rapport de M. Beaubrun Ardouin, Secrétaire d'État des Cultes, au Président d'Haïti, portant la date du 28 mars 1845.²

La police des villes et des campagnes fut absolument négligée et surtout insuffisante. Le peuple, confiné aux travaux agricoles, était en même temps abandonné aux plaisirs grossiers des danses africaines et aux pratiques superstitieuses. Sous ce dernier point, rien ne fut changé à l'administration de Pétion, qui avait pris le contre-pied des gouvernements de Toussaint-Louverture, de Dessalines et de Christophe. « Ceux qui voulaient tout-à-fait s'affranchir de la surveillance, abandonnaient des terrains en culture et allaient vivre au fond des bois, où leur existence devenait longtemps ignorée.»³ On eût dit, vraiment, que tout était mené de façon à faire reculer les noirs à la sauvagerie ancestrale.

Si la police était insuffisante, l'armée était, par contre, surabondante. Non seulement le peuple n'était pas libre d'adopter tel genre d'activité économique qu'il jugeait

¹ Spencer St. John: *Hayti or the Black Republic*, p. 84.

² Thomas Madiou: *Histoire d'Haïti* (années 1843-46), p. 255.

³ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 337.

plus convenable à l'amélioration de son état matériel, mais il fut en outre assujéti à un service militaire dont la durée n'était réglée que par le bon plaisir présidentiel. Après l'unification gouvernementale de l'île et la reconnaissance de son indépendance par la France, Haïti fut, en réalité, hors de toute crainte de guerre. Pourtant le président Boyer maintint le cadre de l'armée aussi large que durant les périodes les plus belliqueuses de notre histoire. Sur une population qu'on évaluait à sept ou huit cent mille habitants, il y avait 45,000 hommes astreints au service militaire, soit beaucoup plus du tiers des adultes mâles, en s'appuyant sur les probabilités rationnelles de la démographie. Il est vrai que cet effectif fut rarement présent sous le drapeau. Lorsque l'organisation de la police et de la gendarmerie est défectueuse, on ne peut jamais compter sur l'exactitude des soldats à se présenter au service. C'est égal; il suffit qu'un campagnard soit enrôlé pour que son travail souffre d'interruptions fréquentes, l'empêchant d'entreprendre toute culture réclamant un soin constant et régulier. Boyer disait, dans ses circulaires, que « le recrutement ne doit porter que sur les jeunes gens non attachés à la culture. » Mais comme le service militaire a toujours pesé sur les campagnards, l'arithmétique politique, en comparant le chiffre de la population avec celui de l'armée, démontre qu'on ne pouvait guère exempter les travailleurs agricoles du poids de l'impôt du sang. En réalité, le président Boyer fut le véritable créateur du régime militaire dont la plaie inguérissable empoisonne encore notre orga-

nisme national. C'est un fait incontestable, si on entend par système ou *régime militaire* un ordre de choses où l'administration, en pleine paix, maintient une armée dont l'effectif ne répond à aucun besoin actuel, n'existant que pour mettre en relief les officiers d'un grade élevé, à qui est laissée une prééminence générale sur l'autorité civile.

Les gouvernements précédents, étant toujours en guerre ou redoutant une invasion française, peu probable d'ailleurs, avaient peut-être une excuse plausible pour tenir sur pied une armée aussi forte que possible. Après 1825, il n'y restait pas même un prétexte au président Boyer. Nous avons déjà vu comment Toussaint-Louverture réduisit l'effectif de l'armée à environ quatorze mille hommes pour toute l'île, en 1801. Sous le gouverneur noir, après la malheureuse exécution de son neveu Paul Louverture, il ne resta dans toute l'armée haïtienne qu'un seul général de division ; Boyer, après Pétion, avait semé les brevets avec une profusion qui ne s'est fait oublier, dans la suite, que par l'exagération même du mal.

Le président, qui travailla constamment à refouler le peuple dans un état d'infériorité sociale de plus en plus accusée, détestait en même temps les blancs contre lesquels il avait une prévention irrémédiable. « Le général Boyer, dit Sir Spencer St. John, montra un talent considérable durant son administration ; mais il était essentiellement d'un esprit étroit, imbu de préjugés contre les étrangers. Durant les dernières dix années de son gou-

vernement, il avait conçu le projet de les chasser légalement d'Haïti, en leur refusant de nouvelles licences de faire le commerce; mais quoiqu'il réussît dans une certaine mesure, il accrut le nombre des mécontents contre lui; car ses compatriotes ne sont capables de conduire avec succès que le commerce de détail et ont besoin des étrangers pour les plus grandes opérations commerciales.»¹

Sir Spencer St. John, qui vivait dans un monde où la tradition fait de Boyer un chef d'État émérite, ne parle de son talent d'administrateur qu'en subissant l'influence ambiante. Quand, au contraire des idées qu'il avait acquises par sa longue initiation, en Haïti, le diplomate anglais jetait les yeux sur les rapports officiels de ses prédécesseurs, qui avaient été les témoins de cette administration talentueuse du président Boyer, il tressaillait; mais il passait outre. « Je suis absolument incapable, dit-il, de concilier la tradition avec les rapports faits sur l'état des affaires d'Haïti à cette époque. Après vingt années de paix, le pays est représenté comme dans un état de ruine, sans commerce ni ressources d'aucune sorte; tous les emplois publics sont livrés au péculat et à la concussion; une armée de 45,000 hommes, d'après le budget et composée en réalité de peu de soldats et beaucoup d'officiers se partageant les sommes votées. Il me semble que je lis l'histoire des temps plus récents et non celle des jours tranquilles de la République d'Haïti.»² On avoue-

¹ Sir Spencer St. John: *Hayti or the Black Republic*, p. 86.

² *Ibidem*, p. 84.

ra que les rapports officiels des consuls anglais, contemporains du gouvernement de Boyer, ne le cèdent en rien aux vitupérations de Schœlcher ou aux critiques mesurées du général Bonnet.

Le talent du président ne consistait, en somme, qu'à tromper l'étranger sur la réalité des choses haïtiennes, afin de se créer une opinion favorable. Tous ses héritiers politiques ont constamment employé le même système. « Jaloux de maintenir cette bonne opinion, qui flattait son amour-propre, Boyer s'attachait, dans ses actes publics, à proclamer les principes d'un libéralisme éclairé; mais ces écrits étaient faits seulement en vue de l'étranger. On ne pouvait, disait-on, conformer à ces principes le régime intérieur d'un *peuple à part*, d'un peuple exceptionnel, comme on ne cessait de qualifier cette création nouvelle dans le monde d'une république de noirs s'administrant elle-même. Très chatouilleux à l'endroit de son pouvoir, le président s'attachait surtout à se maintenir, sans se préoccuper de l'avenir; *après moi le déluge*, avait-il dit; parole malheureuse qui avait circulé.»¹

Fermons le chapitre sur cette dernière citation d'Edmond Bonnet, citation textuelle, où les mots sont soulignés par l'auteur même. Inutile de dire quelle pénible influence un règne de vingt-cinq années, appliquant systématiquement un tel régime politique, a exercé et exerce encore sur la destinée du peuple haïtien. Mais il n'y a

¹ Edmond Bonnet: *Souvenirs Historiques du Général Bonnet*, p. 376.

rien d'éternel ici-bas. Les mécanismes les mieux organisés tombent et se détraquent, quand l'abus en est poussé à l'extrême, comme c'est la tendance naturelle de tout courant auquel aucune résistance n'est opposée.

Enfin, de la minorité même qui reconnaissait Boyer comme un chef de parti, dont la présence au pouvoir était indispensable aux intérêts de la société, il s'éleva une opposition de plus en plus intransigente. Le président, tout en protégeant ses amis, le prenait de trop haut avec ceux qui étaient plus éclairés que lui. Ceux-là se délièrent peu à peu de la discipline, qui le fit si longtemps rester à leur tête, sans autre titre que son audace de tout entreprendre contre les intérêts du peuple et d'avantager ouvertement son monde. La révolution de 1843 vint lui montrer enfin que ce pouvoir dont il avait fait un si malheureux usage, ne devait pas durer à toujours.

Il s'embarqua pour l'étranger avec la conviction que la nation haïtienne, divisée et démantibulée par son administration d'un quart de siècle, ne tarderait pas à sombrer dans l'abîme de l'anarchie et des luttes fratricides. C'est surtout alors qu'il dut répéter, une nouvelle fois, le mot de la Pompadour attribué à Louis XV : « Après moi le déluge!... »

LES PRÉSIDENTS ÉPHÉMÈRES

Comme il fallait le prévoir, la chute de Boyer plongea le pays dans un état chaotique. Pour que le peuple haïtien ait pu en sortir, sans réaliser la prédiction de l'ancien chef d'État, il faut qu'il y ait eu en lui une vitalité,

une force de résistance peu commune. La révolution triomphante se trouva inhabile à refaire ou effacer l'œuvre de Boyer qu'elle ne pouvait pas non plus continuer. Après des discussions longues et fleuries, où l'histoire ne rencontre presque rien à glaner, la Constitution de 1843 remplaça celle de 1816, en apportant une grande restriction au pouvoir personnel du chef d'État et au régime militaire.

Plusieurs réformes d'une haute portée furent inscrites dans ce nouveau pacte constitutionnel. Le rétablissement de l'organisation municipale pourrait être de la plus heureuse influence pour *civiliser* peu à peu l'administration du pays. L'impôt sur le café fut aboli. C'était une résolution dictée par la justice et frappée au coin de la prévoyance sociale. L'abandon en est une honte qui pèse sur les trois générations qui ont conservé cet impôt jusqu'à nos jours. Malheureusement, les principaux hommes politiques de 1843 firent preuve de fâcheuses conséquences, lesquelles masquèrent aux yeux du peuple tout ce qu'il y avait de salubre dans les réformes apportées à l'organisation politique du pays. David St-Preux, Hérard Dumesle et d'autres n'avaient pas sitôt touché à la coupe du pouvoir qu'ils en furent grisés. Quoique impatients, hier, de l'omnipotence de Boyer, en dénonçant le système militaire en des tirades enflammées, ils s'affublèrent d'épaulettes et, sous ce travestissement, prirent un air d'importance, montrèrent une superbe de nature à scandaliser tout le monde.

Pour comble de difficultés, la question de couleur, ser-

vant de clef de voûte au gouvernement de Boyer, mais dont il n'était point permis de parler publiquement, éclata au grand jour et jeta un grand émoi dans les esprits. Suivant Sir Spencer St. John, dès l'entrée de l'armée populaire à Port-au-Prince, cette malheureuse question commença de faire naître d'angoissantes préoccupations politiques. « Le général Dalzon alla même, dit-il, jusqu'à proposer de mettre à mort tous les mulâtres ; mais comme ceux-ci avaient encore la haute main, il fut arrêté et disparut de la scène. »¹ Il fallait bien que ce général fût un méchant homme, doublé d'un imbécile, pour concevoir d'abord et dévoiler ensuite un projet si barbare et dont l'exécution n'aurait pas un résultat moindre que d'entraîner le complet arrêt du développement national d'Haïti. Ce pays ne peut atteindre ses destinées que par la coopération sincère du mulâtre et du noir. Tous ceux qui désirent la destruction de l'un ou l'abaissement de l'autre, sont, au même degré, des criminels travaillant à l'abâtardissement de la nation haïtienne. Et puis, si le général Dalzon avait pensé et exprimé de telles horreurs, quelle sottise et quelle témérité, quand les mulâtres étaient encore, à la chute de Boyer, les seuls vrais maîtres du pays ! Aussi sa foudroyante disparition, sans procès ni jugement, pour la punition d'une menace peut-être inconsidérée, montra-t-elle que Boyer pouvait applaudir les riviéristes et, embouchant la trompette cornélienne, leur crier de Kingston :

... A ce noble trait, je reconnais mon sang !

¹ Spencer St. John : *Hayti or the Black Republic*, p. 87.

Enfin Rivière Hérard, ayant le grade de commandant et sans instruction, fut nommé président d'Haïti, par les intrigues de ces mêmes hommes éclairés de 1843. Tout en prêtant serment sur la nouvelle Constitution, il était résolu à la briser. Il nomma un ministère composé de quatre Secrétaires d'État, choisis parmi les hommes les plus instruits de l'époque. Mais dès son installation au pouvoir, il eut à commencer une lutte sourde contre la Constituante, déclarée en permanence, et les anciens partisans avérés de Boyer, qui ne lui pardonnaient pas la prise d'armes de Praslin. « A Port-au-Prince, dit Madiou, les citoyens Beaubrun Ardouin et Céligny Ardouin, ci-devant décrétés d'accusation et mis en liberté depuis peu, quoiqu'ils n'appartinssent pas au parti constitutionnel, travaillaient de concert avec ce parti, à la ruine du président; ils étaient réputés les chefs du parti boyériste.»¹ On préparait, d'un côté un coup d'État et, de l'autre, une insurrection, quand survint la nouvelle que, dans la nuit du 27 février 1844, la partie orientale de l'île avait proclamé une révolution, en se déclarant indépendante de la république d'Haïti.

Les Dominicains, — comme s'appelleront les séparatistes, après avoir nommé le nouvel État « République dominicaine », — avaient accepté d'être gouvernés par les Haïtiens, dans l'espoir de trouver, dans l'organisation de la partie occidentale, un appui tutélaire contre l'invasion étrangère et capable d'assurer leur développement matériel, intellectuel et moral. Le régime militaire de

¹ Madiou: *Histoire d'Haïti* (années 1843-46), note de la page 74.

Boyer, la fermeture arbitraire de l'Université de Santo Domingo, qui était fière d'être la métropole intellectuelle des Antilles espagnoles et de l'Amérique du Sud, les mœurs familiales incorrectes, l'esprit irrégulier de l'ancien président et des hauts fonctionnaires qu'il leur envoyait, tout avait contribué à les désenchanter, à les dégoûter. Rivière Hérard, ayant entrepris une tournée chez eux, avant même son élection définitive à la présidence, se conduisit si mal qu'ils résolurent enfin de se séparer des Haïtiens. D'où cette levée de boucliers.

Le nouveau président partit de Port-au-Prince, le 14 mars, à la tête de trois divisions, formant un effectif d'environ trente mille hommes, pour aller combattre la révolution dominicaine. Cette campagne où une armée soi-disant organisée marchait contre des troupes improvisées, des volontaires qui ne pouvaient faire qu'une guerre d'embuscade, ne comptant, pour résister, que sur leur courage et leur patriotisme, fut conduite par Rivière d'une façon ridicule. Le président qui n'avait aucun talent, aucune expérience militaire, était mal soutenu par les chefs des deux autres divisions qui, comme d'anciens généraux, voyaient d'un œil aigri qu'il fût arrivé à la présidence, sans avoir été même colonel. Mais le pis est qu'il s'occupait plus des intrigues politiques que de la direction de l'armée : Hérard Dumesle, son parent et ministre de la guerre, avait provoqué, contre l'Assemblée Constituante, une protestation des officiers militaires d'un grade supérieur. Il est vrai de dire que cette assemblée

n'avait effectivement rien à faire, après le vote de la Constitution et l'élection du président; mais il appartenait peu à des militaires sans mandat d'en réclamer la dissolution, qui eut lieu dans les formes les plus arbitraires. Par une proclamation du 30 mars 1844, le président d'Haïti, ayant assumé la charge d'une dictature, déclara qu'il était le serviteur du peuple!... On ferma les bureaux des municipalités et les salles de réunion de l'Assemblée Constituante, dont une garde militaire prit possession. On ordonna à tous les constituants de rejoindre l'armée dans les vingt-quatre heures. Tout ce désordre gouvernemental eut lieu contrairement à l'opinion de la majorité du Cabinet; mais le ministre de la guerre, avec l'adhésion du président, ne faisait qu'à sa tête.

Déjà une insurrection avait éclaté dans le département du Sud menée par Acaau, un ancien lieutenant de gendarmerie. C'était un noir et il s'était proclamé « général en chef des réclamations du peuple. » Les bandes qui lui obéissaient, portaient le nom de « l'armée souffrante. » Malgré la résistance énergique des autorités civiles et militaires, ces hommes armés de pique mais courant à la mort avec furie, mirent les troupes du gouvernement en déroute et s'emparèrent bientôt de la ville des Cayes. On craignait qu'ils ne vinssent camper devant les portes de Port-au-Prince, et ne finissent par envahir la ville. Ils furent heureusement arrêtés, à Aquin, par les généraux Riché et Geffrard. Cependant ils conservèrent leurs positions aux Cayes et occupèrent le pont de Mira-

goâne. Mais la conspiration de la capitale marchait. Le général Pierrot, commandant une des trois divisions de l'armée expédiée contre les Dominicains, arrivé près de Saint-Jague, se vit dans l'impossibilité de poursuivre sa marche. Mettant son insuccès au compte de l'impéritie du président Rivière, il s'en retourna au Cap, sans l'en aviser, avec l'idée d'aller former un État séparé, dans le Nord, en réminiscence de l'époque de Christophe. Il se mit en révolte ouverte contre son chef, dès que celui-ci eût envoyé l'ordre de l'arrêter.

Les ancien boyéristes et les amis des institutions foulées aux pieds et violées par Rivière se coalisèrent contre lui. Les premiers, hommes intrigants à la tête de qui étaient les deux Ardouin, convaincus que Boyer ne pouvait plus ressaisir le pouvoir, combinèrent le plan de le garder entre leurs mains, sous le couvert d'un président noir mais ignorant, leur laissant la direction effective du pays et se contentant des jouissances matérielles et des honneurs extérieurs de la présidence. Ils s'évertuèrent d'abord pour calmer les inquiétudes de la société, qui tremblait, ayant appris que l'intention d'Acaau était d'exterminer tous les gens de couleur. « Ils ajoutèrent, dit Madiou, qu'Acaau désirait simplement qu'un chef noir fût nommé président d'Haïti, afin de contenter les masses, qui ne demandaient qu'à déposer les armes, aussitôt qu'on aurait fait droit à leurs réclamations. On jeta en avant le nom de Guerrier, dont les sentiments d'honnêteté et de modération étaient connus des hommes de couleur ; c'était, disait-on, le seul noir qui fût assez influent

pour arrêter la marche rapide des insurgés et préserver la capitale d'une dévastation complète.»¹

Le général Guerrier était chargé de la garde du palais présidentiel, en l'absence de Rivière. Les conspirateurs formèrent le projet de proclamer la révolution le 2 mai; mais le coup ne fut frappé que le lendemain. Ayant à leur tête Beaubrun Ardouin, ils se présentèrent au Palais National et déclarèrent à Guerrier qu'ils étaient délégués par la ville de Port-au-Prince pour lui offrir la présidence. « Guerrier, à moitié ivre, dit Madiou, répondit qu'il n'acceptait pas la présidence, qu'il ne voulait pas trahir Rivière Hérard, son ami.» Ils firent des représentations tellement pressantes aux vieux général, noir et illettré, en lui persuadant que « lui seul pouvait sauver la patrie, » que celui-ci finit par se laisser convaincre et accepta la première magistrature de l'État, toujours à moitié ivre!...

Dès le 26 avril, le général Pierrot, dans le département du Nord, avait proclamé Guerrier président d'Haïti. Tout s'arrangea donc, après qu'Acaau, quoique avec réserves, eut accepté les faits accomplis. Ayant conservé son grade de général de division et une pension qui lui permettait de vivre à l'aise, Rivière consentit à s'embarquer pour la Jamaïque devenue, à partir de Boyer, le refuge de tous les chefs d'État haïtiens, battus par la tempête révolutionnaire.

Au moment où, le 3 mai, les doctrinaires de la politique haïtienne eurent proclamé Guerrier président

¹ Madiou: *Histoire d'Haïti*, p. 156.

d'Haïti, Hérard Dumesle, déconfit mais judicieux, se livra à un emportement bien concevable. « C'est une dérision, s'écria-t-il, Beaubrun Ardouin gouvernera sous le nom de Guerrier. »¹ En effet, le système de Boyer était repris en sous-œuvre, sous une forme d'autant plus pernicieuse qu'elle est hypocrite et soigneusement déguisée. Aussi est-il incompréhensible qu'un historien aussi clairvoyant que Madiou, ayant fourni lui-même tous les éléments propres à établir un jugement sur l'avènement de Guerrier au pouvoir, ait pu écrire que « par la révolution du 3 mai, la *suprématie noire* fut établie incontestablement. » Toutefois cet avènement était un signe des temps. Il signifiait que la fraction haïtienne qui avait conservé le pouvoir d'une façon exclusive, depuis l'assassinat de Dessalines, dans l'Ouest, et le suicide de Christophe, dans le Nord, sentait la nécessité de donner une satisfaction, même purement apparente, à la majorité du pays, représentée par les noirs. Le signe caractéristique d'un tel changement fut l'adjonction de Louis Etienne Lysius Salomon, alors le chef avéré des noirs des Cayes, dans une commission destinée à pacifier le Sud.

La dictature fut accordée à Guerrier, qui en exerça parfois les prérogatives : mais il était toujours mené par ceux qui l'entouraient. Un Conseil d'État fut établi. Beaubrun Ardouin, qui était l'âme du nouvel ordre de choses, fut bientôt nommé secrétaire d'État de la Justice, des Cultes et de l'Instruction publique, à la place d'Honoré Féry, un des citoyens les plus honnêtes et les plus

¹ Madiou : *Histoire d'Haïti*, p. 159.

éclairés de cette époque. Ne faisant point parti du groupe boyériste, il ne pouvait guère compter sur la sympathie des *doctrinaires*. La démocratie haïtienne se rappellera avec gratitude que c'est à Féry qu'elle doit la création des lycées du Cap et des Cayes, avec le commencement de la restauration de l'Instruction publique en Haïti.

Le président Guerrier, vieux et inconscient, ne s'occupait de rien. Il restait plutôt à Saint-Marc. Livré à la discrétion de son secrétaire particulier, J. B. Dupuy, qui était la ficelle par laquelle on faisait jouer la machine présidentielle, il signait les lettres et les actes qu'on lui présentait, sans y rien comprendre. Ordre du jour, ordre d'arrestation, ordre d'exécution sommaire, tout était signé du président, qui ne s'en doutait point. « Le Président Guerrier, dit Madiou, ne savait déjà plus ce qu'il signait ; la vieillesse, la maladie l'avaient tellement accablé, qu'il n'agissait que machinalement. » Le pauvre vieillard mourut, le 15 avril 1845, après un règne nominal de onze mois.

En vertu de l'article 10 du décret dictatorial instituant le Conseil d'État, et sur la communication du Conseil des Secrétaires d'État, lui annonçant la mort de Guerrier, ce corps réuni à Port-au-Prince, nomma le général Pierrot à la présidence d'Haïti.

Le nouveau président, qui ne savait même pas signer son nom, appelé à la première magistrature de l'État, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, fut encore moins capable que son prédécesseur de comprendre le rôle qu'il avait à jouer, à la tête d'une jeune nation, en face de tant et

de si difficiles problèmes politiques à résoudre, avant de pouvoir marcher d'un pas ferme dans la voie des peuples civilisés. Après avoir fait célébrer les funérailles de Guerrier à St-Marc, il y fit appeler le Conseil d'État et les Secrétaires d'État, et leur témoigna son désir de prêter serment là où il se trouvait. Il partit toutefois pour la capitale, où il arriva le 8 mai, et fut reçu avec des ovations excitées en grande partie par la curiosité qu'on éprouvait de le voir. C'était d'ailleurs un beau vieillard, africain de pur sang, aux traits réguliers et à la physionomie d'un honnête patriarche.

Son premier acte fut d'établir une commission chargée de dresser un inventaire ou plutôt un bilan, fixant la situation générale du pays. Mais l'idée, excellente en soi, était impraticable, avec les éléments qui l'entouraient. Personnellement, il ne savait par où commencer, pour entamer pareille entreprise. D'ailleurs il ne sembla pas comprendre ce qu'il venait faire au palais de la présidence. Il aurait été bien embarrassé de dire ce que signifiaient tous les papiers que l'on publiait avec sa prétendue signature. Il n'eut qu'une seule préoccupation, rétablir dans notre giron national les Dominicains qu'il appelait « les fils dénaturés de la patrie. » Mais ce n'était qu'une préoccupation de vieillard.

Il s'ennuyait enfin de la vie présidentielle qu'il menait à la capitale. Un beau jour, la population de Port-au-Prince vit sortir du Palais le vieux chef d'État candide et silencieux. Il s'achemina vers la porte Saint-Joseph qu'il franchit, sans éclat, en avisant les soldats du poste

qu'il allait au Cap! Les aides de camp et le personnel du Palais, qui n'en eurent jusque là aucun avertissement, en furent bouleversés et ahuris. Ils s'élancèrent à sa suite dans un désordre facilement imaginable. Il continua tranquillement pour le Cap, au grand scandale et à la stupéfaction de tout le monde.

Deux jours après son départ, une émission de huit cent mille gourdes de papier-monnaie fut décrétée par le Conseil d'État, et c'est au Cap-Haïtien, le 2 juin suivant, qu'il promulgua ce décret. C'était la première émission de billets de caisse faite après la chute de Boyer.

Le Conseil d'État, qui avait peu fonctionné sous Guerrier, vota plusieurs décrets, en juillet 1845, remettant en vigueur presque toutes les lois du temps de Boyer que le gouvernement provisoire de 1843 avait modifiées ou abrogées. Il rétablit le droit d'exportation sur le café, tandis qu'il exonérait les bois de campêche, de gaïac, de fustic ou fustet, etc., de l'impôt territorial. C'était une réaction en règle, vers la politique économique de Boyer.

Les Dominicains, constatant la désorganisation dans laquelle se trouvait Haïti, crurent qu'ils pouvaient passer de la guerre défensive, où ils avaient pris avantage, à la guerre offensive, qui leur permettrait de reprendre les anciennes limites de la colonie espagnole de Saint-Domingue. Dans un premier élan, ils s'emparèrent de plusieurs positions fortifiées et des circonscriptions militaires de Hinche et de Las Cahobas; mais ils furent, avant longtemps, repoussés et refoulés jusqu'à Azua.

Le général Jean Paul, secrétaire d'État de l'Intérieur,

qui avait suivi le président Pierrot au Cap, voyant que tout allait mal, résolut de s'en retourner à Port-au-Prince. En effet, une nouvelle conspiration s'ourdissait à la capitale. Les conspirateurs, sachant qu'ils étaient dénoncés, se réunissent et partent pour Léogane dont ils s'emparent. Ils font tirer le canon d'alarme et se tiennent en armes ; mais ils sont bientôt attaqués et la ville de Léogane tombe aux mains des troupes gouvernementales . . . Ces événements se déroulèrent avec une rapidité surprenante. Une vingtaine de prisonniers furent exécutés sur les lieux. Des patrouilles parcoururent l'arrondissement de Léogane et massacrèrent les fuyards ou ceux que l'on considérait comme tels. « Ce fut, dit Madiou, une extermination générale dont le président Pierrot aura lui-même horreur, quand il en apprendra la nouvelle. »¹

Afin, sans doute, de ne plus permettre que le Conseil des secrétaires d'État continuât à sévir si rigoureusement, en dehors de lui, tandis qu'il ne voulait pas retourner à Port-au-Prince, Pierrot, par un arrêté du 1^{er} novembre 1845, transporta au Cap-Haïtien le siège du gouvernement. C'était un acte impolitique et injustifiable. En

¹ Madiou: *Histoire d'Haïti*, p. 350. L'auteur ajoute en note :

« Le citoyen Céligny Ardouin, l'un des hommes les plus acharnés contre les riviéristes, disait souvent devant moi, à cette époque : ' Les révoltés de Léogane étaient, il est vrai, des brigands ; mais faut-il reconnaître qu'ils étaient de fameux mulâtres dont le sort doit être déploré. ' »

Hélas ! Céligny Ardouin qui plaignait ainsi ses congénères disparus, ne leur pardonnait pourtant pas d'avoir renversé Boyer et d'être surtout de sincères libéraux : d'où l'épithète de ' brigands ' qu'il leur inflige. C'étaient pour lui des rênégats.

vain le naïf vieillard, ou ceux qui le conduisaient, cherchèrent-ils à se rattraper, en défendant « les propos de couleur tendant à semer la division entre les Haïtiens » : sa chute fut décidée immédiatement, après que l'arrêté du 1^{er} novembre fût connu à Port-au-Prince. Le premier avertissement en fut donné par un incendie allumé dans la nuit du 10 novembre, dans le but de brûler le plus riche quartier de la ville. Le mécontentement s'augmentait de plus en plus. Devant l'obligation imposée aux port-au-princiens, qui n'y étaient pas accoutumés, à voyager au Cap et pour le service public et, encore plus souvent, pour aller se défendre de prétendues conspirations, les cœurs se gonflèrent de colère et de désaffection. La mesure déborda, quand le président eut annoncé son intention d'entreprendre une nouvelle campagne contre les Dominicains.

Le général Riché, noir incapable, qui s'était promis de succéder quand même au vieux Pierrot, commença à conspirer ouvertement à Port-au-Prince, ayant avec lui le général Dupuy, un des membres influents du parti boyériste. Le coup fut surtout monté à Saint-Marc. Lors donc que, le 27 février 1846, les troupes furent réunies sur la place d'armes, pour lever la marche contre la République dominicaine, elles proclamèrent plutôt la déchéance de Pierrot, en acclamant Riché président d'Haïti. Une délégation fut dirigée à Riché, pour lui remettre l'acte par lequel le peuple et les troupes de l'Artibonite lui avaient décerné la présidence. Toutes les autorités militaires, tous les grands politiciens et une foule de

citoyens étaient réunis au Palais National de Port-au-Prince. La dépêche de Saint-Marc, adressée au Président de la République d'Haïti, Riché, fut lue à l'assistance, qui resta hésitante et muette. Bientôt les choses menacèrent de tourner mal ; on eut l'air de se chamailler. Mais tout finit par la proclamation de Riché comme président d'Haïti.

Par un acte du 1^{er} mars 1846, le général Riché accepta la haute fonction de Président d'Haïti. Il remit en vigueur la Constitution de 1816, avec les modifications nécessaires pour l'adapter à la situation. Le Conseil d'État fut transformé en Sénat et le nombre des Secrétaires d'État fut maintenu tel qu'il existait depuis la Constitution de 1843.

Une délégation fut envoyée au Cap, pour notifier à Pierrot sa déchéance. Il resta quelques jours à se convaincre de la réalité de sa déposition de la présidence. Enfin, on réussit à le persuader de se démettre. Il se retira sur son *habitation*, située à Camp-Louise, dans la plaine du Cap, où il se tenait habituellement, même pendant sa présidence dérisoire. C'était le 24 mars 1846.

Le même jour, le président Riché prêta serment aux mains du président du Conseil d'État transformé en Sénat. Dans le Sud, le général Acaau hésitait à adhérer au mouvement de Saint-Marc. Il fut bientôt assailli par les troupes de Port-au-Prince et de Léogane, sous la conduite du général Samedi Télémaque. Se voyant impuissant à résister, Acaau se jeta dans les bois, où il ne tarda pas à se brûler la cervelle, pour ne point tom-

ber vivant aux mains de ses ennemis. Ainsi finissait, avec l'avènement de Riché au pouvoir, le revendicateur brutal des droits du peuple, qu'il ne comprenait que grossièrement et qu'il compromettait plutôt, les plaçant dans une compétition matérielle pour les charges et les fonctions publiques, que les noirs eussent ou non les capacités ou la moralité requises pour exercer ces charges au bénéfice de la communauté.

Le gouvernement de Riché n'a duré qu'une année. Déjà ce qui restait de riviéristes militants avaient été assagis ou écrasés. Aussi bien, le pays entra-t-il dans un calme relatif. Il n'eut pas le temps d'user d'une grande influence sur l'état politique et social de la nation haïtienne. Il ne diminua pas les charges qui pesaient sur les populations rurales; mais il ne les augmenta pas non plus. Son administration, quoiqu'on puisse dire, laissa moins à désirer que celles de ses prédécesseurs. Le seul fait d'avoir rétabli les formes constitutionnelles, en renonçant au pouvoir dictatorial dont avaient usé Guerrier et Pierrot, après Rivière, suffit pour mettre le gouvernement de Riché sur une ligne supérieure. Mais là s'arrête son mérite. Incapable et vieux, Riché n'a été qu'un fantôme de chef d'État. Sa présence au pouvoir n'était que le jeu d'une politique désastreuse dont l'application persévérante explique que le peuple haïtien ait traversé tout un siècle en piétinant sur place, dans une stagnation dégradante et contristante. Le président, ne voyant dans sa haute position que les facilités de jouissances dont son grand âge devait plutôt le détourner,

s'y jeta éperdûment. Il laissait les rênes du pouvoir entre les mains de ses ministres. Ceux-ci n'en avaient encore fait qu'un usage modéré, mais qui sait ce qui en sortirait plus tard? Ce point d'interrogation a fait dire à l'un de nos hommes politiques les plus remarquables que « Riché mourut à temps. »

SOULOUQUE

Le 27 février 1847, Riché s'éteignait subitement sans qu'on pût déterminer la cause exacte de sa mort. Le Sénat, convoqué pour l'élection d'un nouveau président, se trouva en face de la double candidature du général Jean Paul et du général Souffrant, le premier très éclairé et le second d'une capacité notable pour l'époque. La majorité du peuple montrait une méfiance obstinée contre l'avènement d'un homme de couleur à la présidence. Les noirs craignaient de retomber dans l'état de nullité politique où les reléguait le général Boyer, et d'où ils avaient commencé à émerger, depuis Guerrier. Malheureusement, les masses ignorantes ne pouvaient guère comprendre qu'il vaut mieux, pour elles, d'être gouvernées par un mulâtre éclairé et de bonne foi que d'avoir, au faite du pouvoir, un nègre illettré, servant d'instrument à ceux qui gouvernent sous son nom. Elles ne demandaient qu'une chose : avoir à la présidence un noir, dont la face leur laissât la fierté de voir qu'elles étaient représentées au sommet du gouvernement. De là vint qu'on les satisfaisait aisément, pourvu qu'on leur don-

nât un chef d'État noir. Les *doctrinaires*, qui avaient eu le pouvoir effectif, sous les présidences nominales de Guerrier, de Pierrot et de Riché, connaissaient cet état d'âme de la majorité et s'arrangeaient en conséquence. Ils s'entendirent pour éliminer les deux candidats noirs pouvant également se passer de leur direction. Après trois jours, pendant lesquels les votes du Sénat se partageaient exactement entre le général Jean Paul et le général Souffrant, sans qu'une transaction vint faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre, le nom du général Soulouque surgit inopinément et, en un tour de scrutin, il fut élu sans aucune compétition !

Soulouque était absolument illettré ; et, c'est comme monarque qu'il commença à griffonner machinalement son nom, en guise de signature. Il avait été dans l'escorte de Lamarre, qui résista à Port-de-Paix et surtout au Môle St-Nicolas, contre Christophe, en faveur de Pétion, durant la scission du Nord et de l'Ouest. Transporté à Port-au-Prince, après l'évacuation du Môle, il fit partie de la garde de Pétion et, plus tard, de celle de Boyer, durant tout son règne. Il était devenu le chef de la garde présidentielle, et il montrait une telle bonhomie que l'on croyait que son tempérament, joint à ses traditions politiques, devait en faire un instrument commode. « Le 2 mars, les ministres éclairés de feu le général Riché, dit Spencer St. John, choisirent, comme Président de la République, un chef de la garde, du nom de Soulouque. Il était ignorant et stupide, entièrement incapable de remplir aucune fonction publique ; mais on dit qu'il était

choisi comme un instrument, qui pût être facilement manié par les ministres.»¹

Une fois chef d'État, Soulouque se révéla un Sixte-Quint. Il commença à placer ses créatures personnelles dans toutes les positions militaires où il fallait des officiers d'un grand dévouement. Il consolida si bien son pouvoir, que ses ministres n'eurent plus d'influences capables de contrebalancer les siennes. Après une année d'une lutte sourde mais persistante, entre les deux courants, il y eut un changement complet dans l'orientation de la politique. Un remaniement ministériel, dans lequel prédominait l'opinion populaire, eut lieu, le 9 avril 1848. Pour la première fois, on vit dans un ministère trois noirs contre un seul homme de couleur. Ce fut un audacieux défi; et une révolution paraissait urgente, indispensable. Les secrétaires d'État démissionnaires, ainsi que leurs amis, s'en montrèrent scandalisés. Une conspiration s'ourdit immédiatement et l'atmosphère politique de Port-au-Prince se chargea de gros nuages. L'inquiétude travaillait les esprits. Chacun sentait que l'orage s'approchait et que le tonnerre éclaterait au moindre choc de ces électricités de même nom.

Le 16 avril 1848, les anciens secrétaires d'État Céligny Ardouin et Alexis Dupuy étaient au Palais National, quand un coup d'arme retentit à l'intérieur de l'édifice. L'histoire n'a point éclairci le fait de leur présence en ce lieu, après qu'ils avaient cessé de faire partie du cabinet. Toujours est-il que ce coup de feu devint le

¹ Spencer St. John: *Hayti or the Black Republic*, p. 90.

signal d'un sauve-qui-peut général. Toutefois la garde de la présidence tint ferme. L'ex-ministre Dupuy put s'échapper sain et sauf du Palais; mais Céligny Ardouin tomba grièvement blessé. Au bord de mer se trouvaient réunis et armés des centaines d'individus dont la plupart étaient marqués parmi les plus ardents conspirateurs. Même s'il n'y avait pas un plan de rassemblement d'avance concerté, ces coïncidences en prenaient étonnamment l'air. Les troupes du gouvernement chargèrent les insurgés ou ceux qui paraissaient tels, par leur réunion armée sur une place publique et leur résistance à l'autorité. Le résultat de cette pénible échauffourée fut le triomphe des forces gouvernementales. L'on rapporte que ce fut un vrai carnage. A l'époque où les seuls doctrinaires ou plutôt les sectaires écrivaient et faisaient l'histoire, on répétait que, le 16 avril 1848, il y eut une tuerie de mulâtres à Port-au-Prince, comme on a persisté, pendant longtemps, à répéter la légende d'une tuerie de mulâtres par Christophe, dans le Nord. J'ai eu des détails précis sur l'affaire du 16 avril 1848, par un vénérable et vénéré ami, feu Durcé Armand, noir éclairé, qui se trouvait dans les rangs des insurgés, et qui n'a pu se sauver que miraculeusement. Il y a eu certainement conjuration; on était certainement en armes contre le gouvernement.

C'est à partir de cette époque que M. Madiou aurait raison d'écrire que la « suprématie noire » était établie, pour durer plus de dix ans. Soulouque, entouré de ministres noirs non moins éclairés que ceux qui gouver-

naient sous le nom de ses quatre derniers prédécesseurs, aurait pu réaliser en faveur des masses des réformes propres à lancer le peuple haïtien dans la voie du progrès ; mais ce n'était pas un homme à se laisser faire, ni dans une voie ni dans l'autre, quels que fussent ses ministres. Son esprit étroit ne lui permettait, non plus, de rien combiner ou imaginer pour l'amélioration nationale ; et le danger de l'ignorance au pouvoir resta aussi grand et aussi nuisible pour le pays, qui eut à en subir les pénibles conséquences.

Comme Pierrot, le président Soulouque avait l'idée fixe que l'on devait, coûte que coûte, faire rentrer le territoire dominicain sous la domination haïtienne. A vrai dire, les hommes politiques d'alors, sans désirer un triomphe qui consoliderait le pouvoir d'un despote, dont ils ne tenaient pas la bride, croyaient généralement à la nécessité de rétablir les choses sur le pied de 1843. Ils ne comprenaient pas que les Dominicains, ne parlant pas la même langue que l'Haïtien, ayant la prétention d'appartenir à une race supérieure, n'avaient accepté l'unification de leur sort à celui de la nation haïtienne que dans un accès de découragement, lorsqu'ils se jetèrent dans les bras de Boyer, en 1822. Ils ne saisissaient pas que, ce lien une fois rompu par l'arbitraire et les maladresses de Boyer et de Rivière, il n'y avait aucune chance de le renouer. D'ailleurs, il n'y aurait que désavantage pour Haïti d'avoir à faire marcher les Dominicains dans son giron national. Non seulement leur assimilation exigerait une sollicitude qui paralyserait sérieusement l'évo-

lution de l'Haïtien, mais les frais nécessaires à maintenir une organisation et une administration uniformes dans les deux parties de l'île, pèseraient particulièrement sur les masses haïtiennes, avec notre système d'impôt, et elles en subiraient fatalement un accroissement de dépression économique et sociale.

En avril 1849, Soulouque entreprit une campagne contre les Dominicains. Il put s'emparer d'Azua et de Saint-Jean; mais il fut arrêté, à Ocoa, par le général Santanna. Attaquée, son armée se mit en débandade, sans qu'on puisse expliquer la cause d'une telle panique, quand les troupes ennemies n'allaient pas au quart des forces haïtiennes. Le fait est que, dans l'armée de Soulouque, il se trouvait des éléments hostiles et qui croyaient que le triomphe définitif du président contre les Dominicains serait contraire à leurs intérêts politiques. Ce fait met en évidence une vérité sociologique du plus précieux enseignement. Un peuple, à l'état de simple juxtaposition démographique, peut bien réussir dans la guerre défensive, où il s'agit de lutter, de se battre pour la conservation de sa vie, de sa liberté et de ses biens; mais il ne pourra jamais faire avec succès la guerre offensive, qui est une forme supérieure de l'action belliqueuse, tout le temps que l'intégration nationale n'aura pas atteint le haut degré de perfection, créant des aspirations communes et un intérêt social identique pour tous les membres de la communauté.

Ainsi battu, Soulouque réunit, tant bien que mal, les tronçons de son armée d'invasion et s'en retourna à la

capitale, où il ne tarda pas à se faire proclamer empereur, sous le nom de Faustin 1^{er} ! On vota une Constitution impériale ; une noblesse fut créée de toutes pièces. C'était une répétition de la monarchie de Christophe, d'autant plus ridicule que l'on était plus éclairé et plus capable de discerner ce qu'il y avait d'insolite dans une telle organisation politique, en un pays où le sentiment démocratique est poussé à l'excès. Néanmoins Soulouque se maintint au pouvoir, malgré son despotisme avilissant et son ignorance à peine croyable. En 1850, les gouvernements de la France, de l'Angleterre et des États-Unis se mirent d'accord, pour intervenir entre la République dominicaine et l'Empire d'Haïti, et obtenir la cessation d'une guerre qui paralysait le développement économique de l'un et l'autre pays, sans qu'on pût en augurer d'autre résultat que du sang inutilement versé. On n'obtint du gouvernement impérial qu'une simple trêve. Aussi bien, en décembre 1855, Soulouque entreprit une nouvelle campagne contre les Dominicains. Il s'avança fort loin, dans le territoire ennemi ; mais il perdit la bataille de Santomé où son armée se désorganisa aussi étrangement que dans la débandade d'Ocoa. C'était probablement l'effet d'une trahison. Soulouque le sentit sans pouvoir en saisir le fil. Sa colère et son dépit se traduisirent par une répression cruelle exercée contre les officiers de tous grades, sans qu'aucune enquête lui eût montré quels étaient les vrais coupables, dont la plupart jouissaient de ses faveurs. Plus d'un innocent tomba victime de cette sanglante iniquité.

Soulouque s'était maintenu au pouvoir, en dépit de sa tyrannie ou de sa mauvaise gestion des deniers publics, parce qu'il y avait un fait politique capable de contre-balancer, aux yeux du peuple, tous les mauvais côtés de son gouvernement. Il faut aller plus loin et reconnaître que son règne a eu son utilité sociale. Quand on parle de l'empereur Faustin 1^{er}, la chose qui saute à l'idée, c'est la mascarade qui fit de notre jeune nation la risée de l'Europe civilisée. Mais qu'on aille au fond, on verra que, durant les vingt-cinq années du règne de Boyer, les éléments qui forment la nationalité haïtienne, à force de se différencier, — intellectuellement et économiquement, — par un moyen purement artificiel, c'est-à-dire par une sélection purement administrative, étaient arrivés à un état de dissociation menaçante, et même périlleuse pour le développement national. Il était temps que le mouvement égalisateur vint entremêler les groupes sociologiques, sinon par le sang, du moins par le tempérament moral résultant d'une éducation soignée, aussi bien chez les uns que chez les autres. Il fallait créer parmi les noirs le sentiment de leur valeur personnelle ; leur donner l'assurance qu'ils sont propres à exercer, à l'égal du mulâtre ou du blanc, un rôle social supérieur.

Une telle transformation, pour être absolument heureuse, demanderait à être accomplie sous une inspiration scientifique et raisonnée. Il serait nécessaire, par un soin constant, d'élever le nègre jusqu'au mulâtre et au blanc, en le faisant monter, *levelling upwards*, comme disent les Américains. Il n'en fut pas précisément ainsi,

sous la main brutale de Soulouque ; mais l'égalité ne fit pas moins un pas considérable, entre noirs et jaunes subissant, ensemble et sans distinction de classe, la compression politique du régime impérial. L'armée, cette grande école où, dans toutes les nations organisées, les éléments sociologiques sont mis en contact direct et se confondent moralement, par une discipline, un sentiment de patriotisme actif et d'honneur militaire, qui tend à créer un tempérament et une mentalité uniformes, avait perdu sa haute efficacité sociale, quand les favorisés n'eurent point à suivre la carrière du soldat pour acquérir les plus hauts grades hiérarchiques. Sous l'empire, fils de famille ou cultivateurs, jaunes ou noirs, étaient confondus dans les régiments de ligne, astreints à une communauté d'existence d'autant plus effective qu'ils avaient constamment la perspective de se trouver ensemble, côte à côte, sur le champ de bataille, et d'avoir à compter les uns sur l'appui des autres, en face d'un danger commun. Les fonctions publiques cessèrent d'être le lot d'un groupe spécial de citoyens, sur une présomption de capacité souvent injustifiée.

Il y avait quelque chose de souverainement arbitraire dans la déférence forcée que l'on réclamait en faveur des grands dignitaires de la couronne, à partir de Sa Majesté, que tout le monde avait connu comme le bonhomme Coachi ! Il faillit en sortir de grosses complications diplomatiques. Un Anglais qui passait devant le Palais impérial et en qui on n'avait pas reconnu un étranger, fut malmené, pour ne s'être pas découvert en signe de res-

pect de l'empereur, qui se trouvait à l'intérieur! Quand on sut que ce n'était pas un Haïtien ce fut toute une affaire pour arranger les choses. Queile triste comédie! Cependant la contrainte même qu'on subissait, en étant obligé de témoigner des égards réglementaires envers les ducs et les comtes à peau noire, eut cela de bon qu'elle imprima chez beaucoup de gens, accoutumés à mépriser systématiquement leurs grands parents, des habitudes de déférence démonstrative, hautement propres à effacer les tendances orgueilleuses qui sont, dans les classes dirigeantes, le pire ferment de dissociation nationale.

Ces observations sociologiques n'ont jamais été même légèrement envisagées. On n'a jamais eu le courage de s'y arrêter, soit par crainte de paraître excuser le côté horrible ou grotesque du gouvernement de Soulouque, soit par celle encore plus paralysante de faire trop de lumière sur la politique haïtienne. Il était nécessaire de s'y appuyer, sous peine de laisser croire, en lisant l'histoire d'Haïti, qu'un peuple est capable de vivre d'absurdité et d'y persévérer assez longtemps, sans décroître et disparaître. Mais il se trouve en tout des limites qui ne sont jamais impunément dépassées. Le gouvernement de Soulouque avait trop abusé de la situation créée par les dispositions politiques des masses. Les finances de l'État étaient dans le plus grand désordre. A la chute de Boyer, la prime sur l'or était de 150%, avec environ \$3,000,000 de papier-monnaie en circulation. En mai 1845, Pierrot fit une émission de \$800,000; et la prime sur l'or qui montait au fur et à mesure que la confiance

disparaissait, avait atteint 375% vers l'époque de l'avènement de Soulouque à la présidence.

Déjà, en 1849, à l'établissement de l'empire, la prime était montée à 700% par suite des émissions répétées de papier-monnaie; 4,195,400 gourdes, en billets de caisse, furent émises pour payer les frais des installations impériales. Enfin il est rapporté que l'empire de Soulouque a émis plus de \$28,000,000 en monnaie fiduciaire. Comme le papier était d'une qualité inférieure et se détériorait facilement, on ne peut savoir au juste la valeur exacte en circulation à un moment donné. La prime sur l'or, qui était dans les derniers temps de l'empire à 1500%, indiquerait, comparativement à la circulation existante et au change pratiqué à l'époque de Boyer, un peu plus de \$30,000,000 de papier-monnaie ayant cours légal, en Haïti, vers l'année 1858.

La misère publique devint d'autant plus intolérable, que les campagnes de l'Est enlevaient souvent au travail agricole un fort grand nombre de bras. La plupart des familles rurales étaient intempestivement privées, qui d'un fils, qui d'un père, qui d'un frère, morts ou devenus infirmes et incapables de travailler. Quelque vif désir que les masses eussent de figurer en bonne position et d'avoir une part effective de la souveraineté nationale, elles se désaffectionnèrent peu à peu de l'empire. Pour contenir les murmures, qui se manifestaient par-ci par-là, Soulouque montra une férocité inouïe. Il faisait fusiller les uns et jeter les autres dans des geôles souterraines, où ils étaient rongés par des rats, ou sucés par des insectes

voraces. Il voulait paralyser l'action du peuple, en le frappant de terreur ; mais le charme était rompu. Le mécontentement général allait grandissant : et l'entourage même de l'empereur, sentant le sol crouler sous le trône, donnait le signal de la débâcle, en s'empressant de remplir ses poches. Une curieuse institution, dite *Monopole de l'État*, consistait à prélever le cinquième du café produit chaque année, que les intendants des finances déposaient dans les magasins publics, aux ordres du gouvernement, qui en réalisait la valeur suivant ses besoins et comme l'entendait le ministre des finances ou plutôt l'empereur. C'était la source des plus insolentes concussions. Cette rapacité des suppôts de l'empire à s'enrichir effrontément, mit le comble à l'indignation publique et en précipita le dénouement.

Le général Geffrard, chef de l'état-major de l'empereur, homme d'un commerce agréable et d'une physionomie avenante, était l'objet de la double sympathie et des impérialistes et de ceux qui étaient outrés du régime impérial. Il devint l'homme de la situation. Quoique des compétiteurs surnois ou des amis particulièrement dévoués à la personne de Soulouque, eussent dénoncé à celui-ci son chef d'état-major, il avait une telle confiance en Geffrard que, contrairement à ses habitudes de frapper sans preuve ni sujet, il se boucha les oreilles et resta incrédule. La conspiration murit et progressa au sein même du Palais. La position qu'occupait Geffrard décidait les plus timides à s'y jeter, une fois persuadés que le chef de l'état-major impérial ne leur tendait pas un piège. Quand

Soulouque commença à prendre au sérieux les rumeurs publiques qui grossissaient et lui étaient parvenues avec trop de détails pour être négligées, il en avisa Geffrard, en plaisantant ; mais c'était le signe qu'il était sur le point d'agir contre lui. Ce dernier, qui le connaissait mieux que personne, ne se laissa pas dire plus d'une fois. Il prit la résolution de frapper son coup.

Il s'embarqua clandestinement dans un frêle canot, déguisé en matelot et accompagné seulement de deux hommes de confiance. Il se rendit aux Gonaïves, où tout avait été préparé et où on l'attendait. Il y était arrivé, le 22 décembre 1858. Avant que les autorités militaires pussent agir contre lui, le peuple était debout et avait acclamé la révolution. L'empereur surpris par cette nouvelle, se décida à marcher contre l'Artibonite ; mais arrivé à Camp-Mary, à trois lieues de St-Marc, il se trouva en face de l'armée révolutionnaire plus forte et surtout plus décidée que les troupes dont il disposait. Un seul coup de canon, qui démontra une batterie de son camp, y jeta la déroute, comme dans les deux campagnes de l'Est. Incapable de rallier ses soldats, courant après eux, pour ainsi dire, sans prendre haleine, au point de tuer sous les éperons impériaux le plus beau coursier de ses écuries, Soulouque rentra à Port-au-Prince. Il s'y tint agité, mais stupéfait et irrésolu. Tout le département du Nord s'était rallié à la révolution dont l'armée se présenta enfin aux portes de la capitale et y pénétra, sans coup férir, la nuit du 15 janvier 1859. L'empereur n'eut que le temps de s'habiller. Pressé par les consuls étrangers, qui lui of-

fraient leur protection, il abdiqua et se refugia au consulat français, avec ses principaux lieutenants. Ils furent, peu de temps après, embarqués à bord du « Melbourne, » qui les déposa à Kingston.

FABRE GEFFRARD

Comme nous l'avons vu, l'ancien chef d'état-major, conspirant contre Soulouque, était d'intelligence non seulement avec les adversaires du régime impérial, mais aussi avec beaucoup d'autres gens qui étaient, comme lui, les premiers dignitaires de l'empire. Quoique le mouvement du 22 décembre 1858, mérite bien le nom de révolution, ayant changé l'étiquette du gouvernement qui, de l'empire, passa à la forme républicaine, ce ne fut pas autre chose qu'une révolution de palais, la seule de ce genre que nous ayons eue en Haïti. Aussi bien, Geffrard conserva-t-il, dans le premier ministère républicain le général Prophète, ancien ministre de l'Intérieur de l'empire, avec le même portefeuille et nomma-t-il président du Conseil des Secrétaires d'État, le général Jean Paul, ancien grand Chambellan de l'empire. Presque tous les commandants de place et d'arrondissements militaires furent conservés dans leurs charges.

Pourtant, à lire nos histoires, volontairement inexactes, on dirait qu'avec l'avènement de la république, une transformation immédiate et radicale s'était accomplie non seulement dans le système gouvernemental, mais dans le haut personnel administratif qui, seul, aurait pu inaugurer un régime absolument nouveau. D'ailleurs tout le monde

s'était complaisamment prêté à cette légende. Pour les gens de couleur, qui souffraient particulièrement de la présence de Soulouque au sommet du pouvoir, après avoir subi Guerrier, Pierrot et Riché, ce fut une immense satisfaction que de le voir remplacer par Geffrard, qui n'était pas positivement noir. Leur exultation alla au point de faire du nouveau chef d'État un mulâtre, tandis qu'il n'était ni jaune ni noir, mais un griffe à peau noirâtre et dont les cheveux frisés montraient seuls son degré de croisement ethnologique. Geffrard, quoique mis en relief par sa participation au mouvement révolutionnaire de 1843 contre Boyer, avait toute la souplesse machiavélique de cet ancien président. Sa nuance lui permettait de se tenir à califourchon sur les deux pôles de la politique haïtienne ; et il en usait merveilleusement. Avec les noirs, il n'avait pas à faire grands frais d'imagination pour montrer sa communauté de *couleur*, il n'avait qu'à toucher sa joue ; avec les mulâtres, la démonstration était plus difficile : il se rabattait alors sur la parité du sang et se disait *quarteron puce*. Voici comment il expliquait ce phénomène. « Geffrard, comme plusieurs autres hommes de couleur, était très affligé de la frisure de ses cheveux et de sa couleur foncée. Ayant un frère consanguin très clair, il persista à nous assurer qu'il était né presque blanc, avec des cheveux droits mais que, s'étant malheureusement baigné durant plusieurs mois dans la rivière de *Sal Trou*, l'eau, étant fortement imprégnée de fer, en avait frisé sa chevelure et bruni sa peau. »¹ Le ministre-résident anglais, qui

¹ Sir Spencer St. John : *Hayti or the Black Republic*, p. 177.

présente cet ancien président comme le type du mulâtre, dont la suffisance égale l'ignorance, quand on a affaire à ceux qui n'ont jamais quitté le pays, ajoute, en manière de réflexion : « De la part de tout autre, j'aurais cru à une plaisanterie. » Mais Geffrard, en réalité, ne se moquait-il pas finement et spirituellement ici, de ceux qui le classaient parmi les mulâtres ? Il y a tout lieu de le croire, à moins de reconnaître dans le boniment présidentiel une pointe de snobisme peu faite pour être applaudie.

Dans tous les cas, cette plaisanterie ou cette forfanterie politique a créé une curieuse équivoque que l'histoire aura grand'peine à éclairer, en étudiant le gouvernement de Geffrard. Un fait est cependant indéniable : son avènement au pouvoir ne fut nullement le triomphe de l'un des deux éléments démographiques qui composent la nation haïtienne. Après que le président eut consolidé sa situation, il se défit peu à peu des fonctionnaires les plus attachés au système gouvernemental de Soulouque, en faisant appel aux hommes les plus intelligents et les plus aptes à l'aider dans sa haute tâche ; mais il s'ingéniait à établir un juste équilibre entre les deux nuances. Peut-être même cette politique absolument rationnelle et foncièrement patriotique était-elle parfois appliquée avec un empirisme malencontreux. Dans les fonctions publiques, civiles ou militaires, Geffrard distribuait les charges et les emplois de façon que noirs et jaunes fussent également placés et régulièrement mélangés dans l'administration du pays, depuis les portefeuilles ministériels jusqu'aux postes subalternes. Même pour les légations représentant Haïti à

l'étranger, où l'élément jaune semblait plus qualifié, à cause qu'on pouvait y trouver plus aisément des citoyens ayant voyagé, ayant fait leurs études en Europe, le président choisissait aussi les noirs dont la prestance et l'éducation lui paraissaient suffisantes pour couvrir les lacunes de leur instruction.

Là où la démocratie haïtienne doit le plus au général Geffrard, et ce qu'on doit le plus admirer en lui, c'est le soin, on pourrait dire l'ardeur qu'il déployait à répandre l'instruction publique. Jusqu'à lui, les grandes écoles créées par Christophe ayant dégénéré, les lycées institués ou réorganisés par Honoré Féry, sous Guerrier, restant complètement négligés, on n'arrivait à aucun résultat sérieux, même pour l'enseignement secondaire. Les quelques sujets qui avaient pu atteindre un haut degré d'instruction, sans avoir quitté le pays, le devaient à l'enseignement privé. Ce dernier enseignement était lui-même individuel, occasionnel, suivant que le hasard amenait dans une localité un étranger instruit, qui se passionnât à pousser un étudiant haïtien, le plus souvent par simple curiosité de voir jusqu'à quel point peut se développer l'intelligence du noir ou du mulâtre. Les lycées, sous Geffrard, furent pourvus, chacun, d'un personnel compétent, de laboratoires de chimie, et de cabinets de physique ; l'enseignement y prit un caractère effectif, inconnu auparavant. Ne se contentant pas d'attirer dans le pays des professeurs de toute compétence, il créa ou augmenta considérablement les boursiers dans les écoles de France. Là encore, — il n'y a rien de malsain à le répéter, — il choi-

sissait autant de jeunes noirs que de jeunes mulâtres, lorsque, comme dans le département du Nord, les boursiers noirs ne surpassaient pas en nombre les boursiers de couleur.

En même temps que l'instruction publique était si soucieusement encouragée, le gouvernement issu du 22 décembre songea à compléter une lacune des plus regrettables pour le pays. Il signa avec le Saint Père un concordat qui vint régulariser l'Église d'Haïti, en y établissant une hiérarchie épiscopale, la règle dans la distribution des cures, la discipline ecclésiastique, sans lesquelles il est impossible d'obtenir du clergé catholique ces hautes conditions de lumière et d'intégrité, propres à faire de sa direction spirituelle une source sérieuse de moralité évangélique. La religion catholique romaine étant celle de la majorité du pays, on ne conçoit pas que les gouvernements précédents se fussent passés d'une telle convention avec le Saint-Siège.

Le *Code rural* de 1864, malgré des défectuosités que l'on peut y rencontrer, sur des points spéciaux, malgré quelques vicilleries administratives, qui sont une tare de nos traditions militaires, est la meilleure organisation qu'on eût élaborée, jusque là, de la police des campagnes en Haïti; et il demanderait à être sincèrement appliqué, avant qu'on s'appesantisse sur les critiques qu'il soulève au premier abord. On peut donc et on doit affirmer qu'aucun chef d'État n'a plus fait que le président Geffrard pour l'intégralité sociologique de la nation haïtienne.

Pour parfaire son œuvre, il ne lui manqua qu'une prévoyance, malheureusement la plus importante. Donnant l'instruction publique, créant par là une source d'où devait surgir la classe intermédiaire destinée à combler le fossé qui restait et qui reste encore béant, entre la classe dirigeante, en général circonscrite dans les villes, et les populations rurales, toujours lentes à s'imprégner des idées de progrès et d'ascension civilisatrice, il ne prit pas garde au résultat qui devait en sortir. Cette classe intermédiaire se retrouve, dans tous les pays civilisés ou en train de se civiliser, parmi les populations urbaines; mais Geffrard ne se préoccupa nullement du développement des branches du travail où l'activité des citadins pourrait s'exercer autrement que dans le petit commerce ou dans le fonctionnarisme dont les cadres devaient forcément éclater, avec le nombre croissant des jeunes prolétaires dignifiés par l'éducation scolaire. A ceux-là, il y avait à préparer une carrière. Les arts et métiers demandaient donc à être enseignés et encouragés en même temps que se propageait l'instruction publique; eux seuls sont appelés à absorber ou plutôt occuper les nouveaux contingents sortis, chaque année, des écoles de l'État, en développant en eux des aptitudes spéciales, en cent directions différentes.

Il ne sera jamais sérieusement question de faire d'Haïti un pays industriel. La richesse de notre sol et les bienfaits de notre climat nous donnent trop d'avantages pour l'agriculture. Mais il fallait penser à protéger chez nous le développement des petites industries, des métiers ou

des groupes de métiers ne comportant point d'immenses capitaux ni une machinerie coûteuse, mais assurant l'emploi des bras de nos citadins. On ne peut faire de l'agriculture dans les villes, c'est un truisme, une vérité évidente. Cependant, pour qu'Haïti se civilise, il faut que nos villes prospèrent et grandissent ; il faut que nos agglomérations urbaines, surtout la population de la capitale, augmentent, en consistance et en densité, jusqu'à devenir des foyers d'impulsion irrésistible, imprimant le mouvement du progrès dans toutes les régions du pays, par une pénétration graduelle et continue de l'influx social. Ce sera la gloire impérissable d'Edmond Paul de s'être évertué, comme un vrai lutteur, pour combler cette lacune de l'administration du président Geffrard. Mais là, jeune et sans autre autorité que ses études, son bon sens et son patriotisme, il se trouva en face d'un tel concert de protestations dithyrambiques en faveur du travail agricole et du libre échange, qui venait de remporter sa plus grande victoire par le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, sous les auspices de Michel Chevalier et de la Ligue de Manchester, que sa voix resta sans écho dans les sphères gouvernementales.

Pourtant, au fond de tout cela, il y avait un mal profond. Le président Geffrard, au lieu de faire sentir aux uns et aux autres, sinon par des déclarations solennelles, au moins par une attitude correcte et sincère, que sa façon d'agir était déterminée par le but patriotique de rendre les éléments nationaux moins dissemblables et plus compacts, semblait se livrer à une politique de bas-

cule, où il n'entraît que le désir de caresser toutes les prétentions et de satisfaire tous les appétits. Ceux qui attendaient de lui la restauration des anciens privilèges sociaux furent désenchantés et irrités; ceux qui avaient perdu les prérogatives aussi absurdes qu'humiliantes, dont ils jouissaient avec une vanité ignare, se croyaient diminués par le règne de l'égalité.

Geffrard, qui conduisait ses ministres comme des premiers commis, usait effectivement d'un pouvoir personnel. Assez éclairé, moins brutalement despote que Soulouque, il conserva, en y mettant des formes exquises, le même régime autoritaire qui caractérisait la monarchie écroulée. Il arriva, peu à peu, à se rendre insupportable à ceux qui l'entouraient. D'ailleurs il mêlait à tout ce qu'il faisait de bien une rouerie qui en amoindrisait la portée, car la moralité en semblait absolument absente. Son esprit d'intrigue politique a fait dire que, devenu chef d'État, ne pouvant pas conspirer contre lui-même, il conspirait contre ses propres ministres.¹ Le fait est que ce président, pour qui j'ai toujours éprouvé un sentiment de sincère admiration, — en étudiant l'histoire d'Haïti, au point de vue sociologique, — est accusé d'avoir lui-même fomenté diverses conspirations, rien que pour y trouver l'occasion de se débarrasser d'adversaires gênants. Aussi bien, la liste des Haïtiens exécutés de 1859 à 1867, en est-elle une bien longue et bien attristante.

Cependant, au milieu même de ces hécatombes politiques, le président ne cessait de se montrer à la hauteur

¹ Sir Spencer St. John: *Hayti or the Black Republic*, pp. 173, 174.

d'un chef d'État soucieux de la responsabilité assumée devant le pays, devant le monde, devant l'avenir. Au mois de mars 1861, le général Santanna, président de la République dominicaine, annexa son pays à l'Espagne, sous prétexte de le mettre à l'abri de la conquête haïtienne. Cette annexion nous donnait pour voisine une puissance européenne d'autant plus autorisée à soulever des chicanes sur les frontières haïtiennes que, — n'ayant point reconnu l'indépendance dominicaine, avant la réunion de la partie orientale de l'île à la République d'Haïti, — elle pouvait bien réclamer les limites fixées entre les deux territoires par le traité d'Aranjuez, annulé par le traité de Bâle, mais rétabli par le traité de Paris de 1814. En effet, ce dernier traité ayant rétrocédé à l'Espagne son ancienne colonie, elle devait en prendre possession dans le *statu quo ante bellum*, c'est-à-dire dans l'état de choses qui avait précédé la guerre entre l'Espagne et la France, finissant par le traité de Bâle, en juillet 1795. Il est vrai que la France ne pouvait garantir à l'Espagne, en 1814, les portions du territoire qui se trouvaient en la possession effective de l'État ou des États d'Haïti.

La République Dominicaine ou tout autre puissance exerçant le droit de la souveraineté sur le territoire dominicain, n'a aucun droit fondé et soutenable, pour réclamer ces anciennes limites, après son incorporation au territoire haïtien. Il y a eu incontestablement, en 1822, une confusion réelle entre les deux territoires, qui n'en faisaient qu'un seul, formant un seul État, reconnu comme tel par toutes les puissances, de 1822 à 1844. Dans ce

laps de temps, cette accession de tout le territoire dominicain à l'État haïtien a été sanctionné non seulement par tous les droits de souveraineté paisiblement exercés par le gouvernement de Port-au-Prince sur ledit territoire, mais encore par le fait que des députés et sénateurs, élus par les populations devenues depuis le peuple dominicain, siégeaient au parlement haïtien, dans la capitale d'Haïti, et prenaient part à la législation de l'île entière. Quand, en 1844, la séparation s'effectua, c'était un coup de main qui n'avait d'autre sanction que la légitimité de la force et non celle du droit. En résumé, les Dominicains n'ont donc de titre *réel* que sur les portions qu'ils ont détachées du territoire haïtien par la force, le reste étant une partie intégrante de ce territoire tel qu'il était juridiquement constitué de 1822 à 1844.

L'Espagne, qui n'était point intervenue dans le fait de l'incorporation de son ancienne colonie, ni en 1822, ni après, avait un droit autrement soutenable, sans être incontestable. Nous pourrions lui opposer le droit légalement acquis par Haïti et protégé par le principe de l'*uti possidetis*; mais il ne fallait pas que nous eussions à soutenir pareille contestation avec un voisin limitrophe si puissant, étant donnée notre faiblesse nationale. Geffrard déploya une grande énergie unie à un tact remarquable, dans toute cette périlleuse conjoncture. Il fit si bien que les révolutionnaires dominicains, qui avaient protesté contre l'annexion de leur territoire national au royaume d'Espagne, trouvèrent les moyens nécessaires pour chasser le chef parjure et porter les Espagnols à

se retirer de l'île. Le gouvernement de Madrid sentit toutefois la main qui avait fortifié les adversaires de Santanna. Une flotte commandée par l'amiral Rubalcava mouilla dans les eaux de Port-au-Prince et fit au gouvernement haïtien des exigences aussi humiliantes que ruineuses. L'amiral réclamait, dans les 24 heures, le paiement de *deux cent mille* piastres et le salut du pavillon espagnol, sans retour de la courtoisie. Mais tout finit par s'arranger à des conditions anodines, comparativement au bien obtenu par l'éloignement des Espagnols.

En 1862, la Chambre des députés essaya d'imposer l'ordre dans la gestion des finances, moins désordonnée que dans l'administration de Soulouque, mais non exempte de concussions et de pécumat, surtout dans les hautes régions gouvernementales. Elle fut dissoute, suivant les prérogatives que la Constitution de 1846 reconnaissait au Président d'Haïti. Le pays renvoya au Parlement les députés les plus remarquables, qui étaient les chefs de l'opposition. Ce fait témoigne de deux choses : sous Geffrard, les élections étaient relativement libres et le pays commençait à ouvrir les yeux sur le maniement des deniers publics. Malheureusement, l'opinion publique ne put voir clair dans les dépenses du gouvernement et on reprochait au Chef de distribuer des faveurs imméritées à une troupe d'espions, qui ruinaient le trésor, en même temps qu'ils menaçaient la sécurité de chaque citoyen. De là des tentatives répétées de renverser le président. En 1863, une conspiration ayant pour chef le général Aimé Legros, celui même qui avait facilité l'avène-

ment de Geffrard à la présidence, entraîna dans l'Artibonite l'exécution de huit citoyens, parmi lesquels figurait, en tête, l'ancien ami et protecteur du président. En 1864, une autre conspiration s'ourdit, dans le Nord, et le général Ogé Longfosse, ancien coreligionnaire du général Geffrard, dans la révolution de 1843, en fut le chef. Elle avorta et trois autres citoyens, à côté de Longfosse, furent exécutés, toujours sous l'empire de la loi martiale. En 1865, une insurrection se produisit, qui entraîna l'adhésion de presque tout le département du Nord. Le chef en était le général Salnave, alors au grade de commandant, comme fut Rivière en 1843. La marche des insurgés fut arrêtée dans la limite de l'Artibonite et du Nord. Salnave, refoulé dans la ville du Cap, y soutint un siège de six mois. Les troupes du gouvernement, après plusieurs assauts vigoureusement repoussés, ne pénétrèrent dans les murs de l'héroïque cité qu'à la faveur du canon anglais. Mais un tel triomphe avait porté un coup mortel à la popularité fort diminuée dont jouissait le président. Le patriotisme farouche du peuple haïtien ne supporte point l'intervention de l'étranger dans ses affaires domestiques. Partout ce furent des murmures, des indignations à peine dissimulées contre le bombardement des fortifications du Cap par le « Lily » et le « Galatea » qu'on savait provoqué par le président et ses ministres.

En 1866, Geffrard eut l'imprudence de se faire nommer président à vie, tout en faisant parade de certaines réformes, plus dans les personnes que dans les choses. La concussion s'étendait de plus en plus dans la haute

administration ; l'esprit public devenait chaque jour plus outré. Une nouvelle insurrection éclata aux Gonaïves par le général Victorin Chevalier ; elle fut comprimée avant huit jours, non sans avoir causé des dégâts considérables. Dans la nuit du 8 février 1867, l'insurrection éclata à la capitale, avec des ramifications dans la cour même du palais présidentiel : la garde privilégiée du chef de l'État en formait le principal élément. Le président ne dut son salut qu'au sang-froid déployé dans cette occurrence. Le jour survenant, il put, avec une poignée de soldats et d'officiers dévoués, ressaisir son autorité ; toutefois il se convainquit qu'il ne lui était plus possible de se maintenir au pouvoir. Quand donc, un mois après, il apprit que le même Victorin Chevalier, qui avait levé l'étendard de la révolte aux Gonaïves, avait débarqué à Saint-Marc et y avait proclamé une nouvelle révolution, il se décida à abdiquer le pouvoir, sans même essayer de combattre.

La chute de Geffrard provint de la désaffection générale. Il jouait trop, tout en faisant une œuvre méritoire. Mais ce qui le renversa surtout, en dehors de la lassitude qu'on eut de son gouvernement et qui se transforma en une répulsion universelle, quand il se fit élire à vie, ce sont les prévarications financières que l'on reprochait trop justement à son administration. Les budgets se soldaient constamment en déficit. Des millions de dollars disparaissaient, sans qu'on voulût en rendre compte. Sir Spenser St. John qui, pour des raisons probablement autres que les miennes, déclare le président Geffrard le

meilleur des chefs d'État haïtiens, écrit pourtant ces lignes qu'on voudrait pouvoit réfuter : « Même dans les plus petits détails de sa maison, il y avait un esprit mesquin ; les dépenses d'entretien de sa famille étaient défrayées sur la solde des *tirailleurs* (régiment privilégié de la garde présidentielle), tandis que du champagne exquis acheté d'un collègue était porté au compte de l'hôpital. . . »¹

Si aux idées progressistes du président Geffrard, s'étaient ajoutés plus de correction, plus de sobriété et surtout un plus grand respect des deniers de l'État, il serait l'idéal du Chef nécessaire à l'évolution des Haïtiens, dans les voies de la civilisation dont il avait le goût, à un rare degré.

SALNAVE

Un gouvernement provisoire fut formé à Port-au-Prince, après le départ du président Geffrard. Mais le général Salnave, étant rentré dans le pays, fut porté en triomphe, du Cap à la capitale, soutenu par l'acclamation populaire. C'est au point que Victorin Chevalier, initiateur de la révolution de Saint-Marc, devant laquelle l'ex-chef d'État avait abdiqué, et le gouvernement provisoire lui-même, sentirent la nécessité de s'effacer. Bientôt Salnave eut les rênes du pouvoir, sous le titre révolutionnaire de « Grand Protecteur. » Une nouvelle Constitution fut votée et il fut enfin régulièrement élu Président d'Haïti pour une période de quatre années.

¹ Sir Spencer St. John : *Hayti or the Black Republic*, p. 177.

Salnave était d'une telle bravoure, qu'on serait tenté de croire à une légende, en écoutant le récit de ses faits d'armes extraordinaires, si on n'en avait point une connaissance précise. De même qu'après les Turenne et les Condé, la France émerveillée se prit à voir en Bonaparte un demi-dieu de la guerre, de même l'intrépidité de Salnave subjuguait les esprits autour de lui. Tous ceux qui le suivaient se sentaient électrisés et oubliaient qu'ils couraient à la mort, lorsqu'ils affrontaient, à sa voix et à son exemple, le plomb et la mitraille. Malheureusement, il n'était nullement préparé pour exercer le pouvoir et il ne vit autre chose, dans la haute situation qu'il occupait au Palais National, que son rôle héroïque de général en chef de l'armée haïtienne : pourvu qu'il trouvât l'occasion de l'exercer dans tout l'éclat de sa vaillance guerrière, il se sentait à son aise, il était heureux !

Son désintéressement était tel, que jamais il ne se préoccupa de faire de l'argent, à l'instar de Geffrard ou de Soulouque. On a pu lui reprocher d'avoir menacé d'anéantir la société et de ruiner le pays, livré au fer et au feu, pour défendre son gouvernement constitutionnellement établi, mais jamais il ne fut porté contre lui la moindre accusation de péculat. Tandis que les autres Chefs d'État prennent d'avance, en les majorant, les indemnités que la Constitution leur accorde, Salnave se montra si peu exigeant avec le Trésor, qu'il savait gêné, que lorsqu'il lâcha la présidence, on lui devait cinq mois de ses traitements ! Est-ce à dire que son administration gouvernementale fut régulière et honnête ? Loin de là.

Durant les deux années et demie qu'il conserva le pouvoir, il n'y eut aucune administration sérieuse des intérêts publics, le pays étant déchiré par la plus sanglante dissension intestine. Il y aurait peut-être bien, au point de vue de notre évolution nationale, à passer un trait de plume sur cette époque de désolation.

Toutefois l'avènement de ce chef belliqueux à la première magistrature de l'État eut sur le pays une influence politique et sociale qu'il serait inconsideré de négliger, si on veut se rendre compte de mille faits qui se sont succédé dans le déroulement de notre histoire, depuis une quarantaine d'années. Lorsqu'en 1865, Salnave partit de Dajabon, suivi de neuf Dominicains, traversa deux arrondissements militaires et se présenta aux portes de la ville du Cap, qui lui furent ouvertes, comme par enchantement, il était d'entente avec les membres les plus en évidence de la haute société. Le 9 mai, quand il entra au Palais national du Cap-Haïtien, suivi de toute la population débordant d'enthousiasme, les deux orateurs qui haranguèrent le peuple, au nom de la révolution, furent M. Delorme, la plus belle intelligence de l'époque et M. Seymour Auguste, un des plus notables commerçants de la ville. Le premier comité révolutionnaire, formé ce jour même, se composait de leurs noms et de ceux de plusieurs autres citoyens les mieux placés dans la considération publique. Mais, dès le premier échec subi par les troupes de Salnave à la savanne Chatard, la plupart des membres de la société se retirèrent et prirent même envers le mouvement révolutionnaire une attitude d'hos-

tilité bien faite pour étonner. Salnave exaspéré, tel un lion pris dans un piège, tourna sur lui-même et ne vit que les masses, jamais parjures, qui s'offrissent à l'aider dans la lutte sublime où la ville du Cap eut à défier les forces militaires de toute la République, à une époque où l'armée était sérieusement organisée. Il devint, par la force des choses, le chef des masses; sa popularité fut telle que ses partisans exaltés perdaient toute autre notion que celle de défendre la cause qu'il défendait et de mourir héroïquement pour elle. Honneur à qui mérite l'honneur! M. Delorme, tribun éloquent et écrivain plein de feu, nourrissait l'ardeur des uns et l'héroïsme des autres, par la réminiscence des grandes fastes de la Révolution française et aussi de la révolution de février 1848, dont il adopta la belle devise: « Liberté, Égalité, Fraternité, » que nous eûmes la gloire d'adopter, avant que la France l'eût reprise, avec l'avènement de la troisième République.

Il arriva donc que Salnave, mulâtre au teint clair, mais non initié à aucune doctrine, à aucune secte politique, devint l'idôle des masses, surtout dans les villes où l'intelligence populaire est plus ouverte et plus experte. Tous les anciens partisans de Soulouque, tous les anciens libéraux de 1843, systématiquement tenus à l'écart par ceux qu'on a appelés les *Gérontes*, c'est-à-dire les observateurs des anciennes traditions de la politique haïtienne, allèrent à lui; tous ceux qui, noirs ou jaunes, n'étaient pas classés, posés ou endoctrinés et qui nourrissaient des idées tumultueuses de régénération sociale ou de renova-

tion politique, allèrent à lui. C'est dans cette période que prit naissance la démocratie haïtienne, telle qu'elle se montre encore aujourd'hui, sans aucune organisation, sans orientation, capable de servir d'instrument à ses propres malheurs et de barrière à son propre progrès, mais constituant une force dont la discipline en ferait la seule régulatrice irrésistible de notre instabilité nationale.

D'autre part la société haïtienne, indignée de voir trop d'*hommes nouveaux* appelés à jouir de l'autorité politique, à côté d'un président qu'elle trouvait ultra-démocratique, souleva contre lui les populations des mornes, les *Cacos*. Le foyer de ce soulèvement était dans le Nord, où l'on connaissait Salnave et où les *Cacos* étaient poussés contre lui par les sectaires, qui exploitaient leur ignorance, en le leur montrant comme un mulâtre dangereux pour leur liberté. C'est un point d'histoire tellement vrai que, lorsque les *Cacos*, à l'aide d'un stratagème, firent prisonniers, dans l'arrondissement du Trou, un bon nombre de gens qui se trouvaient dans les troupes du gouvernement, ce fut surtout les hommes de couleur, anti-salnavistes qu'on avait forcés à marcher, qui furent immolés avec la plus sauvage cruauté par ces gens qu'eux-même et leurs amis avaient mis debout, par la plus criminelle et la plus fallacieuse excitation.

Dans le Sud, ce fut un autre son de cloche. Salnave n'y était pas connu, tandis que ses congénères et adversaires irréductibles l'étaient. Quand tout semblait dit, dans cette région, contre le terrible président, un de ses

ministres, Numa Rigaud, — homme de couleur, qui avait des accointances avec les anciennes bandes d'Acaau, — lui suggéra l'idée de soulever les *piquets*, c'est-à-dire les noirs armés de piques. Salnave ayant eu un fils à peau très foncée, presque noir, du prénom de Victor, on fit partir celui-ci qu'on montra aux populations rurales, en réclamant leur concours pour combattre les *jaunes*. Les piquets se levèrent avec une telle fougue que les révolutionnaires du Sud, déjà aux portes de Port-au-Prince, furent obligés de se disperser, pour voler à la défense de leurs biens et de leurs familles. Quand le chef des piquets, le général Siffard, vit le président pour la première fois, il protesta, en déclarant que Salnave ne pouvait être un mulâtre. Il fallut qu'on appelât Victor Salnave et que, questionné par le farouche piquet, il désignât spontanément son père, dont il avait d'ailleurs tous les traits, quoique pourtant complètement de la couleur de sa mère. En résumé, les noirs *Cacos*, dans le Nord, et les noirs *Piquets*, dans le Sud, avaient été également poussés à une guerre civile, sanguinaire et barbare, par les fils les plus qualifiés de la bourgeoisie haïtienne.

Pénible histoire que tout cela, mais indispensable à connaître pour bien s'orienter dans les mailles inextricables de nos agissement politiques, où un esprit malfaisant, d'autant plus dangereux quand on le déguise conventionnellement, s'ingénie et s'évertue à annuler les meilleurs efforts de ceux qui voudraient retirer le peuple haïtien de l'ornière où il trébuche, en y propageant l'instruction, en y développant le travail, en y faisant régner la justice et

la vérité, sans lesquelles il n'y a à espérer ni progrès, ni régénération nationale.

La guerre civile inaugurée pour renverser le président Salnave dura deux ans et demie, c'est-à-dire tout le cours de son gouvernement. Ce fut, de part et d'autre, le feu et le sang, allumé et répandu sans répit et sans merci; ce fut la ruine. Enfin, le président vaincu s'enfuit avec une poignée de troupes dans le territoire dominicain. Capturé et livré à ses ennemis par le général Cabral, il fut exécuté, en face du Palais National de Port-au-Prince, le 15 janvier 1870, pour avoir, — arguait-on, — violé la Constitution de 1867!... Les révolutionnaires triomphants, pour venger la société et garantir l'avenir par un exemple terrible, célébrèrent leur victoire par des hécatombes écœurantes. Durant un mois on fusillait. Les généraux les plus vaillants, les hommes les plus marquants ou les plus redoutés du gouvernement de Salnave, sans excepter le jeune, le courageux et intelligent Alfred Delva, des centaines de victimes rougirent de leur sang la terre clémente et généreuse d'Haïti . . .

*So soft the scenes, so form'd for joy
So curst the tyrants that destroy.*¹

NISSAGE-SAGET

Salnave disparu, il y eut une assez grande tension entre les éléments révolutionnaires coalisés contre lui. Il existait effectivement trois pouvoirs distincts. Dans le Sud se trouvait le général Michel Domingue, qui prit

¹ Byron. *The Giaour*, II.

le titre de *président provisoire de l'État du Sud*; dans l'Artibonite, le général Nissage Saget siégeait à Saint-Marc avec le titre de *président du gouvernement provisoire de la République*; dans le Nord, le général Alexis Nord n'eut d'autre titre que celui de secrétaire d'État de la guerre, mais exerçait une autorité absolument personnelle. La situation financière était un vrai chaos. La prime sur l'or, dans les derniers temps du président Salnave, avait atteint le taux exorbitant de 2999%, c'est-à-dire qu'il fallait \$3,000 en billets de caisse pour acheter un dollar en espèces métalliques, or ou argent. Du côté des révolutionnaires, la prime était ici à 1600%, là à 900%, dans le plus grand désordre. La première mesure prise par la révolution victorieuse fut d'annuler tous les billets émis par le gouvernement renversé; mais les billets émis aux Cayes ou à Saint-Marc étaient grossièrement imprimés sur du papier commun, de sorte que chacun pouvait en fabriquer, sans être un dessinateur, pas même un typographe. Aux embarras financiers s'ajoutaient les tiraillements de la compétition à la présidence entre le général Saget et le général Domingue. Les patriotes commencèrent à s'en inquiéter; cependant on finit par s'entendre, à l'aide d'une transaction, et l'Assemblée nationale élut constitutionnellement le général Nissage-Saget, président d'Haïti, en mars 1870.

Le nouveau chef d'État était un ancien défenseur de la cause de la liberté, pour laquelle il souffrit un emprisonnement qui dura plus de huit ans, sous le règne de Soulouque. C'était chez lui une tradition. En effet,

son père fut le seul qui eût le courage de protester, en 1816, lorsque la présidence à vie fut déférée à Pétion, après que les constituants de Léogane eurent lacéré le pacte de 1806. Ce chef, dont les manières brusques et incohérentes firent répéter souvent qu'il n'avait point recouvré l'intégrité de sa raison, après sa longue captivité dans les prisons impériales, fut l'un de nos meilleurs présidents. Sorti d'une révolution qui avait tout bouleversé, et qui avait surtout détendu tous les ressorts de l'organisme national, il n'aurait tenu qu'à lui de faire un emploi abusif du pouvoir, sans que les plus ardents amis de la légalité et de la Constitution eussent pu entreprendre une nouvelle campagne contre son autoritarisme. Il se conduisit pourtant avec une parfaite loyauté. Il accepta le contrôle des Chambres législatives, sans y mettre cet esprit diabolique, qui consiste à laisser traîner les rênes de l'autorité, avec l'insécurité de la vie et des biens de chaque citoyen poussée au point d'inspirer le dégoût contre les institutions libérales. Malheureusement, ceux qui menaient alors le pouvoir législatif, — et c'étaient mes amis et mes chefs politiques, — n'eurent pas assez de souplesse et de tempérament pour faire régner l'ordre administratif et le respect de la loi, sans entreprendre sur les prérogatives présidentielles, en faussant peut-être l'esprit de cette Constitution de 1867, qui était le palladium du libéralisme. Un ancien député de la 13^{me} législature, qui vit aujourd'hui loin de la politique et qui a même cessé d'être haïtien, me l'a confessé, en 1883, sur ce même rocher de Saint-Thomas, où j'écris ce livre et

où nous fûmes tous deux poussés, en fuyant le despotisme, auquel avait servi de marchepied « le machiavélisme de la minorité. »¹

Le président Saget a passé au pouvoir sa période quadriennale d'une façon presque irréprochable, si on fait abstraction des cas où sa générosité et son sentiment de la justice commutative le portèrent à accomplir des actes de clémence ou de simple tolérance, auxquels ni la Constitution ni la loi ne lui donnait droit. Après une longue guerre civile, qui eut toutes les allures d'une guerre sociale, il ne montra aucun parti-pris dans le choix des fonctionnaires qu'il appelait à occuper les charges publiques, en dehors des nécessités politiques, c'est-à-dire les satisfactions qu'il fallait accorder à ceux qui avaient combattu pour le triomphe de la révolution dont il fut le chef. Il y eut ainsi, naturellement, dans l'administration du pays, des représentants aussi nombreux de l'une que de l'autre nuance des citoyens qui forment la nation haïtienne.

Sous lui, l'ordre fut assez vite rétabli dans la gestion des intérêts de l'État; notre comptabilité financière fut mise dans une clarté qu'elle ne connaissait point auparavant, grâce à la science, à la fermeté et au patriotisme de Boyer Bazalais et d'Edmond Paul. Ces deux hommes, les plus remarquables qu'Haïti ait possédés, commencèrent alors leur carrière admirable, se dévouant, corps et âme, à la chose publique, n'ayant en vue que le progrès, la réhabilitation de la race noire et la régénération

¹ Voir page 416.

nationale. Ils mirent le sceau à leur œuvre et à leur réputation, en opérant le retrait intégral du papier-monnaie, remplacé par le dollar américain, comme monnaie légale d'Haïti. Toute une pléiade de citoyens intelligents, généreux et ardents au bien, suivaient les deux chefs, dont la probité financière et politique dépassait encore les hautes aptitudes. Qu'Haïti pût traverser trois périodes présidentielles de ce modèle, avec une transmission régulière du pouvoir, elle était définitivement lancée dans la voie d'une civilisation ordonnée et bien comprise ! Il n'en fut point ainsi, pour notre malheur.

Deux tentatives insurrectionnelles se vérifièrent pourtant sous le règne du président Saget. La première eut lieu en 1872, par le débarquement au Cap du général Cinna Leconte, un des anciens lieutenants du général Salnave, suivi d'une dizaine d'exilés. Il put s'emparer de l'arsenal et en resta maître, durant une nuit ; mais tous les citoyens dévoués à l'ordre de choses établi s'étant réunis à l'autorité militaire, tandis que les conjurés ne portèrent aucun concours aux exilés, ceux-ci furent attaqués, à la pointe du jour, défaits et exécutés sommairement. Aucune arrestation ne fut opérée en ville, comme on n'avait pas de preuves positives de la participation de personne à cette audacieuse entreprise. Cependant des soupçons fort plausibles planaient sur plus d'un. Le président fit une tournée au Cap, dans ces entrefaites. Tous les anciens salnavistes tremblaient qu'on ne mit la main sur eux. Le chef harangua le peuple et l'armée, en rappelant que Pétion, après son

entrevue avec Rigaud, au Pont de Miragoâne, brûla les papiers qui compromettaient beaucoup de gens apparemment inoffensifs, mais que, lui, il ne les brûlerait pas. Ce fut une panique indicible . . . mais le chef repartit, deux jours après, sans avoir fait rechercher âme qui vive ; et les Capois restèrent en paix jusqu'à la fin de sa consciencieuse présidence.

La deuxième insurrection fut celle du général Gallumette, aux Gonaïves ; elle n'eut pas un meilleur sort. Le général Montmorency Benjamin, commandant militaire de l'arrondissement, se montra d'une sévérité mémorable. Plus d'un mois après l'affaire, on continua à exécuter des citoyens, arrêtés par-ci par-là et soupçonnés d'avoir participé à la prise d'armes. Le gouvernement dut intervenir énergiquement pour faire cesser ces exécutions illégales et barbares.

Avant ces deux insurrections, dont on pourrait négliger la mention, un fait d'une plus haute importance s'accomplit sous le même gouvernement du président Saget. En 1871, après le pénible échec subi par la France, qui faillit être écrasée sous les bottes prussiennes, il y eut, en Haïti, d'unanimes protestations de sympathie en faveur de la grande blessée. Le plus remarquable de nos poètes fit jaillir de son burin iambique une « Ode à la France, » dans laquelle l'accent indigné et les invectives ailées s'unissent pour former un chef d'œuvre digne de figurer parmi les *Châtiments* d'Hugo. L'écho en retentit sans doute jusqu'à Berlin. Bientôt un vaisseau de guerre commandé par un capitaine Batch

se présenta inopinément dans les eaux de Port-au-Prince, avec un ultimatum de payer *hic et nunc* « quinze mille dollars » pour un prétendu pillage que les révolutionnaires de 1865 auraient fait au Cap, dans les magasins d'un Allemand, M. Friedrich Stapenhorst, qui ne fut pas le moins surpris de cette protection tardive ! Jamais le consul du roi de Prusse n'avait fait la moindre représentation sur cette affaire, depuis sept ans que la rébellion du Cap était étouffée ; mais avant même que le capitaine Batch eût notifié son ultimatum, il avait saisi les deux bateaux de guerre haïtiens, qui étaient à l'ancre dans la rade, avec la négligence qui caractérise les militaires ou les marins de ce pays. Il ne les lâcha qu'après que les quinze mille dollars lui furent comptés, rubis sur l'ongle, après avoir refusé toute discussion. Ce fut le premier contact de la République d'Haïti avec les procédés de la diplomatie allemande. Le bon fabuliste français avait écrit finement,

« La raison du plus fort est toujours la meilleure. »

Pour léonine que soit cette maxime, elle implique, au moins, qu'il faille trouver une raison quelconque à faire valoir par la force ; mais la devise de cette diplomatie, dans sa violence et sa rudesse d'un autre âge, s'énonce plus crûment : *Gewalt geht vor Recht*.

Malheureusement, le grand homme de Saint-Marc, — pour n'avoir pas été assez ménagé par les opposants, qui ne voulaient que le bien de la nation, ou pour tenir une parole qu'il n'avait nul droit de donner, — ternit sa belle présidence par un coup d'État qui facilita l'avènement

du général Domingue à la première magistrature d'Haïti, sur la ruine des institutions pour la défense desquelles les uns et les autres n'avaient pas reculé de lancer le pays dans toutes les horreurs de la guerre civile. Cette fin lamentable du quadriennat du président Saget est d'autant plus regrettable que l'historien doit reconnaître que, de toutes nos administrations républicaines, sa présidence est la plus propre à servir de modèle à la démocratie haïtienne, dont la devise doit être : « Honnêteté, liberté et justice, par l'ordre légalement établi. »

MICHEL DOMINGUE

Dès l'année 1873, après les élections législatives qui donnèrent une majorité incontestable au groupe de députés exerçant un sévère contrôle parlementaire sur l'administration, il s'était produit une dissidence qui empêcha le fonctionnement du pouvoir législatif. Les députés qui désiraient l'avènement du général Domingue à la présidence étaient en minorité ; mais en s'abstenant, ils privèrent la Chambre du *quorum* constitutionnel et la réduisirent à l'impossibilité de travailler. La session ordinaire ayant manqué, par suite de cette dissidence, une session extraordinaire fut ouverte, sur la convocation spéciale du Président. On espérait que le jeu des institutions reprendrait son cours habituel ; mais une interpellation maladroite du député Thoby, mise en avant malgré les avertissements et les objurgations du sénateur Duponsy Dupont, vint tout embrouiller, en créant

une situation sans issue. La session fut fermée à l'extraordinaire et toutes les relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif furent constitutionnellement suspendues.

Les choses en étaient là, quand arriva le 15 mai 1874, date à laquelle le général Saget devait quitter le palais présidentiel, d'après la Constitution et le décret de l'Assemblée Nationale, qui l'avait revêtu de ses hautes fonctions. En vain, les membres de l'opposition, voyant les dangers d'une telle conjoncture, l'adjurèrent-ils de garder le pouvoir, jusqu'à ce qu'il pût être constitutionnellement transmis à un successeur régulièrement élu. Il s'attacha judaïquement à la lettre de la Constitution, mais fit venir le général Domingue à la capitale, sous le prétexte de maintenir l'ordre. Le Conseil des Secrétaires d'État, composé des amis de ce général, le nomma général en chef de l'armée, titre qui équivalait, dans la circonstance, à celui de chef de l'État. Le tour était joué. Des élections furent décrétées pour la formation d'une Constituante qui nomma l'ancien président provisoire du Sud, Président d'Haïti, pour une période de sept ans, en modifiant profondément toutes les institutions et tous les principes consacrés par la Constitution de 1867 ramenés au régime de l'autorité personnelle.

Ce que l'on redoutait, dans l'avènement du général Domingue, c'était surtout son neveu, M. Septimus Rameau, qui exerçait une influence absolue sur ce vieux général, caduc et bonasse, quoique capable de décisions terribles, comme il en avait donné l'exemple aux Cayes,

durant les événements de 1868, où il fit bombarder les prisons chargées d'hommes, de femmes et d'enfants qui s'y trouvaient enfermés, sous le simple soupçon qu'ils étaient en communication avec l'ennemi. Ces préventions ne furent pas vaines; car une vice-présidence fut créée pour Septimus Rameau, non à la manière américaine, mais lui laissant l'exercice effectif du pouvoir. L'autorité du vice-président n'avait point de limite; à peine était-elle contrebalancée par l'influence du général Lorquet, qui venait en deuxième rang dans la confiance béate du président décrépît.

Septimus Rameau appartenait à une fort ancienne famille des Cayes, laquelle offrait les plus beaux types de la race africaine en Haïti. Il avait une instruction au-dessus de la moyenne, mais pleine de lacunes, dont il ne paraissait point se douter. Il aimait à parader: ainsi n'ayant guère milité dans les rangs de l'armée, si tant est qu'il y figurât jamais, le vice-président s'affubla d'un uniforme de général, à l'instar de Dumesle Hérard. Il s'admirait et cherchait à s'imposer à l'attention sinon à l'admiration des autres, soit par ses gestes étudiés, soit par ses idées qu'il exprimait d'une manière spéciale. Il bégayait légèrement; mais on se demande s'il y avait là une infirmité naturelle ou un moyen artificiel de ne lâcher une expression, qu'après l'avoir pesée et tournée à sa façon; car on sentait qu'il s'y complaisait, dans le visible désir d'en tirer un ton sentencieux, qui donnât à sa parole tout le poids de l'autorité. Aussi bien, ce qui le caractérisait particulièrement, ce fut son despo-

tisme intolérant, inouï, poussé à la névropathie. Personne ne pouvait le contredire, encore moins lui résister, à moins d'y mettre tout l'art du persiflage, en lui montrant qu'il avait à se surpasser. Avec cela une grande étroitesse d'esprit, peu d'énergie morale, encore moins de vigueur intellectuelle. Il avait tout ce qu'il fallait pour écarter les gens de haute moralité, les collaborateurs laborieux et sincères; et pour faire l'affaire des jouisseurs habiles, sachant la valeur d'une condescendance opportune, adroitement relevée par de brusques franchises, qui s'atténuent, reculent et se confondent en un nouvel hommage mille fois plus flatteur, après une pointe d'humeur du vaniteux que l'on veut exploiter. Tel est l'homme qui gouvernait, au nom du président Domingue. Noir, il avait plutôt pour principaux amis politiques des hommes de couleur de tous les points du pays. Il leur donna les meilleures fonctions, si bien que, malgré l'horreur qu'a toujours causée son nom, après la journée du 1^{er} mai 1875, on ne lui a jamais attribué des haines de caste. Tandis qu'il prouvait par ses actes qu'il n'avait aucun lien avec le *piquetisme*, il affectait de menacer continuellement ses adversaires, — composés en majeure partie de mulâtres, — des masses qu'il se croyait en mesure de déchaîner sur la société. Il a été l'inventeur du terme de « grand parti national, » désignant la majeure partie du peuple haïtien; mais jamais homme ne fut plus indifférent aux revendications politiques que cette majorité pourrait essayer. C'était à la fois niais et insensé, l'œuvre d'un déséquilibré.

De plus en plus convaincu de son infailibilité, infatué de sa personne, au point de commander, — rapporte-t-on, — sa propre statue, pour être érigée au Panthéon national qu'il rêvait plus pour lui-même que pour les héros de notre indépendance, il en vint à ne pouvoir point tolérer que ses adversaires politiques partageassent avec lui l'air natal, même quand ceux-ci montraient une réserve, une correction d'attitude qui ne laissât de place au moindre prétexte de persécution. Le 1^{er} mai 1875, il ordonna l'arrestation des trois généraux Brice, Monplaisir Pierre et Boisrond-Canal. Le premier tomba dangereusement blessé, en essayant de gagner le consulat espagnol, où il mourut ; le deuxième se défendit héroïquement, dans son domicile, dont l'inviolabilité constitutionnelle fut scellée de son sang et de sa vie ; le troisième, plus heureux, put gagner à temps la légation américaine où il trouva une protection utile. Plus de quarante citoyens paisibles et aucunement incriminés, des divers points de la République, furent décrétés de bannissement, sur le simple bon plaisir du gouvernement.

Toutes ces persécutions n'avaient pour but que de faciliter la réalisation de l'idée fixe qu'avait Septimus Rameau de fonder une Banque d'État, suivant la conception abstruse qu'il en avait eue, depuis une quinzaine d'années. Un emprunt fut négocié sur la place de Paris, au capital nominal de 60,000,000 de francs. La Chambre et le Sénat, dont les membres étaient plutôt nommés par le pouvoir exécutif qu'élus par le peuple, acceptèrent tout et sanctionnèrent tout. La dette publique fut sur-

chargée de cette énorme valeur dont seulement une insignifiante partie entra en Haïti.

La mesure fut comble et elle déborda, enfin. La va-leureuse et noble ville de Jacmel leva l'étendard de la Révolution. Déjà elle était investie; toutes les forces gouvernementales allaient l'envahir, quand la ville du Cap se prononça, entraînant, après trois jours, tout le département du Nord dans la protestation révolutionnaire. La nouvelle en étant parvenue à Port-au-Prince, Septimus Rameau sentit que tout était perdu. Le 15 avril 1876, il monta à cheval, proféra des menaces; mais, en réalité, il ne cherchait qu'à retirer des caves de sa Banque autant d'or qu'il lui était possible d'en soustraire. Le peuple, mis en alerte, surveillait ses allures. Son manège fut bientôt découvert et on en fut assez enhardi pour lui courir sus. Quand il se douta de l'orage qui grondait sur sa tête et qu'il sortit, ruisselant de sueur, des souterrains de l'édifice en fer de la Place de l'Intendance, resté plus de vingt ans vide d'emploi mais gros de sou-venirs, ses bottes, ses poches, sa ceinture, tout était si bourré d'or, qu'il était à peine maître de ses mouvements. On commença dès lors à lui donner la chasse, au cri de « Vive la révolution! » Alourdi et affolé, il n'eut pas même le temps d'entrer une dernière fois chez lui. Il se joignit au cortège des diplomates étrangers venus pour protéger la fuite du vieux président. L'émeute, se sentant maîtresse de la situation, devint de plus en plus audacieuse. Septimus Rameau fut tué au bras même du ministre de France ou du Consul d'Espagne, tandis

que Domingue reçut une blessure dont il mourut, peu après, à Kingston où il s'était réfugié.

BOISROND-CANAL

A la chute du gouvernement de Domingue-Rameau, comme on disait en ce temps-là, tout le monde était anxieux d'avoir, à la tête du pays, une administration éclairée, aussi respectueuse des libertés publiques que des deniers de l'État, faisant exécuter les lois et maintenant l'ordre, telle enfin avait commencé à se montrer l'administration du général Saget, quand ce président versa dans l'ornière d'un misérable coup d'État. Celui vers qui allaient la confiance et la sympathie de la majorité des patriotes haïtiens, fut M. Boyer Bazalais, sous la direction de qui était graduellement né un courant politique, sain et généreux, faisant de la justice, de la liberté et du respect de la loi les bases cardinales du développement national. C'était le candidat de tous ceux qui, en dehors des anciens partis et des coteries existantes, ne visaient qu'au relèvement de notre pays, tombé si bas qu'il en suintait une honte patriotique, assombrissant le front des plus fiers, lorsqu'ils réfléchissaient et écoutaient leur conscience de citoyens. Quand donc, le 17 juillet 1876, on apprit que de l'urne législative avait surgi le nom du général Boisrond-Canal, avec une majorité écrasante, ce fut une déception générale parmi les hommes capables de penser. Au Cap, on resta deux jours à douter de l'exactitude d'une telle nouvelle. Toutes les physionomies étaient mornes et tous les esprits cons-

ternés. On dut se faire enfin à la réalité; et le vote de l'Assemblée Nationale, ayant toute l'autorité des formes constitutionnelles, fut respecté, quoique accepté avec regret.

Une des bizarreries politiques d'Haïti, c'est que cette même majorité que le pays avait envoyée à la Chambre, pour élire Boyer Bazelais, — ayant failli à ce mandat, en quelque sorte impératif, en choisissant son compétiteur comme président d'Haïti, — se rangea immédiatement sous sa bannière, après l'élection présidentielle! Le résultat en fut que le général Boisrond-Canal, élu premier magistrat de la République, sans aucune popularité dans le pays, sans une grande capacité personnelle, sans appui dans les Chambres législatives, n'avait rien de ce qui rend possible un gouvernement digne de ce nom. Tout autre, à sa place, se serait peut-être démis d'un pouvoir si piteusement proportionné; mais il n'en eut guère souci. N'ayant ni le cœur généreux, ni l'esprit naturellement philosophique de Pétion, il adopta son laisser aller, qu'il traduisit en *laissez grainain*. Des frottements, des heurts se manifestèrent dès le premier jour, entre le pouvoir législatif, dont les principaux *leaders* étaient les chefs réels du pays, — par l'opinion publique, — et le pouvoir exécutif, dénué de prestige et de ressort. Le président, que son insouciance du rôle de chef d'État dans un pays neuf a fait passer comme un modèle de simplicité et de débonnaireté, ne se fit aucune bile: « *Laissez grainain!* » disait-il.

Mais la débonnaireté du général Boisrond-Canal n'é-

tait qu'apparente. Ayant l'air de subir l'opposition avec bonne humeur, il s'en vengea, pourtant, d'une façon indirecte et sournoise. Stylées ou systématiquement abandonnées à elles-mêmes, les autorités militaires auxquelles incombent, en majeure partie, le service de la police et le maintien de la sécurité publique, suivant nos mœurs administratives, ne recherchaient ni les assassinats, ni les vols, ni crimes ni délits. — La vie et les biens des citoyens étaient exposés aux pires entreprises. Au Cap-Haïtien, les coups de feu résonnaient et les balles sifflaient, jour et nuit, à travers les rues. On était blessé, tué, sans savoir d'où partaient les projectiles, aucune perquisition n'étant faite. Les magasins étaient, de temps à autre, enfoncés et dévalisés par des bandes dont les repaires étaient connus, mais qu'on n'inquiétait point. Les journaux tonnaient avec toute l'ampleur imaginable d'une liberté illimitée de la presse; mais les choses allaient le même train. Quand on s'en plaignait directement à un membre du gouvernement, il répondait ironiquement: « Comment voulez-vous que nous puissions mettre de l'ordre, avec les interpellations et les votes de non-confiance dont nous sommes constamment menacés? » Les autorités militaires répondaient qu'elles ne voulaient pas, en essayant d'arrêter les délinquants, être qualifiées d'arbitraires par les journaux qui leur contestaient les plus légères prérogatives. Les injonctions du Code d'Instruction criminelle ou du Code pénal leur paraissaient une humiliation, un général haïtien n'étant convaincu de son autorité que lorsqu'il fait sa volonté.

Une Commission d'Enquête parlementaire, dont le travail remarquable fut surtout l'œuvre des députés Boyer Bazelaïs, Edmond Paul et Price, avait accompli une merveille d'investigation financière, en tirant au clair l'immense scandale de l'emprunt Domingue. Son rapport, appuyé de pièces justificatives exactes et rédigé avec une clarté aussi sobre que lumineuse, ne prêtait point au doute, quant aux malversations commises par tout un concert de spéculateurs effrontés. Le gouvernement français, avec ses traditions de bonne comptabilité et d'honnêteté administrative, ne pourrait qu'applaudir un tel travail, si le pouvoir exécutif, appelé à faire le nécessaire, avait satisfait consciencieusement à ses devoirs. Mais le secrétaire d'État des Finances et des Relations Extérieures ou le ministre d'Haïti à Paris, furent les premiers à crier contre la sévérité des enquêteurs et ne tinrent que mollement la main au règlement de cet emprunt, suivant les bases encore fort avantageuses qui avaient été fixées par la Commission d'Enquête parlementaire. Pour jeter le discrédit sur leur œuvre, on préféra négliger les démarches propres à faire reconnaître par la France le gouvernement du président Boisrond-Canal, en rejetant l'odieux sur Boyer Bazelaïs et Edmond Paul.

Cet absentéisme administratif alla si loin que les membres de l'opposition parlementaire se laissèrent prendre à un piège, englués par leur patriotisme même. En 1877, Edmond Paul vint au Cap et fit sentir à ses amis qu'il fallait s'organiser pour défendre le gouvernement

contre lui-même, en leur démontrant que c'était la seule façon d'assurer une transmission légale du pouvoir. Le même mot d'ordre fut passé aux Gonaïves et dans toute la République. Cette organisation patriotique et désintéressée fut faite à temps. A partir de 1878, les conspirations et les tentatives d'insurrection se suivirent, contre le gouvernement du général Boisrond-Canal, avec une régularité déconcertante. Dans le Nord, particulièrement au Cap, ce furent les adhérents de l'opposition, qui restèrent debout, autour des autorités militaires, pour le maintien de l'ordre, les troupes soldées étant tombées au-dessous de toute imagination. A Port-au-Prince, ce fut la même chose. En mars 1878, le président, sachant ou non que son premier lieutenant, le général Louis Tanis, préparait un coup de main contre l'ordre de choses établi, partit inopinément pour une de ces tournées qui lui ont si bien mérité son brevet de simplicité présidentielle. Aux amis qui lui exprimaient leur crainte de son absence inopportune, il répondit : « *Laissez grainain !* » Les membres de l'opposition durent s'entendre avec M. Félix Carrié, secrétaire d'État des Finances, chargé du gouvernement, en l'absence du chef, pour résister au général Tanis, entre les mains de qui était laissée l'autorité militaire. Ce général effectua son mouvement ; mais, voyant que la ville avait organisé une résistance sérieuse contre lui, il se retira au Fort National, où il fut enfermé plusieurs jours et d'où il s'enfuit, en apprenant le retour à la capitale du chef de l'État, qui allait marcher contre lui. Ce mouvement coïncida avec une levée de boucliers

dans le Nord, où le général Gélus Bienaimé s'insurgea à Limonade, comptant sur une prise d'armes au Cap. Là encore, ce furent principalement les amis de l'opposition qui défendirent le gouvernement. Mais au lieu de tenir sérieusement compte de ces faits suggestifs et de s'en montrer reconnaissant, le président en tira le plus machiavélique profit, pour l'échec qu'il désirait infliger à ce groupe politique qui avait adopté l'appellation de « parti libéral. » Son animosité contre les chefs de l'opposition parlementaire ne se cacha plus. Cependant, soit pour se donner un prétexte éclatant, soit pour éprouver le courage de ceux dont le contrôle l'irritait, il fit présenter à la Chambre des députés, en juin 1878, un projet de révision de la Constitution de 1867, étendant la durée de la présidence et renforçant les prérogatives du pouvoir exécutif. Il oubliait, sans doute, que c'est lui, en personne, qui avait commandé le feu de peloton d'exécution de Salnave, fusillé au nom de cette même Constitution de 1867, devenue, dès lors, sacrée pour tous ceux qui avaient trempé dans cette fin tragique d'un chef d'État, encore plus sacrée pour celui qui a prononcé des paroles qui sont dans le domaine de l'histoire.

Le président de la Chambre, M. Hannibal Price,¹ une des plus belles intelligences qu'ait produites Haïti, céda son fauteuil au premier secrétaire. Dans un de ces magnifiques discours où il mêlait la verve railleuse d'un

¹ H. Price était un ancien salnaviste. Son père, sympathique vieillard dont la conversation était aussi agréable qu'instructive, était un libéral démocrate, ancien partisan ou admirateur des révolutionnaires de 1843.

Canning à la logique irrésistible d'un Manuel, il enleva le vote unanime de l'assemblée, en opinant à passer à l'ordre du jour, sans s'arrêter à discuter le projet présidentiel ! Le secrétaire d'État de l'Intérieur, M. Turenne Carrié, présent au banc de l'Exécutif, se montra peu affecté de ce vote cinglant, lequel, déclara-t-il, ne lui causait ni plaisir ni regret ; . . . mais c'était juste ce qu'attendait le général Boisrond-Canal pour prendre carrément position.

Pendant le Gouvernement provisoire de 1876, le père du général Boisrond-Canal, à la tête des jeunes gens formant la garde nationale de Port-au-Prince, avait donné la chasse au général Salomon, qui s'était empressé de rentrer dans le pays, en apprenant la chute du gouvernement de Domingue. L'ancien ministre de Soulouque fut obligé de regagner la terre étrangère et ne put revenir qu'après l'installation d'un gouvernement définitif. A ce fait, qui avait créé une animosité profonde, parmi un groupe de citoyens, contre Boisrond-Canal et les siens, vint s'en ajouter un autre beaucoup plus irritant. - Si le président imitait le laisser aller de Pétion, il exagéra la pratique de Boyer, en n'appelant aux charges publiques lucratives que les hommes de sa nuance, c'est-à-dire les mulâtres. Cette dernière particularité était le côté dominant de la politique du général Boisrond-Canal ; et l'on pourrait dire que c'était toute sa politique. Mais poussé par son animosité contre les contrôleurs rigides de son administration, il n'y prit aucune garde. Voulant détruire l'influence saine et loyale que Boyer Baze-

lais exerçait sur le pays, il combina le plan monstrueux de soulever, contre son antagoniste, la question de couleur. Le chef du parti libéral ayant été d'une nuance très claire, on organisa une campagne abominable, arguant qu'en ambitionnant la présidence, il n'avait en vue que de mettre le peuple au carcan. Le président fit appeler ses commandants d'arrondissement et leur passa l'ordre de combattre tous les candidats à la députation nationale qu'ils soupçonnaient en faveur de Bazelais. L'ordre fut donné à l'administrateur des finances du Cap, par exemple, de mettre à la disposition de l'autorité militaire toutes les valeurs qui pourraient lui faire besoin pour cette campagne inconstitutionnelle, sous la forme de ration extraordinaire de l'armée. Ces commandants militaires, bien catéchisés, appelèrent autour d'eux tous ceux qui menaçaient, la veille, l'existence du gouvernement et leur proposèrent une alliance contre ceux dont l'énergique concours avait été le seul obstacle au triomphe de l'insurrection. Il fallait choisir les candidats officiels dans le sein de ces nouveaux amis. Cela fut fait. Pour s'assurer la protection gouvernementale, ceux-là firent semblant d'adhérer à la candidature présidentielle du général Mentor Nicolas, qui était l'homme de parade du président Boisrond-Canal ; mais ils étaient plutôt les amis politiques du général Salomon. C'est ainsi qu'ils s'introduisirent intelligemment dans la Chambre des députés, sous l'égide de celui qui, — par tradition, — était le plus vif adversaire de leur chef, à qui son long exil avait fait une espèce d'auréole, comme s'il serait un nouveau Pro-

méthée, enchaîné sur le rocher de Saint-Thomas ou sur les rives de la Jamaïque, en expiation, pour avoir crié tout haut contre le préjugé de couleur.

Quand les députés se furent réunis à Port-au-Prince et que, par des causes que l'histoire n'a pas complètement éclaircies, eut lieu la panique survenue le 30 juin 1879, en pleine Chambre des Représentants, les partis avaient déjà commencé à se dessiner assez nettement. Boyer Bazelaïs, rempardé dans sa maison, entouré de fidèles et nombreux amis, qui se dévouèrent héroïquement à la défense de sa vie, ne put continuer à résister, surtout quand un ancien adhérent, intelligent mais malfaisant, eut l'idée géniale de faire allumer l'incendie autour de cette maison de la rue Pavée, où il fréquentait religieusement, six ans auparavant ! La débâcle du libéralisme s'ensuivit, à l'acclamation du gouvernement et de ses alliés. Mais ces acclamations avaient deux significations distinctes. Tandis que le président Boisrond-Canal exultait de l'écrasement de ceux dont le contrôle patriotique et sévère l'avait préservé, — jusqu'à ces derniers temps, — de tout stigmate de malversations financières, le groupe campé à cent pas du Palais présidentiel applaudissait l'anéantissement politique du gouvernement.

L'écho des événements de Port-au-Prince avait, en quelques jours, mis debout la ville des Gonaïves, le département du Nord, avec la ville du Cap. Le général Boisrond-Canal, qui savait se battre, à la guerre, pensa faire face à l'orage ; il y convia ceux qu'il avait dressés contre le programme et contre la candidature de Boyer

Bazelais : pour toute réponse, ils lui firent honnêtement comprendre qu'il devait s'embarquer, pour laisser au pays les facilités de s'entendre et de se ressaisir. Il abdiqua mélancoliquement, le 17 juillet 1879, ayant passé juste trois années au Palais National.

LA POLITIQUE HAÏTIENNE

LA chute du président Boisrond-Canal, coïncidant avec la débâcle du parti libéral, fut une leçon saisissante et suggestive. Pour ne point remuer des souvenirs politiques, qu'il ne serait point utile d'attiser, à cette heure, nous glisserons sur les réflexions philosophiques ou sociologiques que comporte un tel enseignement. Pour la même raison, nous n'irons pas plus loin dans l'examen historique des gouvernements haïtiens. Cette circonspection, mise en regard de notre accessibilité jusqu'à M. Roosevelt, en étudiant le développement national de l'Union américaine, montre où en est Haïti, comparative-ment aux États-Unis, sous le rapport de la liberté d'écrire et de penser. De même qu'il en est pour les hommes, il n'y a que les peuples ayant la bonne santé du cœur et de l'esprit, ceux parmi lesquels règne ou tend à régner la justice, qui tolèrent et aiment qu'on dise la vérité, qu'on fasse la lumière sur leur vie intime. Ceux-là sont sains et forts; ils marchent fièrement, ils vont vite au but; car ils n'ont point de biais dans leur voie ascensionnelle; ils n'ont point à cacher des laideurs sociales, des plaies, qui les minent, qu'on sent honteuses, puisque ceux qui en souffrent les dissimulent, mais qu'on entretient sournoisement, tirant d'une infirmité malheureuse

des résultats égoïstes, où chaque succès individuel ou de secte est un acheminement vers la dissolution nationale. Néanmoins, il faut une conclusion à ce chapitre des gouvernements haïtiens, lequel montre comment et pourquoi la république noire a été si lente dans ses progrès, dans son développement matériel et moral.

En 1861, Edmond Paul, à peine âgé de vingt-quatre ans et par intuition, a fait le résumé suivant de cette histoire : « Les jaunes au pouvoir furent impolitiques ou impuissants, les noirs franchement réactionnaires ou incapables. Par un jeu de bascule, ils se remplacèrent tour à tour au suprême fauteuil, le machiavélisme de la minorité servant de marchepied au vandalisme de la majorité . . . Au sortir du berceau, le pays lui-même oscilla de l'impuissance à l'incapacité, de l'incapacité à l'impuissance. »¹

Ces paroles aussi perspicaces que profondes, aussi sincères que judicieuses, furent absolument vraies, au moment où écrivait le jeune penseur, le patriote convaincu, la plus haute incarnation de notre conscience nationale. Le fait brutal et lamentable mais indéniable, c'est que l'évolution du peuple haïtien a été contrariée, paralysée par une force malfaisante, par une influence d'autant plus nuisible qu'elle ne s'est jamais érigée en une doctrine ouverte et soumise à la discussion. Dans tous les pays, dans toutes les races, le progrès ne s'effectue, ne se réalise, ne devient tangible que lorsque les couches sociales inférieures, qui forment toujours la majorité,

¹ Edmond Paul : *Questions Politico-Économiques*.

tendent à monter, en intelligence, en puissance, en dignité et en bien-être. Là où la politique, dite éclairée, ne consisterait qu'à perpétuer l'infériorité de ces couches, formant l'assise même de la nation, en exploitant leur ignorance, il n'y a point de progrès possible. Ceux dont l'ambition étroite est de conserver perpétuellement le rang privilégié et presque fermé de classe dirigeante, peuvent profiter en bien-être et même en lumières; mais la discipline psychologique qu'il leur faut observer, pour maintenir leur position sociale étayée sur un mensonge systématique, les entraîne inéluctablement à une détérioration morale, qui flétrit et contamine chez eux les plus heureuses qualités de l'esprit.

Je ne veux point répéter ici tout ce qu'a écrit Sir Spencer St. John, souvent passionné ou induit en erreur, mais parfois si véridique. Ignorance en bas et immoralité en haut, tel est l'échafaudage construit par notre société. Il faut reconnaître au peuple haïtien une endurance, une vitalité peu commune, pour qu'il ait pu accomplir la moindre évolution au milieu de ces obstacles: on l'a dit maintes fois; et cette constatation finit par créer une sorte d'excuse à notre apathie politique. Mais en est-il autrement de tout organisme jeune et vigoureux? Abandonnez une plante vivace ou un animal robuste dans un foyer de pestilence, ils ne produiront pas sans doute une merveilleuse floraison ou un miracle de plasticité; cependant ils s'épanouiront quand même. Si l'influence délétère ne continue pas régulièrement à peser sur l'un ou l'autre et que, par des éclaircies, ils reçoivent

la moindre portion d'air pur, ils seront sauvés de la dégénérescence, au moins ils maintiendront l'intégrité de leurs caractères spécifiques durant plusieurs générations. C'est cet influx physiologique persistant, constamment en arrêt contre les principes mortifères, que l'on a jadis appelé la *vis medicatrix naturae*. Passant de la biologie à la sociologie, on a remarqué cette même résistance des communautés et des races humaines contre les causes d'abâtardissement et de dégénération et on l'a encore appelée *vis medicatrix reipublicae*.

Toutefois, — il faut pousser jusqu'au bout les assimilations, — s'il est vrai que les organismes sains résistent naturellement contre les atteintes des foyers pestilentiels, il n'est pas moins vrai qu'on ne peut espérer aucune amélioration de la race en de telles conditions mésologiques. Un peuple est sans doute capable de résister aux influences sociologiques les plus malsaines et échapper longtemps à la dissolution nationale, au milieu même des causes qui y mènent fatalement; mais à ce peuple, ne demandez pas de progrès rapides et continus. Ce serait le comble de la déraison. Or il faut qu'Haïti progresse pour justifier sa raison d'être et de persévérer comme nation indépendante: il faut donc, du même coup, bannir de notre existence politique cette force malfaisante et occulte, qui nous empêche d'évoluer, de marcher franchement vers l'amélioration du peuple et d'accomplir une civilisation nationale.

Cette force nuisible est la distinction de couleur, l'opposition des jaunes aux noirs, vice-versa, qui paralysent

l'intégrité sociologique de la nation haïtienne en faisant, *au fond*, que le bonheur général, qui est le desideratum de tous les peuples constitués, devient un mot vide de sens pour la politique haïtienne, puisque le bonheur des uns semble être une malédiction pour les autres, quand tous demandent en chœur le bien public ! Edmond Paul a eu le courage patriotique d'écrire en toutes lettres ce que des politiciens à esprit étroit et dangereux, noirs et jaunes, s'évertuent à cacher avec une pauvreté d'imagination et de ratiocination vraiment digne de pitié. En conscience, quel Haïtien de trente ans, sachant sentir et regarder autour de lui, peut jurer de n'avoir jamais rien lu, jamais rien entendu, jamais rien compris, à propos de la question de couleur ? Sans doute appartient-il au bon citoyen d'apaiser les passions et de passer la truelle sur les scories de notre édifice social ; mais on n'est point un homme de bien, par conséquent, point un bon citoyen, si, faisant tant que d'aborder cette poignante question, on s'avise de jongler avec les mots, pauvre Escobar d'une piteuse casuistique ! En vain voudrait-on céler ce que sait et voit tout le monde, surtout l'étranger stupéfait : celui-ci, après avoir écouté les paroles prétentieuses des uns ou les murmures irrités des autres, scandalisé ou apitoyé, n'a rien qui lui impose le secret ou le silence, une fois éloigné du pays.

« Il y a, dit Sir Spencer St. John, une ligne de démarcation entre les noirs et les mulâtres, ce qui est probablement une des circonstances les plus désastreuses pour la prospérité future du pays. L'historien fidèle, après avoir

attentivement étudié les événements passés, ne peut arriver à aucune autre conclusion que celle-ci : le bas degré de civilisation qui règne encore dans l'île, provient principalement de cette insipide dissension.»¹

Dans un intéressant article de *Revue* ayant pour rubrique *Life in a Negro Republic*, M. T. G. Steward, homme de couleur fort instruit et dont l'intention visible est de défendre Haïti des accusations passionnées dont elle est trop souvent l'objet, aux États-Unis, a écrit ces paroles véridiques : « Les populations qui travaillent sont entièrement distinctes des gens riches ou exerçant une profession libérale. On en parle comme si elles appartiennent à un autre ordre de création. C'est un peuple cordial et disposé à la bienveillance, gouverné par les plus puissants ou les plus fortunés. Ces populations laborieuses font vivre le pays, mais recueillent peu de ses avantages. Les relations sociales des classes sont entièrement incompatibles avec des sentiments républicains.»² Sous la plume de M. Steward, docteur en théologie et chapelain dans l'armée des États-Unis, ces paroles ont une haute importance morale ; elles ont encore cette valeur que l'on ne saurait prétexter que c'est un *blanc*, qui cherche à irriter les noirs contre les jaunes.

Un long et impartial article, publié dans le supplément de *The London Times (weekly edition)* sous la rubrique « The problem of Haiti and Santo Domingo » contient, au milieu d'autres appréciations d'une exactitude presque

¹ Sir Spencer St. John : *Hayti or the Black Republic*, p. 137.

² *The Independent*, New York, March 3, 1904, p. 479.

irréprochable, le passage suivant dont la simplicité dénote une parfaite sincérité :

« La vaste majorité [des Haïtiens] se compose de nègres pur sang. La classe de couleur se concentre dans les villes. Dans le Nord, les populations sont presque entièrement noires : dans quelques localités du Sud, notamment à Jérémie, l'élément de couleur prédomine. Aucun préjugé n'est visible entre les deux races et plusieurs n'admettront pas qu'il existe, mais qu'il soit encore malheureusement puissant tant dans la vie sociale que dans la vie politique, c'est un fait hors de toute contestation. »¹

Le clergé même, dont le caractère d'étranger rend la situation si délicate, quand il faut toucher aux plaies de la société haïtienne, a poussé le cri d'alarme, juste au moment où les fêtes du Centenaire de l'Indépendance d'Haïti devaient réveiller la conscience nationale et nous porter aux componctions assainissantes et réparatoires. « Quel contraste ! écrivent les saints évêques. Les pères étaient pleins de mépris pour ce qu'on appelle la jouissance ; ils allaient au combat, à la mort, ou à la victoire, à peine vêtus, uniquement soucieux de la grande cause ; et les fils tourmentés par la soif du pouvoir et des jouissances, *imbus d'un préjugé que le bon sens condamne aussi bien que le sentiment chrétien*, se laissent entraîner à des excès qui feraient presque douter de leur amour pour le patrimoine conquis ! »²

A travers l'onction du langage pastoral, combien pé-

¹ *The London Times*, Weekly Edition, Dec. 9, 1904 (Supp.).

² *Mandement du Centenaire* par Nos S. S. l'archevêque de Port-au-Prince et les Evêques suffragants du Cap et des Cayes.

nétrant ne se montre pas l'aiguillon de l'objurgation épiscopale ! Mais on reste impénitent, fermant volontairement les yeux à la vérité, tandis que le mal nous ronge. Sans nul doute, je le sais, le préjugé de couleur est une plaie sociale aussi contaminante, aussi susceptible d'infection qu'une lésion traumatique. Depuis les travaux de Lister, le chirurgien éclairé ne s'aventure plus à l'inspection ou au pansement d'une blessure, sans avoir les mains propres, en se conformant à la méthode antiseptique. Aussi, pour toucher à la plaie dont Haïti est malheureusement affligée, faut-il qu'on ait la conscience saine et les mains pures. Eh bien, nul Haïtien, à cet égard, n'est mieux autorisé que moi. Que l'on cherche avec le parti pris le plus intransigeant, — malgré le sentiment de la justice, qui est en moi une passion, je pourrais dire une grâce du ciel, puisque c'est lui qui me soutient, imperturbable, dans le bon combat, où je reste toujours debout pour le triomphe de la vérité et du bien, — il est impossible de trouver ni dans ma vie sociale, ni dans ma vie politique, un fait que l'on pourrait attribuer au préjugé de couleur. Tout au contraire. J'ai donc le droit de me ranger parmi les consciences immaculées, quand il s'agit d'aborder cette irritante question. Cependant, s'il me fallait une nouvelle purification, je laverais mes mains dans le fluide ennoblissant d'un patriotisme sincère, afin d'y toucher sans envenimer le mal. Comme un prêtre abordant le sanctuaire, il m'est permis de répéter, sans sacrilège, les paroles liturgiques et sacramentelles : *Lavabo inter innocentes manus meas...*

Il faut que tous les Haïtiens de cœur s'en convainquent : il est plus que temps d'en finir avec ce ferment de discorde sociale, qui empoisonne tout germe de progrès et de civilisation dans notre infortunée patrie. Dans le temps du président Boyer, on pouvait impunément jouer avec ce brandon enflammé aux deux bouts. Les masses étaient assez ignorantes pour n'y rien comprendre, la minorité était assez disciplinée pour jouir, chacun à son tour, des avantages à tirer d'une telle acrobatie politique ; mais les temps ont changé. Ce que l'on traduit, avec toute apparence de raison, comme l'ineptie du plus grand nombre, se transforme graduellement en une attitude d'observation dont il ne peut rien sortir de bon, quand les cerveaux sont saturés d'aigreur et de protestations étouffées.

Déjà M. Charmant, d'un cœur léger, a mis un doigt brutal sur la blessure qui saigne. Sans réfléchir sur la délicatesse du problème, sans se préoccuper des enchaînements historiques qui expliquent l'existence de la plaie qu'il nous faut panser avec une légèreté de main propre à ne point crisper notre corps social si malade, à cette heure, l'écrivain conclut à des écrasements, suggère une cure héroïque et radicale, mais impossible et malsaine ! Il y met une franchise, d'autres diraient un cynisme, tellement insolite dans nos mœurs politiques, que l'on reste étonné devant tant d'audace ou tant de naïveté. Pourtant M. Charmant n'est pas un noir de pur sang ; il n'est pas de ceux dont toute l'existence a été cousue de misères matérielles et de malédictions morales. Loin de là.

Comme une prérogative de son intelligence fort développée, il est parmi ceux qui ont joui des avantages de notre mauvaise organisation administrative. Sans doute, il a été plus éprouvé que d'autres ; on lui a fait payer par trop de tours de prison et par de trop fréquents exils les miettes qu'il aura ramassées du gâteau légendaire. Dans un moment où la table est dressée, en Haïti, avec une abondance qui tente la luxure, désireux ou non d'y participer, il a protesté de sa sincère intention de ne point jouer le rôle d'un trouble-fête. Rien n'y a fait. Ceux qui tiennent les hauts bouts l'ont repoussé comme un indigne. La prison s'est rouverte pour lui ; elle ne s'est refermée après lui que pour qu'il prît le chemin douloureux de l'exil, sous la menace d'une fin exemplaire, c'est-à-dire l'exécution par un peloton militaire ! On comprend peut-être que, n'ayant plus l'espoir de gagner la tolérance, sinon la sympathie des puissants du jour, il se soit révolté d'une manière si bruyante. Comme Junon irritée, il s'est dit, en lui même :

Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo !

Mais, si M. Charmant est sincère,¹ comment ne se rap-

¹ On a insinué qu'un haut diplomate ne serait pas étranger à l'apparition du pamphlet de M. Charmant. Le nègre ne lisant pas, en général, aurait dit cet homme intelligent, se contenterait de voir le visage noir du général Nord au Palais de la présidence ; les mulâtres, qui lisent, effrayés du livre de M. Charmant, sentiraient qu'il y va de leurs intérêts comme de leur sécurité d'appuyer le vieux chef noir... Mais est-il permis de croire à une telle combinaison si diabolique et immorale, tant de la part du prétendu corrompu que du corrupteur possible ? Il est difficile d'y répondre par une affirmation catégorique.

pelle-t-il pas que ce n'est pas en exterminant les jaunes, que les noirs cesseront d'être les bêtes de somme de notre fausse organisation sociale? Soulever les masses contre la minorité! mais c'est le vieux jeu dont on a continuellement usé depuis notre Indépendance, sans avoir glané d'autre résultat que de rendre plus malheureuse l'existence des prolétaires haïtiens. Hélas! le politicien à peau plus ou moins noire n'a point le monopole de ce ressort, qu'on manie comme une machine infernale. N'est-ce pas en excitant les susceptibilités des noirs contre les mulâtres, que l'on fit rater, en 1878-1879, la plus belle opportunité de changer le sort de la majorité par l'avènement au pouvoir d'un patriote éclairé et probe, désireux de se dévouer à la régénération du peuple haïtien, avec une passion d'autant plus ardente qu'il croyait à son obligation morale de réparer les torts que l'un de ses ascendants¹ avait eus envers ce peuple abandonné à l'ignorance et à la misère? Et qui était à la tête de cette campagne impie? Des jaunes au teint clair et à cheveux plats, que les noirs du même parti suivaient avec une circonspection aussi prudente que méfiante. M. Charmant ou tel autre en sera peut-être renversé; mais j'affirme que dans la

¹ Ayant communiqué à feu Boyer Bazalais une brochure que j'avais écrite, en 1873, sous le titre de « L'avenir de la République, » je me rappelai que j'avais nommé le président Boyer en des termes peu sympathiques, à l'occasion de l'exécution injuste et inconstitutionnelle de Darfour. Quand il commença à me féliciter pour ce travail, qui n'a jamais été publié, j'essayai donc de m'excuser, à cause des réflexions que je fus amené à faire sur son grand-père. Il m'arrêta par une pression affectueuse de la main: « Ne croyez pas du tout que je sois froissé, mon cher ami,

campagne électorale de 1879, au Cap-Haïtien, des hommes de couleur avec qui j'ai vécu, avant et après, mais qui combattaient alors Boyer Bazelais, en s'opposant à mon arrivée à la Représentation nationale, avaient excité le peuple des campagnes circonvoisines à se grouper contre ma candidature, en leur disant : « Firmin est un mulâtre aussi clair qu'un blanc. » Lorsque, devant les débordements de la soldatesque et des illégalités effrontément étalées, j'abandonnai l'assemblée primaire, suivi de mes amis protestataires, je fus fort intrigué des efforts que faisait M^e J. B. Petit, le doyen actuel du barreau du Cap-Haïtien, pour m'arrêter devant sa maison. Je fus encore plus perplexe, lorsqu'il appela un campagnard bien mis, arrivé en ville pour voter, et lui dit : « Voici M. Firmin! . . . » J'eus bientôt le mot de l'énigme, quand celui-ci répondit, en patois créole : « Cet homme ne peut être M. Firmin, puisque M. Firmin est aussi clair que M. Price! » Qu'en conclura le lecteur, sinon M. Charmant? La vérité, c'est que la question de couleur est à l'usage de tous ceux qui désirent perpétuer la nuit qui règne dans le cerveau populaire en Haïti, pour en tirer des avantages personnels.

je n'en suis qu'attristé. Et si j'ai un mobile sérieux pour désirer le pouvoir, c'est celui d'être à même de réparer les torts de mon grand-père. » Étant donné l'hypocrisie, qui est la monnaie courante de la politique haïtienne, on pourrait croire que Boyer Bazelais abusait de ma confiance de jeune et enthousiaste admirateur, mais jusque dans ses angoisses à Miragoâne, il se préoccupait encore du problème sociologique du relèvement des noirs d'Haïti, et d'en faire un échantillon national digne de sauver l'honneur de toutes les races africaines.

Certainement, c'est une arme dangereuse, cause de tous nos malheurs, de tous nos faux pas, de tout notre long stationnement dans les sentiers de la civilisation. Jaunes et noirs, ceux qui en nient l'existence, pour en mieux tirer partie, à l'aide d'une politique souterraine, ou ceux qui s'en emparent bruyamment, rien que pour assommer leurs compétiteurs plus heureux, sont les pires ennemis de la nation haïtienne et de la réhabilitation de la race noire. Ouvriers funestes, ils travaillent d'une main sacrilège au démolissement continuél de l'édifice national. Au fur et à mesure que l'influx du progrès, pénétrant dans la masse du peuple, fait sortir une belle floraison d'intellectualité et de haute moralité, ils soufflent dessus; leur haleine morbifique la dessèche et la stérilise, si bien qu'elle disparaît, à la fin, sans que le pays en ait fait le moindre profit pour son amélioration.

Tel peuple, tel gouvernement, dit un vieux proverbe. Nos gouvernements ont été les créations alternatives ou successives de courants opposés, de forces antagonistes, faute de cohésion dans notre organisme national. « Les jaunes au pouvoir furent impolitiques ou impuissants, » dit Edmond Paul. Qui peut le nier? Ne travaillant point à l'œuvre d'unification sociologique, qui est la tâche essentielle du pouvoir dirigeant, à l'aurore de toutes les nationalités, s'évertuant plutôt à opérer une sélection artificielle et unilatérale, ils n'ont pu mener avec succès leur œuvre anti-patriotique qu'en abrutissant, soit par une licence immorale, soit par un appauvrissement systématique, la grande majorité du peuple toujours confinée

dans les fosses de l'ignorance. « Les noirs, au pouvoir, furent franchement réactionnaires ou incapables, » dit encore l'éminent patriote. Peut-on, non plus, le nier ? A l'exception de Toussaint-Louverture, qui d'ailleurs a gouverné Saint-Domingue et non Haïti, quel chef noir est-on capable de désigner, comme n'ayant ni montré de l'incapacité, ni tourné vers la rétrogradation nationale, c'est-à-dire vers une organisation politique inférieure, comparativement à celle qu'il avait trouvée existante ou qu'il devait adopter à un moment donné ? Les noirs hissés au pouvoir n'ont montré jusqu'ici que la préoccupation de s'y maintenir, à l'instar du président Boyer, mais sans un but quelconque à réaliser : ils se sont contentés d'être là et de *régner*. Lors même que l'un d'eux a choisi la question de couleur comme *instrumentum regni*, ce n'a été autre chose que pour se faire suivre par les uns et redouter par les autres, donnant des galons aux noirs et de l'argent aux jaunes, creusant, de plus en plus, le fossé social, qui empêche les éléments démographiques de la nation haïtienne de s'adapter dans une pénétration réciproque, indispensable à leur développement harmonique.

Nous en sommes encore là de nos efforts stériles. En attendant, le pays baisse et déchoit, glissant dans une ornière qui conduit à l'anéantissement final. Pour en sortir, il importe que ceux qui défendent le drapeau des libertés politiques ne croient pas que leur intérêt soit de refouler en bas la majorité de leurs concitoyens, — pas plus sous le rapport social que sous le rapport politique ; il importe que ceux qui aspirent à l'égalité réelle et non

artificielle et mythique, ne cherchent pas dans la suffocation des libertés publiques, le moyen empirique et odieux d'abaisser toutes les têtes au même niveau. Une démocratie sans liberté est tout aussi absurde qu'une démocratie sans égalité. Nous savons, par l'histoire, qu'aucun pays n'a pu arriver à concilier harmonieusement les deux tendances libérales et autoritaires, sans traverser mille péripéties, sans éprouver de ces crises de croissance, qui menacent souvent la vie. La raison, que Royer-Collard mettait à la place de l'universalité des citoyens, comme source de la souveraineté nationale, est seule capable d'opérer cette conciliation, mais elle est, pour les peuples comme pour les hommes, le fruit tardif d'une expérience souvent douloureuse. En attendant qu'elle mûrisse dans l'esprit des Haïtiens, au point de leur imposer sa direction souveraine, n'est-il pas possible de trouver le joint dans le troisième terme de notre devise nationale? A la liberté, à l'égalité qu'on allie toujours et sincèrement la fraternité, en écartant les suggestions malsaines de toutes les haines comme de tous les préjugés, et Haïti marchera. Il en est plus que temps. Le monde qui marche, à côté de nous, va si vite que l'on est autorisé à nous croire stationnaires, quand on ne nous déclare pas rétrogrades. Le tort que fait une telle appréciation ne rejaillit pas seulement sur le petit peuple de 1,500,000 âmes que nous formons, mais sur toute une race. C'est notre gloire et, en même temps, notre martyre, que l'on n'établira jamais un jugement favorable ou défavorable sur les aptitudes du noir à se gouverner et à s'élever

dans les hautes sphères de la civilisation, que suivant l'évolution satisfaisante de la nation haïtienne ou son arrêt de développement, qui serait en fait, une régression, dans le concert des peuples qui montent, montent sans cesse, changeant le mal en bien et le bien en mieux, emportés par le char fulgurant du progrès, garant irrécusable de leur perfectibilité indéfinie.

Telle est notre responsabilité nationale. C'est au nom de cette mission écrasante, mais digne d'attention, partout où se trouve un cerveau pensant, que nous avons le droit de nous redresser et de dire que nous ne devons point disparaître de la carte des peuples indépendants. Car s'il est vrai que d'autres ont de plus vastes intérêts matériels à régler et ordonner, — pour le plus grand bien du monde, — nul n'a, au-dessus de nous, un intérêt moral supérieur à vouloir vivre, grandir et prospérer, autonome et ennobli par l'effort, qui transforme et perfectionne tous ceux qui ont l'énergie suffisante pour secouer leur torpeur et entreprendre la marche en avant, se disant bien que plus ils sont en retard et que la route est difficile, plus il leur sera glorieux d'atteindre le but qui se nomme civilisation et qui brille comme un phare lointain, mais sur lequel reste toujours fixé leur regard convaincu.

LES BESOINS ET LES INTÉRÊTS D'HAÏTI

QUELQUE malheureuses et déprimantes qu'aient été les influences sous lesquelles la nation haïtienne effectue, depuis un siècle, son évolution désespérément lente, il est vrai, il serait insensé de n'y reconnaître aucun progrès. La cause d'erreur, qui induit souvent à une conclusion pessimiste sur la possibilité du développement de la République d'Haïti gouvernée par les noirs, repose sur les fausses considérations qui servent de prémisses à tous les raisonnements que l'on met en pratique pour établir un jugement à ce sujet. Ceux qui, armés d'une demi-science, manquent de la discipline mentale qu'il faudrait utiliser, pour arriver à découvrir la raison des faits sociologiques qui attirent leur attention ou frappent leur esprit, s'empressent souvent de comparer Haïti à Saint-Domingue. Alors se rapportant à tout ce qu'on a écrit sur la splendeur matérielle et les grandes richesses de l'ancienne colonie française, ils y opposent le dénuement de la république haïtienne, avec des chiffres statistiques, ayant tout le prestige d'un appareil scientifique, mais absolument oiseux et déplacés dans l'emploi qu'on en fait. C'est que la sociologie ne s'appuie pas seulement sur la

démographie ; elle requiert en outre les lumières de l'histoire, expliquant comment les groupes de faits qu'on étudie se sont développés ou modifiés dans le cours du temps. Nous avons déjà relevé cette cause d'erreur en montrant, ailleurs, que Haïti, érigée en État indépendant, le 1^{er} janvier 1804, n'a hérité que des débris de Saint-Domingue, dont la restauration, à peine commencée par le génie de Toussaint-Louverture, fut encore compromise et anéantie par les dévastations de la guerre de l'Indépendance. Les Haïtiens n'ont donc point commencé leur évolution nationale avec un pays riche, qu'ils auraient laissé périlcliter entre leurs mains. Ceux qui écrivent ou affirment une telle chose établissent une opinion contraire à la vérité historique. Que l'existence du peuple haïtien ait été facilité par une terre fertile et par un climat merveilleux, c'est incontestable ; mais voilà tout. Toutefois la science et la réflexion montrent que ces avantages ne suffisent point pour accélérer particulièrement et à eux seuls, l'évolution d'un peuple. Plus une terre est fertile, plus elle exige de soin, d'entretien continu ; car, là, les mauvaises herbes sont encore plus vivaces que les semences ; plus le climat est doux, moins l'homme est excité au travail, c'est-à-dire au progrès, la paresse physique n'étant point refrénée par l'aiguillon de la nécessité. Or, comme à tout animal, la paresse est plus inhérente à l'homme que le travail, en vertu de la loi du moindre effort, qui porte tous les êtres à chercher le bonheur dans le repos, quand aucune excitation extérieure ne vient point tendre les forces musculaires à

une activité salubre. L'impulsion mentale ou la force morale n'est pas un effet de la nature, mais plutôt de l'éducation ou, à tout le moins, de l'imitation qui est encore une éducation autonome. C'est donc l'excitation extérieure qui, dans la majorité des cas, devient le stimulant de l'activité humaine. Là où la rigueur du climat inflige une souffrance consécutive à toute inertie corporelle, l'homme est incité par la nature même à s'agiter, à exercer ses membres pour résister à l'engourdissement et à la mort. C'est l'instinct de la conservation qui l'entraîne à travailler, en vue du résultat immédiat que le travail apporte, la santé en même temps que l'aisance. Mais toutes les fois que le climat est doux et bénin, le repos sera le symbole fallacieux mais attrayant du bonheur. Il faudra alors que l'aiguillon vienne d'une volonté extérieure, tutélaire et prévoyante, surtout dans la première période du stade à parcourir, pour le développement de la civilisation. C'est là le rôle essentiel du gouvernement, en toute jeune nation, rôle qui doit aller en décroissant, au fur et à mesure que l'éducation collective infuse à chacun la dose d'énergie morale suffisante pour aviver le foyer de son activité. Non seulement le gouvernement doit donner l'impulsion à cette activité, mais il lui faut veiller encore sur elle, la régulariser, la canaliser, pour ainsi dire, de façon qu'elle se produise dans un ensemble harmonique, adéquat au but à atteindre, qui est l'édification de la société nationale, association complexe mais où les intérêts, pour être multiples, ne doivent jamais être antagonistes. Malheu-

reusement et comme on a pu le voir, dans le chapitre précédent, Haïti n'a guère joui des avantages de gouvernements dignes de ce nom.

Quand on voudra établir une comparaison entre le développement du peuple américain et celui du peuple haïtien, que l'on commence donc à comparer les chefs d'État qui ont gouverné respectivement les États-Unis et Haïti. Respect des institutions, désintéressement et prévoyance de l'avenir, d'une part, — violation hypocrite ou brutale des institutions, égoïsme et insouciance, de l'autre, tel est ce qui résulte d'un parallèle sur lequel mon patriotisme m'empêche d'appuyer. Sans doute, dira-t-on, les mauvais gouvernements haïtiens ne sont que l'expression du tempérament local, des inclinations nationales, en un mot de l'idéal haïtien. Nous y avons même fait allusion ; mais cela n'est vrai qu'à demi. Il y a encore pour tout empirer, les vices de notre organisation sociale, qui ne constituent pas un fait d'ordre naturel. C'est un mal national nullement incurable et facile à enrayer. Le jour où le mauvais génie, qui nous tire constamment vers l'abîme de la déchéance, aura perdu l'influence malfaisante qui a fait d'Haïti une risée dont les négrophobes se prévalent pour proclamer l'inaptitude irrémédiable du noir à se gouverner, on sera étonné de voir avec quelle rapidité ce pays marchera dans les voies ennoblissantes de la civilisation moderne. En veut-on la preuve ? On n'a qu'à constater ce qu'il a pu faire, même au milieu de toutes les circonstances négatives et déprimantes où s'est accomplie sa première évolution séculaire.

Nous avons vu qu'en l'année 1789, la colonie française de Saint-Domingue avait exporté un poids total de 226,046,000 de livres de diverses denrées, comprenant le sucre blanc pour 48,000,000, le sucre brut 93,000,000, le café 77,000,000, le coton 7,000,000, l'indigo 1,000,000, avec 26,000 livres de sirop et de tafia et 20,000 livres de cuir. De 1789 à 1796, cette colonie était à ce point ruinée, avons-nous encore observé, que, pour les vingt-sept mois, allant de juillet 1794 à septembre 1796, l'exportation totale n'avait pas été au delà de 9,172.401 livres où n'entraient que 15,790 livres de sucre blanc, et 3,922,568 livres de sucre brut, démontrant la destruction de toutes les grandes plantations de canne à sucre et des usines sucrières, formant la base de la richesse coloniale. Les cafétérias étaient ravagées ou abandonnées; car l'exportation de cette denrée, pour les vingt-sept mois, ne figure que pour 5,013.569 livres.

Passons sur le poids et la valeur de l'exportation constatée en 1801, par suite du relèvement de la colonie par l'heureuse administration de Toussaint-Louverture, puis-que nous savons que tout ce qui restait sur pied, avait disparu dans la guerre de l'Indépendance.

Pendant l'année budgétaire 1903-1904 les denrées exportées des onze arrondissements financiers de la République d'Haïti pesaient ensemble 258,964,240 livres se décomposant comme il suit:¹

¹ *Le Moniteur*, journal officiel de la République d'Haïti, 60^{me} année, No. 1^{er} (4 janvier), p. 4.

	LIVRES		LIVRES
Café	88,964,611	Écorces d'oranges..	142,194
Cacao	5,124,200	Cire	233,540
Campêche	153,282,940	Grains de coton...	31,312
Coton	3,017,895	Pites	35,567
Acajou	31,270	Cornes	2,527
Écailles	664	Cèdre	1,476,750
Bois et racines...	1,310,650	Bois de gaïac....	4,765,992
Peaux de chèvres.	283,686	Gomme de gaïac..	29,935
Cuir de bœufs...	228,506	Bayahonde	2,000

En citant dans une Conférence faite à Paris, en 1892, le poids de l'exportation d'Haïti s'élevant à 242,409,667 livres, pour l'année 1891, j'ajoutais les réflexions suivantes: « On voit, en somme, que le poids brut des marchandises exportées, au lieu de diminuer, a plutôt augmenté, comparativement à l'année 1789. Mais tandis que la valeur de l'exportation figurait avec le chiffre de 461,343,678 livres tournois environ, en 1789, elle ne montre plus que 100,000,000 de francs environ, pour l'année 1891... Tout l'écart provient de la valeur du poids du sucre *brut et raffiné* (141 millions de livres), marchandise d'un prix élevé, comparée au campêche (159 millions de livres) dont la valeur marchande est démesurément faible.» La même observation conserve toute son application, si on veut comparer la valeur de notre exportation de l'année dernière à celle de l'exportation de l'ancienne colonie française en 1789. Le tableau de nos exportations de 1903-1904 vient encore confirmer le fait que la production économique est en progrès en Haïti. Il y a non seulement une augmentation de 6% du poids brut sur 1891, mais encore une augmentation

sensible du poids des cacao, du coton, des cuirs de bœufs, des peaux de chèvres et de la cire, ayant une valeur marchande supérieure à celle du campêche. De plus, les exportations du gaïac, du bois jaune ou fustet, du cèdre entrent en ligne de compte, comme de nouveaux éléments d'échange international. Il faut ajouter à ce dernier tableau l'exportation de 1,489 bœufs, 1,487 chevaux et mulets, 222 gallons de rhum, 22,044 gallons de miel, 18 balles de lataniers. Cependant il est nécessaire de continuer la citation de ma conférence de 1892 :

« Le rapprochement de ces chiffres, disais-je, démontre un fait sociologique d'une grande importance, c'est que la République d'Haïti, malgré toutes les causes défavorables de son développement économique et commercial, ne travaille pas moins et ne cesse de progresser. Toutes les cultures ou les exploitations qui n'exigent pas l'emploi de gros capitaux, y sont abordées avec un courage admirable, si l'on veut réfléchir à l'insuffisance de l'outillage économique du pays.

« En effet, les instruments aratoires, depuis la charrue jusqu'au faucheur perfectionné, sont encore à introduire dans nos procédés agricoles ; et, lorsque le cultivateur, par des méthodes arriérées et primitives, a enfin réuni les produits d'une récolte laborieusement préparée, il se trouve souvent dans le plus grand embarras pour le transport de ces produits au marché le plus voisin, faute de routes, je ne dis pas voiturables mais même praticables... Ce sont là de petites misères nationales que l'on peut avouer sans aucun faux amour-propre ; car il

est indiscutable que, sans les capitaux, un pays quelconque ne peut pourvoir aux besoins de sa viabilité, ni perfectionner ses voies de communication.»¹

Certainement, il est impossible de rien entreprendre sans capitaux disponibles; mais si Haïti était bien administrée, ne pourrait-elle pas tirer de ses ressources budgétaires, — sans être obligée de recourir aux emprunts intérieurs ou extérieurs, — les fonds nécessaires à améliorer son état matériel, en même temps qu'elle s'évertue pour élever le niveau moral et intellectuel de son peuple? Rien de plus sûr. S'il en est autrement, c'est que nos gouvernements n'ont jamais été bons ménagers des intérêts publics. On peut encore illustrer cette assertion par un exemple.

Vers la fin de 1889, lorsque j'arrivai à la tête du Département des finances, après les dépenses ruineuses de la guerre civile de 1888-1889, la dette publique d'Haïti montait à près de vingt millions de dollars, en y comprenant \$4,400,000 environ, de papier-monnaie; vers le milieu de 1890, avec un recouvrement sévère de nos droits de douane et une gestion régulière de nos revenus publics, elle était déjà réduite à 18 millions et demi. Avant l'espace d'une année, le 30 avril 1891, elle avait encore diminué de plus de deux millions et demi. Le service de l'annuité de notre dette extérieure, échéant au 30 juin 1891, étant déjà versé, le capital de notre dette publique, y comprenant toujours le papier-monnaie, était réduit à environ \$15,700,000, dont \$6,358,000 en or et le reste en

¹ A. Firmin: *La France et Haïti*, p. 59, 60.

gourdes nationales. « C'est un cas absolument exceptionnel dans l'histoire des finances, disait l'*Exposé de la situation de la République d'Haïti, année 1891*, de voir un État se décharger de plus de 13% de sa dette dans l'espace d'une année, ce qui *pari passu*, démontre la possibilité rationnelle de sa libération intégrale en sept ans et demi. » Mais ayant démissionné, en mai 1891, quand je revins à la tête du ministère des finances, au mois de décembre 1896, en cinq ans et demi, la dette publique avait monté à \$26,875,783! Pendant six mois, je luttais avec énergie, pour enrayer le désordre; mais devant mon impuissance à contenir les influences démoralisantes, je dus démissionner, en juillet 1897. Par les réformes que j'avais imposées et qu'on ne put immédiatement abandonner, la dette diminua seulement de \$300,000, fermant cette dernière année à \$26,568,598. Elle commença à remonter dès l'année 1898; et, à la fin de 1902, elle était au chiffre de 31,917,831. D'après l'annuaire de la Banque Nationale d'Haïti, notre dette publique montait, le 31 décembre 1903, à \$33,121,999.10, dont \$27,583,059.16 en or et \$5,538,939.94 en gourdes nationales. L'annuaire de 1904 du même établissement de crédit nous montre la dette publique d'Haïti, le 31 décembre dernier, au chiffre de \$40,891,394.78 dont \$26,784,149.73 en or et \$14,107,245.05 en monnaies nationales! . . .

Nous laisserons à un financier impartial et bien au courant des affaires d'Haïti le soin de faire le commentaire de toutes les constatations qui viennent de passer sous nos yeux. Il s'agit de M. Hartmann. A vrai dire,

je ne m'appuie pas absolument sur les chiffres qui émaillent ses réflexions et dont la formation me paraît défectueuse, tant à cause de son idée de convertir les dollars en papier-monnaie, pour fixer le montant de la dette publique, quand ce serait juste le contraire qui serait rationnel, qu'à cause du taux auquel il établit ses calculs. Ainsi, pour l'année 1890, il convertit l'or en papier-monnaie à raison de 113 gourdes pour cent dollars, tandis que la moyenne de la prime sur l'or, en 1890, donnée par l'établissement même qu'il dirigeait, fut de $18\frac{3}{4}$, ce qui fait 118.75 gourdes contre cent dollars. La Banque Nationale d'Haïti donne pour moyenne de la prime sur l'or, dans le cours de l'année 1902, le chiffre de 138.50%. M. Hartmann calcule sur la base de 233 gourdes, au lieu de 238.50 pour cent dollars. Ces réserves faites, — et elles n'ont point grande importance, — il faut citer ses paroles qui sont des plus suggestives, quand on veut se faire idée du bénéfice qu'Haïti a tiré de cette augmentation effrayante de sa dette publique.

« Et si on se demande, dit M. Hartmann, à qui ont pu profiter les 42 millions de gourdes (près de 100,000,000 de francs) qui ont été dépensés et gaspillés *depuis* 1890, en plus des 70,000,000 de gourdes déboursées par les divers ministères, suivant les budgets arrêtés par les Chambres (non compris le service de la dette publique pour lequel il a fallu environ 25 millions de dollars or) on est vraiment affligé d'avoir à constater que ce n'est pas le pays qui en a fait le moindre profit.

« De l'avis de tout le monde, il n'y a eu d'amélioration

notable nulle part. La misère du peuple est plus grande que jamais.

« Regardez seulement les sommes dépensées de 1890 à 1902, par les ministères suivants :

« La GUERRE : 15 millions.

« L'armée et la défense nationale sont-elles en meilleur état qu'en 1890 ?

« La MARINE : 3 millions.

« Il n'y a plus de marine de guerre.

« L'INTÉRIEUR et la POLICE GÉNÉRALE : 14 millions.

« Quelles sont les améliorations à signaler ? La police est-elle mieux faite ?

« Les TRAVAUX PUBLICS : 7 millions.

« Les édifices publics sont délabrés ; les routes publiques sont dans un état de plus en plus déplorable. Tout est à refaire.

« L'AGRICULTURE : 3 millions.

« La production du pays n'a pas progressé. Notamment celle du café est restée stationnaire.»¹

Ce résumé sévère de la période administrative et financière qu'examine l'écrivain peut paraître exagéré ; mais il n'est rien de plus véridique. Malheureusement, sauf de rares exceptions, les mêmes réflexions peuvent

¹ M. Louis Hartmann est un homme très capable, ancien directeur de la *Banque Nationale d'Haïti* à Port-au-Prince pendant près de sept années. Sa brochure, d'où je tire ces lignes, (pp. 12-13) est une plaquette de 26 pages in 4° (Paris, 1903, Imprimerie Chaix, rue Bergère, 20). Ces pages sont bourrées de statistiques et contiennent des observations souvent fort judicieuses.

être appliquées à toute notre gestion financière, depuis la proclamation de l'indépendance d'Haïti. Malgré des millions et des millions tirés de la sueur du peuple et dépensés soi-disant pour des services publics, dont l'entretien ne devait tendre qu'à l'amélioration de l'état moral et matériel du pays, aucun résultat n'a été obtenu, parce qu'aucun n'a été visé, dans le sens de procurer au peuple plus de bien-être, plus de lumières et plus de sécurité. Au contraire, tandis que des sommes fabuleuses sont jetées aux quatre vents ou plutôt s'engouffrent dans les poches de quelques individus, qui les gaspillent avec l'insouciance de ceux qui possèdent l'or, sans avoir jamais travaillé pour l'avoir, tout baisse, tout périlite autour de nous.

L'armée, pour laquelle nos Exposés de la situation n'épargne aucun encens, en exaltant le courage, l'héroïsme et le dévouement de nos soldats, gardiens de l'honneur national, se dégrade de plus en plus. Depuis longtemps, le service militaire est devenu une peine que l'on n'inflige qu'aux gens de la classe rurale, qui sont les serfs de notre organisation sociale. Un fils de famille incorporé s'expatrie, pour ne point servir dans les rangs d'un régiment, et se sent tout fier de raconter son histoire, dans un salon de Paris, où les Français s'interrogent de l'œil, pendant que les Haïtiens admirent cet acte de dignité! Sans instruction aucune, ne sachant ni lire ni écrire, ne sachant pas même exécuter les moindres mouvements, les moindres évolutions, ignorant même la position d'un soldat sans armes, ces pauvres militaires qui ne peuvent

pas seulement marcher en compagnie, au pas ordinaire, ne sont que les parias de notre demi-barbarie.

Ils ne sont pas logés, ni habillés convenablement ni entretenus humainement. Pour eux, pas de caserne digne de ce nom, — pas même à la capitale ; — en dehors des heures de parade, pas d'uniforme autre que les loques miséreuses que leur permet de posséder le peu que leur travail personnel a pu leur procurer, avant qu'ils fussent enrégimentés, sur le bon plaisir de ceux qui portent les gros galons ; pas de rationnement suffisant pour se nourrir, de trois jours l'un, c'est-à-dire pour les empêcher de crever de faim, s'ils n'avalissent pas leur « héroïsme » et leur « patriotisme, » en se transformant en portefaix, durant les heures où ils peuvent se sauver des travaux particuliers et impayés au bénéfice des chefs ou des amis des chefs !

Ils passent au service dix ans, quinze ans, vingt ans et quelquefois davantage, quand ils ne trouvent pas un protecteur pour obtenir leur congé, et dont ils deviennent un obligé, soumis alors à sa direction, comme les plébéiens qui formaient la clientèle du patricien ou du chevalier romain. La seule chose qu'ils apprennent, durant leur longue initiation au régime militaire, c'est l'obéissance passive, l'absence de toute initiative morale, de tout exercice de la volonté autonome, l'annulation de tout éclair de la liberté humaine luttant contre l'injustice ou contre le mal. Quand un Haïtien portant des épaulettes vous dit : « Je suis soldat ! » cela signifie qu'il est prêt à commettre les crimes les plus horribles, à piller, à incen-

dier, à tuer, pourvu qu'il en reçoive l'ordre de son chef immédiat. Ce n'est que dans ce sens qu'on applique la règle : « L'armée ne délibère pas. » Autrement, c'est l'armée qui tranche toutes les difficultés et force la solution de tous les problèmes politiques, depuis les élections municipales et législatives jusqu'à la nomination comminatoire de nos chefs d'État. Mais alors l'armée, ce sont les meneurs improvisés, généraux sans avoir jamais porté un fusil sur leurs épaules où l'on voit briller les floches d'or et les étoiles diamantées. Les soldats sont, entre leurs mains, l'occasion ou le prétexte de subtiliser ces millions budgétaires dont les malheureux n'ont mie et, en même temps, les instruments de la servitude politique, les bourreaux inconscients de ceux qui voudraient *changer* leur sort, adoucir leurs misère, par une plus *équitable* répartition des charges écrasantes et des jouissances alléchantes, qui pèsent si étrangement dans les deux plateaux de notre balance sociale.

Comment veut-on qu'une armée ainsi recrutée, ainsi organisée et maltraitée, ayant une telle influence démoralisatrice, une telle destination anti-patriotique, puisse se perfectionner et offrir une meilleure défense nationale que celle où il s'agirait de se battre en embuscades et en guérillas, genres de combat où aucune science militaire n'est ni nécessaire, ni praticable ? Aussi n'y a-t-il rien d'étonnant que les choses militaires, au lieu de s'améliorer en Haïti, s'empirent sensiblement, malgré l'illusion que pourrait faire concevoir des compagnies d'élite où l'on joue au soldat, plutôt qu'on ne fasse le métier de

soldat ! Aussi bien, là, rien n'a changé, depuis Boyer, sinon pour empirer.

La marine haïtienne n'a pas été mieux partagée. Pourtant la forme insulaire du territoire haïtien, dont les avantages sont incalculables, au point de vue de notre développement économique, devait nous porter à nous occuper plus soigneusement de notre marine d'État, que je ne veux pas positivement nommer marine de guerre. En effet, ce qui explique le résultat négatif obtenu jusqu'ici de toutes les dépenses prodiguées dans cette branche de l'administration publique, c'est que la constante préoccupation du gouvernement haïtien a été d'avoir une marine spécialement destinée à la guerre, à la guerre civile, puisque enfin nous ne nourrissons point le projet de nous battre en mer contre aucune puissance étrangère. Ainsi on paie de grosses sommes pour être en possession de vaisseaux de guerre dont la force des projectiles soit une menace contre nos villes, où l'esprit public, plus éveillé que dans l'intérieur du pays, serait capable de mettre en question les errements de l'administration supérieure et de protester contre le despotisme ou les dilapidations des deniers publics. Quel triste but !

Ce qu'il nous faudrait, au contraire, ce serait des gardes-côte, navires légers, armés légèrement, pas chers d'ailleurs, destinés en temps de paix, que nous devons considérer comme notre état normal, à protéger les intérêts du fisc, par une police sérieuse et régulière établie dans nos eaux territoriales ; et, en cas de révolution, à

transporter sur un point donné les contingents de troupes nécessaires à la sécurité publique. Avec ces navires légers, — dont nous aurions un nombre plus grand que celui que nous pouvons avoir de bons bateaux de guerre, et qui auraient une activité maritime dix fois plus considérable, puisqu'ils ne sont pas faits pour être toujours ancrés dans la rade de Port-au-Prince, en attendant les événements, — on formerait méthodiquement et rapidement une pépinière de marins disciplinés. Si, dans un cas solennel, il nous fallait avoir des vaisseaux de guerre d'une certaine puissance, des unités navales de sérieuse valeur, notre bonne administration nous apportant des ressources effectives en nous valant un crédit incontestable, nous pourrions acheter ces navires-là et trouver immédiatement les équipages nécessaires pour les monter.

Les services de l'administration intérieure et de la police générale ne sont pas moins en décadence que ceux de la guerre et de la marine. Plus on y dépense d'argent, plus cela va mal. Cette phrase semble être un paradoxe, mais c'est la pure vérité. Les chapitres du budget de l'Intérieur, qui enflent et débordent, sont précisément ceux des dépenses extraordinaires et imprévues, et dépenses pour la sécurité publique, où l'on puise pour démoraliser les esprits, en augmentant chaque année la troupe immonde de mouchards inconnus qui empoisonnent l'existence des citoyens, par les persécutions injustes qu'ils provoquent, les inquiétudes déprimantes qu'ils font naître, entraînant en définitive, la rupture de tout commerce social par cette crainte et cette méfiance

mutuelle dont parle Tacite, en décrivant l'état de l'esprit public à Rome, sous le règne de Tibère.

Ce qui devrait attirer tout particulièrement l'attention des gouvernants, c'est certainement l'organisation d'une police instruite et honnête, sachant faire son métier et y mettant toute la probité administrative, qui donne un si grand ascendant à ceux qui exercent l'autorité; mais, bien souvent, ce sont les pires chenapans que l'on choisit pour un service qui, dans tous les pays civilisés, se recrute dans l'élite de la classe travailleuse ou parmi les anciens soldats dont la conduite exemplaire a été remarquée, à ceux enfin qui ont montré les meilleures qualités de discipline, de droiture et de correction. Les commissaires ou inspecteurs de police ne possèdent aucune des notions indispensables pour une bonne administration. Aussi la police, surtout la police urbaine, au lieu d'imposer l'ordre, est-elle parfois la cause de tous les désordres, de tous les scandales, qui donnent aux rues de nos villes un aspect si peu recommandable. D'ailleurs quoique, depuis une quarantaine d'années, nos corps de police portent le titre officiel de « police administrative, » avec la loi qui leur assigne des attributions civiles nettement définies, ils gardent l'ancien caractère qu'ils ont eu depuis le temps de Boyer, qu'on désignait par le nom de « police armée » et que l'on pourrait orthographier *police-armée*, c'est-à-dire des militaires faisant la police soldatesquement. Ils sont, en effet, armés de fusils de munition, dans les parades militaires et dans les tournées d'escouades, et placés sous les ordres directs du com-

mandant de la place. A peine reconnaissent-ils l'autorité du Commissaire du gouvernement, chef de la police judiciaire. Indifférents à tous les méfaits, à moins d'être personnellement intéressés à s'en saisir, soit à cause du délinquant, soit à cause de la partie lésée, ils ne sont là que pour appréhender ceux qui, bien qu'honnêtes et irréprochables, murmurent contre les exactions du chef militaire ou contre les malversations d'un secrétaire d'État ou du Président d'Haïti. Il est vrai que la loi laisse plus spécialement à la police communale le soin de réprimer les scandales et les infractions qui n'entraînent que les peines de simple police, lesquelles sont les plus fréquentes; mais la police administrative doit y suppléer, dans tous les cas de flagrant délit, en l'absence de la police communale. Or, comme les ressources des Conseils communaux ne leur permettent point de payer aussi largement la police communale que le fait l'État pour la police administrative, ces Conseils ont ordinairement une base plus restreinte pour le recrutement des agents ou archers de police qu'ils emploient. Ils n'en disposent que des moins aptes et en nombre moins considérable; sans compter que la grande primauté de l'autorité militaire sur l'autorité civile se reproduit entre la police dite administrative et la police relevant de la municipalité.

Aussi bien, les hauts intérêts de l'État vont à la dérive et ne sont protégés par nulle surveillance. Les impôts sont irrécouvrables et les droits de douane ne sont sauvegardés par aucun contrôle effectif. Il est merveilleux qu'en de telles conditions, le pays se soit maintenu jus-

qu'ici à travers toutes les fluctuations, sans sombrer et disparaître. Cela ne milite-t-il pas hautement en faveur du peuple qui, presque abandonné à lui-même, privé de toute sollicitude administrative, a pu conserver des instincts d'ordre social jamais complètement défailants, suffisants pour le sauver d'une décomposition nationale?

Quant aux travaux publics, c'est le service où le désordre et la concussion se sont montrés de la façon la plus scandaleuse. Ce département ministériel, dont j'ai provoqué la création, par la Constitution de 1889, dans l'espoir de faire naître le souci d'organiser l'outillage national indispensable au développement matériel et moral de la République, avait commencé de faire preuve d'une grande et utile initiative. En 1890, malgré l'acquittement de plus d'un million et demi de la Dette publique, le gouvernement, dont je faisais partie, a pu entreprendre et mener à bonne fin de remarquables travaux, telles la construction du Palais des Six Ministères, celle du Palais de la Chambre des députés et la réfection complète de la place de la Douane de Port-au-Prince, où se trouvait un vaste borbier, avec d'autres travaux secondaires, dans nos diverses circonscriptions départementales. Depuis lors, les édifices construits ou réparés, les entreprises plus ou moins utiles exécutées, çà et là, ne répondent guère aux sept millions que constate M. Hartmann, pour les dépenses effectuées par le Ministère des Travaux publics, de 1890 à 1902.

Les routes publiques, de plus en plus délabrées, sont, durant la saison pluviale, transformées, par place, en des

fondrières où hommes et bêtes sont exposés à se casser le cou ou se briser une jambe, quand ils ne courent pas le risque d'être enterrés vivants dans l'argile détrempée et fluctuante. Personne ne s'occupe du niveau de nos routes nationales ou départementales ; on s'occupe encore moins de nos chemins de grande communication ou de nos chemins vicinaux, qui, le plus souvent, bordent des précipices et où la moindre glissade vous entraîne dans un abîme. La grande et la petite voirie sont également abandonnées ou négligées.

Non seulement les routes sont impraticables, mais les rivières ne sont l'objet d'aucune surveillance technique, d'aucune inspection compétente. Leur lit est souvent obstrué par l'effet des avalasses ou pluies d'orage, roulant sur les pentes rapides de nos mornes, entraînant des troncs d'arbre et des masses de graviers, lesquels, arrivés en un passage resserré, s'empilent et font obstacle au cours de l'eau. Alors elles débordent et déversent leurs ondes tumultueuses sur des berges argileuses, qui s'éboulent, en augmentant l'encombrement. Bientôt, avec la continuation des orages, les flots n'ayant point de digue, s'étendent dans les champs cultivés, où les travaux de toute une année disparaissent, en un clin d'œil, dans un fracas terrible. Heureux le campagnard, s'il a pu grimper à point sur un galetas, laissant à la nature aveugle et sauvage le temps de désarmer et de reprendre l'air souriant et tendre que notre beau ciel des Antilles montre à l'œil enchanté, après les ondées les plus mal-faisantes !

Et pourtant, on pourrait utiliser ces forces dévastatrices, qui apportent au travailleur rural tant de terreur et de nuisance. Endigué et bien encaissé, tel cours d'eau, qui est actuellement une cause de destruction, se transformerait en une source de prospérité générale, si on canalisait scientifiquement ces mêmes eaux qui, au lieu d'inonder les plantations et de défoncer nos routes, serviraient à arroser nos campagnes, les fertiliser, en décuplant la fertilité d'un sol déjà si prodigue. Mais non seulement il n'y a point d'endiguement, point de canalisation, mais il n'y a, le plus souvent, pas le moindre pontceau pour enjamber un ruisseau. Quand, dans la route d'un chemineau, il butte contre une petite gorge de montagne ne mesurant pas quinze mètres d'écartement mais très profonde, il est forcé de faire parfois une demi-lieue et davantage, pour marcher vers l'endroit qu'il avait en face de lui, presque à portée de sa main !

Les routes publiques sont dans un état déplorable et notre viabilité est détestable ; mais en vain en chercherait-on une compensation dans les travaux publics exécutés dans nos villes. Là les choses paraissent pires. Elles sont plus choquantes, car elles jurent avec tout ce qui a un caractère privé. Dans tous les pays civilisés, les plus belles constructions, les plus luxueuses installations sont celles appartenant à l'État. En Haïti, les bureaux publics logent en des maisons de piteuse apparence, n'ayant aucun aménagement propre à la branche du service qu'on y établit, mais louées par des particuliers favorisés, à des prix pouvant amortir en dix ans le

capital nécessaire pour l'érection d'un petit palais ! Même à la capitale, en dehors du Palais National, ressemblant à un élégant et spacieux cottage, du Palais des Six Ministères, lourd et disgracieux, du Palais de la Chambre des députés, coquet mais étroit et frêle, et les églises ou autres établissements religieux, où l'État n'a point eu à mettre la main, l'œil du touriste ou du regnicole ne rencontre aucun édifice public à contempler. Pas un théâtre, pas de bibliothèque nationale, pas de musée (je veux parler des bâtiments indispensables à leur installation) ; pas de jardin public où le peuple puisse respirer un air pur, quand les chaleurs estivales rendent insupportables ses logements étriqués ; les arbres mêmes qui bordaient nos places publiques à l'époque coloniale, étant morts de vétusté, n'ont point été remplacés. Pas une statue,¹ rien qui frappe l'esprit et l'élève, rien qui parle à l'imagination et l'embellisse, rien qui offre une récréation salutaire, dans une population de soixante-quinze à quatre-vingt mille habitants, formant la tête et le cœur de la République ! Les chefs-lieux départementaux ou autres grandes villes de la République sont à l'avenant.

L'agriculture, sur laquelle se débitent les plus pompeux discours, chaque fois que le soleil du 1^{er} mai vient nous montrer le printemps tropical dans toute son éblouissante féerie, n'a jamais fait le souci de nos administrations gouvernementales, malgré l'intérêt direct qu'elles y trouveraient, dans l'augmentation de nos pro-

¹ En février 1904, une statue a été érigée à Dessalines et un buste monumental à Pétion, sur l'initiative privée des Comités du Centenaire.

duits d'exportation. Les secrétaires d'État se contentent de faire de belles circulaires immanquablement imprimées en tête du journal officiel de la République. Cela suffit. Aucune direction éclairée, aucune indication utile ne sont fournies à ces admirables travailleurs qui peinent, d'un bout de l'année à l'autre, pour faire vivre tout un monde de parasites, et qui, après avoir mangé la vache enragée, n'ont d'autres récompenses en perspective que de jouer à la mascarade, dans les cérémonies grotesques et païennes de la fête de l'Agriculture!

Les deux mille cinq cents agents, chefs de section, maréchaux et gardes-champêtres, formant la police rurale, doivent exercer leur surveillance sur les vingt-huit à trente mille kilomètres carrés de superficie que compte le territoire d'Haïti, et ils sont mal payés, ils ne sont point montés! Aussi, n'étant nullement contrôlés, font-ils mal leur service et n'offrent-ils aucune protection efficace à des populations éparses, n'ayant pas idée du bénéfice qu'elles pourraient tirer de la coopération de leurs efforts, pour assurer par eux-mêmes la sécurité, qui est le besoin essentiel et le meilleur encouragement que l'on puisse donner à l'agriculture, en y ajoutant les bonnes voies de communication. Les plus laborieux sont les principales victimes de cette situation anormale. Ils travaillent sans aucune garantie de jouir du produit de leurs labeurs, le vol n'étant ni recherché ni prévenu par la crainte d'une répression vigilante et impartiale. Comment voudrait-on que, dans ces circonstances pitoyables, la production agricole fasse de rapides progrès? Cepen-

dant nous avons vu qu'elle progresse quand même, encore que ce soit lentement.

Pour l'instruction publique, surtout l'enseignement primaire, dans les villes ou bourgs et dans les écoles rurales, il y aurait à faire des réflexions aussi peu réconfortantes. Là, comme dans les autres branches de l'administration, beaucoup d'argent a été dépensé sans grand résultat. Le contrôle scolaire n'est pas suffisamment effectif, et, par pur favoritisme, on confie les charges délicates de directeur et de professeur à trop de gens incompetents ou dénués de moralité, par le simple mobile d'être agréable à des amis ou de se faire des créatures. Il est regrettable que ceux dont la haute position dans l'État devait être un motif de se distinguer par leur droiture et leur souci du bien public, en viennent à ne plus connaître de scrupule; mais quand l'oubli du devoir est poussé au point de ne pas respecter l'éducation des enfants du peuple, ceux qui en donnent l'exemple ne peuvent échapper à la flétrissure de l'opinion.

La Constitution déclare l'instruction gratuite et obligatoire; la gratuité existe, quel que soit le reproche mérité par l'administration; mais l'obligation est toujours restée un vain mot. Il semblerait même qu'on encourage les parents ignorants à ne point envoyer leurs enfants à l'école. A Saint-Thomas et dans les Antilles anglaises, les enfants du peuple fréquentent les classes, même nupieds, mais les parents sont obligés de les y envoyer. Aussi trouve-t-on rarement un jeune homme ou une jeune fille de quinze à vingt ans, qui ne sache lire et

écrire ; mais en Haïti, où le suffrage universel est la base artificielle de tout notre système politique, les citoyens peuvent impunément ignorer l'alphabet et accomplir les actes les plus importants de la vie publique, dans cette obscurité de l'esprit mille fois plus dangereuse que l'obscurité matérielle.

Certainement, nos misères sont grandes et notre dénuement est lamentable. Mais qu'est-ce à dire ? Peut-on consciencieusement mettre au compte de l'inaptitude du noir à se gouverner les déprédations financières et l'incurie administrative de la classe dirigeante ? « La misère du peuple est plus grande que jamais, » écrit M. Hartmann dont l'assertion est irréfutable. Par la plus inconcevable logique, on part du fait même de cette misère pour accuser le nègre d'une patente incapacité, en niant son aptitude au *self-government* ; mais grand Dieu ! c'est contre les prévaricateurs, gens de haute volée, se prétendant sinon la noblesse mais l'élite d'Haïti, qu'il faudrait se gendarmer, en leur criant sans ambages l'invective sonore que l'immortel Hugo met sur les lèvres de Ruy Blas :

*Soyez flétris devant votre pays qui tombe,
Fossoyeurs qui venez le voler dans la tombe !*

Aussi bien, Haïti n'a besoin, pour se relever et prospérer, que d'être gouvernée par des citoyens honnêtes et compétents, quelle que soit la nuance de leur épiderme, pourvu qu'ils ne voient pas dans la majorité du peuple, qui peine et qui travaille, « un autre ordre de création » pour me servir de l'expression frappante du Rev. T. G.

Steward. Là nous avons une terre pleine de sève, capable de nourrir un peuple actif et nombreux, *alma parens* toute prête à enfanter et élever des générations dignes de réhabiliter le noir, à qui les conditions mésologiques de l'Afrique ont infligé une tare dont l'hérédité peut facilement être combattue par un milieu plus favorable, aidé par le bien-être et l'éducation.

Les intérêts du peuple haïtien ne sont donc pas de nous enfermer dans le cercle étroit où nos pères eurent toute raison de se tenir naguère, aux prises, comme ils étaient, avec des circonstances spéciales qui ont complètement changé, depuis une bonne partie du siècle dernier. Ces circonstances nous avaient créé des restrictions gênantes, mais commandées par la force des choses. Elles nous avaient obligés à nous priver de tous les moyens qui ont aidé les autres peuples à se développer. En nous confinant dans les limites de notre nation naissante pour découvrir les éléments de civilisation indispensables au maintien de notre organisation rudimentaire, nous avons prudemment fermé nos portes à l'étranger, qui ne se résolvait pas à voir en nous des hommes aptes à s'asseoir au banquet des peuples indépendants. C'était logique, c'était bien fait. Mais nous avons, par ainsi, perdu tout stimulant extérieur. Ceux, parmi les Haïtiens, qui avaient des demi-lumières, des demi-capacités, en profitèrent pour jouir seuls de la direction effective de la jeune nation ; car « au royaume des aveugles, les borgnes sont rois, » dit un proverbe. Cette direction exclusive, en dehors de toute concurrence troublante, a été si fructueuse

pour ceux qui l'ont exercée et l'exercent encore, qu'ils préféreront déployer les plus insoutenables arguties, pour conserver le *statu quo*. Cet égoïsme ne nous a causé que trop de tort, en nous isolant systématiquement de tous ceux dont la sympathie serait de la plus haute valeur morale, et nous apporterait un concours indirect, mais des plus utiles, dans nos efforts vers la civilisation. Il faut que nous adoptions des tempéraments qui nous fassent passer en toute sécurité, — d'un régime d'exception à un régime de franchise libérale, dont l'esprit de la solidarité internationale est le mobile et, en même temps, la garantie. Étendons, élargissons la sphère d'activité sociale et morale dans laquelle nous voulons nous mouvoir, pour sortir d'une inertie qui est invoquée contre nous comme une preuve d'humiliante infériorité. Tout en restant fermes et inébranlables dans notre résolution de sauvegarder, coûte que coûte, notre indépendance nationale, nous devons tout faire pour attirer en Haïti l'étranger et les capitaux qu'il peut nous apporter, en même temps que son contact civilisateur, tant les capitaux immatériels consistant en intelligence pratique, habileté mécanique et habitudes de prévoyance, qu'en outillage perfectionné, machines et argent frais nécessaires à mettre en braule le travail national, avec des facilités qui rendent le travail humain rémunérateur et régénérateur dans tout pays vraiment civilisé.

Au lieu de nous limiter à deux ou trois cultures, les seules qui soient abordables sans notable mise de fond, malgré la possession d'un sol dont la richesse et la pro-

ductivité défie toute comparaison, nous pourrions pratiquer la multiculture, en exploitant des plantations de fruits exportables, d'arbres fournissant le caoutchouc ou le gutta-percha, tels le *Siphonia elastica*, *Isonandra percha*, le *Landolphia* de l'Afrique centrale, le *Bacisea* et le *Periploca nigrescens* du Congo, le *Mangaba* (*Hancornia speciosa*?) du Brésil et le *Guidroa* de Madagascar, puis les diverses plantes textiles ayant une bonne valeur marchande; en établissant des vacheries, des porcheries que nos vastes prairies et l'abondance de nos fruits forestiers faciliteraient merveilleusement; en établissant des haras pour l'amélioration de nos races chevalines, en nous occupant enfin de tout ce qui forme l'ensemble d'une bonne économie rurale, puisqu'aussi bien, on reconnaît généralement qu'Haïti est un pays agricole. Pouvant établir des usines puissantes et bien outillées, nous pourrions augmenter la culture de la canne à sucre et surtout fabriquer plus de sucre que de tafia. Cinquante ans de ce nouveau régime rendraient le pays méconnaissable, tellement la transformation en serait complète. Ce n'est pas seulement la terre qui sera plus riante, mieux cultivée et plus luxuriante; c'est la race elle-même qui, — par le développement sérieux du travail et de l'intelligence, lui apportant le bien-être matériel et moral, — aura subi une amélioration rédemptrice, la faisant plus expansive et plus belle, oui plus belle, parce qu'améliorée dans son existence, ennoblie par la floraison de toutes les facultés qui font de l'homme le type de la vraie beauté, lui en qui se rencontre la vie qui réfléchit, le mouvement qui

mesure, la force qui calcule, l'harmonie qui rêve et pense. J'ambitionne beaucoup de choses pour cette chère et malheureuse Haïti, parce que j'attends beaucoup d'elle en faveur de cette race noire si bonne, si aimante et si abandonnée et si dédaignée ! Les beaux jours viendront, car il n'est pas possible que l'Africain racheté de la géhenne et de l'esclavage par l'air vivifiant et régénérateur des Antilles n'y trouve pas enfin un souffle qui éveille en lui, un jour ou l'autre, le tressaillement salutaire du progrès. Mais il y a des obstacles nombreux et infranchissables, répond-on ; ils empêcheront longtemps que le monde n'ait confiance dans la vitalité et surtout dans la sociabilité du peuple haïtien, de façon qu'on y vienne non seulement avec bienveillance, mais encore avec empressement... Ces obstacles, quels sont-ils ? Je l'ignore. Sont-ils si nombreux et si puissants ? J'en doute.

Je sais que le manque de sécurité est, en grande partie, la cause réelle qui empêche les capitaux étrangers de s'introduire en Haïti, sous d'autres formes que les marchandises dont la consommation régulière et rapide ne donne cours qu'à un commerce annuel, par les échanges de nos produits ; mais cette sécurité est la conséquence de plusieurs facteurs. Elle ne sort pas uniquement d'une police bien organisée, mais en outre des dispositions de l'esprit public à considérer comme une chose bonne en soi que les étrangers aient chez un peuple laborieux de grands intérêts qui les obligent de veiller au bien général, d'y coopérer même, y voyant un profit personnel. Une fois que cet esprit naît et s'affermi, on y trouve la

principale protection pour les capitaux importés dans un pays, sous la forme de machines ou de grandes exploitations que l'on respecte, que l'on entoure spontanément de bienveillance, les considérant comme de nouveaux facteurs pour l'amélioration du sort de tous les citoyens. D'ailleurs, l'histoire démontre d'une façon positive que, dans tous les pays neufs, et même en des régions un peu éloignées faisant partie de pays déjà civilisés, ceux qui arrivent d'abord avec de grands capitaux, courent toujours des risques, sans que cela les empêche de tenter l'aventure. Dans les premiers temps, c'est la vigilance du capitaliste ou propriétaire, appuyée sur la bienveillance ambiante, qui constitue sérieusement la garantie de ses intérêts. Quant à la police proprement dite, — laquelle, avec la gendarmerie, forme la puissance publique, en tant que chargée de veiller au maintien de l'ordre, à la sécurité des personnes et des propriétés, — elle n'obtient une organisation effective et efficace que là où le travail est déjà développé dans une proportion fort notable, où l'aisance est assez généralisée, pour qu'un grand nombre des gens soient intéressés au bon ordre. Un peuple autonome, où règne la misère et où surtout la richesse publique est mal répartie, ne saurait guère avoir une police parfaitement organisée, fonctionnant comme elle se montre dans les centres civilisés. Cependant Haïti est loin de refuser toute sécurité aux capitaux étrangers qui seraient employés à des exploitations importantes, soit aux environs des villes, soit en des régions éloignées de cinquante à soixante kilomètres de tout cen-

tre important. Un étranger, qui a longtemps travaillé en Haïti, comme commerçant, et y a acquis une honnête fortune, ayant pleine expérience du caractère de l'Haïtien et désirant, après s'être retiré des affaires, faire une œuvre utile pour ce pays envers lequel il a gardé des sentiments bien voisins du patriotisme, a fondé, à environ soixante kilomètres du Cap-Haïtien, une plantation de fruits et de diverses essences forestières destinés à l'exportation. C'est M. Fritz Hermann. La propriété qu'il a mise en exploitation se nomme Bayeux et contient plus de huit cents hectares. La fondation de l'établissement remonte à 1901 et ne compte pas, par conséquent, plus de quatre ans. Dans les premiers temps, les directeurs gérants et autres employés se sentaient bien seuls et pouvaient concevoir des craintes pour leur sécurité; mais avant six mois, ils trouvèrent dans les populations, heureuses d'être assurées d'un travail régulier, un concours, un dévouement et une discipline, qui leur firent bientôt sentir qu'ils n'avaient nul besoin de la protection d'une police rurale qui laisse tant à désirer. Au contraire, vingt kilomètres à la ronde, jamais l'ordre et la régularité n'ont régné au point qu'il en est, sous l'influence des bonnes habitudes contractées par plus de trois cents travailleurs, employés aux travaux agricoles de Bayeux, qui les font passer dans leur petites familles. Un tel exemple est aussi encourageant que démonstratif, fortifiant et salubre; il raffermirait ma foi dans la possibilité et même dans la grande facilité de créer en Haïti la civilisation par l'ordre, le travail, l'éducation et la liberté.

HAÏTI N'A RIEN À CRAINDRE DE M. ROOSEVELT

HAÏTI marchera-t-elle? Aura-t-elle le temps de réaliser une civilisation qui soit la floraison altière de la race noire s'épanouissant sous le ciel magnifique des Antilles, en pleine possession de la liberté et de l'autonomie nationale? Telle est la question, partout agitée, depuis laps d'années, mais qui a pris dans l'actualité une acuité lancinante par l'avènement de M. Roosevelt à la présidence des États-Unis. Nous connaissons déjà l'homme. Je ne me suis pas contenté d'en esquisser le profil individuel; je l'ai, de plus, mis en relief, par les traditions qu'il représente et par la base d'action dont il pourrait disposer dans toute entreprise internationale pouvant intéresser Haïti. Aussi bien, lorsqu'on pose plus directement les questions suivantes: Avons-nous sérieusement à craindre un accaparement de notre territoire national par les États-Unis d'Amérique, sous la forme d'une *annexion violente*, la seule dont nous aurions le droit de nous plaindre devant la conscience universelle? Croit-on que les États-Unis désirent ardemment l'annexion d'Haïti, même si ceux qui dirigent la destinée de notre pays, — dans une heure de dépit sacrilège, ou d'impiété patrioti-

que, — leur en offraient toutes les facilités? A-t-on des motifs fondés de redouter l'influence personnelle de M. Roosevelt, pour pousser à cette annexion? Je réponds négativement à toutes ces questions. Et mon opinion raisonnée a une base excellente dans les particularités historiques et biographiques exposées au cours de cet ouvrage.

Ce serait plus que naïf de s'arrêter aux amplifications scolaires d'un jeune étudiant doué d'une imagination dont nos congénères partagent les excentricités, pour nous faire une juste idée de ce que pense et veut une grande nation dont la force spéciale est dans son attachement à ses principes, auxquels se relie toute son énergie extérieure et toutes ses initiatives, lors même qu'elles paraissent les moins ordonnées, les plus aventureuses, à ceux qui ne connaissent pas son histoire. Ce ne serait pas même sérieux de considérer, plus que de raison, les articles de journaux, dans lesquels, soit en Europe, soit aux États-Unis, soit chez nous, on montre Haïti comme fatalement condamnée à être avalée par les Américains du Nord. Toutefois, il ne manque pas de vellétés personnelles et isolées, pour donner à une telle menace une apparence de danger imminent. Ces vellétés se sont même manifestées plus d'une fois au Sénat américain, où elles se traduisent en projets de résolution plus ou moins patronnés. La dernière manifestation de ce genre est peut-être celle du sénateur Heyburn, de l'État d'Idaho, au cours de la discussion de la question de Panama, le 5 février 1904.

« Si je puis faire une digression, disait M. Heyburn,

de la discussion de la question de Panama, — jusqu'à me reporter à la résolution que j'ai eu le privilège de présenter à ce corps, laquelle proposait que des démarches convenables fussent faites, par le Département approprié de ce gouvernement, pour l'acquisition de l'île de Saint-Domingue, — elle s'accordera avec les suggestions que je fais actuellement.

« Saint-Domingue est, dans l'océan, la terre la plus voisine du canal de Panama, qui puisse aujourd'hui être obtenue, sous certaines conditions, par le gouvernement des États-Unis. Elle se trouve directement dans la voie qui conduit à l'entrée du canal. Nous avons perdu Cuba. Nous n'aurions pas dû la perdre, à mon avis, mais nous l'avons perdue. Quelles pourront être ses futures relations avec ce gouvernement? Je l'ignore et l'avenir aura à se préoccuper de cette question; mais tout près, au delà de Cuba, s'étend la grande île de Saint-Domingue.

« Il semble qu'on tint pour une chose reconnue, quand fut faite la suggestion d'acquérir cette île, que c'était encore de l'expansion, que c'était encore de l'impérialisme, que c'était un effort pour s'étendre au dehors, obtenir de nouvelles populations et un nouveau territoire. Je n'avais pas une telle intention, en présentant cette résolution. C'était simplement afin que ce pays pût s'y assurer, à mi-chemin, entre nos ports et le canal, une base terrestre, qui nous rendrait habiles, en temps de guerre, à protéger non seulement le canal mais notre petite possession de Porto Rico, se trouvant à côté d'elle.

« Chaque navire qui quitte les rivages de l'Atlantique,

pour franchir ce canal, doit passer directement à travers un petit détroit resserré entre l'île de Cuba et l'île de Saint-Domingue, si étroit que la portée des canons modernes pourrait le traverser deux fois. C'était en vue de ces conditions que cette suggestion fut soumise à la considération de ce corps. C'est comme une partie du projet et du plan de construire ce canal interocéanique que nous envisageons cette suggestion en ce moment et non comme une partie des mesures présentées à la considération du Sénat; mais qu'on le retienne à l'esprit, comme une chose que nous devons prendre en mains et régler.

« Outre ses avantages commerciaux, — et je ne viens par les faire valoir, ils sont connus, — ce n'est pas une nouvelle question, mais à côté des avantages commerciaux de sa possession, la souveraineté et le gouvernement de l'île est nécessaire à la sécurité des fonds que nous sommes à la veille de placer dans la construction du canal de Panama; et je recommande ce point, en ce moment, à la consciencieuse attention du Sénat.»¹

Mais depuis un an que cette chaleureuse recommandation a été faite au Sénat américain, ce grand corps a-t-il montré aucun désir d'adhérer à la résolution du sénateur de l'Idaho? Non. Au contraire, rien ne prouve qu'il montrera jamais les dispositions d'abandonner des traditions qui sont, pour les États-Unis, la garantie non seulement de la paix extérieure, mais de l'harmonie politique à l'intérieur.

¹ *Congressional Record*, Washington, February 5, 1904 (Fifty-eighth Congress, 2d session), Vol. 38, No. 39, pp. 752, 753.

Cependant il n'y a pas que des Américains pour exciter le gouvernement de Washington à se rendre maître, de gré ou de force, de tous les territoires de l'Amérique centrale ou des Antilles pouvant être utiles aux commodités des États-Unis, en vue de la construction du canal de Panama. On sait comment, il y a une quarantaine d'années, Sir Charles Dilke lança l'expression de *Greater Britain*, « la plus grande Bretagne, » désignant l'expansion coloniale de l'Angleterre. Le mot a fait fortune. Lorsqu'en 1877, la reine Victoria reçut de Disraeli, devenu du même coup lord Beaconsfield, le titre d'*Impératrice des Indes*, la politique d'extension territoriale à l'extérieur prit le nom assez bizarre d'*impérialisme*, qu'on ne peut bien comprendre si l'on n'est au courant de l'histoire de la Grande-Bretagne, dans la dernière moitié du siècle dernier. Eh bien, un écrivain anglais, apparemment de renom, M. Colquhoun, faisant la cour aux Américains, avec cet excès d'amabilité qui est la caractéristique de John Bull à l'égard de l'Oncle Sam, depuis une vingtaine d'années, a publié, en 1904, un volume fort suggestif, sous le titre de *Greater America*. Touchant le canal de Panama, il applaudit aux changements que cette construction gigantesque apportera au commerce et à la politique du monde. « L'Amérique, comme il nomme les États-Unis, conformément au protocole fixé par M. Hay, en bénéficiera, la Grande-Bretagne aussi; et les deux en seront réciproquement attirées à une plus étroite pénétration. Les Antilles anglaises jouiront d'un renouvellement de prospérité et Cuba *deviendra bientôt un terri-*

toire américain...» Santo Domingo aussi, pense-t-il, devra « au nom de l'humanité » entrer sous le contrôle américain. Quand cela sera accompli et que les îles danoises seront sous la main, le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes deviendront « des lacs américains. » Le fils ingénieux de l'honnête Albion sent bien que, pour que la mer des Antilles devienne un vrai lac américain, il faudra que les Antilles anglaises passent aussi sous le contrôle du pavillon étoilé, mais il ajoute : « L'Amérique n'en a pas besoin. »¹

Nous verrons, plus loin, que nous pourrions dire aussi de la République d'Haïti : « L'Amérique n'en a pas besoin. »

En France, voilà ce qu'écrit M. Pierre Leroy-Beaulieu, de *l'Économiste français* : « Des méfaits ou une impuissance chronique qui ont pour résultat le relâchement général de liens d'une société civilisée, disait celui-ci [M. Roosevelt] dans son message de décembre, peuvent nécessiter en fin de compte, en Amérique comme ailleurs, l'intervention d'une puissance civilisée. Une première application vient d'être faite de ces principes à Saint-Domingue. Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'il soit réglé à l'amiable ou autrement, le destin d'Haïti est fixé. On ne saurait guère s'insurger contre cette extension des États-Unis. Elle est inéluctable et il est certain que quelques centaines de mille individus à demi barbares, habitant des terres qui pourraient en nourrir plusieurs mil-

¹ Archibald R. Colquhoun : *Greater America* (Harper & Bros., 1904).

lions, n'ont pas le droit d'en empêcher la mise en valeur par d'autres pays plus civilisés qu'eux.»

Admirez la dextérité méchante avec laquelle l'écrivain écourté le passage si saisissant du message que nous avons déjà parcouru, afin d'y voir autre chose que ne disait M. Roosevelt et d'encourager « celui-ci » à se saisir des terres que les Américains peuvent mieux mettre en valeur que « les petites principautés nègres, » indignes d'en être les maîtres !

Heureusement M. Pierre Leroy-Beaulieu n'est pas la France. Toutefois l'Haïtien intelligent, au lieu de s'emballer dans une méfiance irraisonnée des États-Unis, à cause de leur « impérialisme » et de leur « préjugé de couleur, » doit-il étudier la question, l'histoire en mains, avant de prendre une posture qui, pour digne qu'elle puisse paraître, ne prêterait pas moins à l'ironie, si ceux dont il se plaint avec le plus d'humeur, étaient encore les plus respectueux de son droit de peuple indépendant, en supposant même que cette attitude correcte ne fût que de pures formes. C'est, en effet, fort significatif que les Américains gardent les formes là où les Européens s'en passent avec tant de cavalière aisance.

D'ailleurs une particularité, qui survint après la mort du président McKinley, fait voir à quel point la politique extérieure des États-Unis est hostile aux idées d'expansion territoriale. M. Leupp, dans sa biographie de M. Roosevelt, raconte que le jour de ce triste événement, il rencontra nombre de gens s'intéressant aux relations extérieures de l'Union américaine, et chacun posait la

même question : « Le sénateur Lodge ne sera-t-il pas le ministre des Affaires Étrangères dans le cabinet du président Roosevelt ?... »

« Ils étaient évidemment très alarmés. M. Lodge, à la tête du cabinet, arguaient-ils, signifierait une politique étrangère agressive, la probabilité d'une autre guerre avant longtemps avec l'Allemagne ou l'Angleterre et *l'acquisition de nouveaux territoires*, en quelque temps et partout où il sera possible par une conquête... »¹

Cette appréhension des hommes politiques américains contre « l'acquisition de nouveaux territoires, » l'excuse ou la dissuasion dont usait le sénateur Heyburn, dans son discours du 5 février 1904, pour empêcher le Sénat de voir dans sa *suggestion* une idée d'expansion ou d'impérialisme, montrent le cas qu'il faut faire de tout ce que l'on dit et que l'on écrit sur les tendances impérialistes des États-Unis. Le sénateur Lodge ne fut pas nommé à la place de M. Hay, dont la collaboration complète si bien l'œuvre du président, qui sait en apprécier la haute valeur. Mais on n'aurait qu'à se rappeler l'opposition que fit M. Roosevelt à la candidature de M. Blaine à la présidence des États-Unis, pour se rendre compte qu'il n'a personnellement aucune propension à cette politique agressive et d'expansion territoriale, qui fut le signe caractéristique de la haute personnalité du « Plumed Knight » américain. En 1884, une grande majorité du parti républicain mit en avant cette candidature, en l'opposant à celle de M. Cleveland présentée par les Démon-

¹ Francis E. Leupp : *The Man Roosevelt*, p. 53.

crates. Les Républicains modérés résolurent de voter contre M. Blaine, en faveur de M. George F. Edmunds. Dans cette occurrence, M. Roosevelt, ayant à peine vingt-six ans, présidait la délégation de l'État de New-York, à la Convention de Chicago. « Durant toute la campagne électorale, écrit le président actuel des États-Unis, M. Blaine ne reçut que deux échecs. J'ai eu la main dans l'un et dans l'autre... »¹ Tout en restant républicain convaincu, l'ancien délégué de l'État de New-York ne sympathisa jamais avec l'illustre M. Blaine. Lors de l'avènement de M. Benjamin Harrison à la Maison Blanche, en 1889, tout le monde croyait que M. Roosevelt, qui prenait un vif intérêt aux Affaires Étrangères et qui aspirait à la charge de sous-secrétaire d'État, y serait nommé; mais M. Blaine ne voulut point l'avoir à ses côtés et il fut plutôt nommé, malgré lui, commissaire du Service Civil, poste dans lequel il eut pourtant l'occasion de se mettre en évidence, en montrant les plus belles aptitudes: là, son tact, son talent et surtout son activité laborieuse mise au service d'une impartialité éclairée, lui conquièrent l'estime des plus mal disposés. Cette antipathie prouve bien que si M. Blaine était le grand impérialiste américain que l'on a connu, M. Roosevelt ne saurait être un impérialiste.

D'ailleurs, quel homme d'État américain, avisé et sage, voudrait entreprendre de s'emparer de force du territoire haïtien ou d'une partie de ce territoire, en comparant le bénéfice d'une telle acquisition avec les efforts et les dé-

¹ Francis E. Leupp: *The Man Roosevelt*, p. 21.

penses considérables, en vies humaines et en argent, qu'il faudrait déployer et effectuer pour mener son entreprise à bonne fin? Il serait difficile de le rencontrer, soyons en sûrs; car parmi ceux qui sont appelés à prendre de grandes initiatives, dans les affaires de l'Union, il y a plus d'hommes de tête qu'on ne pense et on trouve peu de gens disposés à se lancer en des aventures, sans savoir sur quel terrain ils vont marcher. Or qu'Haïti soit décidée à combattre, jusqu'au dernier souffle du dernier citoyen, pour conserver son indépendance, cela n'est un doute pour personne. C'est dans cette résolution calme et forte, ferme et confiante, que nous devons chercher notre salut, si notre république était sérieusement menacée, mais non dans une inquiétude malade et inéclairée. Il suffit que l'on connaisse ce à quoi nous serions prêts pour la conservation du patrimoine sacré de 1804, pour que l'on regarde à deux fois, avant de nous le disputer. L'histoire de l'Indépendance d'Haïti si atroce, si sanglante, mais si pleine d'enseignements, dans sa grandiose épopée, est là, encore toute fraîche dans la mémoire, noblement inspiratrice et toujours séduisante à être revécue. Tous ceux qui ont ausculté une poitrine haïtienne, en quête de savoir comment elle respire, quand la fibre du patriotisme est touchée, sous le rapport de notre autonomie nationale, ont eu la même impression de se trouver en face d'un brasier, qui s'allumerait soudain, pour tout sauver ou tout détruire, hommes et choses, dans une furie d'héroïsme. Toutes nos plaies sociales, tout notre égoïsme individuel seraient neutrali-

sés et disparaîtraient dans une émulation commune. Plus la lutte serait inégale, désespérée, plus aussi nous serions audacieux devant le péril, nous rappelant le vers viril du poète de Mantoue :

Una salus victis, nullam sperare salutem.

Acculés aux dernières limites de la résistance, nous résisterions encore, les vieux donnant l'exemple aux jeunes et leur montrant comment il est beau de s'ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de survivre à sa ruine.

Citons pour appuyer ces paroles, celles de Frederick Douglass, dont la sincérité et la véracité sont hors de doute. « Nous parlons, dit-il aux Américains, de nous arroger un protectorat sur Haïti. Nous ferions mieux de ne point le tenter. Le succès d'une telle entreprise est repoussé par toute l'histoire. Elle abandonnerait ses ports et ses rades, se refugierait dans ses montagnes, brûlerait ses villes et verserait sur leurs cendres son sang tropical rouge et chaud, plutôt que de se soumettre à la dégradation d'aucun joug imposé, même amicalement. Quelles que puissent être les sources de sa honte et de ses malheurs, elle a une source d'une grande satisfaction : elle vit fièrement dans la gloire de sa liberté bravement gagnée. Son sang acheta son indépendance ; et il n'a été accordé à aucun pied étranger hostile de fouler en paix son sol sacré, de l'heure de son indépendance jusqu'à ce jour. Le lendemain de son autonomie est au moins sûr. Civilisée ou sauvage, quel que soit le lot que

l'avenir lui réserve, Haïti est la patrie de l'homme noir, maintenant et pour toujours.»¹

L'expression enflammée et poignante de Frederick Douglass pourrait être mise au compte de sa consanguinité ethnologique avec les Haïtiens; aussi bien est-il bon de citer d'autres écrivains de langue anglaise, mais de race caucasienne, répétant les mêmes choses, quoique avec moins de souffle et moins de brio que l'illustre orateur.

« Les Haïtiens et les Dominicains, écrit M. William Thorp, ne s'aiment point et ont été souvent en guerre, mais j'ai entendu dire plus d'une fois par les uns et les autres qu'ils s'uniraient comme un homme, pour repousser une invasion étrangère de l'un ou l'autre pays. Une telle invasion ne serait pas probablement une tâche facile. Les armées des deux Républiques ne valent pratiquement rien, comme forces organisées, mais les populations sont furieusement indépendantes et, comme une conséquence de continuelles révolutions, il y a de grands dépôts de fusils, de cartouches et de matériel de guerre dans le pays. Une fois les populations debout, elles entretiendraient une guerre harassante de guérilla, qui pourrait être aussi ennuyeuse et aussi fatigante que les campagnes des Philippines. D'éminents Dominicains m'ont dit que, dans le cas où une puissante force d'invasion débarquerait sur leur territoire, ils brûleraient les villes, détruiraient les récoltes dans toutes les plaines

¹ F. Douglass: *Lecture on Haïti*, at the World's Fair of Chicago, January 2, 1893, pp. 33. 34.

et se refugieraient dans les jungles et les montagnes, d'où ils harasseraient l'ennemi.»¹

Après la fondation de la République de Panama et sa reconnaissance hâtive par les États-Unis, qui furent, à dire vrai, suivis de près par toutes les grandes puissances européennes, le *Times*, de Londres, voulut savoir l'état d'âme de Santo Domingo et d'Haïti. Un écrivain fut envoyé dans l'île, lequel voyagea spécialement dans les villes et à l'intérieur du territoire haïtien, afin de se rendre exactement compte de la situation et des dispositions de l'esprit public. D'un long article, dont un extrait a été déjà cité au cours de cet ouvrage, nous détachons encore le passage suivant : « Le principe fondamental sur lequel est basée l'existence du pays, qui gouverne toutes ses relations avec le monde extérieur, est son indépendance comme un État nègre. La Constitution nationale affirme cette indépendance et l'inviolabilité du territoire national, *qui ne peut être aliéné par aucun traité ou convention*. Plus important, cependant, que toutes les lois écrites est le sentiment général régnant dans toute la République sur ce sujet. A juger de ce qu'on entend partout, le peuple ne consentira jamais à abandonner aucun pouvoir territorial à une puissance étrangère.»²

Je me suis astreint à ne citer que des opinions exprimées en anglais et qui sont particulièrement à la portée

¹ *Santo Domingo, the Isle of Unrest*, in *The Independent* (a weekly magazine), of New York, March 3, 1904.

² *The Problem of Haiti and Santo Domingo* (*The London Times*, weekly edition of December 9, 1904, *Supplement*).

de tout lecteur américain. Aussi sait-on, aux États-Unis, comme en nulle autre partie du monde, quelle serait l'attitude de l'Haïtien, si son territoire était menacé ou envahi. L'entreprise de nous imposer un protectorat ne serait donc autre chose que la résolution froide et préméditée de nous exterminer. L'envahisseur, après toutes les horreurs d'une guerre sauvage, n'aurait pour s'asseoir que les ruines amoncelées sur le champ de ses conquêtes stériles. Pour qu'un peuple aussi pratique que celui des États-Unis se lançât bénévolement dans une telle aventure, il lui faudrait avoir, pour mobile, un intérêt si large, si puissant, qu'il surpassât toutes réflexions et toutes considérations. Je ne vois guère comment on pourrait établir une telle présomption, si peu en harmonie avec toutes les probabilités morales et politiques, de nature à étayer un jugement éclairé et sain.

Peut-être, avant que la guerre hispano-américaine fût venue mettre les Américains en possession absolue de Puerto Rico, ils auraient pu éprouver la tentation de s'emparer coûte que coûte d'un point des Antilles, leur offrant une base d'opération, en face du Canal de Panama, dont ils projetaient d'être les maîtres, longtemps avant le commencement des travaux de Ferdinand de Lesseps. Mais aujourd'hui qu'ils ont non seulement Puerto Rico comme un prolongement du territoire américain, mais des stations navales importantes à Cuba, quelle nécessité les pousserait aux sacrifices d'hommes et d'argent qu'il serait impossible d'éviter, en désirant faire l'acquisition forcée du Môle? Le Môle St-Nicolas

ne sera jamais surpassé comme position de stratégie maritime, au point de vue de la défense ou de l'attaque du Canal de Panama. Cependant, quand on dispose de Guantanamo, avec les relations particulières que crée l'Amendement Platt entre Cuba et les États-Unis, y a-t-il une telle urgence, un besoin si impératif d'avoir, à soi, la baie du Môle St-Nicolas, si on n'a point à redouter de l'avoir contre soi? Telle est la question à poser; la réponse à y faire donne la clef de la situation.

En effet, ce dont les États-Unis — et M. Roosevelt se montre, là, plus avisé et plus Américain que foule d'autres — ont à se préoccuper, avec les immenses capitaux qu'ils vont dépenser et incorporer dans la Construction du Canal de Panama, c'est de savoir si le Môle St-Nicolas sera toujours sous la domination haïtienne. Si oui, pourquoi auraient-ils à s'inquiéter, puisque nous serons éternellement trop faibles pour nous en servir comme une menace contre eux? Leur vrai intérêt est donc que la perennuité de notre possession soit garantie par notre stabilité, comme État indépendant, surtout comme un État ami. Ce n'est que dans le cas où notre indépendance nationale menacerait de s'anéantir par une impéritie, une infirmité interne aussi avilissante qu'irrémissible, que l'Oncle Sam tendrait ses longs bras, pour ne point nous laisser choir en d'autres mains. Mais est-ce là une fatalité historique? Le mot sonne creux ici; car lorsqu'on feuillette notre histoire ou celle des États-Unis, on ne voit rien, mais rien, dont on puisse tirer cette induction fatidique.

Non ! si la destinée, par le canal des négriers, a lancé les rejetons de l'Afrique dans les régions voisines de celles où devait se lever la plus étonnante sinon la plus grande puissance du monde contemporain, elle a des secrets plus dignes, plus réconfortants, plus nobles à révéler aux hommes, que le misérable avortement d'une race dont on conteste le mérite passé, en niant sa parenté ethnique évidente avec les grands Pharaons d'Égypte et d'Éthiopie, dont on escompte actuellement l'anéantissement moral, rien que pour perpétuer, à l'aise, le règne des injustices sociales et historiques. Haïti, la République noire, libre et indépendante, peut vivre et elle vivra, à côté de l'Union américaine, sans que l'ombre colossale de sa grande voisine la fasse disparaître dans la lumière resplendissante de l'Archipel des Antilles. Au contraire, à cette ombre elle doit grandir, elle doit se développer, sans s'y laisser jamais absorber. Et, pour cela, que faut-il ? Du bon sens, de la sagesse et de l'intelligence.

Les États-Unis, par la force des choses, ont un intérêt actuel et capital à voir notre nation s'affermir et se civiliser, afin d'enlever tous les prétextes que les autres grandes puissances mettent ordinairement en avant, pour nous molester et surtout menacer notre autonomie nationale. Je pense que, hormis l'aiguillon de la conservation de soi-même, qui porte les Américains à regarder attentivement de notre côté, dans la crainte de s'y trouver en compétition avec un antagoniste redoutable, ils n'ont aucun vrai intérêt à s'emparer du territoire d'Haïti.

Mon opinion est basée sur cette observation démographique que de toutes les puissances occidentales de premier ordre, les États-Unis sont le seul pays où il se trouve moins de 10 habitants par kilomètre carré. Il est vrai que la Russie, prise en globe, ne compte qu'environ 6 habitants par kilomètre carré; mais si on s'arrête à la Russie d'Europe, on y trouve déjà 19 habitants par kilomètre carré; et c'est pourtant une puissance plutôt orientale, même dans sa portion européenne. On pourrait dire que cette faible densité de la population des États-Unis est un signe de la mauvaise qualité du terrain superficiel, offrant peu d'hospitalité ou peu d'espoir de succès économique aux habitants, qui se concentreraient plutôt dans les villes, en groupes isolés; mais là, l'accroissement et l'importance de la population urbaine sont moindres que dans les grandes contrées civilisées de l'Europe. Ainsi la population urbaine des États-Unis est de 36% de la population totale, tandis qu'en France, elle est de 38%, en Allemagne, de 47%, en Angleterre de 72%. « Si les populations rurales du Nouveau Monde continuent à s'accroître au lieu de diminuer comme celles de l'Ancien, observe la *Revue Scientifique*, c'est sans doute que les premières se trouvent sur un sol dont une grande partie, comprenant des terres excellentes, est encore inoccupée, tandis que les autres n'ont pas cette ressource d'avoir devant eux des terrains libres.»¹ Il faudra donc attendre bien long-

¹ *Revue Scientifique*, Paris, 10 juin 1899, 4^{me} série, tome XI, p. 728.

temps, avant que le territoire de l'Union devienne trop étroit pour ses habitants, seul cas sérieux où l'expansion coloniale se transforme en une nécessité, en un besoin inéluctable, même dans l'absence de toute préoccupation politique.

Le temps et les faits, qu'il entraîne dans sa course, imposent des changements et engendrent des idées nouvelles dans l'esprit des peuples, comme dans celui des hommes. On ne peut résister contre l'évidence. Cette évidence actuelle, pour nous, c'est que les États-Unis ont acquis une prépondérance presque indiscutée dans les affaires internationales des deux Amériques. Qu'on s'en réjouisse ou qu'on s'en attriste — et nous n'avons aucune raison de nous en réjouir ni de nous en attrister — il faut en prendre son parti et agir en conséquence. Au lieu donc de nous mettre en posture de barrer la voie à un torrent impétueux et irrésistible, c'est notre intérêt de le laisser suivre son cours, en nous tenant de façon à en être fructueusement arrosés; sans nous exposer à être emportés, en essayant d'y faire obstacle, dans un geste où notre impuissance n'égalerait que notre inconscience.

Les États-Unis ont tout ce dont nous avons besoin pour nous lancer dans le sillon d'une civilisation active et laborieuse. Ils ont les capitaux de toute sorte: argent, machines, expérience du travail hardi et énergie morale à résister contre les difficultés. Pourquoi, s'ils désirent notre amitié, — notre conservation étant devenue solidaire à leurs plus puissants intérêts, — ne nous offri-

raient-ils pas cette main secourable que nous cherchons depuis un siècle, sans trop le crier, il est vrai, mais en dépensant en pure perte nos amabilités et nos concessions souriantes envers les nations riches et civilisées, qui n'auraient qu'à laisser descendre jusqu'à nous leur bienveillance philanthropique, pour assurer notre ascension au milieu des peuples christianisés? Je n'en vois pas la raison. A M. Roosevelt, personnellement, au parti républicain particulièrement, il pourrait y avoir un intérêt moral et politique assez tangible, à ce qu'Haïti, en tant que république noire, se développe, s'assagisse et se civilise. Le parti républicain est devenu, depuis une cinquantaine d'années, le courant où viennent se canaliser les forces les plus vives de la mentalité et de l'activité américaines. Ce courant qui enfle et monte sans cesse est indubitablement destiné à dominer de plus en plus la marche de l'Union, au fur et à mesure que les États du Sud seront pénétrés par une civilisation plus large, grâce au passage de l'activité économique purement agricole à une activité agro-industrielle, telle que l'indiquait l'intelligent programme de M. Benjamin Harrison. Mais un des facteurs les plus immédiatement utilisables pour l'hégémonie politique des Républicains, c'est incontestablement l'accession de tous les noirs ou leurs descendants au droit de vote. Les Afro-Américains, nous l'avons vu, portent généralement leur bulletin en faveur des héritiers et des continuateurs de la politique de Lincoln, qui a été leur défenseur et leur libérateur. En 1859, le martyr tombé plus tard sous la balle meurtrière

de Booth écrivait ceci : « La Démocratie d'aujourd'hui tient la liberté d'un homme pour absolument rien, quand elle est en conflit avec le droit de propriété d'un autre homme ; les Républicains, au contraire, sont à la fois pour l'homme et pour le dollar ; mais en cas de conflit, ils préfèrent l'homme au dollar. »¹ Les traditions des deux grands partis américains restent inchangées, jusqu'à ce jour, sinon dans la forme, puisque l'esclavage des nègres est à jamais aboli, mais au fond, avec l'antagonisme de race, dans lequel domine non seulement un orgueil stupide, mais un égoïsme économique dont les préoccupations percent de plus en plus.

Si les Démocrates ne peuvent plus contester la liberté du noir, ils contestent encore son droit à l'égalité. Cette contestation grosse d'orages est basée sur la prétendue infériorité naturelle et indéracinable de la race éthiopique. Pour les Sudistes, le noir est incapable d'user sainement et intelligemment des droits politiques d'où dépendent la conservation et la prospérité de l'Union Américaine. Est-ce une croyance sincère ? J'en doute, pour la majeure partie de ceux qui l'affichent ; mais c'est un fait. Un des principaux arguments et le plus spécieux, dans leurs élucubrations sophistiquées, c'est l'exemple d'Haïti où les nègres et les mulâtres font, depuis un siècle, le plus piteux usage de leur autonomie nationale. C'est ainsi que le nom d'Haïti est aussi connu, parmi les écrivains négrophobes de l'Alabama ou de la Caroline

¹ *Letters and Adresses of Abraham Lincoln*, p. 141 (New York, Howard Wilford Bell, 1903).

du Sud, que celui de l'un des quarante-cinq États de l'Union Américaine; mais c'est sous une charge qui ferait rougir le noir même, si on devait la prendre au sérieux. Toutefois l'impression produite par cet épouvantail artificieux ne manque pas d'influer sur des esprits vigoureux, au point de les paralyser dans les efforts qu'ils voudraient tenter pour faire cesser un état de choses qui viole le quatorzième amendement de la Constitution américaine. Les Républicains n'auraient-ils pas un avantage indéniable à voir s'annuler pratiquement cet argument fallacieux, par l'amélioration matérielle et morale de l'Haïtien, se montrant apte à exercer fructueusement les prérogatives du *self-government*? Deux millions de voix à s'acquérir sur les plateformes électorales sont-elles une chose à dédaigner?... Certainement, plus on réfléchit sur ces faits patents et actuels, plus on se convainc que notre pays n'a qu'à se conduire sagement et intelligemment, pour s'assurer l'appui effectif des États-Unis d'Amérique.

M. Roosevelt, dont l'œil perce et devance l'avenir, semble être appelé à donner la première impulsion à cette nouvelle existence, *vita nuova*, entre son grand pays et notre petite République. Que les capitaux américains nous arrivent, avec la saine intention de mettre en valeur nos immenses richesses naturelles, en nous aidant à la réfection de nos routes, en créant des chemins de fer, des exploitations agricoles et les petites industries compatibles avec notre activité économique encore rudimentaire, mais nécessaires au développement normal

de nos populations urbaines, qui aurait à s'en plaindre? Personne. La crainte chassée de nos esprits, par une assurance de plus en plus affirmée que notre grande et noble voisine ne convoite point notre territoire, nous pouvons tourner nos regards vers elle et lui demander sa main, pour marcher résolument dans les sentiers de la civilisation, où les plus forts doivent tendre les bras aux plus faibles et aux plus arriérés, afin de gravir ensemble les hauteurs et réaliser une humanité plus large, plus raisonnable, plus prospère, plus éclairée et plus juste. Nous avons à y converger nos efforts, avec prudence et réflexion, mais en même temps avec confiance et bonne volonté.

Est-ce à dire que l'axe de la politique extérieure de la République d'Haïti doive être exclusivement fixé à Washington, même moralement? Non. Ce n'est point ma pensée et je ne veux pas le dire. S'il y a pour Haïti une fatalité historique, c'est le destin qui l'attache indissolublement à la France, sinon par les liens de la nationalité, du moins, par les liens d'une sympathie qu'on ne saurait effacer du cœur des Haïtiens, sans effacer toutes les pages de notre histoire, lesquelles prouvent que, même en se combattant, dans la grande lutte pour la liberté et l'indépendance nationale, Haïtiens et Français gardaient quelque chose de commun, la générosité du cœur et l'admiration du vrai courage d'où qu'il vienne. Toussaint-Louverture, un Haïtien avant la lettre et resté le plus grand d'entre nous, sauva son maître, — qui fut bon et serviable, — au péril de sa propre vie, et lui passa

des subsides pour son entretien, même à l'étranger; Rochambeau, scélérat et cruel, mais brave entre les braves, salua la bravoure de Capois, qui lui livrait assaut à Vertières. Dessalines, sanguinaire par nécessité, faisait grâce à tout prisonnier blanc qui avait accompli un acte de grand courage!

Nous avons déjà expliqué cette imprégnation morale, qui s'effectua du caractère français dans le tempérament des noirs de Saint-Domingue, même quand ceux-ci étaient courbés sous le poids de l'esclavage. Cette communication était incomplète et défectueuse, par la différence de l'éducation, l'inégalité de la culture intellectuelle et surtout par la distance de leur position respective; mais elle fut si réelle et agissante, qu'elle se manifeste spontanément, toutes les fois que l'Haïtien monte en intellectualité ou que l'on rencontre le Français en retard, tel le campagnard éloigné des grands centres de la France.

Haïti s'attache à la France non seulement par les liens du passé, mais encore par l'atmosphère intellectuelle et morale qui leur est commune, par l'unité de la langue. Ceux qui expriment leur pensée dans un idiome spécial ont toute chance que cette pensée se rapproche et se touche, à quelque distance que se trouvent les penseurs. Ceux qui pensent d'une certaine façon finissent toujours par agir dans le sens de cette pensée. De là, une assimilation inconsciente des tempéraments, des dispositions d'esprit et même de la conduite de ceux parlant la même langue. C'est à ce point que le principe de la natio-

nalité est surtout cherché dans la communauté de langage des groupes humains, apparemment destinés à vivre et se mouvoir ensemble. Mille exemples prouvent l'existence de ces affinités entre la France et Haïti. Un des esprits les plus ouverts et les plus éclairés de la France contemporaine, M. Elisée Reclus, en a fait judicieusement la remarque :

« Quoique puissance indépendante, dit le grand géographe, l'ancienne colonie offre dans ses annales un singulier parallélisme avec l'histoire de la France moderne. Après sa période révolutionnaire de quinze années, Haïti se constitua également en empire, puis elle eut ses monarchies et présidences constitutionnelles, jusqu'à la fondation d'un nouvel empire qui, par sa date de 1849, coïncida presque avec le second empire français et fournit aux écrivains satiristes l'occasion de comparaisons faciles entre les deux souverains. Le rétablissement de la république se fit aux sons de *la Marseillaise*, et Port-au-Prince célébra comme Paris, le jubilé de la prise de la Bastille. »¹

Le même savant constate le fait suivant : « . . . Quel que soit le manque d'instruction des noirs haïtiens, ils n'en sont pas moins un des peuples les plus remarquables, par leur ouverture d'esprit, la sagacité de leur jugement, la finesse de leurs aperçus. Ils ont un grand respect pour ceux qui savent et même dans les districts les plus reculés, loin de toute école, les jeunes gens reçoivent de leurs

¹ Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie Universelle* (Paris, 1891), tome XVII, p. 754.

anciens quelque instruction rudimentaire. Proportionnellement à la population, le nombre des enfants haïtiens envoyés dans les écoles de France est très considérable, et la part qu'Haïti a prise à l'accroissement de la littérature dépasse celle de plus d'un district français de même étendue. Par la langue, Haïti est la France: elle a des historiens, des publicistes et surtout des poètes, et telle de leurs odes ou de leurs élégies est un chef d'œuvre appartenant désormais au trésor du langage... L'Haïtien a parfaite conscience de la solidarité que le génie d'une langue commune lui donne avec la France. Aussi, quoique très fier de son indépendance politique, ne l'est-il pas moins des liens qui le rattachent à l'ancienne mère-patrie et cherche-t-il à les resserrer, en imitant ce qui lui vient de France, les chants, les fêtes, les modes, les institutions et les mœurs.»¹

C'est donc un devoir pour la France, au lieu de prêter une oreille complaisante aux insinuations d'un Pierre Leroy-Beaulieu, de coopérer avec les États-Unis, à aider Haïti à s'élever de plus en plus, dans les voies de la civilisation. Cette œuvre généreuse, entreprise et conduite ensemble, peut constituer un nouveau point de contact heureux pour les deux plus grandes républiques de la terre. En se rapprochant plus étroitement pour accomplir une bonne action en faveur d'un jeune peuple intéressé à l'une, par les traditions et la langue, et à l'autre, par la position géographique, elles ne trouveront, l'une à l'égard de l'autre, aucune antipathie à combattre, au-

¹ Elisée Reclus: *Nouvelle Géographie Universelle*, pp. 773, 774.

cune tradition à abandonner. Au contraire. Leur histoire respective signale plus d'un fait, plus d'une raison qui les prédestinent à marcher ensemble, la main dans la main. La forme semblable de leurs gouvernements, avec des nuances constitutionnelles absolument négligeables, est encore pour elles une raison de s'attacher, dans une orientation commune, créant plus d'un motif pour une action solidaire dans la politique mondiale.

Ce sentiment point déjà et se laisse découvrir en plus d'un témoignage de haute sympathie et de chaude estime entre les deux grandes nations. En effet, aucun Américain, connaissant l'histoire de son pays, ne peut oublier le concours efficace que le peuple français accorda aux défenseurs de l'Indépendance des États-Unis. La grande victoire de Yorktown, qui mit cette indépendance hors de question, est celle de Lafayette¹ au même titre que de Washington. Aussi est-ce naturel que les deux grandes républiques tendent à se considérer et à s'apprécier de

¹ En agitant ces souvenirs propres à inspirer aux Américains une cordiale affection pour la France, nous ne désirons nullement causer un sentiment amer aux Anglais, que Français et Américains combattaient alors. Dans les conflits des nations, on est tantôt des compagnons de guerre, tantôt des ennemis, sans qu'il y ait d'autres motifs de se tuer ou de s'embrasser que les circonstances présentes. Après cette aide donnée aux anciennes colonies américaines de la Grande-Bretagne, pour s'émanciper de leur métropole, les ressentiments durèrent si peu, entre les Français et les Anglais, que, dès le Gouvernement de Louis Philippe, les meilleures relations d'amitié se renouèrent entre la France et son ancienne rivale. Ces relations se maintinrent et arrivèrent même à la première *entente cordiale* de 1854 à 1855, où les deux grandes puissances occidentales de l'Europe se donnèrent la main contre la Russie et remportèrent ensemble, sous

plus en plus. Par l'effet même des institutions qui les régissent, elles doivent s'attirer, que dis-je ! se ressembler, chaque jour davantage. Plus la France deviendra républicaine, — conciliant les exigences de l'égalité, que d'anciennes traditions sociales rendent toujours instable sur le sol où ont si longtemps régné la féodalité et la monarchie, avec les exigences de la liberté, qui est l'apanage commun de tous les citoyens, aristocrates religieux ou démocrates libre-penseurs, — plus elle *s'américanisera*, en développant les individualités originales et fortes, qui sont les nerfs de tout organisme national ; plus les États-Unis deviendront lettrés, — assouplissant leur belles qualités prime-sautières par ces *humanités* qui humanisent certainement les esprits, — plus ils se *franciseront*, en s'élevant toujours plus haut, dans un idéal de raison, de beauté, de justice universelle, qui est la caractéristique du pays de Voltaire et de Hugo.

Je souhaite de tout mon cœur la venue du jour où la France et l'Union américaine sentiront, en dehors de le commandement du maréchal Pélissier, les grandes victoires de Malakoff et de Sébastopol. Mais, chose étonnante ! c'est dans cette guerre même, où la France sut montrer son admiration pour les héroïques vaincus, que commença le lien de sympathie qui a abouti à l'alliance franco-russe.

La nouvelle « entente cordiale » de la France et de l'Angleterre, basée sur un principe plus large, grâce à la noble initiative des plus remarquables esprits, qui pensent et agissent des deux côtés de la Manche et parmi lesquels s'est si généreusement distingué M. d'Estournelles de Constant, doit durer et se développer et se consolider sans cesse, dans une pleine intelligence des grands intérêts matériels et moraux, qui rendent les deux nations solidaires à plus d'un titre, au-dessus de toute question de politique actuelle.

toute autre préoccupation, la conformité de leur rôle et de leur destinée dans le monde moderne. L'une infusera à l'autre sa vieille distinction d'élégance et de délicatesse artistique, ou sa hardiesse de main, sa foi dans l'action et son énergie mentale. Nous l'avons dit; déjà de part et d'autre, les deux républiques commencent à se donner des preuves d'estime et d'admiration. Pour la première fois, l'année dernière, un premier ministre américain a été décoré du grand cordon de la Légion d'honneur. Et, chose plus remarquable que l'offre de cette décoration, elle a été accueillie avec un sincère plaisir, fort probablement par M. Hay, mais sûrement par le peuple américain, qui se pique généralement de ne point attacher un grand prix aux rubans, mais qui voit dans celui-ci l'expression d'un sentiment et d'une pensée qui lui vont droit au cœur... M. Delcassé est prisé à sa juste valeur par l'opinion américaine, qui loue surtout en lui le ministre patriote, travaillant, avec un calme et une simplicité rares, à faire la France toujours plus grande, toujours plus considérée, toujours plus respectée.

Rien n'empêche donc que des bords de la Seine aux bords du Potomac, on se donne la main pour une action généreuse et bienveillante, pour soutenir ensemble une communauté nationale, d'autant plus intéressante qu'elle est plantée au milieu du monde occidental comme une matière d'étude, comme un moyen d'observation dont peut sortir la condamnation irrémissible ou la réhabilitation réparatrice de toute une race. Les nations, comme les hommes, ne perdent jamais à se complaire en des

actions de générosité. Quelles que soient les suggestions qui portent les uns à fermer les yeux sur les devoirs que dictent les sentiments altruistes, les seules inspirations conformes à la prospérité de l'espèce humaine et à son épanouissement en bien-être, en science et en moralité, il n'y a pas moins les intimations de la conscience et les leçons de l'expérience, pour commander de faire le bien et pour montrer qu'on est toujours d'autant plus fort, qu'on a satisfait avec plus d'ampleur aux lois de la solidarité, qui ne permettent point que l'homme reste impunément indifférent aux souffrances et aux misères de l'homme, pas plus que les nations oublient ce qu'elles se doivent de sympathie et de bienveillance mutuelles. Pour puissant et civilisée que soit un peuple, il gagne toujours à être aimé par les petits ; et il n'y parvient qu'en prouvant son amour.

Amore con amor si paga,

a dit le Dante, dans sa langue imagée et sonore. Haïti est toute pleine de dispositions affectueuses et elle saura payer au centuple ceux dont les cœurs s'ouvriront pour lui faire une place, même modeste, dans leur affection agissante.

CONCLUSION

DANS la lutte pour la vie, où les instincts brutaux, les rudes poignes, le manque de scrupule, le mépris du droit désarmé, semblent apporter tant d'avantages aux Nemrods glorieux, il y a aussi des revers inattendus où des générations éloignées expient la faute de celles qui ont tourné le dos à la justice ou fermé leur cœur à la sympathie. Heureux les peuples qui, dans leur jour d'épreuve, peuvent se rappeler qu'ils n'ont pas été égoïstes et, quoi que leur amène le sort, peuvent se dire qu'ils méritent le triomphe ou le bonheur, parce qu'ils ont accompli la loi du devoir. De là sort toujours un stimulant qui décuple les forces défaillantes et réalise des prodiges. Voilà ce qui nous autorise à compter sur le concours des deux grandes républiques, où la pratique des institutions libres et l'absence de tout intérêt dynastique rendent le peuple accessible aux plus nobles impulsions.

Mais que la France s'unisse à l'Union américaine pour nous venir en aide, que les preuves les plus éloquentes de sympathie nous soient témoignées, tout sera inutile et vain, si les Haïtiens ne se décident pas à jeter un regard rétrospectif sur leur passé et à sentir la nécessité de changer d'habitude, en abandonnant tous les préjugés inté-

rieurs et extérieurs, qui expliquent le retard de notre développement national. Il ne servira de rien que le meilleur concours nous vienne du dehors, si nous ne nous redressons pas, dans un effort résolu pour nous lancer virilement hors de l'ornière où nous avons trop longtemps trébuché. Notre destinée, en dernière analyse, doit être notre propre ouvrage. La tâche de consolider la base sur laquelle nous voulons édifier une civilisation jaune et noire, est moralement confiée à notre volonté et à notre dignité de peuple indépendant et désireux de justifier son indépendance par l'usage qu'il en fait. Sans doute, nous serions impuissants à parfaire cette œuvre, dans un délai raisonnable, si nous restions isolés dans nos essais et livrés à nos seules ressources; mais le concours que des étrangers pourront nous offrir ne constituera jamais rien autre chose que des appoints. La grosse besogne doit nous incomber et peser sur nos propres épaules. Il est désirable qu'il en soit ainsi; car c'est la seule manière d'en tirer la gloire et tout le profit qu'ambitionne notre patriotisme.

Que chaque peuple soit responsable de son bien-être ou de sa misère, de son exaltation ou de son avilissement, de ses progrès ou de sa stagnation nationale, c'est une loi inéluctable de l'histoire. Il faut donc qu'Haïti se rappelle, avant tout, qu'elle ne peut attendre du dehors l'impulsion qu'elle doit trouver en elle-même, en sa foi dans la possibilité de son ascension nationale vers les hauts sommets de la civilisation, où n'atteignent que les peuples dont l'ambition est vive et noble, dont la réso-

lution de réussir est soutenue par une volonté inflexible. Si, au lieu de nous résoudre à l'effort indispensable, pour nous libérer de toutes les entraves qui nous empêchent de marcher, nous nous amusons à crier au danger, sans rien faire pour l'éviter, — en supposant qu'il existe réellement, — nous en serons accablés et terrassés, au milieu même de nos protestations retentissantes. Il n'y aura personne, croyons-le, pour nous plaindre et nous sauver du péril, et ce sera bien fait pour nous. Car celui qui ne sait pas s'ingénier, pour garder son bien, et ne veut point secouer le passé pour s'assurer l'avenir, n'est pas digne de figurer parmi les agents du progrès, les facteurs de la civilisation. Incapable de s'armer de résolution virile et salubre; indolent ou obstiné, déraisonnable ou impuissant, inutile à lui-même et méprisable pour les autres, on ne saurait le compter pour quelque chose, dans la grande élaboration d'une destinée meilleure, à laquelle ne prennent part que les hommes capables d'énergie morale. Or il faut se faire valoir, par une qualité ou une autre, pour avoir droit à la considération, aux sympathies agissantes des gens qui nous entourent. Haïti, en se convainquant de ces vérités morales, ne sera pas difficile à y adapter sa conduite. Nous avons des qualités de courage et d'endurance que personne ne peut nous dénier, mais, dans la lutte que nous avons à affronter, il nous faut d'autres éléments pour le succès. Nous devons y ajouter la sagacité, une ferme volonté et surtout cette conception, d'une évidence mathématique, qu'Haïti ne peut se développer si la masse plé-

béienne, les populations travailleuses qui représentent les forces vives de la nation, ne s'élèvent pas, elles-mêmes, par plus de bien-être, plus de lumière et plus de justice sociale.

La force de toute nation est dans son homogénéité, sinon physique mais intellectuelle et morale. Elle ne peut prospérer qu'autant que chaque individu, formant une pièce de l'agrégat national, se sente indissolublement lié à la destinée de ses coassociés de la communauté politique, ses concitoyens et ses compatriotes. Tous doivent avoir, dans les grandes lignes, une mentalité commune et des inclinations identiques, qui ne font nul obstacle à l'originalité et à la spécialisation des individus, créant des contrastes nécessaires à l'harmonie sociale, mais non des antagonismes menaçants. Les citoyens d'un pays, qui veut poser en face du monde comme une nation, ne doivent point laisser voir ou sentir à l'étranger qu'ils ne participent à la commune existence nationale qu'avec répugnance ou regret d'un côté, avec amertume ou colère de l'autre. C'est montrer les fissures par où l'ennemi pourra, à son heure, entrer et démolir la place. Or, l'étranger, en tant qu'il s'agisse de la préservation nationale, n'est pas toujours l'ennemi, mais il est toujours l'intrus. C'est sur ce point absolument moral et intangible, que l'égoïsme patriotique, par pudeur comme par méfiance, doit s'ériger en une discipline salutaire. Prendre des précautions utiles pour ouvrir nos campagnes, offrir nos terrains fertiles à l'exploitation des capitaux étrangers, c'est une excellente chose, assurément; mais prendre nos précautions pour guérir nos plaies sociales, pour

fermer les joints qui pourraient exposer notre édifice national à une destruction misérable vaudra toujours mille fois mieux.

A toute aventure, si nous voulons vivre et résister, comme nation indépendante, serrons nos rangs ! Formons un faisceau, qui fasse de nous un bloc compact, sans distinction de couleur ou d'origine, de profession ou de naissance, les plus honorés étant, là, les plus honnêtes, les plus laborieux et les plus corrects. Travaillons ensemble, gravissons ensemble les chemins qui montent. La main dans la main, soyons prêts à nous adosser aux pans escarpés de nos montagnes protectrices, en nous touchant par le coude, unis pour la prospérité commune, comme pour la défense commune. C'est le seul moyen pour un peuple de se faire respecter, jusqu'à ce que la force cesse de primer le droit dans les contentions d'ici-bas et que toutes les prétentions nationales, justes ou arbitraires, sensées ou déraisonnables, des grands ou des petits peuples, puissent également être soumises à un tribunal encore à naître,

In the Parliament of men, the Federation of the world,

rêve poétique du généreux Tennyson, mais dont la réalisation n'aura rien de miraculeux, si ce n'est pas en vain qu'un chef d'État de l'envergure de M. Roosevelt, préconise en plein Congrès « la paix de la justice, » en déclarant que c'est l'honneur de toutes les nations éclairées, comme le but des États-Unis, de rendre toujours plus proche le jour où elle doit prévaloir à travers le monde!...

APPENDICE

CORRESPONDANCE

PORT-AU-PRINCE, 21 avril 1891.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Nous référant à notre entrevue avec vous, ce matin, entrevue durant laquelle nous eûmes l'occasion de vous donner avis et communication d'un document signé par le Président des États-Unis, et nous investissant de pleins pouvoirs de conférer avec toutes personnes revêtues de la même autorité par Haïti pour faire une convention entre les deux Gouvernements, nous avons l'honneur de vous envoyer, ci-inclus, une copie officielle dudit document.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Signé: FRED. DOUGLASS, BANCROFT GHERARDI.

Honorable A. FIRMIN,

Secrétaire d'État des Affaires Étrangères,
Port-au-Prince.

DOCUMENT

BENJAMIN HARRISON, Président des États-Unis d'Amérique:

A tous ceux à qui ces présentes parviendront, SALUT!

J'investis, par ces présentes, Frederick Douglass, ministre résident et consul général des États-Unis d'Amérique en Haïti, et Bancroft Gherardi, contre-amiral dans la marine des États-Unis, du plein pouvoir de conférer avec telles personnes qui peuvent être autorisées de la part d'Haïti et de conclure, sauf l'avis et la sanction du Sénat des États-Unis, une convention pour assurer aux États-Unis l'usage du Môle St-Nicolas comme station navale.

En foi de quoi, j'ai ordonné que le sceau des États-Unis y soit apposé.

Donné sous notre seing et notre sceau, dans la ville de Washing-

ton, le 9 mars de l'année 1891, et la CXV^{me} de l'Indépendance des États-Unis.

Signé: BENJ. HARRISON.

Par le Président:

Signé: JAMES G. BLAINE,
Secrétaire d'État.

Certifié le document ci-dessus comme une copie sincère de l'original.

Signé: FRED. DOUGLASS, BANCROFT GHERARDI.

RÉPONSE

PORT-AU-PRINCE, le 22 avril 1891.

MESSIEURS LES PLÉNIPOTENTIAIRES.

J'ai l'honneur d'accuser réception à Vos Excellences de votre dépêche du 21 de ce mois, par laquelle vous avez bien voulu m'adresser une copie officielle du document signé par Son Excellence le Président des États-Unis et vous investissant de pleins pouvoirs pour conférer avec toutes personnes revêtues des mêmes pouvoirs par Haïti, afin de négocier une convention entre les deux Gouvernements.

En examinant ce document, et me référant à l'entrevue que j'eus l'honneur d'avoir avec Vos Excellences le jour même de la réception de votre dépêche, je dois inférer que vos pleins pouvoirs se rapportent à la demande faite le 7 février dernier, au Gouvernement d'Haïti par l'honorable amiral Gherardi, en qualité de commissaire spécial des États-Unis, d'exprimer son consentement d'accorder au Gouvernement de l'Union Américaine l'affermage du Môle St-Nicolas, afin d'y établir une station de charbon pour les navires de la Marine des États-Unis.

En effet, par sa lettre du 10 février dernier, ce département avait exprimé à l'honorable amiral le désir du Gouvernement d'Haïti d'avoir, préalablement à toute délibération: 1^o les détails ou conditions de l'affermage désiré: 2^o copie des pleins pouvoirs qui lui auraient été conférés par Son Excellence le Président des États-Unis, et dont l'original serait présenté, — s'il y a lieu, — au moment de la signature du bail à ferme, qui fait l'objet de sa demande. L'honorable amiral m'a fait l'honneur de me fournir, par sa lettre du 12 février, tous les détails désirables, en me laissant une copie certifiée des instructions qu'il avait reçues du département d'État de Washington, et après une entrevue que nous eûmes le même jour, il a été convenu qu'il écrirait à son

Gouvernement pour avoir les pleins pouvoirs. C'est donc ce document que vous avez reçu en commun et qui m'a été communiqué, de sorte que le Gouvernement d'Haïti est mis à même de répondre, en toute règle, à Vos Excellences.

Comme j'ai eu l'honneur de le dire à Vos Excellences, dans notre entrevue d'hier, dès que je sus l'arrivée en cette rade d'une nouvelle escadre de la Marine américaine, et que j'eus appris que des pleins pouvoirs vous étaient expédiés, je fis une dépêche très circonstanciée au Président d'Haïti et au Conseil des Secrétaires d'État, en tournée dans le département du Sud. Le Président d'Haïti et mes collègues, réunis en conseil des Secrétaires d'État, m'ont ordonné de vous répondre comme il suit :

« Après avoir bien considéré les conditions dans lesquelles le Gouvernement des États-Unis désire obtenir l'affermage du Môle St-Nicolas pour y établir une station navale, ils n'auraient peut-être point d'objection à y faire si vos instructions ne contenaient pas la clause suivante :

« En vue de la préservation et de l'affermissement des relations (des deux pays), le Président désire que, aussi longtemps que les États-Unis peuvent être les fermiers du Môle St-Nicolas, — s'il doit être affermé, — le Gouvernement d'Haïti n'affirme aucun port ou autre portion de son territoire, ni n'en dispose autrement, n'y accordant aucun privilège spécial ou droits d'usage, à aucun autre Pouvoir, État ou Gouvernement. »

L'acceptation de votre demande avec une telle clause serait, aux yeux du Gouvernement d'Haïti, un outrage à la souveraineté nationale de la République et une violation flagrante de l'article 1^{er} de notre Constitution ; car, en renonçant au droit de disposer de son territoire, il en aurait consenti l'aliénation tacite.

Dans sa lettre du 12 février dernier, l'honorable amiral Gheardi a cité la France, le Brésil, l'Espagne, le Pérou, le Mexique, Hawaï, le Portugal, l'Italie, le Japon et d'autres nations qui ont accordé, un moment ou l'autre, des stations de charbon à la Marine des États-Unis. Le Gouvernement d'Haïti n'est pas moins bien disposé envers l'Union Américaine que ces diverses nations, mais il se trouve lié par notre droit public intérieur qu'il ne peut violer sans rendre caduc tout engagement pris dans de telles conditions.

Ces considérations sont d'une importance telle que Vos Ex-

cellences seront, sans doute, les premières à reconnaître l'impossibilité dans laquelle se trouve le Gouvernement haïtien d'accorder à celui des États-Unis le bail du Môle St-Nicolas aux conditions que ce dernier désire. Mais à cette difficulté constitutionnelle doivent encore s'ajouter des considérations politiques, qui sont de la plus haute importance pour le Gouvernement haïtien.

L'arrivée en ce port de deux escadres américaines, renfermant les plus puissants vaisseaux de guerre de la Marine des États-Unis, a fait une impression des plus malheureuses au pays entier, qui s'en alarme ou s'en inquiète. En supposant même que la Constitution nationale ne fût pas un obstacle à l'acceptation de la demande présentée par Vos Excellences, au nom du Président des États-Unis, le Gouvernement haïtien ne pourrait guère, dans les circonstances présentes, entrer en négociations pour l'affermage du Môle St-Nicolas, sans paraître céder à une pression étrangère et compromettre, *ipso facto*, notre existence de peuple indépendant; d'autant plus que plusieurs journaux américains, dans un but indevinable, font une propagande mensongère, tendant à faire accroire qu'il y a eu des engagements signés, entre le Président d'Haïti et les États-Unis d'Amérique, pour la cession de cette même baie du Môle St-Nicolas que Son Excellence le Président Harrison désire avoir comme station navale à l'usage de la Marine américaine.

Profondément confiant dans votre loyauté et votre sentiment d'équité, j'ose espérer que Vos Excellences saisiront parfaitement que le refus d'accorder aux États-Unis l'affermage du Môle St-Nicolas pour une station navale n'est pas, de la part du Gouvernement haïtien, un acte de méfiance ou de mauvaise volonté. Il est la conséquence d'un double empêchement devant lequel a dû fléchir notre vive sympathie et notre sincère attachement à la plus glorieuse et la plus généreuse république du Nouveau Monde et peut-être du Monde Moderne.

Veuillez agréer, Messieurs les Plénipotentiaires, les assurances de ma très haute considération.

Le Secrétaire d'État des Relations Extérieures.

Signé: A. FIRMIN.

Honorable FREDERICK DOUGLASS,

Ministre Résident et Consul général des États-Unis en Haïti.

BANCROFT GHERARDI,

Contre-Amiral de la Marine des États-Unis, Plénipotentiaire,
etc., Port-au-Prince.

RÉPONSE À LA DÉPÊCHE DU DÉPARTEMENT DES
RELATIONS EXTÉRIEURES

PORT-AU-PRINCE (Haïti), 24 avril 1891.

Honorables A. FIRMIN,

Secrétaire d'État des Affaires Étrangères d'Haïti.

MONSIEUR,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 22 courant répondant à la demande du Président des États-Unis, présentée par nous au Gouvernement d'Haïti, pour le bail du Môle St-Nicolas comme une station de charbon à l'usage des forces navales des États-Unis.

Nous regrettons que le Gouvernement d'Haïti se voie dans la nécessité de faire un refus à la demande amicale du Président, d'autant plus que nous avons lieu de craindre que ce refus ne soit pas accepté par le Gouvernement des États-Unis comme un témoignage des sentiments amicaux qui doivent exister entre les deux Républiques et gouverner leurs relations.

Tout en étant obligé de vous exprimer notre désappointement du terrain sur lequel s'est placé le Gouvernement d'Haïti, permettez-nous de vous présenter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute estime et de notre plus haute considération.

Signé: FREDERICK DOUGLASS, BANCROFT GHERARDI.

Dans l'après-midi du 24, le ministre Douglass a eu avec moi une entrevue officielle, dans le but de me demander si je considérais les négociations comme fermées, d'après notre dernière correspondance. Je lui ai répondu affirmativement, et il s'est déclaré satisfait de ma réponse.

A. FIRMIN.

(Extrait du Bulletin des Lois et Actes du Gouvernement de la République d'Haïti. No. 22, Année 1891.)

TABLE DES MATIERES

PRÉFACE	iii
CHRISTOPHE COLOMB	1
COLONISATION DE L'AMÉRIQUE	15
COLONISATION ESPAGNOLE, 15. COLONISATION FRANÇAISE, 21. COLONISATION ANGLAISE, 28: La Virginie, 31; New-York et New-Jersey, 39; Massachusetts, 48; Le Connecticut, 54; Le Maryland, 55; La Pensylvanie, 57; Carolines du Nord et du Sud, 61.	
INDÉPENDANCE AMÉRICAINE	77
Causes de la Révolution, 77; La Révolution, 87; Déclaration de l'Indépendance, 103.	
DÉVELOPPEMENT NATIONAL DES ÉTATS-UNIS	115
FONDATION DU PARTI RÉPUBLICAIN	141
Son rôle, son programme. 141; De Lincoln à McKinley, 144.	
M. THÉODORE ROOSEVELT	177
HAÏTI	219
La Reine des Antilles, 219; Les Nègres, 231; Le Mulâtre, 247; La Révolution française, 252; Liberté générale des Noirs, 261.	
INDÉPENDANCE D'HAÏTI	281
LES GOUVERNEMENTS HAÏTIENS	293
Dessalines, 293; Alexandre Pétion, 299; Henri Christophe, 308; Jean Pierre Boyer, 319; Les Présidents éphémères, 343; Soulouque, 359; Fabre Geffrard, 372; Salnave, 385; Nissage Saget, 391; Michel Domingue, 398; Boisrond-Canal, 404.	
LA POLITIQUE HAÏTIENNE	415
LES BESOINS ET LES INTÉRÊTS D'HAÏTI	431
HAÏTI N'A RIEN À CRAINDRE DE M. ROOSEVELT	463
CONCLUSION	492
APPENDICE	497